This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

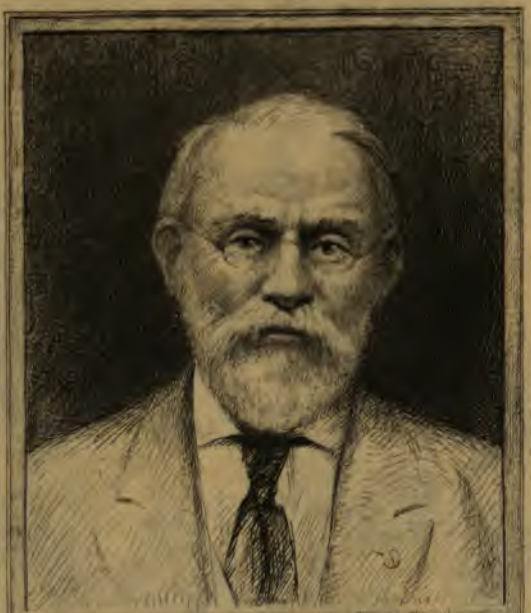

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

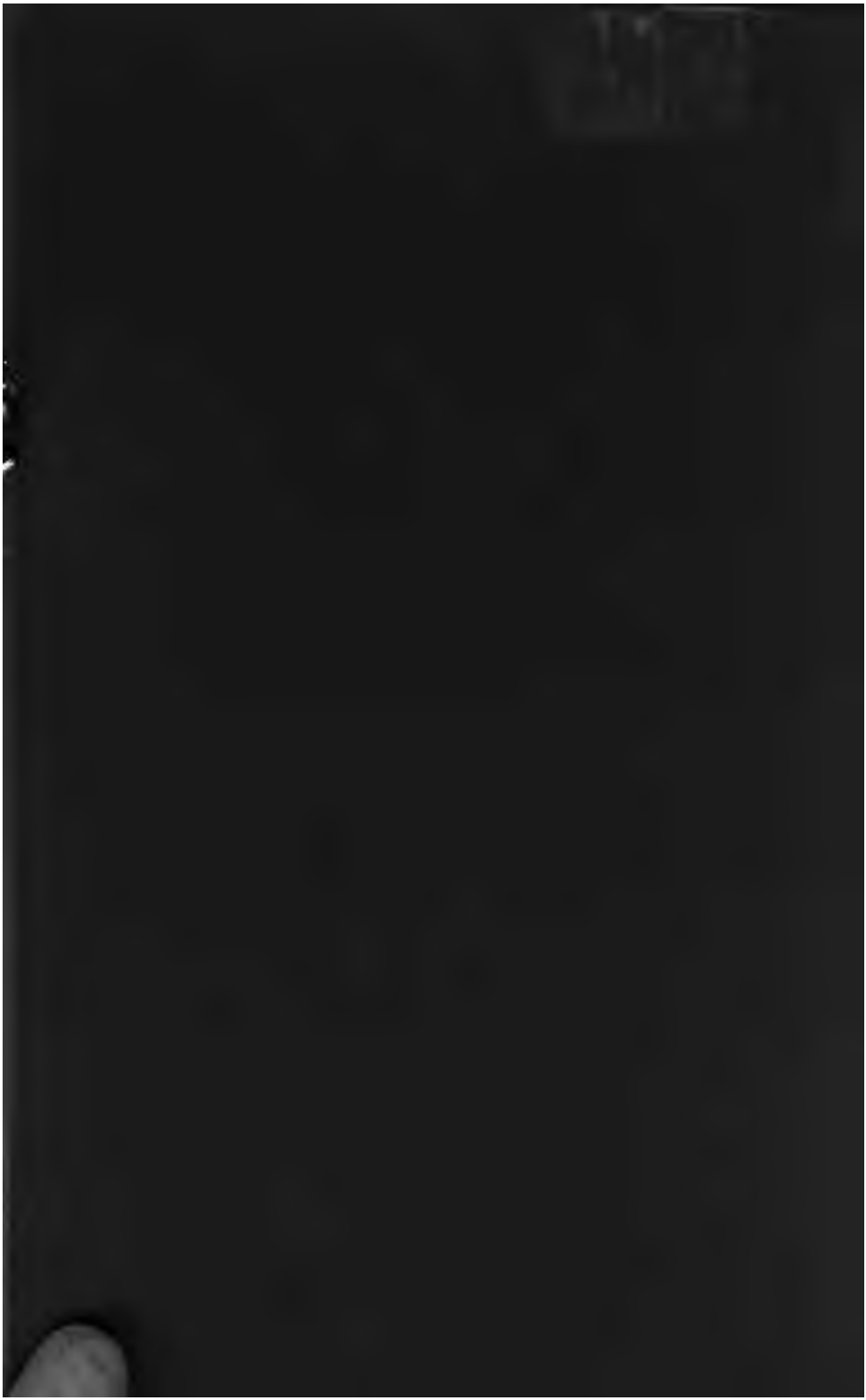

DC
611
.A887
S7

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ académique

D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

TOME 11.

Nos 81 à 88.

1842 et 1843.

TROYES,
ATH. PAYN, Imp. de la Société, 9, rue du Flacon.

Dunning
Nijhoff
7-30-26
13603

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Du département de l'Aube.

Nos 81 et 82.

Ier et IIe Trimestres de l'année 1842.

NOTICE

SUR LA CULTURE DE LA GARANCE,

Par M. **SALMON**, *Directeur de la Ferme-Modèle de Belley,*

Lue dans la Séance du 20 Mars 1842.

Messieurs,

La Société d'Agriculture attache un grand intérêt à l'introduction de la Garance dans le département de l'Aube. Elle en a fait le sujet d'un prix qu'elle décernera en décembre 1843.

Elle recommande cette culture avec d'autant plus de

confiance que dès à présent un large et avantageux débouché est assuré à ses produits. En effet depuis plusieurs années nos voisins, MM. les industriels d'Alsace, ne cessent de nous provoquer à produire une denrée qu'ils font venir à grands frais de la Hollande et du Comtat. Des expériences réitérées ont démontré que les Garances élevées dans nos contrées possédaient une propriété tinctoriale supérieure.

Déjà la Société d'Agriculture a imprimé dans ses actes quelques conseils pour la culture de la Garance (1); elle met aujourd'hui à la disposition de nos agronomes, une instruction dûe au directeur de la ferme-modèle.

Aux personnes qui voudraient consulter des traités plus développés, on peut indiquer :

1°. L'instruction sur la culture de la Garance, Paris, 1771, imprimerie royale, in-4°.

2°. Mémoire sur la culture de la Garance, couronné par la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne, par de Gaspardin.—Toulouse, 1824. in-8°.

3°. Essai sur la culture des Garances de Vaucluse, par J. Bastet, brochure in-8°.

Culture de la Garance dans le département de l'Aube.

Les anciens connaissaient l'usage de la Garance, et la cultivaient. Pline nous apprend que c'était une culture réservée aux pauvres qui en tiraient de grands

(1) 1er trimestre 1835, N° 53.

profits, et que cette racine était employée à la teinture des laines et des cuirs.

La Garance cultivée (*Rubia tinctorum*), est une plante à tiges annuelles, et à racines vivaces de la famille des *Rubiacées*.

Nature des Terres à Garance.

Presque toutes les natures de terres conviennent à la culture de la Garance, mais on peut dire qu'en général, plus elles se rapprocheront des caractères suivants, plus elles seront aptes à fournir une bonne racine et un beau revenu.

1° Le terrain qui recevra la Garancière devra présenter peu ou point de ténacité, partant il aura peu d'adhérence pour les outils.

2° La terre sera fraîche (légèrement humide).

3° Le sol sera profond, léger et riche en humus.

La perméabilité du sous-sol et son imperméabilité exercent aussi une grande influence sur les produits futurs d'une Garancière, cette influence est d'autant moins grande, à la vérité, que la couche arable est plus épaisse, *et vice versa*.

Une couche arable profonde donne aux racines de garance la facilité de s'étendre, de se ramifier, et fait que la plante va chercher les sucs nourriciers à une plus grande profondeur, et qu'elle souffre moins des sécheresses. Si la couche arable est peu épaisse au contraire, si le sous-sol est imperméable, le pivot de la plante se trouve bientôt arrêté, et comme il a moins de longueur que dans le premier cas, il y a aussi sur

sa surface moins de petites racines développées, et comme c'est dans le volume, dans la multiplicité des racines, en résumé, dans leur poids qu'existent les produits de la Garance, le cultivateur doit employer tous les moyens qui sont à sa portée pour que ce produit souterrain prenne le plus grand développement possible.

Les terres qui sont aptes à produire la Garance, se font encore pressentir par leur affinité pour l'eau.

A humidité égale, un terrain léger serait plus propre qu'un terrain argileux, à cause de sa moindre ténacité.

Si l'un et l'autre étaient exposés aux influences malfaisantes des sécheresses, le sol argileux, pour peu qu'il soit bien ameubli conviendrait davantage, attendu qu'il retiendrait plus long-temps, et avec plus de force, l'humidité si nécessaire à la végétation.

Bien que la Garance ne soit pas difficile sur la composition minérale des terres, l'agriculteur doit néanmoins ne jamais entreprendre cette culture sur les terres graveleuses, car l'expérience a prouvé que quand il se trouve du gravier en quantité un peu notable dans le sol, cette racine n'y prospère pas ; de plus, elle se trouve morcelée par l'arrachage. Les terres à Garance doivent donc être d'un grain homogène.

L'exposition des terres paraît avoir peu d'influence sur la quantité et la qualité de la récolte.

Des Engrais pour la Garance.

Il ne suffit pas que le sol soit déjà dans un grand état de fertilité, il faut encore lui consacrer des engrais

abondants, tant au moment de la plantation, que dans le cours des années suivantes. Ainsi on ne doit tenter la culture en grand que dans une exploitation très-riche en fumiers, et où on peut en consacrer une quantité considérable à la Garance, sans nuire aux produits des autres récoltes.

Culture de la Garance.

Quand on a une terre propre à la culture de la Garance, et qu'on se propose de se livrer à cette culture, il faut toujours le faire avec des soins proportionnés au profit qu'on peut en tirer, et des engrais qui puissent réparer la déperdition que les produits de la Garance font subir au sol. C'est dans ces sortes de terrains que l'on est sûr d'être largement remboursé de ses avances,

On défonce le terrain à 0^m 50^c de profondeur. Cette façon peut se donner à la bêche ou à la charrue, le premier moyen est plus coûteux, mais il est plus parfait, le second est plus expéditif et plus économique, seulement la façon est toujours moins régulière.

Cette dernière opération s'exécute comme il suit : on donne avec une charrue de force, dont le versoir est très-écarté, un bon labour; ensuite une seconde charrue vient passer dans la même raie et détache du sous-sol une bande de terre; ces deux traits de labour bien exécutés peuvent atteindre facilement à une profondeur de $0^m,50^c$.

La première manière de défoncer peut être employée en petite culture.

La deuxième dans la grande culture.

Ces labours de défoncement se font ordinairement en automne. On fait les charrois d'engrais tout l'hiver.

Ainsi travaillé, le sol est laissé tout l'hiver exposé aux influences atmosphériques. En février ou en mars, après les gelées, on lui donne un second labour qui enterre l'engrais, on passe la herse et on procède à l'ensemencement. Celui-ci se pratique en formant longitudinalement avec la houe à bras les sillons où l'on doit semer la garance; ces sillons doivent avoir de 1 m à 1m,66c de largeur avec un intervalle de 0m,22c pour la première largeur, et de 0m,36c pour la seconde entre deux sillons. Cette opération terminée, un homme creuse le long du sillon une raie profonde de 0m,15c avec une houe à bras, il est suivi par une femme ou un enfant qui répand la semence dans la raie. On en emploie 80 kilogrammes par hectare. Les grains doivent être espacés à 0m,03c l'un de l'autre dans tous les sens, et non pas placés en ligne. En revenant sur ses pas après avoir achevé sa ligne, l'homme en ouvre une autre à côté de celle-ci, dont la terre lui sert à recouvrir la graine mise dans la première. La semeuse le suit encore et ensemence cette nouvelle raie et ainsi de suite, jusqu'à ce que la planche soit épuisée.

Cette raie non ensemencée qui reste entre chaque planche, finit par devenir un fossé profond, soumise qu'elle est à fournir continuellement de la terre pour chausser la planche qui a reçu la graine, et cela pendant toute la durée de la Garancière.

Aussitôt que la plumule ou tige future se développe, la récolte a échappé à son plus grand danger. Arrivée

à cette période de végétation, elle n'a plus à redouter qu'une sécheresse prolongée. Pendant la première année plusieurs végétaux disputent à la jeune plante le terrain qui lui appartient. C'est alors que l'on doit sarcler à plusieurs reprises, et extirper du sol toutes les plantes qui gênent la Garance dans sa végétation, et lui enlèvent une partie de sa nourriture.

Plantation de la Garance.

Quatre circonstances conduisent à planter la Garance au lieu de la semer : 1° les chances que l'on court de se procurer de mauvaise graine ; 2° la cherté de la graine ; 3° le climat ; 4° l'état du sol.

1° Lorsqu'on est obligé de se procurer la graine de Garance dans le commerce, il arrive très-souvent que cette graine ne conserve plus ses facultés germinatives. Les semis établis avec ses semences lèvent toujours irrégulièrement. La graine de Garance récoltée depuis plus d'un an donne presque toujours ces mauvais résultats.

2° La cherté de la graine de Garance est encore une des causes qui font préférer le mode de transplantation au mode de semis en place. On emploie pour planter un hectare, 35 quintaux de racines fraîches, bien nettoyées de terre ; cette racine se paie ordinairement un sixième du prix de la racine sèche. Une considération non moins importante existe dans la location des terrains, dans le temps pendant lequel la Garance transplantée l'occupe. Les Garancières établies par semis restent en

terres pendant trois ans, tandis que les Garancières transplantées n'occupent le sol que pendant deux ans.

L'agriculteur, en employant cette dernière méthode économise donc une année de loyer dans son terrain.

3° Le climat est encore un élément important à considérer dans le choix d'une des deux méthodes ; aussi dans les pays où l'on a de fortes chances d'éprouver des gelées après l'époque des semailles, on doit renoncer au semis, car la Garance jeune est une plante très-impressionnable, très-délicate.

La réussite d'un semis a aussi à craindre la sécheresse, et cette circonstance qui se présente très-souvent chez nous, influe alors sensiblement sur la beauté et sur les produits d'une Garancière. Ainsi sous le rapport du climat, la méthode de transplantation est aussi la plus sûre.

4° La manière dont se comporte le sol dans les transitions atmosphériques exerce aussi une grande influence sur l'avenir de la récolte. Quand les terres calcaires peu abondantes en silice ont été bien ameublies, et qu'elles éprouvent une pluie suivie d'un temps sec, il se forme à leur surface une croûte que le germe des plantes n'a pas la force de percer, et qui exige qu'avec un rateau ou une herse légère tirée à bras, on en brise l'adhérence.

Il résulte de ce que nous venons de dire que la plantation de la Garance est la méthode la plus sûre, et celle dont le bénéfice net est le plus élevé.

La plantation de la Garance se fait en novembre ou en décembre, quelquefois en avril et mai sur un ter-

rain préparé en tout point, ainsi qu'il a été dit précédemment. On ouvre de petites raies avec la houe à bras, larges de $0^m,18^c$ sur 0^m, 15^c de profondeur, pour recevoir les jeunes plantes.

Pour tirer les boutures de la pépinière garancière, on commence par un bout, et on y ouvre une tranchée de $0^m,40^c$, afin de prendre profondément les plants en dessous de leurs racines, et de les en séparer sans les endommager, alors la plante vient entière sans peine; la plante étant arrachée, on supprime la tige à $0^m,05^c$ au-dessus du collet.

La plantation exige deux ouvriers; l'un tient la Garance, étend les racines fibreuses, et l'autre les recouvre avec la terre tirée de la première raie. Si les racines sont longues, le premier ouvrier muni d'un plantoir, fait des trous dans cette même raie, et y dépose les plus longues racines, de manière cependant que le collet de la plante ne soit jamais recouvert de plus de $0^m,06^c$ de terre, lorsque la raie est comblée. Cette raie achevée, on en commence une autre, et ainsi de suite pour toutes les planches; chaque pied doit être espacé de $0^m,20^c$ à $0^m,25^c$.

De la Conduite d'une Garancière.

Dès que la Garance est sortie de terre, tous les soins doivent être dirigés vers son sarclage, qui ne saurait être trop parfait, et doit être répété après chaque pluie, dès que les herbes adventices commencent à poindre sur le sol. Le premier sarclage doit toujours être fait à la main; les femmes et les enfants, qui y sont destinés

se mettent à genoux dans l'intervalle des billons, et épluchent exactement tous les filaments de mauvaises herbes.

Aussitôt le sarclage fini, on procède à l'opération nommée éborgnage, c'est-à-dire qu'on rend au sillon la quantité de terre qu'on a pu lui enlever en sarclant, et qu'on bouche les trous faits par le sarcloir. Cette opération, l'éborgnage, consiste à inonder le sillon d'une petite pluie de terre que l'on prend dans le fossé voisin.

Du printemps à l'hiver, tous les travaux de la Garancière se bornent à un sarclage actif.

En octobre ou novembre a lieu le chaussage. Ce chaussage se fait avec la terre provenant des intervalles laissés entre chaque planche. Cette couche de terre qui peut avoir de $0^m,10^c$ à $0^m,15^c$ abrite la jeune plante contre les gelées ; elle lui tient lieu de manteau d'hiver. Le chaussage a de plus le but de favoriser, chez la jeune tige ensevelie, la production de nouvelles racines, alors que commence le travail printanier.

Nous voilà arrivés au premier produit d'une Garancière.

La graine est une récolte trop importante pour que nous ne nous en occupions pas.

La maturation des graines ou baies s'achève le plus ordinairement en août. Il y a deux manières de faire la récolte de la graine ; l'une consiste à recueillir la graine sur la plante, grain à grain et en plusieurs temps, pour ne prendre que celle qui est bien mûre, en attendant que les autres viennent à maturité. Cette méthode est

longue à la vérité, mais on est sûr d'avoir beaucoup plus de graine de meilleure qualité; l'autre de faire couper la plante au dessus du collet, lorsque la plus grande partie de graine est mûre, de la faire sécher et d'en séparer ensuite le grain. On ne doit l'enfermer dans le grenier que lorsqu'elle a été bien séchée au soleil.

Quand au fourrage, il est de bonne qualité, presqu'aussi estimé que la luzerne, on sait qu'il a la propriété, de teindre en rouge les os des animaux qui en mangent.

De la Récolte de la Garance.

La troisième année n'exige d'autre travail, que le fauchage de la tige. La récolte de la racine suit de près cette opération C'est ordinairement en août ou en septembre que se fait la récolte. On attend pour exécuter cette opération que les pluies aient assez pénétré le sol pour le rendre facile à creuser.

Pour exécuter l'arrachage, deux hommes sont placés sur chaque billon; avec leur bêche ils renversent la terre devant eux et creusent aussi profondément qu'ils peuvent apercevoir dans le sol des filaments de racines.

Devant chaque ouvrier se trouve placé une petite bâche, ou à défaut de bâche un linceul, dans lequel il jette la garance, à mesure qu'il la recueille, à chaque repas l'ouvrier transporte sur l'aire la racine arrachée; là on l'étale pour la faire sécher, et on la remue à la fourche pour en séparer la terre et la poussière qui pourraient y être restées attachées. On la transporte ensuite dans

un local sec, car l'humidité lui ferait contracter de la moisissure et la détériorerait entièrement.

Dans quelques contrées l'arrachage à bras d'hommes est remplacé par l'arrachage à la charrue, ce dernier moyen présente certainement plus de célérité dans l'exécution du travail, mais jamais il n'est aussi parfait que par l'arrachage au louchet.

Là finissent les opérations relatives à la culture de la Garance.

Ces quelques notes suffiront, je pense, à ceux de nos agriculteurs qui voudront établir une Garancière, soit par semis, soit par transplantation.

Je m'estimerai heureux, si par cette petite notice, je puis contribuer à étendre la culture d'une plante qui pourrait être une richesse pour l'agriculture de l'Aube.

NOUVEAU GIBIER

A INTRODUIRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

PAR M. J. BAY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CUVIERIENNE.

(*Séance du* 20 *Mai* 1842.)

MESSIEURS,

Les amateurs de chasse qui possèdent des propriétés un peu boisées, devraient bien propager chez nous la

Caille des États-Unis [Perdix borealis de Temminck] (1). Cette Caille est originaire de l'Amérique septentrionale dont le climat a beaucoup d'analogie avec le nôtre.

Puisque de tous côtés surgissent de nouveaux moyens de détruire le gibier, il serait agréable pour les chasseurs d'introduire de nouvelles espèces qui, par leur étonnante fécondité, pourraient résister aux moyens destructeurs qu'emploient les braconniers. Laissons pour les riches Seigneurs les *Faisans*, dont la propagation demande des soins et dont la destruction est trop facile, et occupons-nous de propager une espèce qui bientôt et sans grande difficulté deviendra indigène; par sa petitesse elle excitera moins la convoitise, et quoique menu gibier, elle n'en procurera pas moins en toutes saisons de vives jouissances à celui qui chasse pour exercer son adresse, ou pour prendre un exercice salutaire, et non pour en faire un objet de spéculation.

Cette petite perdrix a été introduite depuis plusieurs années dans quelques duchés d'Angleterre où les hivers sont plus rigoureux que chez nous; elle y a bien réussi, et maintenant elle s'y propage à l'état sauvage.

Dons son pays natal, cette espèce fait deux pontes

---

(1) Buffon a décrit ce petit gallinacé sous le nom de *Perdrix d'Amérique* ou *Colenicui*, et a figuré le mâle dans ses planches enluminées, n° 149. On remarquera que le *Coyolcos*, du même auteur, n'est pas une espèce distincte, mais un jeune mâle du même oiseau.

Vieillot l'a nommé *Colin Kouoi*, nom formé par onomatopée qui semble exprimer le cri du mâle.

par an, mais quand elle n'en ferait qu'une dans le nôtre, on pourrait bien s'en contenter, car elle pond jusqu'à 14 œufs. De plus elle est sédentaire : elle affectionne le pays qui l'a vu naître et elle est organisée de manière à subir des hivers assez froids, sans être obligée d'émigrer comme notre Caille qui à l'automne va chercher des climats plus favorables.

Le Mâle est Monogame, c'est-à-dire qu'il s'attache à une seule femelle ; il veille avec sollicitude sur ses petits qui restent en compagnie, comme les perdrix, jusqu'après l'hiver ; quand la femelle est occupée d'une seconde couvée, il n'abandonne pas la première, et il la conduit jusqu'à ce que la seconde se réunisse à celle-ci.

La Caille des États-Unis niche dans les broussailles, et cela doit encore concourir à sa conservation, puisque si elle nichait dans les prairies artificielles, on détruirait forcément ses œufs, lors de la fauchaison, comme il arrive pour notre Caille d'Europe.

Tout laisse à présumer que cette espèce s'acclimatera parfaitement chez nous. Espérons donc que cet avis engagera nos amateurs à se procurer quelques couples de cet oiseau chez les marchands de gibier de Paris (1). Il sera bon de la faire multiplier d'abord dans une vaste volière ou dans tout endroit clos convenable, et

---

(1) par exemple : chez *Levaillant*, place du Carrousel, qui tous les ans en reçoit des Etats-Unis.

de ne lâcher que les jeunes, au mois d'avril de l'année suivante ; par ce moyen, on aura toujours une réserve en supposant qu'un contre-temps survint dans la première année.

NOTE GÉOLOGIQUE

SUR LES ENVIRONS DE VILLENAUXE-LA-GRANDE,

Arrondissement de Nogent-sur-Seine,

PAR M. J.-J. CLÉMENT-MULLET, MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 20 Mars 1842.)

MESSIEURS,

Cette note que j'ai l'honneur d'offrir à la Société, contient le résultat d'observations faites au mois de septembre dernier avec M. Taillebois notaire à Villenoxe J'avais hésité de la publier, dans la crainte de faire un double emploi avec ce que le travail géologique de M. Leymerie sur le département de l'Aube doit contenir sur Villenoxe ; mais j'ai été déterminé à le faire par plusieurs raisons : la première, c'est que mon travail entièrement indépendant de celui que vient de faire M. Leymerie, contient quelques faits nouveaux qui ajoutent à la connaissance des alentours d'un pays curieux ; la seconde, c'est que le plan de M. Leymerie ne sortant point des limites du département de l'Aube,

mes observations font une excursion sur le département de Seine-et-Marne, où se trouve le complément de la série des terrains observés ; enfin en troisième lieu, j'ai répété des observations que dès 1830 j'avais faites de moitié avec M. Leymerie. Toutes ces raisons m'ont déterminé à présenter avec confiance un travail fait de bonne foi dans le désir d'être utile à la science.

Le sol géologique sur lequel mes observations ont porté est intéressant par les accidents de localité qu'il présente ; il est une espèce d'abrégé de la série des terrains tertiaires du bassin de Paris ; il offre un représentant de chacune des principales divisions de cette série, à l'exception du calcaire grossier que peut-être révèleront des observations ultérieures, car en 1831, M. Leymerie et moi en avons trouvé un fragment dans des conditions telles qu'il était difficile d'admettre qu'il eût été amené de loin.

La Craie blanche constitue le fonds du bassin ; elle s'étend en tous sens, formant des crêtes et plateaux vers le sud se développant en une plaine vaste légèrement ondulée où serpente la Seine accompagnée de ses alluvions de différents âges.

Cette craie appartient à l'étage supérieur de la formation, elle est accompagnée de Silex et de Bélemnites comme à Meudon. Un phénomène assez singulier qu'on observe dans plusieurs de ces silex ce sont des sutures qui donneraient à penser qu'ils sont composés de pièces rapportées.

Un fait géologique fort curieux qui doit trouver ici sa place, puisqu'il se rapporte à la formation crayeuse,

ce sont ces cailloux roulés qu'on observe dans le bois de Ferrière ; ils sont assez nombreux pour former une masse qui s'élevant en un cap avancé constitue la montagne des Crespins. C'est un des points culminants des alentours. Ces cailloux roulés ont des formes très singulières, on y voit beaucoup de Géodes, et les fossiles de la craie qui y sont mêlés ne laissent point de doutes sur ce dépôt caillouteux. C'est véritablement un diluvium de l'époque crétacée qui règne sur un espace assez étendu le long de la falaise. MM. Leymerie et Roulin ayant d'ailleurs observé ce dépôt à Pont et Nogent-sur-Seine en couche placée entre la craie et l'argile plastique, leur âge se trouve ainsi fixé d'une manière invariable. Vers le sommet de la montagne des Crespins, ils sont mêlés d'une grande quantité de sable siliceux trés-fin. Ces galets trés-roulés n'ont aucune analogie avec ceux qu'on trouve dans plusieurs localités, notamment à Montgueux, recouvrant la craie, et qu'on emploie à l'entretien des chemins.

Au-dessus de la craie viennent les sables et argiles qui appartiennent à la formation de l'argile plastique. Ces sables qui sont quartzeux passent du blanc à la couleur rouille très-intense, en raison du degré d'oxidation qui semble devenir plus prononcé à mesure qu'on approche de la base.

L'argile ne se présente point d'une manière constante, régulière. Quelquefois elle est disposée en couches reposant sur le sable auquel elle semble passer. Le plus souvent on la voit former dans les sables des dépôts d'épaisseur et de volume variables, ainsi dans une sa-

blière de la Voie-neuve, on la voit en nids d'un très petit volume. Dans une de ces sablières, nous avons trouvé des fragments de bois passés a l'état d'oxide de fer.

L'argile plastique n'est pas constamment blanche, quelquefois l'oxide de fer qui a imprégné le sable l'a aussi pénétrée, il en est résulté des nuances variables en raison de l'intensité de l'oxide et de la quantité présente dans l'argile.

L'argile plastique est généralement employée pour la fabrication de la tuile et de la brique. Auprès de Mont-Potier, on en trouve un gisement qui est d'une pureté suffisante pour pouvoir servir à la confection des pipes. C'est dans ce dernier village que se font les meilleures tuiles ; l'argile n'est point employée seule, mais on fait un mélange dans les proportions suivantes : un tiers d'argile panachée de jaune et rouge ; un tiers argile blanche ; un tiers d'une argile trés-ferrugineuse que nous avons vu extraire sur le versant Est du coteau qui supporte Mont-Potier. Elle occupe la partie superficielle et paraît être d'une époque géologique assez moderne. Il est très-probable qu'elle se rattache à ces époques ferrugineuses qui dans diverses localités recouvrent le terrain crétacé ; l'extraction de cette argile a mis à découvert une disposition assez singulière de la craie et des argiles qui lui sont postérieures. Sur la droite la craie forme une ligne qui vient rencontrer à angle presque droit une espèce de dyck d'argile blanche ; sur la gauche se voit une marne crayeuse disposée aussi en dyck qui s'appuie également contre l'argile blanche ;

ces trois substances de nature et d'âge divers laissent dans le milieu un intervalle rempli par l'argile ferrugineuse exploitée. La figure que nous donnons d'un escarpement voisin de Mont-Potier où se tirent la terre à pipe et le sable fait bien voir la disposition réciproque des divers dépôts.

Les sables ne contiennent point de Mica, c'est un caractère tranché qui les distingue des sables supérieurs dont nous parlerons plus bas, qui au contraire en contiennent.

A la partie supérieure de ces sables se voient des blocs de grès assez abondants dans certaines localités où ils font saillie à la surface du sol. Ce sont ceux-là même qu'on voit isolément dans les champs des deux côtés de la grande route de Troyes et que M. Leymerie et moi avions par erreur qualifiés de *blocs erratiques*. On les trouve quelquefois sur le flanc de la vallée, depuis le sommet jusqu'au bas, où ils sont sans doute arrivés en roulant faute de point d'appui par suite de l'érosion de la couche friable qui les contient. Leur texture compacte et dure qui les rend peu disposés à se prêter à la taille les fait très-facilement distinguer des grès de Fontainebleau qu'on trouve à peu de distance et quelquefois mêlés avec eux. M. Des Étangs avait déjà précédemment reconnu ces deux étages de grès dans les environs de Villenauxe.

La limite de l'argile plastique et du commencement du calcaire est quelquefois indiquée à l'extérieur par des sources comme on le voit près de la route Jacob ; M. Des Étangs a vu aussi ce fait.

L'absence du calcaire grossier marin étant un fait

bien constaté, nous arrivons au calcaire d'eau douce de l'étage moyen lacustre du bassin de Paris, nommé par M. Constant Prévost calcaire de Brie dans son tableau des terrains des environs de Paris. A Resson, ce calcaire semble reposer sur la craie sans intermédiaire, et il paraît devenir plus compact à mesure qu'on s'élève, c'est dans des fragments de cette nature que nous avons trouvé de belles empreintes de *lymnées* et de *planorbes*. Cet étage est généralement disposé en couches continues et horizontales, cependant le calcaire ne s'y voit pour l'ordinaire qu'en fragments de grosseur et de consistance variables souvent sillonnés de veines de cristaux de chaux à l'état spathique. Les couches supérieures sont parfois très-contournées et portent les traces d'une violente tourmente comme à Nesle et à Fontaine-sous-Montaiguillon, où les dislocations se sont communiquées à la bande marneuse verte dont nous allons parler.

Les parties solides de ce calcaire d'eau douce sont employées à faire de la chaux, et celles qui manquent de consistance, servent dans la Brie pour l'amendement des terres, on en tire beaucoup à Viviers pour cet objet.

Le calcaire lacustre est constamment bordé dans sa partie supérieure, de deux couches de marne verte, n'ayant pour l'ordinaire pas plus de deux à trois décimètres d'épaisseur; elles ne manquent nulle part. Ces deux bandes sont séparées par du calcaire interposé qui lui-même est en bande qui n'est guère plus large que ne le sont celles de marne. Souvent vers la partie inférieure elles prennent une teinte de couleur chocolat. Ces marnes sont généralement considérées comme l'é-

quivalent des marnes vertes du gypse des environs de Paris et comme la représentation embryonaire des gypses Parisiens. A Chenevières sur les rives de la Marne il y a un très-bel escarpement où l'on voit un lit puissant de ces marnes vertes qui repose immédiatement sur le calcaire qui ainsi que dans les environs de Villenauxe est converti en chaux.

C'est dans ces marnes que se trouve cette substance siliceuse tendre et légère que déjà en 1831 nous avions reconnue, M. Leymerie et moi, dans la carrière dite de Montrouge et à laquelle depuis il a donné le nom de *Nélite* du nom de la localité où elle a été observée. Il est à remarquer qu'à la naissance d'un ravin séparé de la carrière par un chemin, on voit des silex pyromaques dont l'écorce blanche est fort épaisse, et qui semblent être cette substance elle-même devenue plus consistante.

Le sommet des coteaux qui environnent Villenauxe est couronné par la formation des *meulières non coquillières*, la roche se trouve là comme en général partout, en blocs de grosseur variable mêlés à de l'argile rouge très-foncée, au-dessus de laquelle elles font saillie de tous côtés. Cette argile colorée par l'oxide de fer traitée par l'acide hydrochlorique perd sa couleur et devient blanchâtre, la même chose arrive aux argiles qui recouvrent dans certaines localités la craie inférieure.

Tels sont les terrains qui composent le sol géologique des alentours de Villenauxe, dans quelques endroits, surtout à l'extrémité de la Voie-neuve on trouve du minerai de fer en fragments peu nombreux. Ce minerai

semble être le reste d'un nid déposé dans la petite vallée où on le trouve et se rattache à ce dépôt de fer terreux pisolitique ou bohnerz des Allemands qui recouvre diverses parties du terrain tertiaire et crétacé.

Si l'on veut voir les terrains supérieurs à la meulière inférieure, il faut s'éloigner de Villenauxe, en se dirigeant vers le S-O, c'est-à-dire en longeant la falaise du plateau de la Brie, on trouve les grès tertiaires supérieurs analogues à ceux de Fontainebleau, à Mont-Potier et à Courtiou dont la description se trouve dans le travail de M. Leymerie sur la géologie du département de l'Aube. Si on se tourne vers le N-O, et qu'on fasse excursion dans le département de Seine-et-Marne on rencontre ce mamelon boisé qui porte les restes du château de Montaiguillon et qui est en entier composé de ces sables. Ils sont comme nous l'avons dit micacés, on en trouve sur la route deMontaiguillon à Louhans une belle exploitation qui présente un escarpement très-élevé; le sable y est disposé en zones horizontales rouges et blanches, vers le sommet est une couche de sable grisâtre qui sert de gisement aux grès qui font saillie à la surface et qu'on observe dans diverses parties avoisinant le chemin.

Arrivé au point culminant du coteau au pied duquel est situé Louhans, on voit poindre çà et là des blocs d'une roche siliceuse compacte avec des coquilles d'eau douce, Lymnées et Planorbes. C'est la meulière supérieure, ou meulière coquillière qu'à Louhans et près de Fontaine-sous-Montaiguillon, on voit bien nettement reposer sans intermédiaire sur les sables micacés.

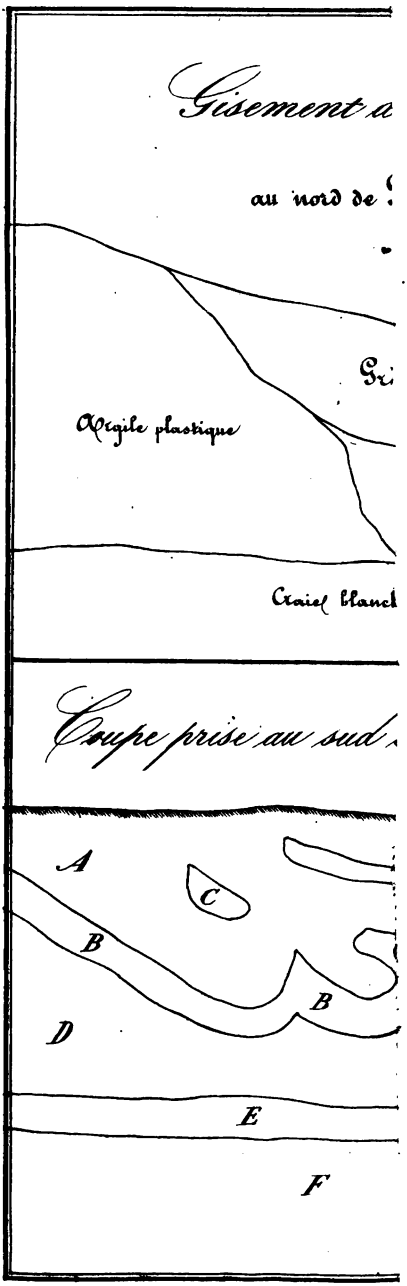

l ne reste
Resson.
dit d'o-
dont on
tres dont
ne laisse
convain-
qui coule
cines des
les bords
és d'une
ble rap-
observe
oute que
onate de
uffes qui
ement ce
portions
lus abon-
sidérable
rd'hui.

JE

LET.

ouvelles

semble ê
où on le
pisolitiqu
verses pa

Si l'on
inférieur
rigeant v
du plâtea
périeurs
Potier et
le travail
de l'Aub
excursio
rencontr
teau de
ces sable
en trouv
belle ex
élevé ; le
et blanc
grisâtre
la surfac
nant le c

Arrivé
est situé
d'une ro
douce ; L
rieure, o
Fontaine
reposer s

Pour terminer le récit de ces observations il ne reste plus qu'à dire un mot des tuffes calcaires de Resson. Ces roches poreuses sont comme nous l'avons dit d'origine très-moderne. La nature des végétaux dont on voit les empreintes, comme les coquilles terrestres dont quelques unes ont encore conservé leur couleur ne laisse aucun doute à cet égard. Mais on en est mieux convaincu encore quand on examine le petit ruisseau qui coule au fond de la vallée, on y trouve que les racines des plantes et le chevelu des arbres qui en tapissent les bords et qui plongent dans le courant sont incrustés d'une couche calcaire dont la disposition et l'ensemble rappellent très-bien les formes singulières qu'on observe dans la pierre de Resson. Ainsi donc nul doute que l'action incessante des eaux chargées de carbonate de chaux en dissolution, ne soit la cause des tuffes qui nous occupent. Peut-être et même fort probablement ce ruisseau ne fut pas toujours restreint à des proportions si petites. Sans doute précédemment la source plus abondante épanchait un volume d'eau plus considérable agissant sur une échelle plus étendue qu'aujourd'hui.

EXCURSION GÉOLOGIQUE

A SOMMEVAL ET AU VALDREUX,

Par M. J.-J. CLÉMENT-MULLET.

(Séance du 6 juin 1842.)

MESSIEURS,

Depuis quelque temps, les constructions nouvelles

sont devenues si nombreuses, on s'est tant occupé de recherches sur la fabrication des matériaux, que j'ai pensé que la Société accueillerait avec bienveillance quelques observations faites dans la compagnie de M. Des Étangs, sur le gisement de la terre employée à la fabrication de la brique ferrugineuse connue sous le nom de *brique du Valdreux*. Je l'offre comme un premier essai d'un travail théorique et pratique sur les argiles du département de l'Aube.

Les argiles employées pour la fabrication à Sommeval, à Laperrière, aux Boulins et au Valdreux sont de la même origine, leur nature minéralogique est la même sauf peut-être quelques nuances que l'ouvrier praticien ou l'analyse chimique peuvent seuls saisir.

Leur histoire se rattache à celle de ce minerai de fer pisolitique ou *bohnerz* des allemands dont j'ai eu l'honneur dernièrement d'entretenir la Société.

Cette argile appartiendrait, suivant l'opinion de quelques géologues, notamment MM. Constant Prévost (1) et Élie de Beaumont, à l'étage le plus supérieur des terrains tertiaires, celui qui vient immédiatement à la suite des faluns de la Touraine. M. Leymerie, qui a trouvé dans une argile de pareille couleur à Mont-Potier des coquilles fossiles, est disposé à ranger celle du Valdreux dans l'argile plastique ; quant à moi, n'en ayant point vu, mon opinion reste encore flottante. Cette argile accompagnée de son fer recouvre le sommet de toutes

(1) *V.* Tableau des terrains des environs de Paris.

les collines crayeuses des alentours, en couche d'une épaisseur très-variable, mais à Sommeval et au Valdreux elle est très-développée. Ainsi à Sommeval des fouilles de cinq à six mètres n'ont point traversé l'argile. Au Valdreux on semble voir un attérissement formé par un puissant remou déterminé par les collines, alors sans doute des écueils sous-marins. A Sommeval, c'est le fond d'une vallée qui s'est rempli d'un dépôt argileux.

Il semble très-probable que l'argile se soit déposée peut-être même d'une couleur grisâtre, puis le fer survenu d'une manière quelconque s'est superposé. Ce qui me semble confirmer cette opinion, c'est que le minerai de fer occupe constamment la partie supérieure et qu'on le voit très-rarement mêlé aux parties soujacentes. Ce qui prouve encore que le fer n'est point une partie essentielle du dépôt, c'est qu'il est lui-même répandu dans plusieurs parties du globe et notamment de notre département, isolément, et sans être aucunement accompagné de l'argile rouge inférieure, je l'ai vu même dans beaucoup de localités remplacé par une substance sableuse, grise, et nullement ferrugineuse.

Telle était, dans la forêt d'Orient, la disposition de la couche dans laquelle j'ai trouvé le fragment de minerai dont je vous ai entretenus.

Quelle est l'origine de l'argile et du fer? c'est un de ces phénomènes naturels nombreux faciles à constater et difficiles à expliquer. Le fer forme une couche très-étendue et qui jadis fut exploitée. J'en ai cité ailleurs divers exemples de scories qui le prouvaient, et nous trouvons aussi au Valdreux même, ces anciennes scories

dites scories romaines, qui prouvent que là aussi existèrent dans un temps très-reculé des forges alimentées par ce minerai.

C'est à la présence du fer que l'argile doit sa coloration, c'est-à-dire l'état ferrugineux dans lequel elle se trouve. M. C. Prévost (1) attribue au fer qui nous occupe la coloration des grès et sables ferrugineux des environs de Paris ; certes, on en peut très-bien dire autant des argiles de Sommeval et du Valdreux, et en général de toute la couche argileuse. En effet, on voit l'oxide de fer tapisser les fissures verticales avec une intensité bien plus prononcée, et lorsque cette argile est traitée par l'acide hydrochlorique, elle perd l'oxide qu'elle contenait, et ne présente plus qu'une masse d'un blanc grisâtre, qui paraît moins consistante et moins plastique qu'auparavant.

On voit aux Boulins pénétrer dans les fissures une couche très-mince d'une argile blanchâtre pure, douce au toucher, et qui ne fait point effervescence avec les acides.

Ce fer est recouvert par des silex à l'état fragmentaire de grosseur variable contenus dans une terre grisâtre. Ces cailloux appartenant à la formation crétacée, ont les angles plus ou moins arrondis, ils pénètrent un peu dans la couche ferrugineuse. Dans le terrain de la briqueterie des Boulins, on voit vers le milieu ces silex s'introduire dans les couches inférieures d'une manière qui rappelle

(1) Bul. Soc. géolog. de France, t. 13, p. 205.

l'invasion des argiles ou substances terreuses dans les puits naturels des environs de Paris. L'origine diluvienne de ce dépôt siliceux ne présente donc point de doute. Au Valdreux notamment, ces silex sont dans une terre sableuse et grisâtre qui rappelle beaucoup le diluvium qu'on observe dans les environs d'Ervy.

Cette argile rougeâtre est employée à la fabrication de la brique, de la tuile et du carreau. On ne sépare point la couche ferrugineuse supérieure, qui s'insinuant à l'argile, ajoute à la qualité du produit. En effet, l'action du feu détermine la fusion du minerai qui se mêlant ainsi aux molécules terreuses, détermine une adhérence plus intime et ajoute à la force de cohésion. Il me semble même que l'argile doit en partie sa plasticité à la présence du fer, car elle est naturellement moins douce au toucher, moins hygrométrique que ne le sont communément nos argiles du Gault, et moins compacte. Une circonstance qui appuie cette conjecture sur l'action du fer, c'est que dans le fond des excavations poussées trop avant, l'argile est de mauvaise qualité et ne peut plus être employée utilement. Par suite de la différence entre la compacité des argiles marneuses du Gault et la terre du Valdreux, cette dernière est d'une manutention moins pénible et elle exige moins de soins. Elle se pénètre d'eau très-vite et en peu de temps elle devient en état d'être employée. Elle a un inconvénient qui n'existe point dans les terres plus alumineuses et plus siliceuses des environs de Villenauxe, c'est que la brique moulée ne peut être exposée à l'air libre pour sécher, elle craint l'action directe des rayons du soleil, il faut de toute né-

cessité la placer sous des hangards ou des halles, sinon la plus grande partie se fendrait et serait perdue.

La brique du Valdreux est généralement d'une très-bonne qualité, qu'elle doit à la présence du fer. La tuile n'est point aussi bonne, car la fonte des grains de minerai laissant dans l'intérieur des cavités qui laissent un passage à l'eau pluviale, la rend peu propre à faire de bonnes couvertures. Par la même raison, le carreau est très-défectueux et d'un aspect peu agréable, quelle que soit d'ailleurs sa solidité.

RAPPORT

Sur l'action de la Fumée des Fours à Chaux des Hauts-Clos,

SUR LES VINS RÉCOLTÉS AUX ENVIRONS;

PAR UNE COMMISSION COMPOSÉE DE MM. GRÉAU, THIÉRION, CARTERON, BALTET-PETIT, PILLARD, PATIN ET DUBLANC, RAPPORTEUR,

(*Séance du 6 juin* 1842.)

MESSIEURS,

En quittant Troyes dans la direction du sud, sur le bord de la route qui mène à Saint-Germain, on rencontre un atelier dont la construction récente coïncide avec l'époque où commencèrent les travaux pour le canal de la Haute-Seine ( ). Il existe là un immense fourneau à chaux dont l'aire présente

deux foyers; tous deux servent à calciner la pierre à chaux provenant des carrières de Bar-sur-Seine. Le feu nécessaire à cette opération est alimenté par du charbon de terre sec que des ouvriers projettent sans interruption dans les ouvertures toujours béantes de ces vastes creusets. A mesure que la pierre est transformée en chaux, par la perte de l'eau et de l'acide carbonique qui entraient dans sa composition, elle est retirée par la base conique du four en même temps qu'on la remplace dans l'ouverture supérieure par des matériaux qui vont subir la même action. — Par la succession alternative de ces différentes manipulations, le travail reçoit une activité qui n'est interrompue ni le jour ni la nuit. En obtenant une continuité aussi parfaite dans la combinaison intelligente et rationelle de ce travail, on a satisfait à la loi principale de l'industrie qui est la loi de l'économie. La fabrication de la chaux est pratiquée par un procédé semblable près des barrières de Paris, dans la Belgique, dans le pays de Liége et en Angleterre. Les modifications qu'on y apporte dépendent de la nature du combustible qui peut être la tourbe, le charbon de terre ou le coke, et de l'état de la chaux qui doit être calcinée et qui varie de la plus maigre à la plus grasse. Autour du four à chaux des Hauts-Clos se trouvent immédiatement des terres cultivées; les unes portent des plantes fourragères, les autres sont couvertes de vignes qui fournissent le vin aux habitants du village de Saint-André, situé lui-même à une distance très-rapprochée. — Vers la fin de septembre 1841, à l'époque où la vendange vient d'être

rentrée, un de vos membres vous fit savoir que les propriétaires des vignes environnant le four à chaux avaient remarqué dans leur vin une saveur très-prononcée et une odeur de fumée bitumineuse.—Ce phénoméne étant observé pour la première fois dans les vins de cette contrée, on jugea qu'il fallait l'attribuer à l'action des fumées répandues sur les propriétés par la combustion du charbon de terre dans la cuisson de la pierre à chaux. Ce fait vous fut signalé comme un préjudice à l'agriculture, et comme vous en êtes les protecteurs et les guides, on appela votre examen sur cette question.

La commission que vous avez nommée se compose de Messieurs Carteron, Dublanc, Grèau, Patin et Pillard dont je suis l'interprète en venant vous rapporter ce qu'elle a fait pour remplir la mission dont vous l'avez chargée.

Nous nous sommes transportés au lieu dit des Hauts-Clos, dont vous connaissez maintenant la position géographique à l'égard de Troyes. A cet instant, les vignes à qui on avait enlevé leur fruit étaient encore garnies de leurs feuilles. — Arrivés près du four à chaux, nous vîmes ses foyers allumés et les fumées qui en sortaient se répandre comme un lourd brouillard sur les campagnes où le vent les poussait. — Recueillant encore quelques grains de raisin échappés à la vendange, nous cherchâmes à savoir s'ils laissaient dans la bouche une saveur appréciable : cette épreuve ne donna aucun résultat. — Il en fût de même lorsque nous vînmes à mâcher des feuilles prises au sommet

des ceps, et dans la direction la plus ordinairement exposée aux fumées de l'établissement. Près du four nous vîmes bien un plan de vignes entièrement détruit; mais son voisinage était si rapproché que l'on devait voir dans cette destruction plutôt l'effet de la chaleur concentrée que celui de la fumée.

Cependant, parvenus sur l'aire du four, nous y fûmes rejoints par plusieurs cultivateurs qui reproduisirent la plainte que leurs vins étaient infectés, et désormais impropres à leur servir de boisson.

On nous mit bientôt à même de vérifier l'état de ces vins en nous donnant plusieurs échantillons provenant de pièces de vignes plus ou moins rapprochées des fours. — Ces vins, qui n'avaient point encore subi le complément de la fermentation furent en effet trouvés d'une saveur excessivement désagréable et intense, rappelant distinctement l'odeur de la fumée. Ce caractère était d'autant plus prononcé et altérait d'avantage les vins que les vignes qui en avaient fourni le raisin étaient plus rapprochées des fours, et plus exposées aux vents dominants pendant l'année. — Quand la fermentation fut terminée et que le vin fut mis en pièce, on y retrouva la même saveur plus nette et plus franchement caractérisée par la fumée.

C'est un fait malheureusement trop fréquent que cette incompatibilité entre les opérations de l'industrie et les produits de la végétation. Il a donné lieu à de graves contestations, à de dispendieux procès. — L'un de nous en a connu plusieurs exemples dont le plus important survint entre des affineurs d'or et d'argent et

les propriétaires voisins de cette usine, qui protestaient au nom de leur santé menacée, et pour leurs propriétés dépréciées et détruites. — Il s'agissait dans cette circonstance des vapeurs qui résultent de l'action de l'acide sulfurique sur l'argent, vapeurs d'acide sulfureux, c'est-à-dire d'un des corps les plus délétères, et qui devait avoir une action corrosive sur le tissu des végétaux. — Pour parler d'après le témoignage de la même personne, les environs de la petite ville de Dieuze, dans la Meurthe, où existent les salines de l'est et un gigantesque laboratoire de chimie pour toutes les opérations auxquelles donne lieu le sel gemme, ces environs n'offrent à une grande distance qu'une végétation pauvre et une culture languissante et rebelle. — Ce n'est pas qu'il y ait à faire le moindre rapprochement entre des accidents si graves, et celui qui fait le sujet de ce rapport; mais sans qu'il y ait une ressemblance parfaite, et qu'on ne saisisse même que les derniers traits de l'analogie entre ces exemples et le préjudice causé par les fumées des fours à chaux aux vignes des Hauts-Clos, c'est toujours un tort de l'industrie à la culture, et le mal ne diffère que par ses degrés. Il serait à désirer que toutes les fois qu'un pareil sujet d'observation se présente il fût étudié avec l'attention nécessaire. Les conclusions de cette étude fourniraient à l'administration des lumières dont elle ferait usage pour ne donner les autorisations de son ressort qu'en exigeant les mesures les plus propres à prévenir des désastres ou seulement des conflits d'intérêts.

On pourrait encore chercher des éclaircissements sur

cette question à son point de vue général dans les traités de culture ou dans des recherches de physiologie végétale : mais dans cet espoir on ouvre inutilement les auteurs les plus estimés et les plus modernes. Notre honorable collègue, M. Salmon, directeur de la ferme-modèle, dont l'autorité est si justement invoquée ici, nous a dit que dans les cours des écoles d'agriculture, l'influence des agents extérieurs n'était jamais envisagée dans ses rapports entre les grandes émanations et leurs effets sur les produits de la terre.

Decandole est celui des physiologistes qui donne le plus d'attention et d'étendue à cette question. Toutefois il ne s'agit dans son ouvrage que d'actions contigues et de phénomènes de petites proportions. Nonobstant cette différence avec un point de comparaison plus exact, nous lui empruntons son opinion comme une des mieux et des plus nettement exprimées sur cette matière.

» Les conséquenses de la civilisation, dit l'auteur du » cours de botanique, tendent encore à introduire dans » l'air atmosphérique d'autres matières gazeuses, parmi » lesquelles nous devons mentionner la fumée et les » gaz qui s'échappent des usines.

» La fumée agit sur les végétaux vivants d'une » manière toujours plus ou moins délétère. Son action » se compose 1° de la chaleur plus ou moins forte » qu'elle comunique à l'air, 2° de la quantité d'acide » carbonique dont elle est mêlée, 3° de l'huile empy- » reumatique et de l'acide pyroligneux qu'elle contient. » A ces divers titres elle agit très-rapidement sur la

» santé des plantes. En plein air, elle s'élève rapide-
» ment, et il est rare qu'elle ait une grande action;
» mais elle est très-redoutable dans les appartements
» et surtout dans les serres.

» Celle du bois l'est particulièrement à cause de son
» âcreté : il est peu de jardiniers qui n'aient vu ses
» effets sur les plantes enfermées . . . . . La première
» action de la fumée lors qu'elle est en faible quantité,
» est de faire tomber les feuilles; si la quantité est
» plus grande, elle noircit et brûle les jeunes pousses. »

Voilà donc établi par une opinion irrécusable que la fumée, portée à une haute intensité peut devenir une cause de mort pour les plantes. Ce que nous avons vu sur la partie des vignes les plus rapprochées des fours à chaux peut servir de confirmation à l'égard de cette action combinée de la chaleur et de la fumée.

La fumée des fours à chaux n'a pas causé partout un aussi grand dommage que sur ce point de son voisinage immédiat. Son effet, à des distances plus éloignées, s'est borné à communiquer ses propriétés au vin, et à gâter, à détruire le produit d'une récolte d'une assez grande étendue.

Nous avons cherché à nous rendre compte de la manière dont le phénomène s'est produit. On pourrait se demander si la fumée dissoute par les pluies, par les brouillards condensés, ou par les eaux du sol, et présentée dans ce véhicule aux parties du végétal par lesquels sont puisés les sucs qui alimentent sa vie ne se serait pas trouvée de la sorte transportée jusque dans le fruit au moment de sa maturité. En effet nous con-

naissons aujourd'hui cette belle expérience qui consiste à présenter aux arbres les plus élevés des substances en dissolution qui sont absorbées par les racines et qui se répandent dans tout l'individu, en modifiant ses qualités suivant la nature des agents employés.

Il n'a pas été nécessaire de trouver cette voie physiologique, mais lente et laborieuse à la communication de l'odeur de fumée dans le vin. L'opération a dû se faire d'une manière directe et simplement mécanique.

Du moment où le raisin s'est développé sur le cep qui le portait, il s'est trouvé par l'effet des émanations du four à chaux, plongé dans une atmosphère permanente de fumée. Cette communication avec le grain, alternant avec l'humidité tellurique, ou avec l'action des brouillards a déposé sur ces enveloppes ou ses supports les matières fixes charriées par la fumée. Dans cet effet une couche a succédé à une autre couche ; les matières déposées et laissées sur leur point d'appui par la vaporisation de l'eau se sont accumulées, et ce dépôt, qui n'a pas eu d'interruption jusqu'à la maturité du raisin a laissé une quantité assez grande de matière huileuse empyreumatique pour que le vin dans lequel elle est dissoute ensuite en ait été sensiblement infecté.

Les raisonnements auxquels nous nous livrons sur la manière dont les propriétés de la fumée se sont introduites dans le vin, vous paraîtront peut-être peu nécessaires.

Vous mettez moins d'importance à connaître des théories sur un fait qui a pu nuire à l'agriculture, que

vous n'en mettez certainement à entendre constater le fait lui-même. La connaissance de la cause du phénomène auquel est dûe l'altération du vin, ne serait utile, au point de vue pratique, que pour en prévenir ultérieurement la reproduction ; or, la cause sensible, appréciable et incontestable étant la fumée elle-même, le moyen ne pourrait être que dans la suppression des fours qui la produisent C'est aussi l'effet matériel qui a fixé l'attention de vos commissaires qui se sont occupés à en saisir l'évidence, mais quand un phénomène particulier se présente à l'observation, l'esprit se plaît à en découvrir les causes productrices, et c'est le motif qui nous a conduits à nous expliquer la nature des circonstances qui ont porté les éléments de la fumée des fours à chaux jusque dans le vin qui en a contracté l'odeur et la saveur.

La question qui domine toutes les explications, c'est l'existence de la fumée provenant des fours à chaux des Hauts-Clos, et l'action qu'elle a exercée sur les vins fabriqués avec les raisins qui ont été, toute une saison, exposés à ces fumées.

Cette question n'a pas laissé le plus faible doute dans l'esprit de vos rapporteurs, ils ont acquis à son égard une certitude complète.

En vous l'exprimant avec une aussi forte conviction, ils vous apportent une réponse formelle à la question que vous leur avez soumise et satisfont la mission que vous leur avez confiée. Le rapport qu'ils ont l'honneur de vous faire se réduit à cette simple formule :

» L'altération des vins obtenus des vignes des

» Hauts-Clos est dûe à l'action des fumées résultant de » la combustion du charbon de terre dans les fours à » chaux des Hauts-Clos. »

Cependant qu'il nous soit permis, Messieurs, de vous soumettre quelques expériences que l'occasion nous a permis de tenter. Nous avons désiré savoir le parti qu'on aurait pu tirer des vins infectés par la fumée pour le cas où ils n'auraient pas pu être bus seuls ou mêlés avec d'autres vins.

Nous avons soumis à la distillation du vin dont la saveur empyreumatique était excessivement prononcée. M. Laumet, propriétaire, qui avait eu l'obligeance de le fournir le regardait comme impropre à son usage. Le produit de la première distillation marquait 16 degrés aréométriques, correspondant à 36 centièmes d'alcool absolu. Sa quantité était du tiers 6 dixièmes du vin employé.

Ce liquide alcoolique avait une odeur et une saveur de fumée très-forte. On a procédé à une nouvelle distillation au bain-marie, en fractionnant les produits dans l'ordre de leur formation, on a obtenu :

1° Un litre d'alcool	à 27,5°	aréométriques	ou 73	centièmes.
2° id.	à 23,6°	id.	ou 62	id.
3° Un demi-litre	à 16°	id.	ou 18	id.

L'alcool à 27,5 avait beaucoup perdu de la saveur et de l'odeur du liquide de la première distillation, c'est-à-dire de l'alcool à 16 d extrait directement du vin ; l'alcool à 23,6 était moins dépouillé de ses mauvaises qualités que le précédent à 27,5 ; et l'alcool à 16 ne présentait pas de différence en odeur ni en sa-

veur avec celui de la première distillation du vin lui-même.

Après la distillation de tout l'alcool contenu dans le liquide, l'eau qui suivait ce principe plus volatil, possédait plus d'odeur et plus de saveur de fumée.

Si on avait pu à la faveur de la quantité de liqueur, multiplier ces distillations et élever le degré de l'alcool jusqu'à celui qu'on lui donne habituellement dans le commerce, il est vraisemblable que dans cette rectification il aurait perdu toute odeur et toute saveur et qu'il aurait pu être employé aux mêmes usages que celui qu'on retire des vins de bonne nature.

La purification de l'alcool par la distillation est conforme à ce que pouvait prévoir le raisonnement, puisque les principes qui fournissent l'odeur et la saveur à la fumée sont moins volatils que l'alcool absolu.

Ils sont entraînés par la vapeur dans les premières opérations parce que cette vapeur à cette époque est plus aqueuse, plus chaude et moins légère; mais en se dépouillant de l'eau, et augmentant de légèreté, de volatilité, elle abandonne les corps moins volatils par eux mêmes, qui lui étaient unis. Afin de rendre ce résultat plus prompt et plus certain, on aurait pu recourir à un alcali (potasse ou chaux) qui aurait fixé plus complètement les agents de l'altération.

Nous avons vu dans l'opération d'extraction de l'alcool du vin des Hauts-Clos, que la quantité d'alcool absolu est à celle du vin comme 1 est à 11,8.

En partant de ce rapport entre le vin et l'alcool qu'il contient, une pièce de 250 litres, aurait pu donner

25 litres d'alcool à 33,33 ou à 85 °/₀ et avoir pour valeur commerciale la somme représentée par 25 litres d'alcool suivant le cours.

Nous n'ajouterons pas ici quelques expériences qui ont été faites pour transformer le vin en vinaigre. Elles ont montrées que dans ce passage l'odeur et la saveur empyreumatiques sont restées tout entières dans le produit dont il aurait été impossible de se servir dans l'économie domestique.

Ce n'est donc qu'en utilisant l'alcool des vins altérés par la fumée des fours à chaux qu'on peut trouver un emploi de quelque valeur des vins que ces fumées ont rendus impotables.

NOTE
SUR LE PEGANUM HARMALA,

Lu à la Séance du 15 Juillet 1841.

Par M. THIÉRION, Membre résidant.

Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler que M. de Mirbel, professeur de botanique au Jardin des Plantes, vous a adressé, il y a environ deux ans, de la graine du *Peganum Harmala*, plante que Linnée a placée dans sa dodecandrie monogynie, et de Jussieu dans la famille des rutacées. Cette graine avait été remise au jardin des Plantes par

M. le ministre de l'agriculture et du commerce, pour servir aux distributions du Muséum. Elle provenait d'un envoi fait par M. Gabel, professeur de chimie dans l'université de Dorpat. Ce professeur, en faisant cet envoi, avait annoncé que, par des procédés chimiques, il était parvenu à tirer de la plante même une couleur propre à remplacer la cochenille, découverte qui ne peut manquer d'être très-utile dans les manufactures, et à Troyes particuliérement.

M. Gabel dit cette plante très-commune dans les steppes de la Crimée. Vous avez employé tous les moyens ordinaires de publicité pour annoncer que cette graine serait distribuée aux personnes qui désireraient cultiver cette plante ; et cette distribution a été effectuée par les soins empressés de notre collègue M. Des Étangs ; laissant donc à M. Des Étangs, qui lui-même l'a cultivée dans la cour du Musée, le soin de nous éclairer plus spécialement sur la nature de cette plante, comme naturaliste très-spécialement occupé de la botanique, et dont l'ouvrage auquel il travaille sur la botanique du département de l'Aube sera très-utile et pour la science en général, et en particulier pour l'agriculture de ce département, je vous avais manifesté il y a deux ans, l'intention de vous faire part des recherches que j'avais faites, et sur les lieux où elle croît, et sur les usages auxquels elle a été employée jusqu'ici, et je me proposais de vous les présenter alors ; mais quelques circonstances particulières et imprévues, et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, y ayant mis un obstacle que je ne pouvais écarter, j'ai été forcé de remettre

jusqu'à présent la communication du petit travail dont je vais vous donner lecture. Mon but n'est autre, en vous le présentant, que de rappeler à tous nos collègues l'utilité de cette plante, et vous fournir une occasion de les encourager de nouveau à s'occuper de sa culture.

Voici donc ce que j'ai pu recueillir sur cette plante, bien connue des Arabes, des Turcs et des Égyptiens, mais plus particulièrement comme plante médicinale, et c'est sous ce rapport qu'elle est désignée par Avicenne et par Dioscoride. Ce dernier l'a regardée comme étant la Rue sauvage, mais Avicenne la distingue de cette plante, et la regarde comme substitut du *Cardoumani* ou *Carum græcum*. Conservant son nom *Harmel* en Arabe, elle paraît s'être appelée par les Syriaques et les Grecs, *Besasan*. Les Perses la nomment *Vound* suivant Kazwini, ainsi que, dans une note qu'il a eu la complaisance de me remettre, M. Clément Mullet l'a remarqué en traduisant cet auteur arabe qui n'existe encore qu'en manuscrit.

On lit en marge de la traduction de l'Histoire naturelle de Pline second, (tome 2, page 96) à côté du passage où ce naturaliste parle de la Rue sauvage, note *M*, ces mots : C'est le *Moly* des Asiatiques que les Arabes et les apothicaires appellent *Harmel*; toutefois, ajoute-t-il, il y a de la Rue sauvage, outre le *Harmel*; et plus bas, à la note *N*, le *Moly* lui paraît être la Rue de Galatie.

Bellon, voyageur très-distingué, dans son livre des « *Observations de plusieurs singularités et choses mémora-* » *bles trouvées en Grèce, Asie, Égypte, Arabie et autres pays* » *étranges* (liv. 2, chap. 21.), dit : D'Alexandrie au lac » (Mareotis), les campagnes sont la plus grande partie

» de sable mouvant, qui seraient stériles, n'était qu'il
» y croît d'une herbe nommée Harmala.... La susdicte
» herbe de Harmala est moult semblable à Moly, c'est
» une espèce de Rue sauvage que les Arabes, Égyptiens
» et Turcs ont à présent en divers usages. Ils ont cou-
» tume de s'en parfumer tous les matins, et se persua-
» dent par là qu'ils déchassent tous les mauvais esprits.
» Cela a donné si grand usage à cette herbe, et à sa se-
» mence, qu'il n'y a si petit mercier, qui n'en tienne en sa
» boutique, comme si c'estoit quelque précieuse drogue.
» Apollodorus, auteur ancien, a attribué au Souchet ce
» que j'ai dict de Harmala, disant que les Barbares ne
» sortent jamais de leurs maisons, qu'ils ne soient pre-
» mièrement parfumés de souchet. Cela m'a quelque
» fois fait penser que l'usage en est ancienne. » Il ajoute
(liv. *id.*, chap. 25.) « Le pays que nous avions au costé
» dextre est ès spacieuses campaignes sablonneuses, où
» il ne croissait sinon quelques capriers, et de la susdicte
» herbe de Kali et de Harmala. » Enfin (l. 3, ch. 51),
il ajoute : « Jovius escrivant de l'empereur Selim, dict
» qu'il avait quelquesfois accoustumé manger d'une se-
» mence qui rend les hommes joyeux, et oste la mémoire
» des choses qui rendent les hommes pensifs et molestés
» des choses hautaines, et que quelques heures après
» qu'on en a mangé, l'on ne demande qu'à se réjouir,
» et ne permet qu'on se souleie de penser quelque chose
» qui rende l'esprit tourmenté. Mais il ne sçait (dit-il)
» quelle semence ce peut estre, sinon qu'il lui est avis
» que c'est Nepenthès. Mais moi ay veu qu'ils usent
» d'une herbe qui est vulgairement vendue par les mar-

» chés de Turquie, nommée Harmala, espèce de Rue » sauvage dont j'ai desjà parlé au 2me livre, de laquelle » les champs sont tous pleins, et les haies par toute » Turquie, dont n'en avons point en nos pays. » Le passage de Paul Jove, évêque de Nuceria, se trouve dans ses *Vies de tous les empereurs Turcs*, dédiées à Charles-Quint, traduites en latin par Niger Bassius, à l'article *Sélim*. Linnée dans les *Amœnitates Academicæ*, dissertation sur les plantes enivrantes, cite Bellon qui rapporte ce passage, et il pense que peut-être l'espèce de bol ou pâte électuaire mangée un jour par Kæmpfer en un festin chez les Perses, était composé de cette semence. Voici le fait tel que Kæmpfer le rapporte lui-même dans le fascicul. 3 de ses *Aménités exotiques*, contenant la notice des substances enivrantes chez les Indiens. Après avoir parlé d'une boisson de noix de cocos dont venait de boire un Brahmane, il raconte qu'il avait éprouvé quelque chose de plus extraordinaire, à l'époque où il était à Gamran : qu'ayant été invité à dîner avec six européens et le directeur Lycochthon par les Benjanins, le repas eut lieu dans un verger à la distance d'une lieue de Gamran: Qu'ayant remarqué que pendant le repas, chaque fois qu'ils buvaient à la santé de leurs hôtes, ceux-ci s'abstenaient de boire du vin, leur faisaient raison en prenant un bol ou électuaire enivrant qui leur avait été envoyé récemment de leur pays ; que désirant beaucoup goûter de cet électuaire, il en obtint une bouchée assez ample, et que sur l'éloge qu'il en fit, comme ayant le goût d'une véritable ambroisie, tous les convives, et le chef Lycochthon lui-même suivirent son exemple, à l'exception

pourtant de M. Verdunk, qui en ayant déjà éprouvé la vertu, il y avait long-temps, se refusa seul à en manger. L'effet de ce Népenthès ne fut pas bien long. Il éprouva des sentiments de joie et de plaisir tels qu'il ne se rappelait pas d'en avoir jamais éprouvés de pareils de sa vie. Tous ceux qui avaient fait usage de cette substance magique, s'embrassaient, parlaient peu, mais riaient aux éclats de tout ce qu'on disait. Ils se provoquaient les uns et les autres par les plus grands éclats de rire ; le festin étant terminé, et la nuit arrivée, une fois montés à cheval, ce fut une nouvelle scène, d'autres fantômes agitaient leurs cerveaux ; il leur semblait voler dans les airs avec leurs chevaux, comme Pégase, et au milieu d'arcs-en-ciel ornés des plus belles couleurs, leurs yeux étaient frappés de tous côtés du spectacle de ces couleurs légères, brillantes et de la plus grande élégance ; il ajoute : de retour chez nous, et pressés de nous mettre à table pour prendre part au souper qui était prêt depuis quelque temps, tout en mangeant ce que chacun d'eux avait devant soi, ils trouvaient ce qui leur était servi, si agréable au goût, qu'il nous semblait souper à la table même des dieux, que le lendemain, il ne nous arriva rien de ce qu'on éprouve après une veille de débauche, aucun embarras au cerveau, aucun dérangement dans notre santé ; et après notre sommeil, nous retrouvâmes toute notre raison ordinaire ; mais nous avions oublié ce que nous avions fait la veille, et en nous le rappelant, M. Verdunk nous procura le souvenir de cette joie inexprimable que nous avions éprouvée ; et chose remarquable, nous nous

souvînmes très-bien aussi de la crainte que nous avons eue tous, et pendant tout le temps que nous fûmes à cheval de tomber du côté droit, crainte dont l'idée avait été si fortement imprimée dans nos esprits qu'elle ne pouvait s'en être effacée. Tel fut, dit-il, l'effet de cet enivrement magique ressemblant tellement à un sortilège que s'il en arrivait autant pour la même cause à quelque mélancholique, et qu'il crût avoir volé en l'air sur un bâton, il y aurait à craindre de ne pas échapper à une condamnation qui serait prononcée par la justice. Quelques écrivains en médecine ont profité des passages de Bellon et Paul Jove que je viens de citer pour regarder la semence de notre plante comme faisant partie du Nepenthès d'Homère, tel que Laseine, *Traité des Médicaments*, 2e partie; Pierre-Petit, A. L. Marquis; ce en quoi ils n'ont pas été suivis par des auteurs plus modernes, et il n'est presque pas de substance enivrante qui n'ait été proposée par quelqu'auteur, comme étant ce fameux Népenthès. Et aujourd'hui le plus grand nombre pense que c'est l'opium. M. Guyon, pourtant, prétend que c'est le Haschis ou Haschich, préparation usitée dans l'Algérie et composée avec les feuilles du *Cannabis Indica* dont on fait un électuaire que l'on appelle *Madjonne*.

Je ne dois pas omettre que Miller dans son *Dictionnaire des Jardiniers* donne la description et le mode de culture du *Peganum Harmala* qu'il nomme *Rhue sauvage d'Assyrie*, « cette plante, dit-il, croît naturellement en » Espagne et en Syrie, et je n'en connais qu'une es» pèce. » Au surplus, le nombre des substances eni-

vrantes, employées par les orientaux, est plus grand qu'on ne l'indique ordinairement; mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler, non plus que de leur goût pour ces substances, et leur emploi qui remonte aux temps les plus reculés. Ce n'est point sous ce rapport, que nous devons en exciter, en encourager la culture, mais pour un usage beaucoup plus utile, si la découverte annoncée par M. le professeur de Dorpat peut nous procurer, à peu de frais, une couleur aussi belle et aussi solide que celle de la cochenille.

Pour m'excuser sur le peu d'importance de ce dont je viens de vous entretenir, je dois vous rappeler ce que j'ai eu l'honneur de vous dire d'abord que je n'avais d'autre but, en vous présentant cette notice, trop légère sans doute, sur le *Peganum Harmala*, que de vous rappeler de quelle utilité il serait de cultiver cette plante dans notre département, et d'inviter de nouveau ceux qui le peuvent, à ne pas oublier la recommandation publique que vous en avez faite.

RAPPORT
SUR LE CONCOURS DE CHARRUES,

PAR *M. DE VILLEMEREUIL*,

(Séance du 17 novembre 1842).

MESSIEURS,

Vous avez décidé que deux prix, l'un de cent francs, l'autre de cinquante francs, seraient décernés le di-

manche 6 novembre 1842, en la ferme modèle de Belley pour les labours exécutés avec le plus de perfection et d'économie comparatives, et avec des charrues de toutes espèces.

Vous avez composé le jury chargé de prononcer sur ce concours, de votre section d'agriculture, présidée par votre président, et vous avez en outre décidé que tous les membres de la Société présents à Belley pourraient se réunir au jury.

Au jour indiqué, les membres du jury se sont rendus à la ferme-modèle, où, malgré le froid et la neige qui couvrait la terre, ils ont trouvé un grand nombre de cultivateurs. Sur 36 qui s'étaient fait inscrire pour concourir, 18 ont répondu à l'appel. M. le directeur de la ferme-modèle avait fait préparer à l'avance deux terrains destinés au concours : le premier était recouvert d'un chaume d'avoine ; le second, d'un ancien sainfoin. La place de chaque charrue était marquée, et les concurrents empressés de rivaliser de zèle et d'adresse se sont de suite mis à l'ouvrage en présence de votre jury et d'un concours immense de spectateurs. Un sillon a été labouré par chaque concurrent dans chacun des champs indiqués. Les épreuves ont été ainsi au nombre de deux : la première en retournant un chaume d'avoine, la seconde en défrichant un sainfoin.

Tous les dix-huit concurrents ont subi avec succès les deux épreuves. Tous ont donné de bons résultats et votre jury a été unanime pour reconnaître que la perfection de ces labours méritait son entière approbation et c'est sur le plus ou moins grand degré de perfection

qu'il a pu établir un classement. J'oubliais de vous dire, Messieurs, que le jury voyant parmi les spectateurs un grand nombre de cultivateurs éclairés, n'a pas cru outrepasser ses instructions en s'en adjoignant quelques-uns. C'est à ce titre que M. Boyau, MM. les Maires de Belley et de Villechétif ont bien voulu se réunir au jury.

Parmi les charrues qui ont été amenées à Belley, le jury a remarqué les perfectionnements apportés à celle de M. Boiteux, cultivateur et maire à Montreuil : cette charrue dont l'oreille et le sep sont en fer, et à laquelle une vis de pression sert de régulateur, a le double mérite de retourner parfaitement la terre et de diminuer le tirage. Le fils de *M.* Boiteux, élève sorti récemment de la ferme-modèle de Belley, laboure habituellement dans les terres argileuses et compactes de Montreuil avec cette charrue attelée de trois chevaux, tandisque celles des autres cultivateurs sont tirées par six ou huit chevaux.

M. Menuelle, cultivateur à St-Léger-sous-Margerie a dû aussi la supériorité de son labour à une oreille et à un sep en fer adaptés à sa charrue.

M. Salmon, par un sentiment de convenance que vous apprécierez, Messieurs, n'a pas voulu faire concourir ses domestiques ni ses élèves. A la sollicitation de plusieurs cultivateurs, il a fait marcher dans le défrichement de sainfoin un araire attelé de trois chevaux. Cet instrument a fonctionné avec une régularité et un aplomb parfaits. Votre jury ne doute pas que cet exemple utile ne détermine un grand nombre de cultivateurs à faire l'acquisition d'un instrument qui, dans les défri-

chements surtout, diminue au moins de moitié le tirage des attelages.

Voici l'ordre de mérite arrêté par le jury :

1er prix, *ex æquo* : MM. Menuelle (Isidore) de St-Léger-sous-Margerie, et Boiteux (Alphonse) de Montreuil.

2me prix, *ex æquo* : MM. Tissut (Nicolas) de Villechétif, et Bertrand (Amédée) de Montangon.

Mentions honorables :

MM. 1°. Galand (Isidore) de Belley, 2°. Denisot (Nicolas) de Baire, 3°. Derrey (Martin) d'Assencières, 4°. Lanjolley (Henri) de Belley, 5°. Gravelle de Villechétif, 6°. Damoiseau de Belley.

En partageant les prix et en décernant six mentions honorables, votre jury a cru rester dans les limites de ses attributions. Il a pensé qu'au mérite égal il fallait la même récompense honorifique, et en signalant ceux qui ont le plus approché des prix, il leur a donné la seule récompense dont il pouvait disposer. Il espère que cet encouragement les engagera à rivaliser de zèle dans une autre occasion.

Nous devons nous féliciter, Messieurs, de l'heureux succès du concours du 6 novembre. Près de 2000 personnes étaient réunies à la ferme-modèle de Belley, tous les cultivateurs des environs et un grand nombre des extrémités du département examinaient le travail des charrues, en discutaient le mérite ; par suite les plus habiles ou les plus hardis étaient amenés à préconiser les cultures qui leur avaient réussi ; les uns écoutaient, les autres discouraient, et de ce contact, n'en doutons pas, le progrès résultera.

Cette réunion, Messieurs, aura de l'influence sur l'agriculture de notre département. Elle ranimera le zèle des uns, convaincra l'incrédulité des autres. Chaque cultivateur sera rentré au foyer domestique avec un désir d'amélioration, il parlera de ce qu'il a vu, de ce qu'il a entendu, ainsi que des instruments perfectionnés de notre collègue M. Salmon. C'est ainsi que l'on avance dans la voie du progrès.

En jetant un coup-d'œil en arrière, il est facile de reconnaître que l'agriculture de notre département s'est améliorée, l'instruction qui se propage dans les campagnes, vos publications, l'introduction presque générale des prairies artificielles, par suite l'augmentation des bestiaux et des engrais ont amené l'aisance chez le cultivateur, nous devons en espérer des succès encore plus grands. Votre concours de 1842 aura aussi le mérite d'y contribuer. Espérons que dans une autre réunion nous serons favorisés par le temps et la saison.

NOTICE
SUR M. BOULAGE,

Par M. GÉRARD-FLEURY, membre résidant.

Lue dans la séance du 16 décembre 1842.

MESSIEURS,

Un des membres de cette Société, dont à bon droit elle était fière ; qui en fut successivement Secrétaire et président ; que quelques-uns d'entre vous encore se

glorifient d'avoir eu pour collègue ou pour ami ; que je m'honore d'avoir eu pour maître, et dont le nom restera avec celui des hommes remarquables qu'a produits la Champagne, et que lui-même a si heureusement cités comme une réponse sans réplique *au misérable dicton, à l'injurieux proverbe dont notre province avait à se plaindre*, M. Herluison enfin, dans ce même discours que je rappelle, a posé cet aphorisme littéraire : *celui qui ne se sent pas assez de forces n'écrit pas, et cette modestie est louable.* (1)

Depuis que j'ai l'honneur d'être votre collègue, j'avais pris à la lettre cette maxime de mon professeur de rhétorique ; mais voici qu'un article 19 de votre règlement de 1834 me prescrit, à moi, de ne pas persévérer dans cette *modestie* appelée *louable*, et qui en tout cas, me convenait parfaitement ; et vous entraîne, vous Messieurs, à m'écouter avec cette bienveillante indulgence, dont vous m'avez déjà donné une si honorable preuve, en m'appelant au milieu de vous.

Sans connaissances spéciales, et par conséquent sans forces réelles pour développer, approuver ou combattre certaines théories traitées par les sociétés savantes avec lesquelles la nôtre est en rapport ; sans expérience pour tirer, des faits qu'elles signalent, des déductions certaines et des enseignements utiles, l'éloge que j'aurais pu faire eût été sans prix ; comme la critique, si je me la fusse permise, eût été sans poids.

Je viens donc, seulement pour faire acte d'obéissance

(1) Volume 1^er^, n° 3, page 71.

à notre charte académique, je viens, Messieurs, vous donner lecture d'une simple notice sur un des anciens collègues de M. Herluison; qui lui succéda, comme secrétaire de cette Société; qui n'y a pas, il est vrai, autant que son honorable ami, laissé de preuves de sa vaste instruction, et de sa facilité pour les ouvrages de l'esprit; mais qui, tel qu'il fut, était pourtant encore un des membres les plus remarquables de la Société académique de l'Aube.

Je veux parler de M. Boulage.

Je reçus de lui les premières notions du code immortel qui venait d'être donné à la France. Pendant près de deux années, je travaillai sous sa direction; il m'honora de son amitié; et j'ai cru qu'il y avait convenance et gratitude de ma part, à recueillir, de sa famille et dans mes souvenirs, quelques notes qui le rappellent à ceux d'entre vous qui furent ses collègues; et qui le fassent connaître aux autres membres de cette Société, dont il fut comme un des fondateurs, conjointement avec Messieurs Vernier, Herluison, Serqueil et Descollins.

M. Boulage (Thomas-Pascal), naquit en 1770 dans les environs d'Orléans. Très-jeune encore il perdit son père; et sa mère, pour donner à son unique enfant un soutien et un instituteur, alla rejoindre à Vermanton un parent, ecclésiastique respectable et instruit, auquel elle désirait confier l'éducation de son jeune fils.

Celui-ci ne put jouir long-temps des bons exemples et des savantes leçons de son vénérable parent..... la mort le lui enleva; et avant l'âge de quinze ans, il était une seconde fois orphelin.

Une si grande infortune intéressa au sort du jeune Boulage ; on lui chercha une place, et il entra, comme second clerc, chez un procureur d'Auxerre, dont le talent et le savoir étaient renommés ; qui avait une bibliothèque composée de bons et nombreux ouvrages en tous genres et dont la position sociale, due à une excellente réputation, s'était encore élevée par son alliance avec la famille des Mortemart, dans laquelle il avait pris une compagne qui réunissait toutes les qualités du cœur et de l'esprit.

Cette dame, aussi bonne que spirituelle, n'avait pas d'enfants. Elle s'intéressa vivement au jeune orphelin dont l'esprit lui plaisait, et dont les malheurs l'avaient touchée. C'est dans sa société qu'il acquit ces formes aimables et ce sentiment délicat des convenances qui l'ont toujours fait distinguer dans le monde et rechercher comme un homme gracieux et de bonne compagnie.

Au milieu des trésors de science et d'érudition que contenait la riche bibliothèque de son patron, M. Boulage se livra, avec l'ardeur de son âge, au désir d'apprendre et de savoir; et je l'ai souvent entendu rappeler, avec enthousiasme et bonheur les émotions profondes qu'avaient laissées dans son esprit et dans son cœur les chefs-d'œuvres des langues anciennes, et les admirables et immortels génies qui ont fait de la nôtre la première langue du monde.

Mais la poésie fut d'abord le principal exercice auquel il appliqua son intelligence. Racine et les poètes du grand siècle étaient ses auteurs favoris ; et c'était avec eux qu'il passait les instants que ses occupations lui laissaient

libres. Il aimait à dire : que les *pensées lui venaient plutôt en vers qu'en prose* ; et ce qu'il écrivit en vers prouve effectivement plus la facilité et le plaisir qu'il y trouvait, que le soin et le travail qu'on aurait pu désirer qu'il y mît.

M. Boulage était versé dans les lettres grecques et latines ; il savait même un peu d'hébreu, et son instruction était si variée, son intelligence si vaste, que, lorsque plus tard les circonstances le mirent en rapport avec les célébrités de son temps, MM. Lanjuinais et de Pastoret purent le croire un publiciste et un philosophe, M. Chardon de la Rochette un helléniste, M. de Fontanes un poète, M. Delalande un astronome.

Mais j'anticipe sur les temps, et je reviens aux dates dont je m'étais écarté.

M. Boulage n'avait pas encore vingt-deux ans lorsqu'il s'offrit comme ôtage d'un prince malheureux, dont il vénérait les vertus, et peu s'en fallut que cet acte de dévouement et de courage ne le fît compter au nombre des victimes des déplorables évènements qui suivirent peu après.

Arrêté d'abord comme suspect d'attachement à la royauté, il fut emprisonné, puis remis en liberté, dans un de ces courts intervalles qui promettaient plus qu'ils n'ont tenu ; et le jeune Boulage ne fut pas long-temps à s'en apercevoir, car de nouvelles poursuites furent dirigées contre lui, un jugement intervint, et il fut condamné à mort.

Il était alors à la veille de se marier à Troyes où l'avait attiré l'amitié d'un homme dont le souvenir est cher

à tous ceux qui ont connu l'aménité de son caractère et son obligeance extrême, je veux dire M. Gayot l'aîné, dont le fils est aujourd'hui notre collègue, et qui lui-même fut membre de la société académique.

M. Boulage pensait à son avenir..., il voulait l'embellir et l'assurer par un mariage de son choix : Encore quelques jours, et il va voir river le dernier anneau de la chaîne qui doit l'unir à la femme qu'il estime et qu'il aime. Il accourt près d'elle...mais le jeune fiancé qu'elle reçoit et ne voit qu'un moment, n'est plus qu'un malheureux fugitif, un condamné dont les passions politiques ont demandé et ont obtenu la tête, pour la faire tomber sur un échafaud... hâtons-nous de le dire! notre courageux jeune homme n'est point abattu par ce terrible coup; sa présence d'esprit ne l'abandonne pas; et c'est par une mort feinte qu'il se fait oublier de ses bourreaux, et qu'il évite celle qu'ils lui destinaient.

Cet épisode de la vie de M. Boulage ne serait pas sans doute le moins attachant, et deviendrait, pour une plume plus exercée que la mienne, un puissant moyen de vous intéresser, et de vous faire partager, encore aujourd'hui, les émotions d'angoisses, de regrets, d'espérance et de joie qu'éprouvèrent alors tous ses amis. Mais il me tarde, Messieurs, d'arriver à des temps meilleurs, et je ne vous conduirai pas sur les bords de cette rivière, où les vêtements, la montre et le chapeau de notre prétendu suicide confirmaient à ses amis les tendres et derniers adieux qu'il laissait pour eux dans son portefeuille.

Le calme reparut enfin ; M. Boulage reprit son nom,

revit et consola ceux qui le pleuraient ; se maria à la femme qui depuis longtemps avait mérité et justifié son choix ; retourna à Auxerre où il débuta comme défenseur ; et après quelques années de séjour et de succès, il céda de nouveau aux instances de l'excellent ami qu'il avait à Troyes, et revint y fixer sa résidence.

La Société académique de l'Aube allait être réorganisée ; il fut un de ses premiers membres, concourut à la rédaction du réglement de l'an neuf, et eut l'honneur de succéder, comme secrétaire, à M. l'abbé Herluison.

Ce que M. Boulage composa pour les réunions académiques a été, dans le temps, reçu avec faveur, et imprimé dans les trois premiers volumes de la Société. Outre cela et les ouvrages qui lui sont attribués dans les biographies, il est encore auteur d'une *épître à la paresse*, d'un petit poëme intitulé *la pudeur*, de quelques héroïdes, et d'une *épître à Popilius*, qui parut à Auxerre à l'époque de la machine infernale, et dans laquelle on crut trouver quelques allusions qui causèrent à l'auteur d'assez graves embarras, dont il se tira pourtant en déclarant que cette épître était une traduction.

Comme avocat, les succès et le désintéressement de M. Boulage ne sont point encore oubliés à Troyes. On s'y rappelle son beau plaidoyer pour le jeune Vendéen Dehesbert, principal complice de Rousselin dans l'attaque d'une diligence qui portait les fonds du gouvernement.

Ses conseils étaient acquis gratuitement à tous les malheureux qui les réclamaient ; sa bourse ouverte à tous les détenus, pour lesquels la nourriture des prisons

était insuffisante. Enfin le procès intenté pour l'héritage de Grosley, et dont il eut le bonheur d'éviter le scandale public, en réconciliant le père et le fils, qui voulaient plaider l'un contre l'autre, est avec d'autres faits moins connus, la preuve de l'habileté du conciliateur, et de l'influence de l'homme d'affaires sur les cliens qui s'adressaient à lui.

Après la promulgation du code Napoléon, M. Boulage, qui pourtant n'avait pu faire son droit, sentit l'utilité de donner à la jeunesse Troyenne ce que lui-même n'avait pas reçu. Il fit pour elle, et gratuitement un cours de droit; et comme encouragement et récompense il donnait en prix à ses élèves, les meilleurs ouvrages de jurisprudence connus alors.

Tant d'amour pour la science, tant de dévouement, tant de générosité, lui tinrent lieu en 1810 du diplôme de docteur en droit, dont étaient pourvus ses concurrents au concours dont il sortit vainqueur ; ce qui lui valut une chaire de professeur à la faculté de Paris.

Alors, avec la conscience et l'ardeur qu'il mettait à tout ce dont il était chargé, il se livra à l'enseignement des lois.

La facilité de son élocution, la lucidité de ses explications, l'élégance de son langage dissimulaient ce que l'étude du droit avait de sec et de positif. Ses relations avec ses élèves établirent bientôt une sympathie parfaite entre le professeur et son auditoire, qui souvent l'interrompit par de vives acclamations. L'aménité, la franchise de ses manières lui donnèrent sur les étudiants

un ascendant qu'il conserva toujours ; et dont tant de familles eurent à se féliciter, notamment en 1819.

A cette époque, le cours de Mr. Bavoux avait été troublé. Le Doyen, M. Delvincourt, s'était montré sevère ; les jeunes gens s'en irritent, profèrent des menaces, et croyant se montrer forts par leur nombre, ils se réunissent dans le jardin du Luxembourg,... l'émeute paraît grave, le danger semble sérieux ; et la force armée est envoyée pour dissiper le rassemblement.

M. Boulage frémit à l'idée des malheurs qui peuvent résulter d'une collision ; et sans écouter les prières et les appréhensions de sa famille, il court au Luxembourg, il arrive au moment où de part et d'autres la résistance semble s'organiser... *Commandant* ! s'écrie-t-il, de cette voix belle et sonore qui se fait si bien entendre, *Commandant, faites retirer votre troupe ; je suis le Colonel de ces jeunes gens ; et je réponds de tous, sur l'honneur.* Les bravo, les vivat partent de tous les groupes, d'une manière électrique ; l'émeute cesse comme par enchantement, et la pacification se fait, l'ordre se rétablit, sans qu'ils aient coûté une larme aux mères de famille, au pouvoir un acte de rigueur.

M Boulage ne jouit pas long-temps après cet événement de l'affection et de la reconnaissance de ceux qu'il avait instruits, secourus et sauvés. Quelques mois plus tard on pleurait sa perte : et ses élèves l'accompagnaient au tombeau, où le mettait, à cinquante et un an, une maladie lente, causée par les travaux assidus et sédentaires auxquels il s'était livré.

Plus de vingt ans ont passé, Messieurs, sur la terre

qui couvre les restes de cet homme de bien. Sa famille, ses nombreux amis s'attendrissent encore au souvenir de l'excellent père, du bon citoyen, de l'homme si franchement dévoué à ceux qu'il aimait, si empressé, si ardent à faire tout ce qu'il croyait être bien; et parmi les hommes de son temps, qui rencontrèrent M. Boulage dans le monde savant, personne n'a oublié:

Qu'il fut honoré de l'amitié de l'illustre Lanjuinais, de ce savant, de cet homme d'état dont on a dit: « qu'il fut plus célèbre encore par sa constante vertu, que par sa vaste érudition.»

Qu'orphelin né sans fortune, et sans nom, même littéraire, M. Boulage fut accueilli et goûté par le noble écrivain à qui l'on doit *l'histoire générale de la législation des peuples* (le marquis de Pastoret).

Que le professeur de droit, qui, ardent jeune homme, s'était dévoué pour un roi malheureux, inspirait un intérêt affectueux à l'écrivain distingué qui avait prononcé aux Invalides l'éloge de l'immortel fondateur de la république américaine (M. De Fontanes).

On sait que, pour mieux comprendre la langue de Démosthènes et d'Homère, l'auteur d'un *poëme à la pudeur*, allait souvent converser avec le savant Helléniste, qui a donné *l'anthologie grecque*, et a malheureusement remis au jour le plus licencieux des romans anciens (M. Chardon de la Rochette).

On sait encore que, sacrifiant parfois et ses habitudes et ses opinions à son amour pour les sciences et à son ardent désir de savoir, M. Boulage allait chercher des notions astronomiques auprès de ce cynique polyphage, de cet

intrépide missionnaire d'athéisme, qui passait à cette époque, pour posséder le mieux la science des mouvements célestes (Lalande).

Que conclure de tout ceci, Messieurs? ... que M. Boulage ne négligea jamais rien de ce qui pouvait fortifier ses études premières ; que ses liaisons avec les célébrités de son temps sont une présomption du nom qu'il eut pu se faire lui-même, si les maladies et la mort ne l'avaient arrêté dans sa marche ; que la société académique de l'Aube doit s'honorer de l'avoir compté parmi ses membres, et qu'il est regrettable, et pour elle et pour lui, qu'il n'ait pas trouvé un meilleur panégyriste.

Pour moi, Messieurs, je ne suis pas sorti du cercle que je m'étais tracé ; je n'ai hasardé aucun jugement sur l'écrivain, sur le jurisconsulte; l'éloge non plus que la critique, ne pouvaient trouver place dans cette notice. Je n'aurais point osé entreprendre un portrait, j'ai essayé seulement une esquisse : puisse-t-on y reconnaître celui dont je n'ai voulu présenter que le profil.

Peut-être serait-il convenable, Messieurs, que quelquefois un souvenir des membres que la mort a enlevés à cette Société, vînt rappeler à ceux qui siègent ici, à quels titres leurs devanciers y sont entrés, et ce qu'ils ont fait pour justifier une élection dont se sont de tout temps honorés ceux qui l'ont obtenue.

L'agriculture y pourrait retrouver quelques méthodes dont le temps a constaté les avantages. *Les sciences*, quelques découvertes qui ont été oubliées ou n'ont pas reçu assez de publicité ; *les arts*, quelques conseils toujours bons à suivre ; et les *belles lettres*, pourraient y gagner

aussi, car pour terminer par une pensée que j'emprunte encore au docte professeur que j'ai déjà cité, en commençant : *La mémoire du passé et la perspective de l'avenir sont les puissants mobiles de l'émulation.* (1)

OBSERVATIONS

SUR L'INCISION ANNULAIRE PRATIQUÉE SUR LE PÊCHER, PAR LE SIEUR LANIER, TAILLEUR D'ARBRES FRUITIERS A TROYES,

Par M. S. DES ÉTANGS, Archiviste ;

Lues dans la séance du 28 novembre 1842.

MESSIEURS,

Le sieur Lanier, déjà mentionné avantageusement dans vos mémoires pour la culture des arbres fruitiers, et principalement pour celle du pêcher, s'empresse, chaque fois qu'un nouvel essai lui a réussi, de vous en rendre juges afin d'obtenir votre sanction ; loin de songer à profiter seul de ses découvertes, il les livre à la connaissance de tous.

Vous devez vous souvenir que l'année dernière il vous fit part du moyen qu'il a imaginé, et qu'il emploie, pour cicatriser les plaies produites par la gomme sur les jeunes bourgeons et sur les rameaux du pêcher. Il avait remarqué qu'un de ces rameaux atteint dans toute sa cir-

(1) Éloge de Pithou, tome 3, N° 1er, page 5.

conférence, et traité comme il l'a fait connaître (la mie de pain séchée et pulvérisée appliquée sur la plaie bien nettoyée, le tout recouvert de feuilles de pêcher fixées avec un lien), non-seulement n'avait pas péri, ainsi que cela serait arrivé si on l'eût abandonné à lui-même, mais avait pris beaucoup de développement au-dessus de la partie malade; les fruits qu'il portait furent plus beaux et mûrirent plutôt que les autres. Ce résultat qui avait été occasionné par une incision annulaire accidentelle, ne fut pas perdu pour lui: il ne s'agissait que d'obtenir artificiellement ce qu'avait produit un état morbide, il résolut de l'entreprendre.

Ne voulant pas s'exposer a compromettre des branches essentielles, il choisit au printemps dernier, pour les inciser, des rameaux qui, trop vigoureux, sont ordinairement supprimés, parce que le fruit n'y est jamais assuré; il incisa également d'autres branches trop faibles sur lesquelles il ne vient jamais à bien; sans faire aucun tort à son arbre, il courait la chance d'obtenir des pêches là où il y avait toute probabilité qu'il n'en serait pas resté.

Ces incisions furent faites, vers le 3 mai, sur des espaliers de M. Ferrand-Truelle, à Montier-la-Celle, lorsque la fleur venait de passer, et avant que le fruit ne se fut montré; l'espèce incisée est la *grosse mignonne*, qui mûrit en bonne exposition dans la première quinzaine d'août.

Les plus fortes branches d'une circonférence de 18 à 20 millim., furent incisées sur une hauteur de 3 à

4 millim., les plus faibles, de la grosseur d'un tuyau de plume sur une hauteur de 2 à 3 millim.; les parties dénudées furent recouvertes de mie de pain en poudre et de feuilles de pêcher : au bout de peu de temps il se forma à la partie supérieure de la plaie, un bourrelet qui s'allongea rapidement et alla rejoindre le bord inférieur.

Le 28 juillet dernier, les fruits portés par les branches annelées étaient déjà près de leur maturité; quelques-uns, mieux situés, avaient même été cueillis dès le 24; ils avaient devancé les autres de plusieurs jours, et étaient beaucoup plus beaux : c'était le moment favorable pour juger de l'effet des incisions.

Lanier, tout empressé qu'il était, de vous faire connaître ce résultat, aurait désiré qu'une commission fût chargée de le constater ; mais le plus prochaine réunion où elle aurait pu être nommée ne devant avoir lieu que le 19 août suivant, époque à laquelle les fruits eussent été cueillis depuis longtemps, il a dû abandonner ce projet; c'est pourquoi il a engagé quelques-uns d'entre vous à aller visiter ses espaliers, afin qu'ils pussent vous entretenir de ce qu'ils auraient observé.

Des membres invités à cet examen qui avait été indiqué pour le surlendemain, MM. Patin, Delaporte et moi, furent les seuls qui s'y trouvèrent.

L'opération dont nous vous entretenons n'est pas nouvelle : bien qu'on ait conseillé aux propriétaires de jardins fruitiers d'en faire usage, elle a été rejetée presque généralement, et principalement à Montreuil, près de Paris, où l'on prétend, bien à tort sans doute, qu'elle

ruine les arbres, et rend ceux qui portent des fruits à noyau, notamment le pêcher, sujets à la gomme.

Mais Lanier la pratique autrement qu'on ne semble l'avoir fait jusqu'à ce jour, et espère éviter les inconvénients qui viennent d'être signalés, ainsi que les détails dans lesquels nous allons entrer le prouveront : il obtient aussi d'autres résultats que nous ferons également connaître.

Ayant passé à l'examen des divers espaliers incisés, nous vîmes, avec satisfaction, la réalisation de ce qui nous avait été annoncé, c'est-à-dire des branches portant des fruits déjà presque mûrs et d'une belle grosseur, tandis que ceux des autres parties du même arbre étaient encore loin de leur maturité et sensiblement moins gros.

Des espaliers de la même espèce à l'exposition du levant, dont quelques branches avaient également été incisées, ne nous ont laissé aucun doute sur l'augmentation de volume du fruit, occasionnée par l'incision annulaire qui leur avait été faite, et qui se voyait parfaitement.

Quand une branche garnie de pêches plus belles ou plus avancées que les autres, semblait mettre l'expérience en défaut parce qu'il n'apparaissait pas d'abord qu'elle eût subi l'opération, nous ne tardions pas à sortir de cet instant d'erreur, à la vue d'une incision que des feuilles tenaient cachée, et à reconnaître la vérité du fait qu'il s'agissait de constater.

Ainsi, il a été évident pour nous, que cette opération

occasionne une maturité plus précoce d'une quinzaine de jours, et des fruits plus gros.

Une chose essentielle à faire observer, c'est que la plupart des plaies étaient refermées et cicatrisées par la réunion des bourrelets ; on ne voyait de gomme qu'à celles où cette réunion n'était pas encore opérée ; et encore était-elle en quantité très-minime. La partie des branches située au-dessus de l'incision avait pris plus d'accroissement que la partie inférieure qui était restée pour ainsi dire la même ; les yeux placés à la base avaient développé des bourgeons qui forment des branches à fruits pour l'année prochaine ; ce qui ne serait pas arrivé si on eût laissé la sève se porter aux extrémités : il eût fallu alors se résigner à n'avoir qu'une branche dégarnie dans le bas, inconvénient grave que l'on doit toujours éviter, ou bien la supprimer entièrement, autre inconvénient non moins grave, et presque toujours irréparable.

Il est reconnu en pratique et en théorie, que les fruits ne nouent pas ou ne viennent pas en maturité ; soit parce que les branches qui les portent sont trop fortes, et poussent avec trop de vigueur ; soit parce qu'elles sont trop faibles, et ne poussent pas assez.

Dans le premier cas, la sève tout entière employée au développement des bourgeons est emportée au-delà des fruits qu'elle néglige, et qui tombent tôt ou tard ; dans le second cas, elle arrive à la faible branche en trop petite quantité pour suffire aux uns et aux autres ; elle se porte de préférence sur les bourgeons et néglige

les fruits qui périssent faute d'une nourriture suffisante.

Ainsi, l'excès de force et l'excès de faiblesse sont également contraires à leur réussite : ces deux extrêmes se rencontrent souvent dans le pêcher ; l'art de celui qui les dirige doit consister à les éviter.

L'incision appliquée convenablement aux deux sortes de branches dont il vient d'être fait mention, est le remède employé par Lanier contre les inconvénients que j'ai signalés ; pratiquée sur les plus fortes, elle en modère le développement et facilite celui des fruits ; sur les plus faibles, elle fait profiter ceux-ci de la sève descendante qui aurait été employée à développer des bourgeons si elle n'eut été détournée de son cours.

Dans l'un et l'autre cas, les yeux inférieurs, ceux qu'il est essentiel de conserver, et qui auraient été éteints parce que toute la sève se serait portée aux extrémités, reçoivent assez de nourriture, tant de la sève ascendante, que du peu de celle qui leur est fournie par la partie supérieure ; ils se développent en petits rameaux, ou bien restent en réserve pour l'année suivante.

On pense généralement à Montreuil, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que l'opération dont nous vous entretenons est funeste aux arbres ; que les sujets sur lesquels on la pratiquerait ne tarderaient pas à être atteints par la gomme, et à périr.

Ce dommage a lieu, lorsque l'anneau d'écorce qui a été enlevé est beaucoup trop large pour que la plaie soit recouverte dans l'année, et aussi lorsque l'on a in-

cisé un tronc, ou une branche d'un trop fort diamètre.

Lanier, comme nous l'avons vu, évite ces inconvénients; car, en faisant ses incisions sur une très-petite hauteur et surtout en protégeant la plaie contre l'action des agents atmosphériques, les deux bords se rejoignent très-promptement. S'il se forme plus tard de la gomme sur quelques-unes de ces incisions, comme je l'ai constaté le 8 novembre dernier, cela n'a lieu qu'au bourrelet et n'occasionne pas de chancre : d'ailleurs il fait principalement cette opération sur les branches à fruits, et non sur les membres et les rameaux qui doivent être conservés, à moins qu'ils ne tendent à rompre l'équilibre par leur trop grande vigueur.

L'incision, loin de nuire à l'arbre et de l'épuiser, a pour but d'employer la sève au développement du fruit plutôt qu'à celui de rameaux superflus, et dont la suppression serait nécessaire plus tard (1).

Nous venons d'exposer de quelle manière Lanier opère la section annulaire. Examinons, non pas si cette opération est nouvelle, ni si elle est en usage, mais si ce jardinier intelligent l'a perfectionnée et rendue praticable en la dégageant des inconvénients qu'on lui a reprochés.

Les recherches que nous avons été à même de faire

---

(1) La production du fruit étant le but qu'on se propose, on devrait, l'arbre une fois formé, en diriger la taille, de manière à ne lui laisser développer que la quantité de rameaux nécessaires pour la nourriture de ce fruit.

dans les ouvrages qui ont traité de la culture et de la taille des arbres fruitiers, et particulièrement de celle du pêcher, nous ont amenés à la conviction qu'il a été principalement question d'inciser *le tronc* ou les *branches principales*, et non les dernières ramifications de l'arbre, et que ces incisions trop larges laissaient une partie dénudée qui n'était pas assez tôt recouverte.

Bosc est celui de ces auteurs qui s'est le plus étendu sur cette opération; on trouve dans le *cours complet d'agriculture théorique et pratique*, la confirmation de ce que je viens d'avancer, voici ce qu'on y lit, tome 7, page 215:

« Aujourd'hui on ne doute plus des grands avanta-
» ges des plaies annulaires dans les cas cités plus haut :
» (c'est-à-dire, pour faire produire 1° du fruit, 2° plus
» sûrement du fruit, 3° du fruit en plus grande abon-
» dance, 4° du fruit plus beau, 5° du fruit d'une plus
» prompte maturité, 6° pour arrêter la fougue des
» gourmands, etc.)

» On en connait la théorie fondée sur l'accumulation
» de la sève descendante dans la partie de la branche
» supérieure à l'anneau. Pourquoi donc n'en généra-
» lise-t-on pas l'emploi?... Je ne connais aux environs
» de Paris que l'estimable M. Thouin qui la pratique
» tous les ans dans l'intention de forcer des arbres
» étrangers à lui donner du fruit. »

Bosc passe ensuite à la manière de l'opérer : « on
» enlève, dit-il, un anneau d'écorce à *l'arbre* ou à *la*
» *branche* que l'on veut rendre plus productive. »

On voit qu'il ne veut pas parler des branches à

fruit proprement dites, des rameaux de l'année précédente sur lesquels l'opération est moins dommageable, puisqu'ils doivent être supprimés après la production de ce fruit, lequel reçoit d'une manière plus directe que si elle était faite au collet de l'arbre, l'influence de cette opération.

Puis vient, page 217, le conseil donné aux Montreuillois de l'employer sur le pêcher.

« Il est, dit-il, des faits qui constatent qu'on a » gagné plus de 15 jours de précocité par ce moyen. » On devrait donc l'employer généralement aux envi- » rons de Paris, à Montreuil par exemple, où une » pêche très-précoce se vend quelquefois 12, 15, 20 » et 30 francs. Cependant on ne l'y pratique pas, » crainte, disent les célèbres cultivateurs de ce lieu, » de perdre leurs arbres. »

Louis Noisette, dans son manuel du jardinier, manifeste les mêmes craintes et proscrit cette opération.

« Nous concluons de tout ceci, dit-il (tome 2, page » 164, deuxième édition), que pour la vigne exceptée, » le jardinier ne doit considérer cette opération que » comme moyen extrême, capable de dompter dans » une branche, une sève trop abondante et trop vigou- » reuse; il ne l'emploiera donc que lorsque tous les » autres moyens auront été épuisés sans succès. »

Choppin, dans son ouvrage intitulé : de la taille du poirier et du pommier en fuseau (1), blâme Noisette de cette crainte.

---

(1) Bar-le-Duc, 1835.

Il dit avoir incisé avec succès, non-seulement des arbres à pépins qu'il élevait en fuseau, mais aussi des branches supérieures de plusieurs pêchers en espalier et que la gomme ne s'y est point mise.

Les autres auteurs qui ont écrit sur la taille du pêcher; Decombes, Roger-Schabol, Butret, Dalbret, Bengy-Puyvallé, Lepère et Malot, ne font point mention de cette opération.

En nous résumant : on voit que l'incision annulaire n'est pas devenu d'un usage habituel comme moyen de hâter la maturité des fruits du pêcher ; que dans le cas où elle a pu être essayée, elle a dû l'être plutôt sur les troncs, et les branches à bois, que sur les branches à fruits ; Lanier, incise seulement ces dernières, faisant partiellement et en plusieurs fois, ce que d'autres faisaient en une seule.

Par cette opération il obtient les avantages suivants :

1° Il assure la réussite du fruit sur les deux espèces de branches où elle est la moins certaine ; les plus fortes et les plus faibles.

2° Le fruit est plus précoce d'une quinzaine de jours, et plus beau,

3° Les yeux placés à la base de ces deux sortes de branches, se développent en rameaux à fruits, ou restent stationnaires au lieu de s'éteindre, et garnissent un espace qui serait resté vide.

4° Les espèces tardives qui mûrissent mal comme le téton de Vénus, par exemple, que pour cette raison on cultive peu maintenant à Montreuil, peuvent être plus sûrement amenées à maturité.

5° Enfin il procure au propriétaire une plus grande jouissance, et à celui qui veut tirer profit de ses espaliers un bénéfice plus considérable; un fruit précoce se vendant toujours plus cher que celui qui mûrit quand ceux de la même espèce abondent de toutes parts.

Toujours désireux de perfectionner son art, Lanier, depuis quelques années, contrairement à l'usage ordinaire, a taillé plusieurs pêchers avant l'hiver, et n'en a éprouvé, dit-il, aucun dommage; il prétend, au contraire, obtenir des pousses plus vigoureuses, une floraison plus précoce, et faciliter la sortie des bourgeons sur le vieux bois. Il obtient encore un avantage, celui de se mettre en avance pour le printemps suivant, époque à laquelle on est toujours surchargé d'occupations nombreuses.

Tout en accélérant ainsi la marche de la sève, à l'époque où les gelées sont encore à redouter, il affirme que ses arbres n'en ont point souffert et que la quantité de fruits est la même; toutefois, il ferait bien de ne tailler ainsi, avant l'hiver, que les espèces tardives qui pourraient mûrir plutôt, et les moins délicates, de même que les espaliers placés à l'exposition du midi ou du couchant, ceux du levant étant plus exposés à la gelée..

La culture du pêcher est depuis plusieurs générations presque la seule industrie des habitants de diverses communes des environs de Paris, notamment de ceux de Montreuil, qu'elle entretient dans l'aisance.

Pourquoi cette industrie ne viendrait-elle pas s'ajouter à celles qui font vivre une partie de la population de nos

environs? Si Troyes ne suffisait pas à la consommation des produits, Paris, ce grand gouffre où tout vient s'engloutir, en prendrait l'excédant à des prix très-avantageux.

Nous savons, et nous sommes autorisés à le dire, que M. Ferrand-Truelle y expédie depuis quelques années des pêches qui lui sont payées net 30 et 35 francs le 100, au poids de un kilog. les six; elles rivalisent de beauté, de volume et de qualité, avec celles de Montreuil; elles paraissent même plus précoces; car celles qu'il a envoyées l'été dernier, ont été les premières, en qualité supérieure qu'on ait remarquées.

Dès le siècle dernier, le célèbre Grosley (1) préconisait cette culture comme très-lucrative; il avait calculé qu'un espalier établi contre le mur extérieur des Carmelites aurait pu produire en 1767 plus de mille écus; son vœu semble devoir se réaliser aujourd'hui : vous devez vous féliciter d'y avoir contribué en stimulant le zèle des jardiniers, par les encouragements que vous avez décernés à deux d'entre eux.

Je ne dois pas omettre de consigner ici une observation que j'ai faite le 8 novembre dernier, en visitant les pêchers de Montier-la-Celle.

Lors de la chûte des feuilles, beaucoup d'entre elles, au lieu de parvenir jusqu'au sol, s'étaient arrêtées en un grand nombre de points sur les treillages et les branches

---

(1) Mém. hist. et critiques pour l'histoire de Troyes, vol. 1, page 99.

des espaliers, et avaient servi de point d'arrêt à la neige tombée les jours précédents, et qui fondant alors, s'écoulait en eau le long des branches.

La gelée survenue à cette époque a pu atteindre ces branches, ainsi mouillées, et encore en contact avec les feuilles, elles-mêmes imprégnées d'eau, et à demi-décomposées.

Peut-être les espaliers qui, après certains hivers, se trouvent détériorés par la gelée, ne l'ont-ils été que par cette cause : on doit certainement lui attribuer la destruction des boutons inférieurs dont on n'a que trop souvent à regretter la perte, en raison du vide fâcheux et irréparable que leur absence occasionne ; ils sont plutôt atteints que ceux qui se trouvent placés en-dessus et en-devant, parce que l'eau se réunissant en gouttes à cette partie, par son propre poids, et les enveloppant souvent en entier, ils sont dans la condition la plus défavorable en cas de gelée.

Les propriétaires désireux de préserver leurs arbres d'un dommage si préjudiciable, feraient bien, après la chûte des feuilles, d'enlever celles qui restent ainsi engagées entre le treillage et les branches, afin d'empêcher la neige et l'eau d'y séjourner ; ils feraient bien aussi, indépendamment de ce soin, d'avoir celui d'enlever cette neige ou cette eau chaque fois qu'il en est tombé, afin d'éloigner le plus qu'il est possible, toute espèce d'humidité, pour le cas où la gelée surviendrait immédiatement.

Un arbre d'un produit aussi avantageux que l'est le

pêcher mérite certainement qu'on lui donne des soins de conservation aussi peu coûteux, et qui le sont beaucoup moins que ceux que l'on donne aux légumes les plus communs ou à une fleur rare.

Si les avantages de l'incision du pêcher ont été contestés, et le sont même encore aujourd'hui, ceux de cette opération sur la vigne semblent maintenant assurés; elle paraît devoir s'introduire dans quelques vignobles des départements voisins : on y a compris que si l'on pouvait, dans ces contrées septentrionales où le raisin n'atteint pas toujours une complète maturité, l'accélérer dans les espèces les plus tardives, et augmenter en même temps le volume de la grappe, on réaliserait un double bénéfice sur la qualité et sur la quantité.

On ne peut trop recommander cette opération aux propriétaires des pays vignobles de l'Aube.

Je termine en engageant les jardiniers des environs de Troyes, à imiter ceux de Béziers et de Montpellier, qui incisent les tiges des artichauts pour en rendre les têtes plus grosses.

AVIS AUX CULTIVATEURS DES TERRES LÉGÈRES DE LA CHAMPAGNE.

MÉMOIRE

Sur l'Assolement Triennal et Quinquennal comparés,

Lu dans la Séance du 16 décembre 1842,

Par M. LASNERET aîné, membre résidant.

MESSIEURS,

Lorsque, par vos suffrages, j'ai été appelé à l'honneur de siéger parmi vous, j'ai du faire de sérieuses réflexions avant d'accepter une pareille faveur. Je sentais que ma place n'était pas marquée au milieu d'un corps savant, composé d'hommes aussi recommandables par leur connaissances variées, que par leur position sociale. Un seul motif, Messieurs, m'a déterminé, c'est la foi que j'avais dans mes observations agronomiques, observations qui m'ont conduit à des résultats assez satisfaisants pour avoir le désir de les communiquer à nos cultivateurs de la Champagne. Je serai heureux si ce que je vais écrire pouvait améliorer leur position. Pour arriver à mon but, j'avais besoin d'un patronage, Messieurs, pouvais-

je en trouver un plus puissant que la Société que vous composez.

Dans tous les temps, l'homme a demandé à la terre de satisfaire à ses besoins ; à mesure que ceux-ci se sont augmentés l'homme est devenu plus laborieux et plus exigeant ; de-là les progrès qu'a faits successivement l'agriculture. Et en effet, Messieurs, si nous jetions un coup-d'œil sur le passé, que verrions-nous dans chacune de nos communes rurales ? Un grand propriétaire, jouissant de toutes les faveurs de la fortune et de tous les privilèges ; le froment était cultivé pour lui seul ; pour lui était le gibier des champs, le vin du coteau et les produits du colombier ; pour lui encore les pâturages nourrissaient les bestiaux. Après avoir satisfait aux exigeances des seigneurs, le reste des habitants de nos campagnes ne demandaient plus à la terre qu'un pain grossier pour se nourrir et l'eau de la source pour se désaltérer. Un tel état de chose pouvait-il mettre l'agriculture en progrès ? Non, Messieurs, il ne pouvait produire que l'abrutissement des habitants de nos campagnes. Aucune idée ne pouvait germer et se féconder chez ces hommes exténués par un travail qui ne pouvait changer leur position, ils étaient nés pauvres, ils devaient mourir de même.

Notre première révolution a changé l'existence des cultivateurs de la Champagne. Les nobles, le haut clergé et avec eux toutes les congrégations, en abandonnant le sol de la patrie pour aller chercher un refuge à l'étranger, ont laissé le champ libre à un gouvernement ennemi de tous privilèges ; il en a profité pour vendre à

vil prix une grande partie des propriétés abandonnées. D'abord la spéculation s'en était emparée et plus tard elle les a divisées et plus particulièrement encore dans notre pays de Champagne où la culture est facile et où tous les habitants sont devenus plus ou moins grands propriétaires. Ces opérations ont fait acquérir à nos terres une valeur qui est hors de toute proportion avec le revenu, aussi voyons-nous sans cesse morceler nos grandes propriétés qui passent par parcelles dans les mains de nos cultivateurs. Le travail et l'industrie devant alors servir à augmenter le bien être du propriétaire et de sa famille, l'agriculture, aidée des lumières de quelques riches propriétaires et des expériences réitérées qu'ils ont faites, a pris un grand essor, mais il s'en faut encore qu'elle soit arrivée au point de satisfaire largement à tous les besoins de l'époque.

Le commerce en s'agrandissant a nécessité la création de nombreux transports, ses employés couvrent toutes nos routes; ses bénéfices ont amené l'aisance et avec elle le goût des voyages, aussi voyons-nous chaque jour se multiplier divers genres d'accélérées et de messageries. Mais pour mettre en mouvement tous ces véhicules, il faut des chevaux que le commerce demande à l'agriculture. L'administration de la guerre ne tire de la France qu'une très-faible partie de ses remontes, malgré les nombreux appels qu'elle a faits aux cultivateurs; l'agriculture est donc déjà sous ce rapport au-dessous de nos besoins et si elle veut être grande et florissante, il faut qu'elle les satisfasse tous, il faut qu'elle produise, les fourrages, les chevaux, les bes-

tiaux et les grains qui lui sont demandés. Un bon aménagement des terres peut conduire à tous ces résultats, c'est ce que je vais essayer de démontrer.

L'assolement triennal qui a été suivi de temps immémorial et qui l'est encore presque généralement en Champagne, n'a pas été l'œuvre du hazard, s'il a prévalu aussi long-temps, c'est qu'il avait toujours suffi à la consommation. Les prairies naturelles nourrissaient alors les chevaux et les bestiaux nécessaires. Depuis que nos populations se sont accrues, depuis que le commerce et la guerre ont multiplié l'emploi des chevaux, cet assolement est devenu insuffisant et nous devons l'abandonner. Il faut qu'avec les grains viennent les fourrages artificiels, puisque nos prairies naturelles sont au-dessous de nos besoins. J'ai dit que l'assolement triennal n'avait pas été l'œuvre du hazard, parce qu'il est permis de croire que ceux qui l'ont introduit avaient justement pensé, que la terre devait se reposer trois fois autant de temps qu'elle en avait été à produire une céréale quelconque. En effet, si nous calculons le temps qui s'écoule depuis la semaille du froment jusqu'à sa complète maturité, nous trouvons neuf mois; et, on en comptera vingt-sept jusqu'à son réensemencement sur la même terre, ce qui complètera les trois ans. Il en est de même pour le seigle qui, semé plutôt que le froment, est aussi récolté avant lui. L'orge et l'avoine occupent la terre moins de temps, mais elles produisent plus de grain, parce que la terre a plus de repos entre leurs cultures. Le chenevis est semé dans la première quinzaine du mois de mai, et récolté vers la mi-août, ce qui fait trois mois;

les neuf mois qui s'écouleront jusqu'à son réensemencement, compléteront l'année ; et tous les ans le chenevis se reproduit sur la même terre.

Si nos cultivateurs de la Champagne avaient fait ces réflexions, ils n'auraient pas si largement usé de la culture du sainfoin depuis vingt-cinq ou trente ans, et aujourd'hui ils ne seraient pas obligés de recourir aux prairies naturelles, qu'ils vont acheter à si grand prix, aux adjudications qui s'en font chaque année. Ils auraient su, que la terre qui a été occupée par le sainfoin pendant cinq années a besoin de quinze ans de repos pour faire provision de nouvelles substances propres à la reproduction de cette prairie. Il aurait donc fallu, dans leur genre d'assolement, quinze ans d'intervalle à la culture de ce fourrage artificiel sur la même terre. Ce que j'avance, Messieurs, je le prouverai par des faits : mon frère, qui cultive en Champagne depuis 1820, a fait diverses observations, il m'a dit, entre autre, avoir semé du sainfoin dans une bonne terre, cette prairie rapporta quatre ans et donna de beaux produits, elle fut ensuite recassée, fumée et soumise à l'assolement triennal pendant dix années, au bout de ce temps, la même terre fut ensemencée de nouveau en sainfoin et ne donna que de très-faibles produits pendant deux années et la troisième ils furent tout-à-fait nuls. Je citerai un autre fait qui m'est personnel, j'ai semé, en 1824, quatre hectares de luzerne sur une terre de première qualité de notre pays, elle rapporta d'abondantes récoltes en 1825, 26, 27 et 28, elle fut défrichée à la fin de 1828 pour être mise en avoine en 1829, et jus-

qu'en 1835, cette terre avait été fumée deux fois et soumise à l'assolement triennal ; en 1835 je la resemai en luzerne, en 1836 ma prairie était bien garnie mais la plante était courte ; en 1837, j'eus de très-faibles produits, en 1838 ils furent nuls. Que doit-on conclure des faits que j'avance ? C'est que la luzerne et le sainfoin, dans les premières années, avaient pris leur substance dans le sol supérieur qui avait été fertilisé par la culture et les fumages, et quand leurs racines ont eu pénétré plus avant, elles n'ont plus trouvé qu'une terre appauvrie des substances qui leur étaient propres, lesquelles n'avaient pu se reproduire parce que le temps leur avait manqué ; les plantes durent donc mourir faute d'aliments.

Toutes ces observations m'ont amené à penser, Messieurs, que pour avoir continuellement de beaux produits en grains et en fourrages, il fallait aménager ses terres de manière à ce que toutes les plantes ne revinssent en culture sur les mêmes terres, qu'après le temps nécessaire pour la reconstitution des sucs convenables, comme je l'ai dit plus haut. J'ai pensé que plus on éloignerait le retour des mêmes céréales, plus on s'assurerait d'abondantes récoltes. Je me suis donc préparé, dès 1835, à subtituer l'assolement quinquennal au triennal que j'avais suivi jusqu'alors ; ce n'est qu'en 1837 que je pus être complètement en mesure. Mes prévisions ne m'avaient pas trompé, messieurs, et vous allez être à même d'en juger. Je vais mettre sous vos yeux le relevé des produits de ma culture en grains et en fourrages artificiels, depuis 1827 jusqu'en 1841, ce

qui fait quinze récoltes, je diviserai ces quinze années en trois séries de cinq ans ; les deux premières séries avaient été soumises à l'assolement triennal ; la troisième l'a été à l'assolement quinquennal ; vous allez juger des résultats de chaque assolement. Mais d'abord, Messieurs, je vais vous développer mon nouveau système d'assolement.

Je propose donc, aux cultivateurs de la Champagne, de partager leurs terres en cinq portions égales qui porteront les N^os^ 1, 2, 3, 4 et 5. Pour être mieux compris je vais dresser un tableau d'assolement tel que je le pratique, et je prendrai, pour opérer, une quantité de vingt-cinq hectares.

Tableau d'Assolement Quinquennal.

TABLEAU D'ASSOLEMENT QUINQUENNAL.

PRAIRIES artificielles permanentes, telles que luzerne, sainfoin ou ivraie d'Italie.	CÉRÉALES Froment ou Seigle.	Prairies artificielles annuelles, telles que trèfle, vesces d'hiver et de printemps, bisaille, lentille ou jarosse.	CÉRÉALES orge ou avoine.	SOMBRES pour fumer et nettoyer les terres.
		1843.		
N° 1, 5 hect.	N° 2, 5 hect.	N° 3, 5 hect.	N° 4, 5 hect.	N° 5, 5 hect.
		— 1844. —		
	N. 5.	N. 2.	N. 3.	N. 4.
		— 1845. —		
	N. 4.	N. 5.	N. 2.	N. 3.
		— 1846. —		
	N. 3.	N. 4.	N. 5.	N. 2.
		— 1847. —		
Recasser à la fin de 1847 pour faire les sombres 1848.	N. 2.	N. 3.	N. 4, avec luzerne ou sainfoin	N. 5.
		— 1848. —		
N. 4.	N. 5.	N. 2.	N. 3.	N. 1.
		— 1849. —		
	N. 1.	N. 5.	N. 2.	N. 3.
		— 1850. —		
	N. 3.	N. 1.	N. 5.	N. 2.
		— 1851. —		
	N. 2.	N. 3.	N. 1.	N. 5.
		— 1852. —		
Recasser à la fin de 1852 pour faire les sombres 1853.	N. 5.	N. 2.	N. 3, avec luzerne ou sainfoin	N. 1.
		— 1853. —		
N. 3.	N. 1.	N. 5.	N. 2.	N. 4.
		— 1854. —		
	N. 4.	N. 1.	N 5.	N. 2.
		— 1855. —		
	N. 2.	N. 4.	N. 1.	N. 5.
		— 1856. —		
	N. 5.	N. 2.	N. 4.	N. 1.
		— 1857. —		
Recasser à la fin de 1857 pour faire les sombres 1858.	N. 1.	N. 5.	N. 2, avec luzerne ou sainfoin	N. 4.

PRAIRIES artificielles permanentes, telles que luzerne, sainfoin ou ivraie d'Italie.	CÉRÉALES Froment ou seigle.	Prairies artificielles annuelles, telles que trèfle, vesces d'hiver et de printemps, brisaille, lentille ou jarosses.	CÉRÉALES orge ou avoine.	SOMBRES pour fumer et nettoyer les terres.
		1858.		
N° 2, 5 hect.	N° 4, 5 hect.	N° 1, 5 hect.	N° 5, 5 hect.	N° 3, 5 hect.
		— 1859. —		
	N. 3.	N. 4.	N. 1.	N. 5.
		— 1860. —		
	N. 5.	N. 3.	N. 4.	N. 1.
		— 1861. —		
	N 1.	N. 5.	N. 3.	N. 4.
		— 1862. —		
Recasser à la fin de 1862 pour faire les sombres 1863.	N. 4.	N. 1.	N. 5, avec luzerne ou sainfoin	N. 3.
		— 1863. —		
N. 5.	N. 3.	N. 4.	N. 1.	N. 2.
		— 1864. —		
	N. 2.	N. 3.	N. 4.	N. 1.
		— 1865. —		
	N. 1.	N. 2.	N. 3.	N. 4.
		— 1866. —		
	N. 4.	N. 1.	N. 2.	N. 3.
		— 1867. —		
Recasser à la fin de 1867 pour faire les sombres 1868.	N. 3.	N. 4.	N. 1. avec luzerne ou sainfoin	N. 2.
		1868.		
N. 1.	N. 2.	N. 3.	N. 4.	N. 5.

Nota. Si toutes les terres qu'on cultive sont de nature à porter du froment, il faudra faire le seigle dans la saison des menus grains, alors on aurait un tiers en seigle, orge et avoine. Le seigle vient très-bien après la jarosse quand la terre a reçue deux labours avant la semaille.

Quand on veut faire des pommes de terre ou tous autres légumineux, il faut prendre sur la saison du froment, après le fumage. Les terres qui auront porté des légumineux seront semées de froment de mars en février autant que possible. Je recommenderai le richel de Naples.

Quand on voudra faire du trèfle, il faudra le semer sur les froments au mois de février.

On voit que la rotation est complète puisque les n° 1, 2, 3, 4 et 5 viennent tout naturellement reprendre leurs places pour recommencer en 1868.

Cet assolement, Messieurs, a d'immenses avantages, le premier est le plus incontestable, c'est de mettre en prairies artificielles les deux cinquièmes des terres (ainsi d'après le tableau soit 10 hectares) qui en moyenne doivent fournir cinq mille bottes de cinq kilogrammes chaque. Le second c'est de n'avoir qu'un cinquième des terres en sombre et par conséquent un cinquième à fumer. Le troisième c'est de ménager les semences des gros et menus grains, puisqu'on n'a que deux cinquièmes à semer au lieu de deux tiers (cent vingt doubles décalitres au lieu de deux cents) avantages d'autant plus grands que les récoltes loin d'être diminuées sont au contraire bien plus abondantes (comme on le verra par le relevé de mes récoltes) et que les frais de culture et de moisson se trouvent naturellement diminués.

Par cet assolement, les cultures se succèdent tous les quatre ans pour les céréales et les prairies artificielles annuelles, et tous les vingt ans pour les prairies artificielles permanantes, ces dernières ne viennent sur les mêmes terres qu'après vingt années pendant les quelles il y en a eu cinq de fumage. Quand la rotation d'assolement est achevée, c'est-à-dire la vingt-sixième année; les n° 1, 2, 3, 4 et 5 reprennent naturellement le rang qu'ils avaient en commençant l'assolement indiqué au tableau.

Assolement Triennal suivi en 1827, 28, 29, 30 *et* 31.

GRAINS SEMÉS pendant les 5 années.	CONTENANCES en hectares.	PRODUITS en doubles décalit.	MOYENNES par hectare.
Froment. . .	122 h 92 c	8,715	70 d d 18 lit
Seigle. . . .	47 78	2,901	60 14
Orge. . . .	38 13	3,813	79 08
Avoine . . .	128 11	7,203	82 16
TOTAUX. .	339 94	22,632	
Prairies artific.	131 90	69,140	523 bott. de 5 k.

Assolement Triennal suivi en 1832, 33, 34, 35 *et* 36.

Froment. . .	128 11	9,972	77 17
Seigle. . . .	37 36	2,470	66 02
Orge. . . .	49 81	5,352	107 09
Avoine . . .	69 43	6,427	92 11
TOTAUX. .	284 71	24,221	
Prairies artific.	139 24	72,000	517 bott. de 5 k.

Assolement Quinquennal *suivi en* 1837, 28, 29, 40 *et* 41.

Froment. . .	124 47	13,240	106 07
Seigle. . . .	40 58	3,541	87 17
Orge. . . .	53 92	5,746	106 11
Avoine. . .	59 59	9,675	162 07
TOTAUX. .	278 56	32,202	
Prairies artific.	127 77	66,000	515 bott. de 5 k.

NOTA. J'attribue le décroissement des produits de mes prairies artificielles, pendant les 5 années d'assolement quinquennal, à deux causes : la première, c'est qu'en 1839 j'avais défriché toutes mes luzernes et que je n'en avais pas resemé, parce que dans les années précédentes le foin naturel avait été très-bon marché ; la seconde, c'est que dans l'hiver de 1839 à 1840, les sainfoins, les trèfles et les vesces d'automne gelèrent complètement.

Je n'ai cité que des faits de la plus grande exactitude; j'ai tracé aux cultivateurs de la Champagne un assolement pour vingt-cinq années : s'ils veulent le suivre avec persévérance, ils obtiendront des résultats au-dessus de leurs espérances.

ARCHÉOLOGIE DÉPARTEMENTALE,

Etymologie de la rue des Lorgnes.

Nos histoires locales font rarement mention de la rue des Lorgnes. On sait qu'elle a été le berceau de la famille Molé qui l'habitait encore vers le milieu du 17e siècle (maison Astruc). C'est dans une des maisons aboutissant sur le cimetière de la Madeleine et appartenant à Jérôme Girardin, élu, que l'évêque Caracciole donna, en 1552, le scandale de son abjuration. Elle est quelquefois nommée, dans les titres, rue de la Grande-Ecole; d'autres fois, rue des Amours-de-la-Magdeleine, mais son ancienne dénomination de rue des *Lorgnes*, mot étranger à la langue et aux usages du moyen-âge, était restée longtemps, pour nous, sans explication.

Le hasard nous a donné satisfaction sur ce point, en faisant passer sous nos yeux une pièce que nous devons faire connaître, parce qu'elle se recommande par un autre genre d'intérêt.

Il existe aux archives du royaume (cote J, 770) un rôle en parchemin, long de 3 mètres et large de 10 cen-

timètres seulement, où sont inscrits en caractères très-nets et très-soignés les noms des personnes *estimées à faire prest au Roi au baillage de Troyes.*

Cette pièce est sans date, mais l'écriture indique évidemment la fin du 13e siècle. Cette supposition est confirmée par un synchronisme avec une obligation de décembre 1232 souscrite par le maire de Troyes et 30 notables et conservée aux archives de la ville.

Au nombre de ces notables se trouvent Johannes de Ervy et Petrus de Chaorsa que nous retrouvons dans les Jehans d'Ervy et Pierres de Chaource du rôle en question.

Il est tout naturel que le laps d'un demi-siècle n'ait laisse survivre que deux des trente notables de 1232; l'usage du français substitué au latin dans les actes est encore un des signes caractéristiques de cette époque.

Ce prêt, qui comme il est arrivé souvent depuis, a bien pu n'être qu'un impôt déguisé, aura donc été levé par le roi Philippe-le-Bel, vers 1295, alors qu'il soutenait à la fois une guerre onéreuse contre les Anglais et les Flamands, et que sa femme, Jeanne de Champagne, défendait en personne cette province contre les entreprises du comte de Bar.

Nous avons relevé avec toute l'exactitude possible, et nous transcrivons ici la partie de ce rôle qui concerne la ville de Troyes, comme un document d'une haute curiosité, il fait connaître, en effet, le personnel de la cité, à une époque à laquelle les mémoires domestiques remontent bien rarement; on peut encore en tirer certaines inductions touchant l'état de l'industrie troyenne au 13e siècle.

Baillie de Troies.

TROIES.

Ce sunt li nom des psonnes de Troies et de la Chastelenie estimées à faire prest à nre Sigr le Roi p la comune renomée et p le serment des prendhommes de la ville de Troies qui tous les cognaissaient c'est a savoir

Pierre le Cordelier
Pierre de Lourmel
Guillaume Felix
Felix le Marechal
Estiene Langlois
Clément de St Anthoine
Sylvestre le Tanneur
Jehan de Montigny
Jehan de Macy
Colet le Coleron
Jehan Pasquere Barbier
et Jehan de Cuchenoy

———

Thiebauz li Lorgnes
Jehanz de Poilly, huilliers
Pierre Moartz espiciers
Hugues Flamens
Philippes li Lorgnes
Guillaume Geringes
Deniset de premier Faic
Sens Jehannes
Pierres de Mauroy
li pastes de Lubec
Jehannes de Mauroy
Perrot de Fay
Nicolas Corraz
Jehanz Berthier
Jacques li Gras
Pierre li Cordeliers
Jehannes Flamens
Colins d'Avanz
Toscant mareinier
Pierre de Lourmel
Mestres Etiene Grocins
Raous Delon
Jehans Soliers
Bonnot de Sent Saine
Guilles li Lorgnes
Gagnes Goilarde
Jehans de Bar le Duc
Nicolas de Verdun
Jehans li vallez du sou doyen
Clement l'orfevre

Etienes li Anglois
Clement de Saint Anthoine
Jehan de Mauroy drapiers
Thiebault de S[t] Fale
dame Felise de la Coste
Etienes d'Acenay
Guillaume de la Coste
Demanches et Colinez ses freres
Jehan de Monstrel
Perrot Boclet
Demanches li filandriers
Huguenin li mazeriniers
Jehanz li picartz
de Champgnion
Patriarches
Adams Muete
Jehanz Pasquerons
Humblot li frepiers
Jehanz Contargent
Mestres Jehanz de Vendeuvre
la fame feu Thiebaut li Bourjois
Garniers Buissons
Colez li Bourjois
Guillaume li Courtois
Giles de Macy
Jehans d'Ervy
Pierres de Chaourse
Jacquinet Boutedieu de la porte de pvins
Guibert li merciers
Gilet
Guillaume Felix
Dourdiau provencel
la Droinesse
Jehans fils Jehans de Poilly
Pierres Ragniers Changierres
dame Catherine fame feu Jehan Nicolas
Jehans de Cruissy
Girarz Sauvages
Jacques de Chantemelle
Menecier l'espicier
Guyot luillier
Guiot de Senz
Girarz li Barrois
Mestres Guis de reins
Symonet Morins
Colet Berthiers
Guillot de Maraye
Bourjois li maréchauz
Monius li lombarz
Truffaudins li lombarz
Thiébaut li bornes
Berthelot de Biaugrant
Garniers de Chacenay
Catherine la seigneresse

Gauvains de ferraye	Perrins li Aigniaux
Nuche lombarz	Berthelins li fripiers
Herberz	Mestre Guyarz des bains
Charpuis	les esclaves
la prieuse	Michiaux de la mothe

Suivent des listes semblables pour toutes les villes et villages du baillage, dans ces derniers il n'y a le plus souvent qu'un habitant en état d'être taxé.

On a pu remarquer à la tête de la liste, immédiatement après les prud'hommes répartiteurs, *Thiébauz li Lorgnes*, et *Philippes li Lorgne*.

Ils occupent cette place à bon droit, car si on en juge par leur contribution à l'emprunt ils tenaient le premier rang dans la cité, au moins sous le rapport financier, en effet lorsque le taux ordinaire est de 30 livres et descend souvent au-dessous, Philippes li Lorgne lui seul est taxé à 1000 livres!!!

Or, comme les premiers noms attribués aux rues était tirés en général ou des métiers qu'on y exerçait ou de l'enseigne de quelqu'hôtellerie ou d'un personnage considérable qui l'habitait, il n'est pas douteux que la famille riche et puissante des *Lorgne* a donné son nom à la rue dont nous nous occupons.

Armes et Bijoux découverts à Pouan.

Au mois d'août 1842 a eu lieu dans la commune de Pouan, arrondissement d'Arcis, une de ces découvertes archéologiques qui ne se produisent qu'à de longs in-

tervalles et qui doivent servir longtemps de texte aux dissertations des savants. Le sieur Jean-Baptiste Buttat était occupé à extraire de la grève dans la contrée des Prates, près le chemin de Pouan au Martroy. Dans cet endroit éloigné du village chef-lieu de 450 mètres, le sol est uni et se compose de gros gravier d'alluvion recouvert d'une couche de terre grise de 40 centimètres.

Il était parvenu à la profondeur d'un mètre, quand son outil ramena d'abord des fragmens d'os humains, puis des lames de fer oxidées, puis des bijoux et ornements divers en or.

Le sieur Buttat très-peu rassuré sur son droit de propriété (qui en effet lui fut contesté) ne s'amusa pas, comme on peut croire, à observer la disposition relative de ces objets avec le cadavre, non plus qu'à toute autre constatation du ressort de l'antiquaire, il fouilla et refouilla cette partie de la carrière, recueillit pêle-mêle tout ce qui lui parut de quelque valeur et se rendit à Troyes pour en tirer parti. Les bijoux ont été vendus à M. Gauthier, orfévre, qui les possède encore et qui en a fait les honneurs avec beaucoup d'empressement aux nombreux visiteurs que cette découverte a suscités. Les lames d'épées nous ont été remises par le sieur Buttat pour le musée.

Voici sommairement en quoi consistent ces objets :

1° Un collier en or massif du poids de 84 grammes, figurant un serpent.

Le col du squelette s'y trouvait engagé.

2° Un bracelet, idem, du poids de 141 grammes, sans ornements, il était fendu dans son milieu et les

deux tiges renflées à leur extrémité s'écartaient élastiquement pour recevoir l'avant-bas.

3° Une bague, idem, forme chevalière, du poids de 40 grammes, sur le plat du cabochon on lit en lettres majuscules le mot HEVA gravé en creux.

4° Deux boucles avec arguillon, grande et petite, idem, du poids de 118 et de 29 grammes, sans ornements.

5° Neuf autres pièces également en or, élégamment travaillées avec incrustations de rubis et grenats. Quelques unes de ces pièces ne sont que des fragments, mais on a pu reconstituer complètement avec les autres les poignées et gardes des deux épées.

Le fer de la plus grande est pointu à deux tranchants et bien qu'amoindri par l'oxidation, il demande pour être manié une certaine vigueur.

Le deuxième fer court et étroit représente assez bien la dague du moyen âge.

L'or qui a servi à confectionner les bijoux est du plus haut titre, sa valeur intrinsèque excède 2000 fr.

Ne pouvant nous rendre sur les lieux nous avons prié notre collégue M. Camus-Chardon dont l'habileté et le goût pour ces recherches sont bien connus, de recueillir sur cette découverte le plus de renseignements possible, nous avons puisé dans sa correspondance une partie des détails ci-dessus. Pour plus de précision il y a joint un plan de la localité. Déjà plusieurs opinions ont été émises sur ce personnage inhumé avec tant de magnificence, lequel, en tout cas, doit être cherché parmi les chefs d'armée ou de nation.

M. Camus-Chardon est d'avis qu'il y avait en cet endroit un cimetière, il s'autorise de plusieurs ossements observés aux environs et de trois vases en airain trouvés à 40 mètres de la fouille principale, il en a envoyé le dessin colorié, ils sont en effet dans la forme ordinaire des vases funéraires.

Il croit ensuite reconnaître à la forme des armes, au collier symbolique et à d'autres signes secondaires un chef de ces druides dont l'existence et l'autorité ont survécu à la conquête des romains.

D'autres ont admis l'hypothèse de quelque grand désastre au milieu duquel un guerrier précipité dans la rivière dont le lit aurait changé depuis, serait resté enseveli dans le sable jusqu'au jour ou le hasard l'a rendu à la lumière.

Enfin il en est qui plus hardis se sont rappelé que dans la bataille livrée par Attila *in campis mauriacis* Theodoric, roi des Visigots, avait perdu la vie et avait été inhumé, disent les historiens, non loin du camp; tranchant d'un seul coup de plume deux problèmes des plus ardus, ceux-là fixent la bataille dans les plaines de Méry, et la sépulture du prince à Pouan. Nous reviendrons sur ces questions avec des développements qui ne peuvent trouver place ici.

Tous les amis de l'antiquité et de la science ont émis le vœu qu'un pareil trésor fut conservé pour le musée dont on peut dire qu'il aurait fait à jamais le plus bel ornement.

La Société en a fait lithographier. pour joindre à ses Mémoires, un dessin exact que M. Arnaud a bien

voulu mettre à sa disposition. Elle a compris dans cette reproduction, les trois vases dessinés par M. Camus-Chardon (1).

Objets antiques et du moyen âge trouvés dans un puits de Troyes.

Dans les derniers mois de 1842, le propriétaire de la maison rue de la Cité, n° 16, voulant creuser un puits dans sa cour, dût à ce hasard la découverte d'un puits préexistant au même lieu, il était comblé de gravois et de bois de charpente carbonisé.

Un déblaiement plus profond fit successivement retirer des objets de diverse nature dont le détail est consigné dans le *Propagateur* du 1er décembre.

On y distingue une masse d'armes, un cadenas de forme curieuse et une matrice en fer présentant deux figures gravées en creux.

Les objets qu'on est porté à considérer comme antiques sont deux pieds en bronze de sept centimètres de hauteur, chaussés à la romaine, du genre de ceux qu'on appendait dans les temples comme ex-voto et des patères en bronze plus ou moins oxidées, le tout a été acquis par le musée.

---

(1) Légende de la planche :

A, Lames d'épée; *B*, Collier; *C*, Bracelet; *D*, Bague; *E*, Boucles; *F*, Agrafe; *G*, Fragments de la garniture et de la poignée des épées; *H*, Vases d'airain.

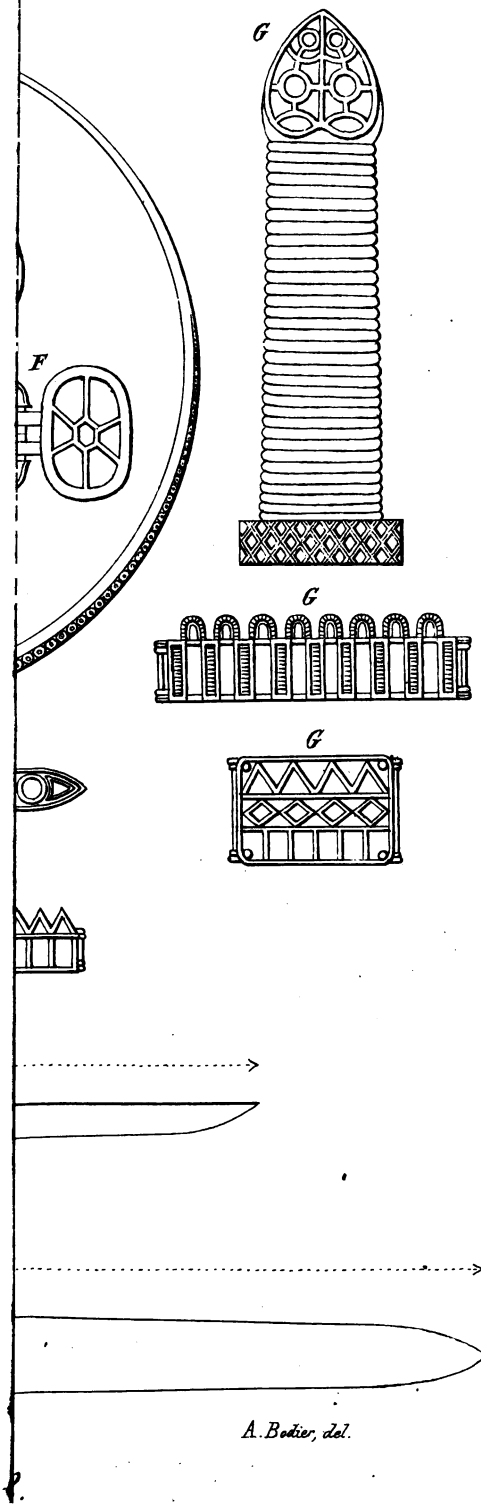

A. Bodier, del.

Médailles de petit bronze trouvées à Chervey.

Le 15 décembre dernier, quatre ouvriers étaient occupés dans un jardin du village de Chervey près Bar-sur-Seine, à enlever des terres pour leurs vignes, lors qu'à la profondeur d'un mètre et demi la pioche de l'un d'eux atteignit et brisa un vase en terre à deux anses, de la forme d'*une buire à huile* (disent les ouvriers), ce vase dont les morceaux n'ont pu être recueillis était en terre rouge, d'un grain très-fin, enduite à l'extérieur d'un couverte verdâtre. On a calculé qu'elle ne contenait pas moins de 8000 médailles romaines, toutes en petit bronze et en général bien conservées.

M. Gadan de Troyes en a acquis environ 2000, autant qu'on peut juger du tout par la partie elles présentent les têtes suivantes :

Galien.
Claude le Gothique.
Aurelien.
Severina Ulpia.
Tacite.
Probus.
Carus.
Carus et Carinus. (Têtes conjuguées).
Numerien.
Carinus.
Magnia Urbica.
Nigritien.
Diocletien.

Maximien Hercules.
Carausus.
Allectus.
Constance Chlore.
Galere Maximien.

Les plus nombreuses sont les Tacite, les Probus, les Diocletien et les Maximien Hercules. Les seuls Probus entrent pour un quart dans le total.

On nous annonce qu'à peu de distance de Chervey passe un chemin dit chemin des Romains; que plusieurs rues de ce village ont des prolongements qui portent le nom de faubourgs ; ce qui dénoterait une plus grande importance dans les temps anciens. Nous recommandons ces indications à MM. les associés résidant dans cet arrondissement.

Troyes, *le* 31 *décembre* 1842.

CORRARD DE BREBAN.

PRIX DE VERTU,

FONDÉ PAR M. MONTYON.

Médaille de mille francs, donnée par l'académie française aux époux TROTOT, *de Villenauxe.* (Aube).

Les époux Trotot sont de pauvres et honnêtes tisserands; l'hospice de Provins leur confia trois petits enfants trouvés; ils élevèrent avec le plus grand soin

leurs jeunes pensionnaires. Quand les enfants furent grands, l'hospice les réclama; le jour fut pris pour les conduire à Provins. C'est alors que se révéla toute la tendresse que les deux époux avaient inspirée à leurs nourissons. La veille du départ les trois enfants prennent la fuite; on les cherche, la lanterne à la main; on en retrouva deux qui étaient en larmes, au désespoir de quitter ceux qu'ils appelaient leur père et leur mère, et qui les avaient rendus frères, d'étrangers qu'ils étaient l'un à l'autre. Le lendemain matin on retrouva le troisième enfant caché dans le creux d'un saule où il avait passé la nuit, et qui ne voulait pas non plus quitter le toit paternel. Les époux Trotot pleuraient comme leurs enfants; la mère s'écrie qu'elle ne s'en séparera jamais, le père est attendri; l'hospice ne paiera plus de rétribution, mais on n'en jure pas moins de part et d'autre de ne se plus quitter; on donnera au métier plus d'activité, on vivra comme on pourra, le ciel viendra en aide; et l'Académie y viendra aussi, quoiqu'on n'ai pas compté sur elle, et récompensera les époux Trotot d'avoir, par leurs soins et leurs vertus, inspiré tant de reconnaissance à des enfants que leurs mères avaient abandonnés, et de leur avoir fait connaître les sentiments si doux dont ils semblaient devoir être déshérités, l'amour filial et l'amour fraternel.

(Extrait du livret publié par l'académie française, contenant le récit des actions vertueuses qui ont obtenu des médailles dans sa séance publique du 30 juin 1842.)

EXTRAITS D'UN RAPPORT

De M. PAILLOT DE SAINT-LÉGER, Membre résidant,

SUR DIVERS MANUSCRITS ET BROCHURES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, PAR LES AUTRES SOCIÉTÉS DU ROYAUME.

(*Séance du 17 juin 1842.*)

Messieurs,

Le *Propagateur du Progrès en Agriculture* par le sémoir Hugues, contient un moyen de conserver les pommes de terre d'un année à l'autre. Pour arrêter la végétation on les place dans un grand baquet où l'on aura soin de les recouvrir d'eau bouillante; dès que l'eau commencera à refroidir, on la fera couler, et l'on étendra les pommes de terre sur un parquet jusqu'à ce qu'elles soient sèches; après quoi on les mettra dans des tonneaux avec un sable très-fin, et elles se conserveront pendant tout le printemps et tout l'été suivant, sans rien perdre de leur substance par la végétation.

Le *Comice Horticole* de Maine-et-Loire place au nombre des plantes utiles le *madia sativa*, plante oléagineuse et de la famille des radiées, et originaire du Chili. Cette plante tout-à-fait rustique se sème au prin-

temps et atteint sa maturité en trois mois, en se développant elle se couvre d'un enduit visqueux d'une odeur forte et désagréable qui en éloigne les insectes. Il ne faut pas attendre une parfaite maturité pour récolter la graine qui, étant peu adhérente au réceptacle, s'en détache facilement. M. Millet, président du *Comice Horticole* de Maine-et-Loire, conseille la culture en grand de cette plante précieuse, et M. L.-S. Genest fils, pharmacien, décrit dans un article les propriétés de l'huile de madia, et les diverses expériences auxquelles il s'est livré sur cette huile.

La culture du *madia sativa* est introduite dans le département de l'Aube, on en trouve de la graine chez le sieur Charles, marchand grainetier, place de la Préfecture, à Troyes. Il serait à désirer que les habitants de notre département, qui ont déjà récolté cette graine, fissent un rapport sur les avantages qu'elle peut présenter comparativement avec les autres plantes oléagineuses cultivées dans le pays ; M. le Directeur de la Ferme-modèle pourrait être engagé à faire un essai en 1843, sur cette nouvelle plante.

M. Millet, membre de ce *Comice*, annonce qu'au nombre des plantes culinaires qu'il a recueillies, il en est une qui lui a paru mériter une attention particulière sous le rapport de sa bonté, comme sous celui de l'abondance de ses produits, c'est le *haricot-café*, dont les gousses, longues de 20 à 25 centimèt., sont un mange-tout précieux. Cette variété, ainsi nommée à cause de

la couleur de ses graines, se rame haut et produit jusqu'aux gelées, on la trouve dans le département de la Mayenne.

Il paraît que le *pois-jaroz*, employé avec grand avantage pour la nourriture des bœufs, vaches et moutons, est dangereuse pour les chevaux.

On lit à ce sujet les observations suivantes de M. Dard, dans le *Journal d'Agriculture et d'Horticulture*, rédigé par le Comité central d'agriculture de la Côte-d'Or :

Appelé au commencement de janvier 1840 chez M. Noirot, cultivateur à Quetigny, M. Dard eut à visiter des chevaux malades, les extrémités étaient engorgées, et il s'en écoulait une espèce de sérosité âcre, fétide, telle qu'on la remarque dans les cas d'eaux-aux-jambes; la marche était chancelante, difficile, par fois même impossible; il y avait raideur des reins; la respiration était embarrassée, ce qui dégénérait en râlement lorsque les animaux étaient tourmentés, symptômes qui augmentait parfois au point d'amener la chûte du malade, et devenait alors le précurseur d'une mort prochaine.

Au mois de février suivant, le même vétérinaire eut à traiter, chez M. Costet, cultivateur à Chevigny-Fénay, des chevaux qui lui offrirent exactement les symptômes que nous venons de citer textuellement d'après lui, et dont l'état ne lui sembla pas moins alarmant.

En cherchant à remonter aux causes de cette maladie, qui présentait évidemment un caractère général,

M. Dard apprit des deux cultivateurs dont il s'agit, que depuis plusieurs mois leurs chevaux avaient été nourris presque exclusivement avec du fourrage de pois-jaroz.

Les doutes qui s'élevèrent alors sur la propriété malfaisante de cette plante sur les chevaux semblèrent acquérir de la certitude lorsqu'on remarqua une recrudescence de la maladie sur les chevaux de M. Noirot, qui, après avoir suspendu l'emploi du fourrage de poix-jaroz, crut pouvoir le donner sans inconvénient sous une autre forme, en ayant fait moudre le grain avec de l'avoine.

Enfin, ayant remarqué, en faisant l'ouverture des animaux morts, une altération profonde des membranes de l'estomac, une lésion sensible des reins et des uretères, des traces à peu près générales d'irritation, M. Dard crut devoir en conclure que le pois-jaroz agissait, sur les chevaux qui en étaient nourris habituellement, à la manière des poisons.

La suppression du fourrage auquel on attribuait la maladie fut ordonnnée sur le champ, après quoi les principaux symptômes furent combattus successivement par des saignées pratiquées et répétées avec discernement, par des sétons plus ou moins animés placés au poitrail et aux fesses, par des purgatifs doux et des breuvages rafraîchissans, par des boissons tempérantes: le tout aidé d'un régime approprié et modifié suivant les différentes phases de la maladie. Les extrémités furent lavées avec des infusions aromatiques, auxquelles on ajoutait de la fleur de sureau.

Les animaux malades reçurent du vétérinaire et des

propriétaires tous les soins possibles, ce qui ne put prévenir une perte notable, puisque, de six animaux malades composant l'écurie de M. Noirot, quatre sont morts, et que chez M. Costet, qui n'éprouva pas la recrudescence mentionnée chez celui-ci, deux chevaux ont cependant succombé, dont un avant l'arrivée du vétérinaire.

Préparation de la Surcroute, vulgairement appelée Choucroute.

M. Mathieu de Dombasle regarde comme très-important de faire connaître et de propager la surcroute vulgairement appelée choucroute, qui, presqu'inconnue dans la plus grande partie de la France, peut offrir partout, à la consommation des habitants de toutes les classes, et spécialement de ceux des campagnes, un aliment aussi sain qu'agréable, et que l'on peut se procurer dans toutes les localités en grande abondance et à peu de frais. Voici comment il s'exprime dans un article rapporté dans le *Journal de la Société royale d'Agriculture de Toulouse*, t. 3, p. 378.

« Les *ustensiles* nécessaires à la préparation de la surcroute sont :

1. Un *hachoir* formé d'une planche de chêne de $0^m,32$ à $0^m,35$ (12 à 13 pouces) de largeur, sur une longueur d'environ 1 mètre, et muni sur l'une de ses deux faces d'une coulisse le long de ses deux grands côtés. Au milieu de cette planche existe une ouverture

en forme de losange qui en occupe toute la largeur, à l'exception de celle qui est couverte par les coulisses, et dont les faces parallèles aux grands côtés de la planche ou aux coulisses ont environ 0^m,24 (9 pouces) de longueur. Cette ouverture est fermée par cinq lames d'acier de 0^m,013 à 0^m,018 (6 à 8 lignes) de largeur chacune, et qui ne laissent entre elles qu'environ 0^m,002 (1 ligne) de distance. Ces lames qui sont ainsi placées obliquement dans leur longueur, sont tranchantes et disposées de manière à couper ou à réduire en copeaux, de même que l'exécute le fer d'un rabot, les substances que l'on frotte sur la surface de la planche. Une trémie ou caisse carrée sans fond, de 0^m,27 à 0^m,30 (10 à 11 pouces) de longueur, sur la largeur de la planche, glisse librement dans les coulisses, et c'est dans cette trémie que l'on place la tête de choux que l'on veut hacher ; l'ouvrier placé à l'extrémité de la planche, imprime d'une main à la trémie un mouvement de va et vient, tandis que de l'autre il presse légèrement la tête de choux, afin de faire mordre les couteaux. Il doit, dans cette opération, apporter une grande attention à garantir ses doigts de l'action des couteaux, et, pour éviter de se blesser grièvement, il place une seconde tête de chou dans la trémie dès que la précédente a été hachée aux deux tiers ou aux trois quarts, et c'est par l'intermédiaire de cette nouvelle tête qu'il presse ce qu'il reste de la précédente.

Cette opération marche très-promptement. Ce hachoir coûte 25 à 30 fr. ; tout le monde n'en a pas ; mais comme il dure fort longtemps et ne se dégrade pas fa-

cilement, on le prête volontiers à ses voisins lorsqu'ils en ont besoin. Dans les villes, des ouvriers munis de leur hachoir se transportent chez les personnes qui les demandent et fabriquent la surcroute moyennant une rétribution modique qui est fixée par hectolitre.

2° Un *cuvier* placé sous le hachoir, et sur les bords duquel ce dernier repose, reçoit la surcroute à mesure qu'elle est hachée, et elle y tombe par les intervalles que les lames du hachoir laissent entre elles.

3° La *tonne* dans laquelle on conserve la surcroute est ordinairement une futaille défoncée par un bout et placée debout dans une cave ou autre lieu à l'abri de la gelée. Un fond mobile aussi large qu'il est possible, mais cependant entrant librement dans la futaille, repose sur la masse de surcroute et la comprime au moyen de fortes pierres dont on le charge. Ces pierres doivent être des morceaux de grès ou d'autres pierres siliceuses, et non des pierres calcaires, attendu que ces dernières sont attaquées par l'acide qui se développe dans la fermentation, ce qui nuit à la conservation de la surcroute et peut lui donner une saveur âcre. Il vaut mieux employer plusieurs de ces pierres qu'une seule, parce que le placement et le déplacement en deviennent plus faciles. L'hectolitre de surcroute pèse environ 100 kilogrammes; on pourra partir de cette donnée pour fixer la contenance de la tonne que l'on doit employer relativement à la provision dont on a besoin.

Préparation.

Toutes les espèces de choux pommés peuvent être

employées à la préparation de la surcroute ; mais ils sont d'autant meilleurs que la pomme est plus serréee et plus blanche, et que les nervures des feuilles qui la composent sont moins épaisses. Communément c'est le *chou cabus* qu'on y emploie ; mais c'est uniquement parce que, les têtes de cette espèce de chou étant très-volumineuses, il en faut un moins grand nombre pour remplir une tonne ; car les *choux milans* font une surcroute beaucoup plus délicate, parce que les nervures des feuilles sont moins fortes dans cette espèce et les pommes généralement plus serrées. Cependant la surcroute préparée avec les choux cabus est plus blanche ; celle que l'on obtient des choux milans est jaunâtre, mais n'en est pas moins recherchée par les amateurs.

On prépare ordinairement la surcroute au mois d'octobre ou de novembre, afin d'en avoir une provision qui se conserve jusqu'en avril et mai, lorsqu'elle est bien soignée ; quelques personnes en font préparer aussi dès le mois de juin ou de juillet avec des choux hâtifs pour la consommation de l'automne. Quelques jours avant de les employer, on arrache les choux et on les entasse dans un lieu couvert, afin de faire blanchir complètement les pommes.

La belle qualité de la surcroute dépend en grande partie du soin avec lequel on rejette toutes les feuilles extérieures qui ne sont pas bien blanches ; on ne doit donc conserver que la partie de la pomme qui est serrée, blanche et tendre ; on coupe ensuite la tige le plus près qu'on le peut de la pomme, en enlevant même avec le couteau autant que l'on peut de la partie de la

tige qui entre dans l'intérieur de la pomme. Les ouvriers les plus soigneux se servent à cet effet d'un instrument en forme de tarière, dont la partie concave, tranchante sur ses deux bords, présente une longueur de $0^m,16$ à $0^m,22$ (6 ou 8 pouces), sur une largeur de $0^m,05$ (2 pouces) à sa partie supérieure, et en diminuant un peu par le bas. On pénètre avec cet instrument jusque dans l'intérieur de la tête du chou et l'on enlève la totalité de la tige, qui, lorsqu'elle reste dans la surcroute, présente des plaques ou feuillets larges et un peu durs au milieu des copeaux étroits et tendres fournis par les feuilles.

Lorsque les têtes de chou sont ainsi préparées, on les hache au moyen de l'instrument dont j'ai parlé, et la surcroute tombe dans le cuvier placé sous le hachoir et que l'on a eu soin de nettoyer. Lorsque le cuvier est plein ou lorsque l'on a haché tous les choux sur lesquels on travaille, on transporte la surcroute dans la tonne, qui doit bien être étanchée et nettoyée, et que l'on a préalablement placée dans le lieu où elle doit rester. On met d'abord au fond de la tonne une couche de quelques pouces de surcroute que l'on saupoudre de sel, et sur laquelle on répand ordinairement quelques baies de genièvre; on continue ainsi d'emplir la tonne par lits successifs de surcroute avec addition de sel à chacun. Mais comme il est nécessaire que la surcroute soit bien comprimée dans la tonne, on opère cette compression à mesure qu'on la remplit à l'aide d'une masse de bois un peu pesante, en forme de pilon, et dont la tête a 5 ou 6 pouces ($0^m,13$ à $0^m,16$) de diamètre. On

commence à pilonner aussitôt que la surcroute a 6 ou 8 pouces (0^{m},16 à 0^{m},22) de hauteur dans la tonne, et l'on réitère cette opération à chaque couche que l'on a ajoutée, en comprimant également et fortement sur toute la surface. Lorsque la tonne est remplie à 4 ou 6 pouces (0^{m},11 à 0^{m},16) du bord supérieur, on couvre la surcroute d'un linge propre, sur lequel on pose le fond mobile, et l'on place sur ce dernier les pierres que l'on a préalablement eu soin de bien laver, afin qu'il ne s'en détache pas du gravier qui pourrait salir la surcroute. On termine l'opération en versant de l'eau sur le faux fond, de manière qu'il soit recouvert de quelques pouces de liquide, afin d'intercepter tout contact entre la surcroute et l'air extérieur.

Je voudrais pouvoir indiquer avec certitude la quantité de sel que l'on doit employer dans la préparation de la surcroute; mais, au moment ou j'écris ceci, j'éprouve le regret de n'avoir jamais fait peser le sel lorsque j'en ai fait préparer, opération que je fais néanmoins exécuter chaque année depuis longtemps. Les ouvriers qui la pratiquent ne savent pas plus la quantité de sel qu'ils emploient que nos cuisinières ne connaissent le poids des poignées de sel qu'elles mettent dans le pot au feu. Ils répondent aux questions de ce genre que l'usage indique cela. Au reste, ils ne regardent pas eux-mêmes la dose du sel comme une circonstance très-importante, et ils savent bien que cette substance n'est pas nécessaire à la conservation de la surcroute; car l'acidité qui se développe par la fermentation suffit pour assurer cette conservation. Ils disent généralement qu'il vaut

mieux pécher par défaut que par excès, parce qu'une trop grande quantité de sel rend la surcroute dure. Un ouvrier très-expérimenté dans cette fabrication m'a dit néanmoins que la quantité de sel qu'il emploie est de 2 à 2ˢ500 par hectolitre de surcroute, et je pense que l'on peut avoir confiance en cette donnée. Quant à la dose des baies de genièvre que l'on ajoute presque toujours à la surcroute, elle varie beaucoup selon le goût des consommateurs ; elle est ordinairement de 153 à 306 grammes (5 à 10 onces) par hectolitre.

Conservation.

Quelques jours après que la surcroute a été préparée, la fermentation se manifeste par une écume que l'on aperçoit à la surface de l'eau qui la recouvre ; cette eau prend une saveur salée et acide très-marquée. Au bout de dix à quinze jours on peut commencer à faire usage de la surcroute. Lorsque l'on veut en prendre dans la tonne, on enlève exactement le liquide qui recouvre le fond mobile, d'abord avec un vase en bois ou en terre, et ensuite avec une éponge ou un linge, afin de l'épuiser complètement ; on enlève les pierres, le fond mobile et la toile, on prend la quantité de surcroute dont on a besoin ; après quoi on égalise la surface, on replace le linge, le fond et les pierres, après avoir lavé le tout très-proprement, et l'on verse enfin quelques pouces d'eau sur le faux fonds comme la première fois. Dans les ménages où l'on prend de la surcroute dans la tonne toutes les semaines ou plus souvent, il n'est pas nécessaire d'employer d'autres soins ; mais si l'on tarde plus

longtemps à en prendre, il est nécessaire de visiter la surcroute tous les huit jours, afin de changer l'eau qui en se corrompant, déterminerait l'altération de la masse. On découvre chaque fois la surcroute ; si l'on remarque quelque partie gatée, on l'enlève avec soin, et l'on replace le tout, en tenant toujours dans un grand état de propreté la toile et le fond qui la recouvre. Il est indispensable que le fond reste toujours couvert d'eau, et l'on ne devrait pas manquer d'en remettre de nouvelle si elle disparaissait, ce qui au reste ne pourrait arriver que dans le cas ou l'on n'aurait pas suffisammment tassé la surcroute dans la tonne, ou dans le cas où le fond mobile ne serait pas assez chargé de pierres. Avec ces soins la surcroute se conserve très bien jusque dans le printemps.

Cuisson et accommodage.

Lorsque l'on veut consommer la surcroute, on lave à grande eau et à plusieurs reprises celle que l'on a tirée de la tonne ; on l'exprime fortement entre les mains, et on la met à cuire dans une marmite de fer ou de terre, en y ajoutant du beurre ou de la graisse de porc ; on préfère généralement cette dernière. La surcroute doit cuire lèntement et à petit feu pendant quatre ou cinq heures ; ordinairement dans les ménages ou en prépare à la fois pour plusieurs jours, parce que l'on sait qu'elle est plus délicate lorsqu'elle a été réchauffée. On la sert fréquemment avec du petit salé ; mais ce dernier doit être cuit à part et ne peut remplacer la graisse dans la cuisson de la surcroute. Il est même bon d'employer

cette dernière en abondance, comme on sait que cela est nécessaire dans toute les préparations du chou.

Quelques ménagères font préalablement blanchir la sûrcroute par une ébullition de quelques heures dans l'eau, afin d'affaiblir la saveur particulière qui la caractérise ; elles l'expriment fortement ensuite, et la font cuire avec de la graisse à petit feu pendant quatre à cinq heures, comme dans la première préparation.

On aime à conserver autant qu'il est possible à la sûrcroûte sa couleur blanche, et par ce motif les vases en terre sont préférables pour la cuisson aux marmites de fonte. C'est aussi par ce motif que l'on évite souvent de faire cuire la surcroute pendant long-temps, ce qui la brunit un peu : mais alors elle reste dure, d'une digestion moins facile, et ne ressemble nullement, pour la saveur et la délicatesse, à la surcroute qui a éprouvé une longue cuisson.

Lorsque l'usage de cet aliment sera généralement répandu, toutes les classes de la population y trouveront un précieux supplément à la nourriture végétale pendant l'hiver, et il n'en est aucun que l'on puisse se procurer à moins de frais dans les campagnes, puisqu'avec les choux produits par un are de terrain on peut préparer au moins 250 à 300 kilogrammes de surcroute, et obtenir un poids à peu près égal de feuilles et déchet très-propres à la nourriture des vaches et des porcs. Pour les voyages de mer je suis convaincu que la surcroute présenterait un des objets d'approvisionnement les plus utiles, et que cet aliment offrirait un des moyens les plus efficaces que l'on peut employer pour préserver les marins des maladies auxquelles ils sont sujets.

Revue des Journaux d'Agriculture.

Des Etangs et de leurs Produits.

L'aménagement des étangs et l'élève du poisson d'eau douce, ces appendices si importants de tout établissement rural bien administré, n'excitent que faiblement l'attention des habitants de la campagne. Les mares, les sources, les petits courants d'eau sont abandonnés au hasard ; ils débordent en hiver, ils se dessèchent en été ; ils deviennent le réceptacle des plus dégoûtantes immondices ; ils répandent au loin des miasmes délétères, sans que personne s'occupe de les aménager et d'en tirer parti. On se plaint partout de la rareté du poisson d'eau douce ; les poissonniers de Londres assurent qu'ils pourraient en débiter dix fois plus qu'ils n'en vendent, surtout s'il était de bonne qualité, car tout ce qu'ils reçoivent leur est aussitôt enlevé par les juifs et les catholiques, principalement en carême. La Hollande et la Belgique ne leur en expédient que des quantités insuffisantes, dont le prix se trouve encore démesurément élevé par le tarif des douanes. Cependant, en présence de cet appauvrissement du marché, nos étangs sont livrés à la routine ; ils ne fournissent, à quelques exceptions près, que du poisson maigre et vaseux, dont la mauvaise qualité rebute le consommateur ; personne ne songe à propager l'utile industrie des étangs aménagés, qui pourrait devenir d'autant plus profitable, que

le poisson de nos grandes rivières et celui de notre littoral, effrayé par le continuel passage des bateaux à vapeur, diminue sans cesse. Le poisson d'eau douce est aussi nourrissant que le poisson de mer : sa chair est légère, d'une digestion facile ; et lorsqu'il a été élevé avec soin dans des eaux saines, il a une saveur des plus agréables. On sait le cas qu'en faisaient les Romains, malgré leur voisinage de la mer ; on sait aussi les dépenses considérables que s'imposèrent les Lucullus, les Hortensius, pour créer des étangs et les empoissonner. L'élève du poisson d'eau douce est une des principales industries de la Chine : à Pékin et dans toutes les grandes villes du Céleste Empire, il y a des marchés exclusivement réservés à la vente du frai. Enfin l'Allemagne, patiente et laborieuse, qui ne néglige aucune de ses ressources, a fait de l'empoissonnement de ses eaux une étude toute spéciale, dont l'application lui a fourni les plus heureux résultats. C'est donc à nous d'imiter ces bons exemples, et de faire en sorte d'introduire dans notre pays une industrie qui ne peut qu'accroître la richesse nationale, puisqu'elle ne demande rien à l'étranger, et qu'elle utilise des choses qui sont aujourd'hui sans valeur ou même nuisibles. Dans l'intérêt des propriétaires qui voudraient entrer dans cette nouvelle carrière, nous allons présenter le résumé d'un traité spécial sur les étangs, que vient de publier un savant agronome allemand, Gottlieb Boccius, qui demeure aujourd'hui en Angleterre, et qui a pu par conséquent apprécier l'état arriéré où se trouve parmi nous cette branche importante de l'économie rurale.

Il faut placer autant que possible les étangs dans la proximité d'un village ou d'une ferme, afin qu'ils puissent recevoir les eaux ménagères de ces localités ; on aura ainsi pour le poisson une nourriture abondante et peu coûteuse. Comme le parfait aménagement du poisson exige plusieurs pièces d'eau, on fait en sorte qu'elles soient à des niveaux différents, afin que l'eau puisse facilement couler, par un bief à écluse, du premier étang dans le second, puis dans le troisième. En donnant aux biefs une longueur de deux cent cinquante à trois cents mètres, on embrassera une surface considérable, et on pourra amener dans les étangs une plus grande quantité d'eaux ménagères ou pluviales; ce qui est très-important. Les biefs servent en outre à recevoir le poisson qui s'échappe toujours de l'étang que l'on met en pêche. En les parcourant, il se débarrasse de la vase qui le couvre, et on le retrouve vivant. Les trois pièces d'eau ne doivent pas avoir la même surface ; la seconde doit être plus grande que la première, et la troisième plus grande que la seconde. En voici le motif :

L'expérience a constaté qu'il fallait trois ans pour que le poisson atteignît une grosseur convenable ; dès lors, si l'on veut retirer de ses étangs un revenu annuel, il est nécessaire d'empoissonner les trois pièces d'eau à une année d'intervalle l'une de l'autre ; mais il arrive toujours, quelque soin que l'on prenne, que lorsqu'on met en pêche le premier étang, une partie du poisson s'échappe et vient retomber dans le second. Si donc celui-ci n'est pas disposé à l'avance pour recevoir les nouveaux arrivants, la nourriture et l'espace n'étant

plus suffisants, tout le poisson dépérira. D'après cette observation, voici quelles sont les proportions à donner : si le premier étang a 1 hectare 20, le second devra avoir 1 hectare 60, et le troisième 2 hectares.

Les sols complètement argileux ne sont pas favorables à l'établissement des étangs ; les fonds légèrement argileux ou graveleux, doivent être préférés. Si cependant l'argile n'est pas trop profonde, et si au moyen d'une légère excavation on parvient à atteindre le sable jaune, on aura alors un fond convenable. Sur un fond argileux le poisson ne profite pas ; la nourriture lui manque, parce que l'eau, participant de la nature ferrugineuse du sol, toujours froid et stérile, ne contient pas les éléments nécessaires pour la formation des larves, des insectes, des vers et d'une infinité d'animalcules si recherchés des poissons. En creusant un étang, il faut avoir soin de donner à ses bords une pente douce, qui se prolonge pendant environ six mètres : cette disposition permet au poisson de profiter des insectes qui se trouvent au milieu des graminées croissant dans les bas-fonds ; c'est là d'ailleurs qu'il vient de préférence déposer son frai. La partie centrale de l'étang, où se retire le poisson pendant la nuit et dans les journées chaudes ou orageuses, devra être hérissée de pieux, afin de déjouer les tentatives des maraudeurs : leurs filets se déchirent contre les piquets, et après quelques coups malheureux ils se retirent.

Mais il ne suffit pas d'avoir mis le poisson à l'abri des atteintes des braconniers, il faut encore préparer les moyens nécessaires de le contenir dans l'étang, lorsque le

temps est venu d'en faire la pêche. Pour cela, en avant de l'écluse de chasse, on creuse un bassin spécial plus profond que le centre de l'étang; et à mesure que l'eau s'écoulera, le poisson viendra naturellement s'y concentrer. Il ne s'agit plus ensuite que de l'enlever avec des troubles ou des filoches. Lorsque la pêche est terminée et que l'étang est tout-à-fait vide, le bassin ou *poêle* reçoit la pose, et on a toujours soin d'y entretenir de l'eau. S'il est possible d'alimenter les étangs par des courants d'eau régaliers, il ne faut donner au centre qu'une profondeur 1^{m} à 1^{m} 30; si au contraire on n'a qu'un approvisionnement incertain, on augmente cette profondeur de 0^{m}, à 0^{m}, 50. Après la mise à sec d'un étang, il est inutile d'en enlever la vase, on se contente d'arracher les joncs et les roseaux qui sont nuisibles, la vase en se séchant, produit des herbes et des graminées, c'est-à-dire une abondante pâture à la nouvelle génération qui vient repeupler l'étang. Il faut protéger surtout le potamogeton natans (*l'herbe à tanche*) et le ranunculus aquatilis (*patte de coq aquatique*). Les carpes et les tanches recherchent ces plantes avec amour; elles passent et repassent voluptueusement à travers leurs rameaux, et y déposent presque toujours leur frai. Les feuilles larges, robustes et compactes de ces plantes aquatiques protégent cette mystérieuse émission contre l'avidité des oiseaux et la rapacité du brochet; les laitances du mâle viennent la féconder; le chapelet grossit; il se forme en grappes, et bientôt, sous cet abri protecteur, des myriades de petits poissons éclosent.

La mise à sec est une opération délicate, qui demande beaucoup de précautions. Il ne faut ouvrir les écluses que par degrés, de telle sorte qu'il ne puisse s'échapper qu'un mince filet d'eau. Il vaut mieux consacrer plusieurs jours, une semaine s'il le faut, à cette opération, que de procéder avec précipitation. Une vidange trop rapide pourrait nuire à l'économie des étangs inférieurs et entraîner le poisson dans la vase; si au contraire on fait écouler l'eau lentement, le poisson se concentre dans le bassin creusé en avant de l'écluse, et on le pêche facilement. Lorsqu'on assèche un étang, il faut toujours avoir de grands vases pleins d'eau claire pour y laver et faire rafraîchir le poisson; sans cette précaution, on court le risque d'emporter une grande quantité de poissons étouffés; ce qui détruit le résultat de la pêche.

Dans la saison pluvieuse, il est bon que vos étangs atteignent leur plein parfait; les eaux qui affluent entraînent toujours avec elles une quantité considérable de vers, de graines et d'insectes, tandis que le limon qu'elles déposent sur les bords, féconde les germes d'une infinité de plantes que les poissons recherchent avec une excessive avidité. Si cependant l'abondance des eaux est trop grande dans le premier bassin, on les décharge aussitôt sur le second et sur le troisième; car ce qu'il faut éviter avant tout, c'est le débordement, c'est l'émigration des poissons d'un étang dans un autre: alors la nourriture ne se trouve plus également partagée; les plus gros nuisent aux plus petits, et insensiblement les deux familles dépérissent. Quoique je recommande l'introduction des eaux pluviales dans les étangs, si les pluies devenaient

trop fréquentes, il conviendrait cependant de n'y laisser entrer qu'une très-petite quantité de celles qui tombent sur les surfaces voisines. L'irruption soudaine de ces eaux froides et bourbeuses épaissit celle de l'étang, soulève la vase, étourdit le poisson et nuit à son accroissement. Une alimentation régulière et continue est de tout point préférable, et on doit mettre beaucoup de sollicitude à se la procurer.

Comme toute espèce d'ombrage est pernicieux pour les poissons et que la décomposition des feuilles nuit essentiellement au frai, il ne faut jamais planter ni arbres ni arbrisseaux sur les bords des étangs. Si cependant on tient à avoir un rideau de verdure près des pièces d'eau, on fait les plantations à dix ou douze mètres de la berge. A cette distance, les arbres entretiennent une salutaire ventilation à la surface de l'eau, et leur ombre ne porte aucun préjudice. Sous l'influence d'un pareil aménagement, le poisson non-seulement engraissera, mais il acquerra encore une saveur supérieure à celle du poisson élevé dans des étangs marécageux et mal aérés.

Maintenant que nous connaissons la construction et l'aménagement des étangs, occupons-nous de leur empoissonnage : c'est une des parties les plus essentielles de l'art. En effet, de même qu'un espace donné de terre ne peut produire qu'une quantité déterminée de choses, de même aussi une étendue donnée d'eau ne peut produire qu'une quantité déterminée d'animalcules et de matières végétales ; il convient donc de mettre ici, comme partout ailleurs, les individus à alimenter en rapport avec les moyens d'alimentation. Cette loi est tellement rigou-

reuse pour le peuplement des étangs, que si on jette dans une étendue donnée d'eaux une trop grande quantité de poissons, ils deviennent maigres, maladifs et osseux ; si au contraire on n'y introduit que le nombre d'individus qu'elle peut alimenter, ceux-ci sont alors bien portants, gras et charnus. Dans les deux cas le poids du poisson est le même, mais la qualité diffère totalement.

On emploie ordinairement pour l'empoissonnage des étangs trois espèces principales de poissons : la carpe, la tanche et le brochet ; l'anguille doit être rejetée, parce qu'elle dégrade les berges ; et la perche ne doit pas y figurer, parce que ce poisson ne grossit pas en raison de sa voracité. La carpe est la base principale de tous les étangs ; sa prodigieuse fécondité, son alimentation facile et variée, sa croissance rapide, la recommandent à l'attention de l'éleveur. Cependant il y a un choix à faire dans les espèces : la carpe ordinaire ou carpe ronde réunit bien toutes les qualités que nous venons d'énumérer ; mais la *carpe à miroir*, appelée ainsi en Allemagne (*spiegel*), à cause du reflet bleuâtre de ses écailles latérales, qui sont plus grandes que celles des autres parties du corps, grossit plus vite que la première, et fournit une chair savoureuse et moins chargée d'arêtes. Entre la carpe ronde et la carpe à miroir, il y a la même différence que celle que l'on fait entre la perdrix rouge et la perdrix grise. Malheureusement cette espèce de carpe est à peu-près inconnue en Angleterre ; mais il est très-facile de se la procurer vivante à Hambourg, et j'engage beaucoup les éleveurs à en faire venir ; ils seront largement défrayés de leurs soins et de leurs dépen-

ses. Quelques personnes prétendent que la tanche est de la famille des carpes ; c'est une erreur ; les organes de la génération, la couleur des écailles, les nageoires, et sa constitution générale, n'ont que des rapports très-éloignés avec la carpe. Chez la tanche, le mâle présente une différence si marquée, comparé à la femelle, que lorsqu'ils nagent à la surface de l'eau, on peut facilement les distinguer, ce qui n'est pas possible pour la carpe. Quoi qu'il en soit, la tanche est très-délicate, et jouit d'une grande réputation parmi les gourmets. A ce titre seul elle devrait être admise dans les étangs aménagés. Mais voici d'autres qualités qui la recommandent encore.

Il est démontré par l'expérience qu'il n'y a aucun poisson, quelque vorace qu'il soit, qui touche à la tanche (1). On prétend même que la tanche exerce une action médicale sur les autres poissons, lorsqu'ils sont blessés ou malades ; et on attribue cette propriété à la nature gluante et visqueuse de sa peau. Ce qui est étrange, c'est que lorsqu'un poisson a été blessé ou mordu par un autre, ou qu'il a été atteint d'un coup de croc, on a remarqué qu'il allait toujours faire sa convalescence parmi les tanches. Voilà pourquoi les Allemands ont surnommé la tanche *poisson médecin*, et voilà pourquoi aussi on recommande toujours d'en mettre quelques-unes dans les étangs.

---

(1) M. Puvis, très-expert dans cette partie, dit, au contraire, que le brochet est très-friand de la tanche, et qu'il lui fait une guerre à outrance.

Le brochet, au corps allongé et comprimé latéralement, aux mâchoires garnies de dents aiguës et au museau pointu, est considéré à bon droit comme le plus vorace de tous les poissons d'eau douce. Pendant que la carpe semble ne vivre que de petits insectes ou de produits à peine perceptibles, le brochet ne se nourrit que de poissons : il s'attaque à toutes les espèces et à la sienne même, lorsque les autres lui manquent. Malgré sa voracité, la présence du brochet dans un étang est nécessaire par arrêter le trop grand accroissement des carpes et des tanches ; c'est le grand justicier de la gent aquatique ; sa chair est en outre délicate et savoureuse.

Telle est la physiologie des trois familles qui doivent peupler les étangs. Voici dans quelle proportion elles doivent y entrer. Ces nombres ont été déterminés, après quarante ans d'expérience, par un éleveur saxon qui est propriétaire de vingt-deux étangs. Dans un étang qui a 10 ares d'étendue, il faut jeter deux cents carpes, vingt tanches et vingt brochets ; mais en ayant soin que ces trois qualités de poisson soient de la même saison, ou du frai du printemps ; car l'époque à choisir pour empoissonner un étang doit toujours être la fin d'octobre, ou bien novembre, si la saison est douce et tempérée. En voici le motif : la carpe et la tanche, ayant à peu près les mêmes habitudes, fraient à la même époque, et restent engourdies pendant tous les mois d'hiver ; en sorte qu'elles sont à l'abri des attaques du jeune brochet qui, à cet âge de candeur et d'innocence, se contente de vermisseaux. Aussitôt que le printemps approche, les carpes et les tanches quittent leur retraite d'hiver ;

mais le brochet tombe alors malade ; c'est l'époque de son frai, et il est hors d'état de nuire à ses commensales. Celles-ci fraient en avril ou mai ; le brochet recommence sa ponte en juin : nouveau malaise pour le pauvre brochet, nouveau temps de sécurité accordé par la nature aux carpes et aux tanches, qui en profitent pour frayer en juillet, moins abondamment peut-être qu'en mai, mais toujours avec une grande libéralité. Le frai d'une carpe contient trois à quatre cent mille œufs ; celui de la tanche quatre à cinq cent mille. C'est alors que l'intervention du brochet devient nécessaire. Si on laissait les carpes et les tanches seules dans un étang, elles s'épuiseraient à poser ; elles ne grossiraient pas, et l'étang se trouverait inondé de frai et d'empoissonnement.

Le brochet, qui devient de jour en jour plus vigoureux, a besoin de prendre une nourriture plus substantielle, et se jette à cœur-joie sur le menu fretin ; souvent même il attaque des carpes qui sont aussi fortes que lui. Cette éclaircie est on ne peut plus salutaire à tous les habitants de l'étang ; les grosses têtes y trouvent une nourriture plus abondante, et la terreur qu'inspire le brochet aux carpes et aux tanches les rend plus circonspectes dans leurs ébats. Ainsi se poursuit pendant trois années cette existence de terreur, d'amour et de voracité ; mais à la fin de la troisième année, l'heure de la pêche est arrivée ; voyons quels sont les résultats.

Nous avons dit que l'on doit jeter 200 carpes, 20 tanches et 20 brochets dans un étang de 40 ares ; soit trois fois cette quantité dans un étang de 1 hectare 20, c'est-à-dire 600 carpes, 60 tanches et 60 brochets, jeu-

nes sujets qui n'ont que quelques mois d'existence, et qui pèsent à peine 30 ou 60 grammes. Mais après leurs trois années de séjour dans l'étang, quel sera donc leur poids? C'est ce qui est important à connaître. Voici la moyenne résultant de plusieurs années d'exploitation, outre le menu fretin :

600 carpes, à 1k, 75 chacune.	1,050k
60 tanches, à 2, 25.....	120
60 brochets, à 1, 75.....	105
Total.....	1,275

En admettant que cette quantité de poisson puisse être vendue à 2 fr. 50 c. le kil., prix bien minime, nous trouverons que le produit brut d'un étang de 1 hect. 20 est de 3,187 fr. pour trois ans, ou un peu plus de 1,000 fr. par année. Or, comme le produit brut moyen de 40 ares de terre employés à la culture est de 95 fr. par an, les 40 ares consacrés à l'étang n'auraient produit que 285 fr. Ainsi, il y a, au profit de l'aménagement de l'étang, une plus value de 715 fr. Et que l'on tienne bien compte que les frais de garde et d'entretien sont d'une très-faible importance; que la seule dépense se réduit à la construction de l'étang et des rigoles; que souvent même cette dépense est nulle, parce que l'on peut se servir des ondulations du terrain ou approprier des mares inutiles. Dans tous les cas, l'énorme prime qu'offre cette exploitation mérite bien que l'on en fasse l'essai.

Lorsqu'un étang a été mis à sec, et que l'on se propose de le repeupler, il est bon d'y jeter 3 ou 4 paires de belles carpes; car plus elles deviennent vieilles, et

plus elles produisent de frai. Je recommanderai en outre aux personnes qui se proposent d'aménager leurs étangs d'après le principe que j'ai établi, de tenir un registre sur lequel elles inscriront le poids et l'âge de leurs principales têtes, elles pourront se convaincre que mon système n'est pas purement théorique. Les carpes parviennent à un âge très-avancé ; et si elles sont convenablement nourries et soignées, elles acquièrent un grand poids. Je vais en donner un exemple bien remarquable. A 13 ans d'intervalle, j'ai assisté à la pesée des deux plus belles carpes appartenant aux étangs de l'un de mes amis, en Saxe. Voici quel a été le résultat.

	1822	1835
Le mâle pesait..	21k, 50	26k
La femelle.....	24	27, 50

Ainsi, dans l'espace de 13 ans elles avaient gagné ensemble 8 kil. L'âge de ces carpes était inconnu ; on savait seulement qu'elles se trouvaient dans les étangs au moment où mon ami en fit l'acquisition, il y a 50 ans environ.

Il est d'usage en Saxe de peser les principales têtes d'un étang, lors de sa mise en pêche. En 1835, j'étais présent à l'assec de l'un des étangs de mon ami, le second, dont la surface est de 6 hectares 80 ; le produit excéda 2,000 kil. de carpes, sans compter les tanches et les brochets ; il y laissa pour la pose quelques carpes, dont cinq pesaient ensemble 51 kil. ; la plus grosse des cinq, une carpe à miroir, pesait 16 kil. ; elle avait

16 ans. Ces sujets forment la base de la régénération d'un étang, et sont considérés comme plus profiliques que les jeunes. Voilà leur seul mérite, car leur chair est horriblement coriace; tandis qu'une carpe bien nourrie, du poids de 5 kil., est d'une grande délicatesse. D'ailleurs, il ne faut pas penser qu'une carpe augmente proportionnellement à son âge; elle grossit d'autant moins qu'elle est plus âgée, et il paraît qu'à une certaine grosseur, elle fatigue beaucoup les fonds dans lesquels on la nourrit. Quelques praticiens estiment qu'une carpe au-dessus de 3 kil. charge autant un fond qu'un cent d'empoissonnage; en sorte qu'une carpe de 6 kil., qui mettra dix ans à arriver à ce poids, aura fait perdre cinq à six fois sa valeur à ceux qui l'ont nourrie. Il ne faut donc pas tenir à avoir de grosses pièces; elles ne se vendent pas plus cher que les moyennes; leur éducation est plus coûteuse, et leur qualité est inférieure.

La carpe devient timide, sauvage et défiante, si elle trouve difficilement à se nourrir; l'abondance la rend hardie et familière, surtout si elle est affriandée par une nourriture qui soit à son goût; alors elle viendra volontiers manger dans la main de celui qui en a soin. A Charlottembourg, résidence du roi de Prusse, il y a dans une pièce d'eau un grand nombre de carpes qui sont tellement apprivoisées, qu'elles viennent prendre leur nourriture à la surface de l'eau, dès qu'elles entendent le son d'une cloche spéciale. Lorsque les carpes sont bien nourries, on les voit dans les mois d'août et de septembre affronter le soleil à la surface de l'eau;

parfois elles sautent en rond et ne se montrent pas effrayées à l'approche des promeneurs ; elles sont tellement grasses, qu'il arrive fréquemment qu'une carpe de 5 kil. a deux doigts de graisse sur les côtés.

La carpe et la tanche peuvent être facilement transportées pendant les mois d'octobre et de novembre, au moyen de barils à large gueule : mais il faut avoir soin de les y introduire sans les meurtrir et de laisser pénétrer beaucoup d'air par la bonde. Avec ces précautions, elles supportent un assez long voyage. Le brochet, au contraire, est très-délicat ; il souffre au moindre choc, et s'il n'est pas bientôt rendu à la pleine eau ou dans les réservoirs intérieurs, il languit et il meurt. Les réservoirs intérieurs sont de petits étangs qui ont généralement de 8 à 10 mètres de surface ; ils servent à conserver le poisson qui doit être envoyé au marché, ou qui est destiné à la consommation journalière. C'est en automne que ces réservoirs s'emplissent ; alors tous les étangs sont mis à sec. Le poisson abonde partout, et il faut le conserver pour ne pas en avilir le prix. Les carpes et les tanches, à cette époque de l'année, ne demandent que fort peu de nourriture ; en sorte que l'on peut en mettre de grandes quantités dans un petit espace. Il est cependant convenable d'établir un courant dans ces réservoirs, au moyen d'un double robinet. Les carpes et les tanches peuvent passer tout l'hiver dans ces réservoirs sans souffrir ; mais le brochet y séjourne difficilement plus de deux ou trois mois.

Enfin, voici l'hiver : la glace recouvre les étangs ; il faut se hâter de briser cette enveloppe funeste ; on

pratique de distance en distance des trous d'un mètre de diamètre, et on y place un fagot d'osier ou de broussailles afin d'empêcher l'eau de se congeler. Ce sont autant de ventilateurs qui, en faisant pénétrer l'air atmosphérique dans l'intérieur de l'étang, assurent l'existence du poisson; quoique à cette époque de l'année le poisson soit à peu près engourdi, il a besoin de respirer l'air pur.

C'est en suivant ces faciles préceptes qu'on parviendra à transformer des mares infectes, des amas d'eau pestilentiels, en étangs salubres et productifs.

(Revue Britannique.)

Culture des plantes fourragères.

M. le comte de Macheco a formé les prairies artificielles de son domaine d'Albert, commune de Saint-Privat (Haute-Loire), de quatre espèces de plantes fourragères. Voici la proportion des graines qui entrent dans le semis pour une étendue de 855 mètres carrés : Luzerne, 1 kil.; trèfle, 0 kil. 75; pimprenelle, 1 kil. 50; ray-grass, 6 kil. La valeur de ces graines ne s'élève qu'à 4 fr.

Ces prairies, dont la durée doit être de 8 à 9 ans, peuvent réussir sur toute espèce de terre. Elles sont plus précoces que les prés naturels. Elles fournissent deux coupes, et de plus un pâturage abondant. Le fourrage, très-touffu, atteint une hauteur de 80 à 90 centimètres. *(Bulletin de la Soc. indust. de St-Etienne.)*

Nouveau procédé pour fumer la terre.

Les engrais employés dans la Flandre sont en grand nombre; l'un des plus estimés et des plus actifs est le tourteau de graines oléagineuses qui, à cause de son prix élevé, n'est employé que pour la culture du lin et du tabac.

Par diverses expériences, on a reconnu bientôt que le tourteau n'activait la végétation qu'à cause de l'huile qu'il renfermait; que la pellicule et le parenchyme de la graine grasse qui forment la masse du tourteau, n'avaient de qualité végétative que celle de la paille ordinaire, lorsque l'huile en était entièrement séparée. Ayant alors cherché, par l'analyse, ce que les tourteaux de colza renfermaient d'huile, l'on a trouvé que mille tourteaux renfermaient 20 litres d'huile.

Un hectolitre d'huile de la valeur de 85 fr. représente donc, comme engrais, 5000 tourteaux qui, à raison de 9 fr. le cent, coûteraient 450 fr.

Pour remplacer le tourteau que l'on sème en poudre, il faut de la cendre de houille ou de tourbes : 20 hectolitres de cendres par hectolitre d'huile. L'on verse l'huile peu à peu sur le tas de cendres, afin que la cendre en soit entièrement imprégnée, et l'on saupoudre ensuite les terres. La cendre, qui déjà est un engrais, à 1 fr. l'hectolitre, coûte 20 fr.; un hectolitre d'huile de colza coûte 85 fr.; ces deux objets valent 105 fr. et représentent une valeur en engrais de tourteaux de 450 fr. *(Journal d'Ag. du Var.)*

Destruction de la Cuscute.

Cette plante parasite exerce de grands ravages dans les prairies artificielles, notamment dans les environs de Villenauxe, où elle est connue sous le nom de *teigne*. — Il résulte, d'une notice communiquée par M. Mérat, à la *Société centrale d'Agriculture*, que divers moyens ont été employés infructueusement pour la détruire. Il cite une circonstance intéressante rapportée par M. Choisy, auteur d'un Mémoire sur le genre *cuscute*, c'est qu'elle ne croît presque jamais sur les graminées ; M. De Candolle est le seul auteur qui l'y ait observée une seule fois. Profitant de ce fait, M. Mérat conseille de labourer le terrain où elle croît trop abondamment, et d'y semer une céréale qui, ne fournissant pas à cette parasite des végétaux qui lui conviennent, la fera périr de suite, puisque sa tige, en quittant la terre, ne trouvera pas de plante nourricière pour s'y implanter.

Trois vaches sont mortes empoisonnées pour avoir mangé du *colchique*, plante connue sous les noms vulgaires suivants : *tue-chien, tue-loup, veilleuse, veillotte, cochon-de-lait, herbe-à-veau, etc.* Elle croît dans les prairies basses et humides; sa fleur, qui ne se montre qu'en automne, est de couleur lilas, mais les feuilles et les fruits ne paraissent qu'au printemps.

(Journal d'Ag. de la Côte-d'Or.)

Troyes. — Ath. PAYN, Imprimeur de la Société d'Agriculture.

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLLS-LETTRES
Du Département de l'Aube.

N^os 83 et 84.

III^e ET IV^e TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1842.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES FRANÇAIS,

Où il est traité de la Taille des Arbres fruitiers, et particulièrement du Pêcher,

PAR M. THIÉRION, MEMBRE RÉSIDANT.

(*Lue dans la Séance du* 19 *Août* 1842.)

Πρωτον μεν και μεγιστον εστιν η κλασις.
Théophr.
Le principal et ce qu'il y a de plus important, c'est la Taille.

MESSIEURS,

Sans me perdre dans des recherches sur les auteurs de l'antiquité qui ont pu s'occuper de cette branche de l'économie rurale relative au jardinage, ni dans des questions purement problématiques relatives aux jardins des Hespérides, d'Alcinoüs, de Sémiramis, d'Osias, de Cyrus, et à plusieurs autres plus ou moins cé-

lèbres chez les anciens peuples, dans cette revue des écrits français, ou traduits en français, où il est traité da la taille des arbres fruitiers, je me bornerai à indiquer les titres de ceux que j'ai pu connaître, et la date de leurs différentes éditions : j'y joindrai une simple notice de ceux de leurs auteurs qui ont eu chez nous quelque influence sur cette partie de la science agricole ; et, soit par une courte analyse, soit par la citation même des textes, je présenterai les différents systêmes que chacun d'eux a cru devoir adopter comme principes sur cette importante opération. Je terminerai par proposer ce que je pense qu'il resterait à faire, pour porter à son plus haut degré de perfection la science de la taille des arbres fruitiers, si recommandée par les agronomes de tous les âges.

Quoique Olivier de Serres soit regardé avec raison, en France, comme le patriarche de l'agriculture, j'ai cru devoir remonter plus haut que le siècle où il a vécu, et me reporter à l'époque où l'on peut dire véritablement que cette science a reçu chez nous sa première impulsion. Je suis donc parti d'un point qui remonte à plus d'un siècle avant lui, puis j'ai suivi toutes les phases et considéré les progrès successifs de l'art de diriger les arbres fruitiers au moyen de la taille. Je commencerai par un écrivain qui, le premier des modernes, nous a laissé un traité sur toutes les parties de l'agriculture ; ensuite je parcourrai, de siècle en siècle, le plus brièvement qu'il me sera possible, la série des efforts faits pour acquérir, sur l'art de la taille des arbres fruitiers, les connaissances que nous possédons aujourd'hui.

Vers la fin du treizième siècle, ou plutôt dès la première année du quatorzième, il parut en Italie un ouvrage célèbre parmi les littérateurs italiens, autant que parmi les agronomes. Son auteur est PIETRO CRESCENZI ou PIERRE DE CRESCENS, né à Bologne, écrivain aussi distingué par sa science que par sa naissance. Cet ouvrage, dédié à Charles II, roi de Sicile, fut publié en 1300, écrit ou traduit en latin par son auteur âgé de 70 ans, et imprimé en cette langue, d'abord à Ausbourg, en 1471, puis à Louvain, en 1474, sous le titre de : *Opus ruralium commodorum libri* XII ; ensuite à Strasbourg, en 1486, in-f° ; à Vicence, sous le même format, en 1490 ; et depuis à Bâle, en 1530, in-4°, et en 1538, sous le titre de : *De Agriculturâ, omnibusque plantarum generibus, etc.* ; et à Cracovie, en 1571.

Il ne fut imprimé en Italien qu'en 1478, in-f°, à Florence, sous ce titre, *Il libro della Agricoltura di Pietro Crescentio* XII *libri*, et il y est dit traduit du latin. Une édition de Venise, in-8°, est dite : *Composta per l'eccellentissimo dottore nelle arte Pietro Crescentio cittadino di Bologna.* Il semblerait même que cette traduction italienne fût du même auteur ; et l'on n'a rien de bien positif sur la question de savoir s'il ne l'aurait pas écrite d'abord en latin, puis ensuite en italien. Quoi qu'il en soit, et, laissant cette question à démêler par les critiques italiens, il est certain qu'en l'an 1373, il fut traduit en langue française par l'ordre du roi Charles V, et qu'il fut imprimé en cette langue, à Paris, par Jean Bonhomme, dès 1486, in-f°, sous le titre de : *Le livre des Prouffits champestres et ruraulx compilé par Maistre Pierre de Crescences*

et translaté depuis en langue françoise à la requeste de Charles V, roi de France. Il y en eut une seconde édition la même année; une autre en 1516, puis d'autres en 1539 et 1540. Traduit en allemand, et publié en cette langue à Strasbourg en 1518, il a paru depuis en français sous le titre de: *Le Bon Mesnager: au présent volume des prouffits champestres et ruraulx est traité etc., et on y a ajouté la manière de enter, planter et nourrir tous arbres selon le jugement de maistre Gorgole de Corne, et autres notables jardiniers. Paris,* Galliot du Pré, 1533, in-f°.

De Crescens, qu'on dit avoir été ambassadeur, et même avoir gouverné la république de Bologne, dont il était sénateur, qualités énoncées en l'édition de 1538, obligé sans doute de quitter sa patrie en proie aux dissentions civiles, avait voyagé pendant trente ans, étudiant et recueillant partout ce que l'agriculture lui offrait d'utile à apprendre. Nous avons donc, dans son ouvrage, l'état de l'agriculture en Italie et dans une grande partie de l'Europe, à la fin du 13e siècle. Le cinquième livre est destiné aux arbres fruitiers et autres. Le premier chapitre traite des arbres en général, et, suivant son expression, des arbres *en commun.* Puis, dit-il, « je traiteray de chascun arbre qui est trouvé en » nos contrées et premièrement des fructifiants et de » leur prouffit. — On taillera les rainceaulx (bran- » ches, rameaux) qui seront venus en quelconque par- » tie que ce soit de la tige, toutes voyres par telle ma- » nière que la tige soit toujours adressée et eslevée sur » terre plus ou moins, selon la nature de l'arbre... et

» que les branches soient la divisées et ordonnées con-
» venablement pour la beaulté de l'arbre... et se par
» aucuns lieux, il y venoit trop espes rainceaulx ou
» jettons bastards non convenables, on les taillerait
» à la sarpe ou au coutel... et se l'humeur, par une
» manière d'orgueil, ne se voulait espandre par les
» rainceaulx des côtés, ainçois s'en montast tousiours
» en hault, il conviendrait couper des rainceaulx du
» sommet où elle se espandroit trop... jusqu'à ce que
» la tige se esjettera par rainceaulx, et les rainceaulx
» par verges, et les verges par bourions fructifiants...
» l'en tranchera tous les rainceaulx superflus à ce que
» l'arbre ne pourra porter. » Et au livre 12, des Pes-
chers, c. 4 et 23. « En ce mois (avril), il peut être de-
» soeillé (c'est ce qu'on a appelé depuis *éborgner*), on
» doit laisser au pescher une seule tige. En juing on
» oste les jettons qui sont venus en lieu non deu,
» l'arbre en est faist plus bel et en vault mieux : : toute
» taille ou de vigne ou d'arbre doit se faire en dé-
» cours. »

Suivant Gorgole de Corne, « tailler la cyme des jet-
» tons d'un arbre qui ne fait point de fruicts en la fin
» de la lune le fait fructifier plutot et plus preste-
» ment. »

Si l'on ne trouve dans ces auteurs aucun principe bien explicite sur le mode d'opérer en employant la taille, on y trouve sa nécessité ; dans quels cas elle doit être pratiquée ; l'ordonnance et la division convenable des branches pour bien dresser un arbre ; enfin, outre la taille générale, l'ébourgeonnement et l'éborgne-

ment pour le pêcher, ainsi que l'unité de tige : j'oubliais de dire que, pour forcer l'arbre à suivre une autre direction que celle qu'il voudrait prendre, de Crescens indique « qu'il faut l'y contraindre en soustenant les » rainceaulx de légières perches, de manière que ce que » l'arbre n'aura voulu faire de sa voulenté, il le fera » par contraincte de juste raison. »

Le traité de de Crescens s'étant ainsi, à la faveur de cette traduction, répandu en France, divers écrivains traduisirent les auteurs grecs et latins qui traitent du même sujet. Antoine Pierre donna la traduction des xx livres de Constantin César. Les frères de Marnef de Poitiers la publièrent en 1545. Cet ouvrage qui, sous le nom de *Géoponiques grecs*, n'est qu'une compilation indigeste, parle des jardins au dixième livre. Il s'étend sur la plantation et les greffes des arbres fruitiers; et l'on trouve, parmi ses préceptes, les recettes les plus absurdes. Quant à la taille, voici ce qu'on y lit au chapitre 78 ; je suis la traduction de Pierre. « Incontinent » après que nous aurons cueilly les fruits, il faut es- » curer les grands et les petits arbres : et coupperons » avec serpes bien aigues tout ce qui sera maulvais et » superflu aux plantes nouvelles ; il est assez leur laisser » ung rameau, et pareillement il fault coupper les re- » jectons du tronc, afin qu'il soit deschargé et droict, » ayant à la cyme troys ou quatre rameaux nouveaux » non gastés, distans l'une de l'autre, car il faut ainsi » accoustrer la plante quand elle est tendre. » On voit qu'il n'en dit pas même autant que de Crescens et Gorgole de Corne.

Cette traduction d'un ouvrage dont M. Caffarelli, ancien préfet de l'Aube, donna en 1812, in-8°, un très-court abrégé, accompagné de quelques notes de Bosc, fut suivie de celle de Columelle et de Palladius, auteurs cités par de Crescens, ainsi que Caton et Varon. Cottereau, chanoine de Paris, traduisit Columelle en 1551, et Jean Darces traduisit Palladius en 1553. La traduction de Columelle fut revue par Jean Thiery, de Beauvoisis, en 1555 : les notes de ce dernier ne sont pas sans intérêt ; mais la taille des arbres n'est pas même indiquée dans aucun de ces auteurs; et le 10e livre Des Arbres, *de Arboribus*, attribué à Columelle par plusieurs, ne s'y trouve pas. Le livre 5, chapitre X, des *Arbres fruitiers*, ne traite que de la plantation et de la greffe. Quant à la traduction de Palladius qui, au livre 12, chap. VII, traite des arbres fruitiers et d'abord du pêcher, l'auteur ne parle aussi que de planter et greffer, et ne dit rien de la taille.

L'impulsion donnée par la traduction du livre de de Crescens, et par l'ouvrage de Gorgole de Corne, qui le suivit de près, se continua par une suite non interrompue d'écrits sur l'agriculture ; tels que l'*Hortus gallicus*, *Campus elysius Galliæ* de Symphorien Champier, en 1533 ; plusieurs petits traités latins, composés par Charles Etienne, sur les arbres, les fruits, et tout ce qui concerne la culture des jardins, publiés en 1531, et réimprimés en 1535-36-37-38 et 1554, réunis ensuite sous le titre de *Prædium rusticum*, et qui fut traduit en français, et publié avec des additions, par Jean Liébaut, en 1565, 1570 et 1574, sous le titre de l'*A*-

griculture et Maison rustique, de Charles Etienne et Jean Liébaut, imprimé en plusieurs formats. C'est cette même *Maison champêtre*, parue en 1607, en grande partie empruntée de Mizauld, et que Jean Liébaut, gendre d'Etienne, publia de nouveau : compilation qui mérite bien peu de considération, et pourtant traduite en Italien, en Allemand et en Anglais. On y trouve, comme dans tous les ouvrages précédents sur l'agriculture, les recettes les plus ridicules. Retouchée depuis, et reproduite en grande partie, près de deux siècles après, par Liger, sous le nom de *Nouvelle Maison rustique*, elle fut pourtant lue, parce que Liger en avait rajeuni le langage, et y avait introduit quelques améliorations. Il y en a un abrégé fait par Liger lui-même, vers 1743, qui n'est pas sans mérite ; et depuis, La Bretonnerie en a donné, en 1790, une nouvelle édition, bien préférable à toutes les précédentes ; une autre a paru chez Déterville, publiée par Bastien, en 3 vol. in-4°, 1798. Enfin, ce même ouvrage a eu plus de trente éditions. Une nouvelle *Maison rustique du 19e siècle* sous la direction de plusieurs gens de lettres, a paru dernièrement en 37 livraisons, formant 4 vol. in-4°. Ajoutons à ces différents écrits, celui qui a pour titre : *Le Bon Ménager*, imprimé en 1540 (ce n'est qu'une traduction de la traduction du livre de de Crescens), et les quatre *Traités d'Agriculture délectable*, in-8°, contenant ceux de Gorgole, de Corne, de Davy, de Dumesnil et d'un anonyme.

Mais le premier écrivain dont l'ouvrage sur l'agriculture soit véritablement recommandable, est Olivier

de Serres. Son *Théâtre d'Agriculture et Mesnage des champs*, qui parut pour la première fois en 1600, in-f°, a fait à peu près oublier tous les autres : chef-d'œuvre précieux, réimprimé un grand nombre de fois sous différents formats, jusqu'en 1675, puis à Paris en 4 vol. in-8°, 1803, édition qui n'a fait que reproduire celle de 1600, avec des retranchements, et sans les additions que de Serres avait faites dans plusieurs éditions suivantes. On y a aussi rajeuni grand nombre de mots. La Société d'Agriculture de Paris en a donné, en 1804, une excellente édition, 2 vol. in-4°, enrichie de notes, qui en forment un traité complet d'agriculture, mis au niveau de la science agricole, telle qu'elle était au moment où cette édition a paru.

De Serres parle du premier établissement des espaliers, et de son temps on entendait, par espalier, ce que nous nommons contre-espalier; l'application des arbres en espalier aux murs est postérieure. « Par es-
» sai, dit-il, a-t-on trouvé presques tous fruits se
» ployer en telles sortes de verges... c'est la conduite
» de l'espalier auquel nostre Mesnager adjoustera ce
» qu'il jugera le pouvoir rendre d'intérêt magnifique,
» selon les journalières inventions des gens d'esprit. »
On donnait alors aux arbres les formes les plus bizarres : et plus loin, « j'ai dict en l'ordonnance de l'espa-
» lier n'y avoir aucune sujection. Suivant laquelle li-
» berté l'homme d'esprit se maniera diversement en
» cest endroit, dressant des espaliers de différentes
» sortes pour ornement de son lieu... Les bouts et
» cymes des arbres seront roignés à toutes les fois

» qu'on s'apercevra excéder la mesure donnée... Ne » souffrirez sursaillir aucuns jettons, ains là juste- » ment et uniment les ferez coupper... Ces jettons (les » branches tendres) seront escartés les uns des autres » tant également qu'on pourra, pour leur faire occu- » per le vuide par proportionnée mesure, retranchant » des brins tout ce qui, par trop de presse, empêche » l'ageancement de l'ouvrage, n'estant convenable de » entasser les uns sur les autres... Chaque année sera » réitéré l'attachement des jettons, les ageanceant, » coupant, recourbant par guide de la besongne, pour- » veu que le temps soit beau et serain, sans pluie, ni » excessifs vents et froids. » Tantôt, pour la taille, il veut qu'on observe les jours de la lune, et tantôt il veut qu'on *œuvre* en quelque lune que ce soit.

De la publication de cet ouvrage date une nouvelle époque de perfectionnement pour toutes les parties de l'agriculture. De Crescens et lui représentent seuls cette science, savoir, le premier, depuis le 14e siècle jusque vers le milieu du 16e; et de Serres jusque vers la fin du 17e.

L'art de tailler les arbres fruitiers était encore dans l'enfance, même après Olivier de Serres. Il n'avait pas tiré grand secours des ouvrages de Davy, de Dumesnil, de Benoit Lecourt, de Gallo, italien, traduit par Belle- foret, de Mizaut, traduit par Lacaille, d'Ayral, de Porcher, d'Arnaud Landeric, qui rejeta l'opinion gé- nérale de son temps, sur la nécessité ou même l'utilité de ne pratiquer des opérations diverses sur les arbres fruitiers, qu'à telle ou telle phase de la lune, ni d'au-

tres auteurs oubliés, qui avaient écrit avant lui; et parmi ceux qui l'ont suivi, il n'en est qu'un très-petit nombre dont on puisse citer les ouvrages; mais pourtant il en est où l'on trouve la plupart des principes sur la taille, et qu'on n'a fait que développer depuis. La Framboisière, Quiquerain de Beaujeu, qui avait écrit en latin en 1551, mais dont l'ouvrage ne fut traduit par de Claret qu'en 1616, Lectier, qui a étendu les premiers catalogues de fruits de Saint-Etienne et de Ruel; et Boiceau de la Barauderie, intendant des jardins de Henri IV et de Louis XIII, ainsi que André et Claude Mollet, premiers jardiniers du roi, dont les ouvrages furent publiés plus tard, ne firent pas faire un pas à la science de la taille des arbres fruitiers; et tous ces écrits, dont l'ouvrage de de Serres avait déterminé l'apparition, comme la traduction du traité de de Crescens avait déterminé la publication de ceux qui avaient paru avant le *Théâtre d'Agriculture*, n'y jetèrent pas un grand jour.

Parmi le grand nombre des traités sur la taille des arbres qui parurent depuis le commencement jusque vers le milieu du 17e siècle, il en est pourtant trois qu'il faut distinguer. Le premier est le *Jardinier François*, ouvrage estimé, et qui, tout en admettant des espaliers établis et appuyés sur les murs des jardins, dont Boiceau de la Barauderie avait déjà parlé, en exclut formellement le pêcher, surtout parce que sa belle figure était difficile à conserver, se dégarnissant facilement par le bas. Les éditions de cet ouvrage se sont fort multipliées depuis 1651, époque où il parut, jus-

que vers le milieu du 18e siècle. Sa 20e édition est de 1755. Il a été traduit en anglais par Evelyn.

On trouve dans cet ouvrage, auquel plusieurs auteurs, qui ont écrit sur le même sujet, renvoient pour différents procédés adoptés sur la taille des arbres fruitiers, des instructions fort intéressantes sur ce point; et l'on voit que l'art de la taille avait déjà fait quelques progrès remarquables. On y trouve aussi l'éloge d'Olivier de Serres. Il avait paru sous le voile anonyme des lettres initiales suivantes : R. D. C. D. W. B. D. N. qui, lues de droite à gauche, sont les initiales des mots suivants : *Nicolas de Bonnefonds, valet de chambre du roi*, et depuis avec son nom, et sous le nouveau titre de : le *Ménage des champs et de la ville.* On y remarque, dès la première édition, la distinction entre lier et dresser les arbres; quant à cette dernière opération, il dit : « La principale sujection de bien dresser des arbres et » de les estendre en forme d'esventail ouvert, c'est à » dire que les bâtons de l'esventail ne se croisent point » les uns sur les autres; » et pour la première, il dit que « La façon d'espaler les arbres, la plus belle et la » plus agréable, est d'aprêter les jeunes branches avec » des petites lanières de cuir ou des lizières de drap, » les attachant au mur avec du cloud. » Il veut que l'on taille court un arbre faible, et long s'il a de la force : outre la taille ordinaire, il admet et l'ébourgeonnement, et le pincement. Il nomme *Mères branches* les premières qui sortent de la tige; il entend que l'on fasse le moins de plaies que l'on pourra, et il donne le conseil de ne pas tailler avant que d'avoir examiné l'effet

de la taille précédente. Comme plusieurs de ceux qui ont écrit avant lui, il parle de la pêche de Troyes, ainsi que de celles de Corbeil, de Gaillon, comme très-belles, et de Pau, des brugnons de Béarn, et des alberges de Provence. Et enfin, suivant lui, « gouverner les arbres » est une connaissance toute particulière, qui ne s'ap- » prend pas chez les planteurs de choux. »

Très-peu après la publication du *Jardinier François*, en 1652, parut aussi un traité, très-court, et plus à la portée des jardiniers que l'ouvrage d'Olivier de Serres, tant à cause de son format, qu'à raison de ce que le langage de de Serres avait vieilli. Ce petit traité a pour titre : *La manière de cultiver les arbres fruitiers, par le sieur Leyendre, curé d'Henonville*, Paris, 1652, petit in-12. Ce travail est le fruit d'une longue expérience. La noble simplicité, la clarté et la raison qui y dominent, portent le cachet de cette célèbre Société d'amis, de savants solitaires, que des dissentions religieuses avaient déterminés à se réunir à Port-Royal. Ouvrage pseudonyme, il fut attribué d'abord à Pont-Château de Camboust de Coaslins, plus spécialement chargé du jardin de Port-Royal ; mais depuis on s'est assez généralement accordé à reconnaître Arnault d'Andilly comme son véritable auteur : quelques personnes pourtant ont prétendu qu'il avait profité des Mémoires fournis par Legendre. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est l'indication des phases de la lune, comme importantes pour greffer et tailler les arbres, préjugé transmis par de Crescens et Gorgole de Corne, comme nous venons de le voir, et d'abord admis par Bonnefonds, mais rejeté dans ses

éditions postérieures, surtout dans celles du 18e siècle, et depuis que de la Quintinye, qui, pendant un grand nombre d'années, s'était livré à des expériences multipliées, en avait prouvé la futilité.

A l'époque où parut ce traité, on avait encore beaucoup de répugnance à adopter les espaliers dirigés le long des murs. Aux raisonnements purement théoriques produits contre cet usage nouvellement introduit, il oppose les résultats de l'expérience, et attribue *à cette invention* l'avantage qu'on a aux environs de Paris, de réunir des arbres dont on faisait auparavant venir les fruits des diverses parties de la France. On plantait de son temps des pêchers sans branches, jusqu'à la hauteur de quatre pieds, et des chasselas au-dessous. (Le contraire a été pratiqué depuis.) Il préfère des branches proche de terre pour garnir le bas de la muraille; en quoi, selon lui, consiste la beauté des espaliers. Il regarde « la façon de palisser, qui se fait avec le clou » et avec de petits morceaux de cuir ou de lisière de » drap, comme la plus propre et la plus belle de tou- » tes. » Il admet la pratique du pincement, sitôt que les bourgeons commencent à paraître, et de plus l'ébourgeonnement et la taille ordinaire, selon la force des branches. « On doit principalement, dit-il, recou- » per le bois du mois d'aoust, qui est le jet de la der- » nière sève qui n'a pû meurir, et arrester les bran- » ches qui poussent trop, plus courtes que les autres. » Il faut commencer par la maîtresse branche, qui est » celle qui doit faire le corps de l'arbre, et la placer » toute droite sans la pencher d'aucun côté, et l'arres-

» ter par le haut, plus ou moins court, selon sa force
» et celle de l'arbre. On doit ensuite arranger des deux
» côtés toutes les autres branches, et les baisser jus-
» qu'à demi-pied proche de terre, s'il se peut, pour
» couvrir le bas de la muraille ; mais en palissant ainsi,
» il faut conduire toutes les branches comme les doigts
» d'une main ouverte, ou les bastons d'un éventail
» étendu, et prendre garde de ne les point contrain-
» dre, ni les courber en dos de chat. Il ne faut jamais
» que le bout des branches soit attaché plus bas que
» le lieu d'où elles sortent, mais il doit estre conduit
» en montant un peu.... En taillant et arrestant les
» branches, il faut encore prendre garde d'en couper
» une courte entre deux longues, les espacer entre
» elles suivant leur nombre et la force de l'arbre ; en-
» fin, toujours conserver le maistre brin, qui est celui
» qui monte droit, et l'arrester d'année en année, en
» sorte qu'il soit toujours le plus fort, et qu'il main-
» tienne la forme de l'arbre. »

Il est peu d'observations intéressantes sur la taille des arbres fruitiers qu'on ne trouve dans l'un ou l'autre de ces deux auteurs, Bonnefonds et d'Andilly. Il parut aussi presqu'en même temps, en 1653, une *Instruction sur les arbres fruitiers*, d'abord sous les lettres initiales R. T. P. D. S. M, qui désignaient R. Triquet, prieur de Saint-Mars, indication qui se trouve dans quelques éditions, soit seule, soit unie au nom de Vautier. Dans cette *Instruction*, Triquet développe les principes utiles et le mode de bonne pratique, présentés quelquefois trop brièvement par l'un et par l'autre

de ces deux derniers écrivains : il a étendu aussi le catalogue des arbres fruitiers. On y trouve la pêche *Bourde*, depuis appelée *Bourdine*.

Dans l'intervalle qui sépare ces trois agronomes de l'époque où l'étude du jardinage prit un caractère particulier, et s'étendit d'une manière plus marquée, il parut un certain nombre d'ouvrages, où la taille des arbres fruitiers fut traitée plus ou moins spécialement.

Je dois commencer la nomenclature de ces ouvrages par le poëme latin (*Hortorum libri*), *Des jardins*, de Rapin, imprimé d'abord sous format in-4° en 1665, puis réimprimé à Naples, à Macareti, trois fois en Hollande, et ensuite sous plusieurs autres formats. Il fut traduit en vers anglais par Jean Evelyn. La taille des arbres y est recommandée d'une manière particulière; le poëte dit qu'on ne peut jamais assez en reconnaître l'importance. Gazon Douzxigné en a donné une traduction en 1773, in-12; Woyron et Gabiot, une autre, en 1782, format in-8°. Viennent ensuite l'*Instruction facile*, de P. Morin, 1674. (Je ne parle pas de l'*Instruction* du pseudonyme *Aristote*, dit Jardinier de Puteau, ni de ses observations sur le curé Legendre, 1677). *L'abrégé pour les arbres nains*, de Laurent, notaire à Laon, 1775, 1 vol. in-12. Le *Jardinier royal* de l'abbé Gobelin, 1677. Le *Théâtre des jardinages*, 1678, de Claude Mollet, premier jardinier du roi et fils du jardinier du château d'Anet, dont les jardins étaient alors en grande réputation. *L'art de tailler les arbres fruitiers*, de Nicolas Venette, médecin, 1678. *La nouvelle Instruction* du p. Saint-Etienne,

1680. *L'abrégé des bons fruits, avec la manière de les connoistre et de cultiver les arbres*, de Jean Merlet, Ecuyer, 1684. Il y traite surtout des pêchers, qu'il dit être « de » tous les arbres le plus recherché, et celui qui porte » le fruit le plus délicieux. » On n'y trouve rien d'intéressant pour leur taille ni pour celle des autres arbres : seulement il recommande de ne pas tailler court ceux qui portent beaucoup de bois. Il veut aussi qu'on taille en décours pour avoir du fruit. Dans son Catalogue des fruits, on trouve l'*avant-pêche de Troyes et la double de Troyes*, qu'il dit être d'un goût exquis; la *pesche d'Andilly* et la *Bourdine*, qui, suivant lui, est meilleure en plein vent qu'en espalier; on en a donné une nouvelle édition en 1740, et il est cité dans l'article PÊCHER du *Cours d'Agriculture, etc.*, de l'abbé Rozier.

Je ne pense donc pas qu'il y ait rien de bien utile à recueillir dans tous les auteurs qui ont traité le même sujet depuis Bonnefonds, d'Andilly et Triquet. Mais environ quarante ans après la publication de l'ouvrage du premier, en 1690, parurent, en 2 vol. in-4°, les Mémoires posthumes de La Quintinye, directeur de tous les jardins fruitiers et potagers du roi, sous le titre de : *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers.*

Cet ouvrage fit époque pour la culture des arbres fruitiers, et il est vrai de dire que, vers la fin du 17e siècle, De la Quintinye, laissant bien loin derrière lui tous ceux qui l'avaient précédé, et dont les ouvrages furent à peu près oubliés, ouvrit une ère nouvelle pour la taille. De la Quintinye seul fit école.

De la Quintinye, d'abord avocat, puis précepteur du fils d'un président de la chambre des Comptes, voyagea en Italie avec son élève. Là il satisfit son goût dominant pour le jardinage, en observant partout avec soin la culture des jardins. De retour à Paris, il fit, dans le jardin de l'hôtel de Pont, l'essai de la pratique des principes qu'il avait reconnus applicables chez nous. Après deux voyages en Angleterre, où le roi Jacques second lui offrit de le placer à la direction en chef de ses jardins, Louis XIV lui donna la direction des siens, et il en reçut le brévet des mains de Colbert, en 1687.

Dans sa préface, cet écrivain-jardinier déclare avoir obligation à plusieurs de ceux qui l'ont précédé; et après avoir annoncé « qu'il est surtout redevable à » l'ouvrage des personnes qui ont pris le nom du curé » d'Henonville (c'est celui d'Arnauld d'Andilly), et qui » lui ont donné sur les jardins les premières vues dont » il ait profité, il ajoute qu'on peut bien se récrier sur » le grand nombre de tant d'autres livres... qu'il re- » garde comme des traductions importunes, ou des ré- » pétitions désagréables de plusieurs vieilles maximes; » il se plaint de ce que certaines gens, prévenues en sa » faveur, sont tentées d'imiter sa manière de faire, sans » savoir ses principes : ainsi, dit-il, on a vu dans mes » arbres quelques branches courtes, on a dit aussitôt » que ma manière était de tailler court; tel autre en a » vu de longues, il soutient de son côté que ma ma- » nière est de couper long... D'autres, enfin, m'accu- » sent d'incertitude.... Et ceux qui ne réussissent pas » trouvent leur excuse dans ce qu'ils prétendent être

» mon exemple.... Et c'est ce qui m'a déterminé à » mettre par écrit mes principes. »

La quatrième partie de son ouvrage (tome 2) est toute consacrée à la taille des arbres fruitiers. Il commence par sa définition ; déclare chimérique l'observation du décours de la lune ; donne les raisons qui obligent d'avoir recours à cette opération ; indique la distinction des branches, la manière de les bien connaître, leur emploi ; ce qu'il éclaircit au moyen de planches gravées. Il enseigne qu'il faut tailler suivant le genre des arbres ; puis il passe aux tailles successives, d'année en année.

Il termine par des maximes ou observations très-importantes, au nombre de 67. Le chapitre 30 et les suivants sont particulièrement destinés à la culture des pêchers et des abricotiers. On y trouve leur taille successive d'année à autre depuis leur plantation ; leur gouvernement, l'ébourgeonnement, le pincement, etc. Enfin, on y voit un système suivi et bien développé ; et, s'il est quelques maximes que l'expérience a fait rejeter, il en est un grand nombre qu'elle a fait adopter. Il a rendu aussi un grand service, en fixant plus particulièrement l'attention des jardiniers sur l'art de tailler les arbres ; et le peu d'erreurs qu'on lui reproche, quoique assez importantes pour l'effet qu'elles ont produit, à raison du mérite particulier de l'auteur, tient nécessairement au temps où il écrivait, et peut-être aussi un peu à l'ordre adopté par leur éditeur, pour la classification des différents Mémoires qui composent l'*Instruction pour les jardins*, ce qui a pu y jeter la confusion

qu'on croit y avoir remarquée. Cet ouvrage n'en a pas moins donné une très-grande impulsion à la science de la culture des arbres fruitiers, et surtout à celle de leur taille; et, comme je l'ai dit plus haut, il a aussi puissamment concouru, avec l'édition du *Nouveau Jardinier françois*, à détruire le préjugé de l'influence exagérée des diverses phases de la lune.

Directeur de tous les jardins du roi, sous ce rapport, les jardins de Versailles sont la création de De la Quintinye, comme ils sont celle de Le Nostre sous les rapports de distribution et d'agrément; et, ce qu'il y a de très-certain, c'est que les principes de De la Quintinye, plus ou moins bien entendus, et assez légèrement modifiés, dirigèrent, depuis la publication de son ouvrage, à peu près tous les auteurs qui écrivirent sur la taille des arbres fruitiers pendant environ soixante ans. Le reproche qui paraîtrait le plus fondé serait celui d'avoir admis en général une taille trop forte et trop multipliée, au lieu du pincement, pour maintenir la forme en éventail, constamment suivie depuis; ce que peut-être La Fontaine, son contemporain, avait dessein d'indiquer par sa fable du *Philosophe Scythe*. Quoi qu'il en soit, la publication de cet ouvrage important, que son format, son étendue et son prix mettaient hors de la portée des jardiniers, fut bientôt suivie de traités divers sur la taille des arbres fruitiers, où le système de De la Quintinye fut enseigné et développé d'une manière très-favorable à son adoption.

L'un des premiers fut celui de l'abbé De la Châteigneraie : *La connaissance parfaite des arbres fruitiers, et*

la méthode facile et assurée de les planter, de les enter, de les tailler, etc., etc., 1 vol. in-12, 1692. Ce traité, de 222 pages, dédié au roi, et approuvé par Le Nostre, n'a pas eu le succès que son auteur s'était trop flatté d'obtenir. Il est cependant écrit avec soin, et les principes qu'il contient sont assez généralement bons. L'auteur pense qu'il faut reconnaître trois sèves, et delà pratiquer trois tailles d'été; on y trouve les indications assez claires et assez expresses de ce qu'on a appelé depuis *amuser la sève, supprimer le canal direct de la sève, etc.* Ces trois sèves et ces trois tailles d'été ont été attaquées depuis par Liger, peut-être avec trop peu de ménagement.

En 1692 parut une *Nouvelle Instruction facile pour la culture des figuiers*, par Garnier, 1 vol. in-12; puis en 1696, l'*Ecole des jardiniers*, de Tschiffet, le *Nouveau Traité de la taille des arbres fruitiers, etc.*, par René Daburon. Ce dernier avait été, pendant cinq ans, simple jardinier sous De la Quintinye. Devenu fort habile, il entra chez le duc de Brunswick-Lunebourg, auquel il dédia son livre, puis chez le roi de Prusse, à Berlin. Cet ouvrage est un abrégé des principes de De la Quintinye. La première partie est simple et claire; la seconde n'est qu'une mauvaise compilation. Il a eu plusieurs éditions, et fut traduit en allemand et en italien.

En 1700, Paul Crottendorf publia son *Instruction sur les arbres fruitiers*, écrite en français et allemand, sous le format in-4°, en plusieurs volumes; et Liger donna, en 1703, son *Dictionnaire d'agriculture* in-8°. La même

année parut l'ouvrage qui a pour titre : *Curiosités de la nature et de l'art sur la végétation, ou l'agriculture et le jardinage dans leur perfection*, 2 vol. in-12, par Pierre Lorain, abbé de Vallemont. Cet ouvrage a été réimprimé plusieurs fois. On trouve dans le deuxième volume l'analyse des principes de De la Quintinye, sur la taille des arbres fruitiers, la forme en éventail recommandée, ainsi que le précepte de tenir courtes les branches fortes, et longues celles qui sont faibles. Dans ses dernières éditions, il cite le *Jardinier solitaire*, dont je vais parler.

En 1705, un religieux de l'ordre des Chartreux, Dom Gentil, présenta aussi, et sous le nom de frère *François*, le système de De la Quintinye, dans un ouvrage in-12, ayant pour titre : le *Jardinier solitaire, ou Dialogues entre un curieux et un jardinier, etc., etc.* Le frère François, frère-lai au couvent des Chartreux de Paris, était chargé du soin des pépinières de cette maison. Il avait succédé au frère Alexis, qui avait été pépiniériste fort distingué à Vitry, près Paris, et était entré chez les Chartreux en 1650. Au frère *François* succéda un frère *Philippe*, qui, à ce qu'il paraît, fut remplacé par Christophe Hervi. Dom Gentil, donc, après avoir fait un éloge pompeux de De la Quintinye, donna un abrégé de ses principes. Il conserva la forme en éventail, l'ébourgeonnement; il admit le pincement, mais quant à cette opération, il en restreignit beaucoup l'usage, et il ne l'approuva pas pour le pêcher; il déclare même qu'il doute que les auteurs qui l'ont admise pour cet arbre l'aient mise en pratique.

Le *Jardinier solitaire* mérite le succès de vogue qu'il obtint. Il eut, avec le *Jardinier françois*, rajeuni, comme je l'ai dit, sous le titre de le *Nouveau Jardinier françois*, pendant plus de la moitié du 18e siècle, une grande influence sur la direction et la taille des arbres fruitiers et du pêcher en particulier, dont les arbres en espalier prirent une plus belle forme, celle en éventail bien ouvert, devenue alors assez générale, ainsi que sur la taille opérée sans égard aux phases de la lune. Enfin, cette taille fut connue alors, comme depuis, sous le nom de *taille à la Quintinye*. Cette influence du *Jardinier françois* et du *Jardinier solitaire*, ils la partagèrent avec de Combe, relativement au pêcher, comme nous allons le voir tout-à-l'heure ; on leur dut la connaissance des travaux des habitants de Montreuil, de Bagnolet et pays voisins, qui se répandit plus tard.

Un *Traité ou Abrégé curieux touchant le jardinier*, a été publié en 1706, in-12.

En 1707 parurent les premiers chants du beau poëme de Vanière, sur la *Maison rustique (le Prædium rusticum)*, puis les autres successivement.

Cet ouvrage, dans lequel sa muse s'est si agréablement exercée, a eu un grand nombre d'éditions sous différents formats. Il a été traduit en prose par Berland d'Halouvry, en 1756, 2 vol. in-12, sous le nom d'*Economie rurale*, traduction fort estimée ; et la même année, par Ant. Le Camus, sous celui de l'*Economie champêtre*. Roulhac de Clusand le traduisit en vers, in-8°, 1779. J'emprunte à la traduction de Berland les deux passages suivants du livre 5. En parlant d'un jeune arbre, il dit : « Souvenez-vous de réprimer

» son penchant à s'étendre, vous en serez récompensé » par la grâce que la taille lui donnera ; mais il faut » qu'il la reçoive dès les premières années, car un » arbre mal taillé, ainsi qu'un jeune homme mal élevé, » ne va qu'en empirant ; l'âge ne corrige jamais ce qui » n'a pu être redressé à la première culture.

» Ne laissez point tailler vos arbres par vos domes- » tiques, ce sont des bourreaux qui les mettraient en » pièces. Apprenez vous-même à manier adroitement » la serpette, et les arbres reconnaissants, vous dé- » dommageront de vos peines par leurs riches pré- » sents. »

Après Vanière, en 1709, Chomel fit imprimer son *Dictionnaire économique*, 3 vol. in-f°. Cet ouvrage, dont on a donné plusieurs éditions, est une espèce d'encyclopédie agronomique assez intéressante : puis parurent successivement le *Parfait Econome*, de Rosni, in-12; la *Théorie et pratique du jardinage*, in-4° ; le *Jardinier botaniste*, de Besnier ; les *Observations sur l'agriculture et le jardinage, etc.*, d'Angran de Rueneuve, 2 vol. in-12, 1712. C'est toujours la forme en éventail qui est recommandée pour les espaliers. Ce dernier indique aussi comme « culture bonne et très-favorable du pêcher, de » couper court une branche entre deux autres branches, » et l'année suivante, de tailler la courte longue et la » longue courte, et ainsi d'année en année. » Opération que nous avons vue recommandée par d'Andilly, dont il ne cite pas l'ouvrage, bien qu'il cite le *Jardinier solitaire* et sa méthode d'étêter un vieux arbre pour le rajeunir. Vient ensuite le *Jardin de Hollande planté de*

fleurs et de fruits, de Jean Duvivier, 1 vol. in-12, 1714; puis les *Observations sur la manière de cultiver les arbres fruitiers*, 1718; le *Fruitier de la France*, de Le Maistre, 1719. Je dois distinguer particulièrement le *Spectacle de la nature*, de Pluche, petite encyclopédie élémentaire qu'on a cherché inutilement jusqu'ici à surpasser. Au tome 2, le 8e entretien *sur la taille et le gouvernement des arbres fruitiers* contient un Mémoire sur cet objet. L'auteur y préconise la forme en éventail « où » les filles d'une mère branche deviennent mères à leur » tour.... Toute l'adresse de la taille se réduit à trois » points : propreté, économie, prévoyance : propreté, » pour donner une belle forme à l'arbre.... par le re- » tranchement de tout ce qui y jette de la confusion et » de l'inégalité, surtout dans les commencements : éco- » nomie, pour distribuer partout la sève, et la ménager » également de tous les côtés. . . elle embrasse l'ar- » bre entier et chacune de ses parties : prévoyance, » pour préparer de longue main les branches dont on » aura besoin. . . pour juger par avance du sort des » branches et ménager de loin des ressources pour » remplir promptement les vuides; disposer de quoi » remplacer un jour celles ou qui s'useront d'elles- » mêmes, ou qu'il faudra retrancher... On taille long » les arbres vigoureux, et on taille court les arbres » foibles. » Il recommande en outre une surveillance continuelle.

Vient ensuite la *Méthode pour bien cultiver les arbres à fruits, et pour bien élever les treilles*, par les sieurs De La Rivière et Dumoulin, Paris, 1738, in-12. Dans les

éditions qui ont suivi, tantôt on a ajouté le mot *nouvelle*, ainsi, *Nouvelle méthode, etc.*, et tantôt on n'a inscrit que le nom seul de *Dumoulin*; dans plusieurs le titre seul est changé. Quelques années après, en 1743, Louis Liger donna une nouvelle édition in-12, ou plutôt un abrégé de l'ouvrage dont nous avons déjà parlé, et sous le titre de *Culture parfaite des jardins fruitiers et potagers, avec des dissertations sur la taille des arbres.*

Ce traité est en forme de dialogue entre un jardinier et son fils. Le premier, sous le nom de *Maître-Jacques*, et le second sous celui de *Bertran*. Il s'occupe de la taille au 3e livre. Il explique clairement ce que c'est que *tailler en crochet*. Ses préceptes sont généralement bons; et, sans s'occuper d'aucune forme particulière, ce qu'il dit de la taille du pêcher est très-raisonnable. Mais ses diverses instructions, quoique accompagnées de gravures en bois, sont trop peu développées sur quelques points, et insuffisantes.

Très-peu après Liger, de Combe, que Bengy-Puyvallée a regardé comme un des meilleurs praticiens de son temps, donna un *Traité de la culture des Pêchers*. Il le publia en 1745; cet ouvrage est assez instructif, et a eu plusieurs éditions, dont la 6e est de 1822. Il a été traduit en plusieurs langues; il est court, et cependant la taille du pêcher y est savamment traitée. De Combe prétend qu'avant lui « ce sujet n'a été qu'ébauché, et qu'aucun des »auteurs n'en a fait une étude suffisante pour pouvoir »servir de guide, excepté M. De la Quintinye, qui a donné »des règles fort judicieuses fondées sur l'expérience et »sur le bon raisonnement, mais qu'il y a des omissions, et

»pas assez d'ordre... qu'il a parlé judicieusement de l'é-»bourgeonnement, mais qu'il est trop diffus... que lui-»même pourtant il a profité de ses lumières... Et il se »flatte de traiter ce sujet avec plus de netteté et d'exac-»titude. » Ce qui n'a pas empêché qu'on ait eu à lui reprocher aussi à lui-même, outre l'admission de quelques erreurs de De la Quintinye, des omissions importantes, le défaut de principes fixes, et son opinion, que la méthode des Montreuillois ne pouvait convenir que dans une terre comme la leur, que leur succès n'était qu'un privilége du terrain... trompé, à la vérité en cela, par les ouvriers qu'il employait, et qui n'avaient pas d'idée exacte de cette méthode qu'ils ne connaissaient pas assez pour en faire usage, et encore moins pour la juger. Voici son système :

« Pour règle fondamentale, toute l'œconomie de votre » arbre doit rouler sur deux ou quatre bonnes bran-» ches égales en force, qui doivent être comme les » mères de toutes les autres; c'est sur celles-là que » vous devez veiller avec un soin particulier pour les » espacer également et leur laisser toute l'étendue » qu'elles peuvent souffrir; ne point trop charger et » entretenir le plein, voilà tout l'art de la taille; je re-» tranche les branches usées, les grosses et les petites » branches de l'année, après lequel retranchement, il » ne reste plus que des branches égales en force. » Il s'occupe alors de la taille de ces branches qu'il *allonge* ou *raccourcit*, suivant l'espèce, « et, la charge de l'ar-» bre l'année précédente, ne laissant jamais, hors quel-» ques cas particuliers, qu'une branche de toutes celles

» qui sont venues sur la branche taillée l'année précé-
» dente. Enfin, il retranche tout ce qui a porté fruit
» dans l'année, et il le remplace par de nouvelles bran-
» ches que le dessous doit lui fournir. »

Je ne dirai rien ni de l'article *Taille* de l'Encyclopédie, ni de l'*Essai sur l'agriculture moderne*, des abbés Nolin et Blavet, sinon que, dans le premier, on préfère, pour l'arbre en espalier, « la figure d'une main » ouverte, ou d'un éventail déplié, comme autant agréa-» ble à l'œil que favorable à la production du fruit, » et que le second contient un bon catalogue et bien raisonné des arbres à fruits qui méritent d'être cultivés.

L'*Art de cultiver les pommiers et les poiriers, etc.*, du marquis de Chambray, 1765, n'est relatif qu'à la culture des arbres à cidre. Cependant il ne manque pas d'intérêt. Il en est de même de la *Culture des arbres*, de Thierriat; des *Agréments de la campagne*, de Lacourt, traduit du hollandais, 1750, et des *Nouvelles observations physiques et pratiques sur le jardinage*, de Puisieux, traduit de l'anglais de Bradley, 1756, 3 vol. in-12, et du *Manuel du jardinier*, de Mandizola, traduit de l'italien par Andry, 1765. Ce dernier, conservant aux espaliers la forme en éventail, indique, pour renouveler les branches épuisées, et surtout celles à fruit, la pratique d'une greffe qui ressemble, sous quelques rapports, à celle en écusson, et au moyen de laquelle on aurait, suivant lui, facilement et toujours des branches à fruit, depuis le haut jusqu'au bas de l'arbre. Cet ouvrage n'est, au surplus, qu'une compilation.

On a pu observer tout à l'heure que De Combe s'é-

tait trop peu occupé des travaux au moyen desquels les Montreuillois obtenaient de leurs arbres fruitiers, et des pêchers surtout, des produits d'une abondance extraordinaire, pour être en état de les bien apprécier. Ils le furent mieux par Alletz, dont l'*Agronome, Dictionnaire portatif du cultivateur*, 2 vol. in-8°, avait paru en 1760, et qui eut depuis plusieurs éditions. A l'article *Arbre* de son Dictionnaire, on lit « qu'il faut donner à » tous les arbres d'espaliers et de contre-espaliers, la » forme d'un V déversé, c'est-à-dire plus ouvert qu'à » l'ordinaire, et non la forme d'un éventail, et ce dès » la première taille; que c'est la méthode des gens de » Montreuil... et qui leur procure les plus beaux espa- » liers et les plus excellents fruits. » Le même, à l'article *Taille*, donne le conseil de couper une branche courte entre deux branches longues. D'autres circonstances firent mieux connaître les travaux des habitants de Montreuil.

En effet, quelques années avant l'époque où fut publié l'ouvrage de De la Quintinye, c'est-à-dire, bien certainement plus de soixante-dix ans avant la publication du traité de De Combe, les habitants de quelques villages qui avoisinent Paris, tels que Montreuil, Bagnolet, Malassise, etc., offraient le spectacle d'un petit canton dont les jardiniers employaient, pour la taille de leurs arbres, des procédés acquis plutôt par une expérience réfléchie, que par la connaissance des systèmes plus ou moins bien raisonnés sur les mouvements de la sève dans les végétaux. Mais ce canton ne commença réellement à être distingué et bien connu,

que quand Girardot, propriétaire à Bagnolet et à Malassise, rendit ses jardins fameux par la culture de ses arbres fruitiers, qu'il dirigea lui-même.

Après avoir servi dans les Mousquetaires, et obtenu la croix de Saint-Louis, Girardot se retira dans son petit fief; et, dans l'espoir de réparer les torts de la fortune à son égard, il fit construire dans ses jardins des murs parallèles à l'instar de ceux qu'il avait pu voir aux jardins de Versailles : « il y déploya tant d'industrie et d'activité, dit Legrand d'Aussi, non seulement à se procurer des fruits, lorsqu'il n'y en avait point ailleurs, mais encore à les obtenir meilleurs, plus beaux, et surtout plus hâtifs, qu'il a vendu des cerises jusqu'à un franc chaque ; et que, la ville de Paris donnant une fête dans la saison des pêches, une certaine année où elles avaient manqué partout ailleurs, on lui en acheta trois mille qui furent payées un écu pièce... il allait même tous les ans en présenter au Roi ; et ces mêmes jardins étaient devenus, pour les Parisiens opulents, un but de promenade, et une partie de plaisir. On y allait en foule dans la saison des fruits, se régaler de pêches, et admirer la beauté de ses espaliers ; et il n'était pas rare d'y compter, dans certains jours de la semaine, jusqu'à 50 ou 60 carosses à la fois. » On a encore ajouté au récit, peut-être déjà un peu romanesque, de Legrand d'Aussi, que Louis XIV était allé visiter les jardins de Girardot.

L'appât d'un débit sûr et avantageux encouragea les habitants de Montreuil à la culture des fruits de toute espèce, et surtout à celle des pêches : l'exemple des succès brillants de Girardot fut pour eux un stimulant

actif ; ils redoublèrent d'efforts et de travail pour obtenir les mêmes résultats. La Framboisière, médecin de Henri IV et de Louis XIII, écrivait en 1614 que la meilleure pêche était celle de Corbeil. Corbeil avait cette réputation depuis longtemps, puisque Rabelais, dans son Pantagruel, L. 4, Ch. 59, met les pêches de Corbeil parmi les choses *que sacrifient les gastrolâtres à leur Dieu ventrepotent*, et que Papire Masson dans sa description des fleuves, en parlant de Corbeil, rapporte comme un dicton populaire : *fruict de Corbeil, belle de peseche.*

Ch. Etienne, en son *Prædium Rusticum*, dit que de toutes nos pêches, la *pesches de Corbeil* est la meilleure.

Corbeil et plusieurs pays voisins sont encore en possession de cultiver avec succès le pêcher en plein vent. Du temps de Arnauld d'Andilly, comme il s'en plaint lui-même, et jusqu'à De la Quintinye, on regardait assez généralement le pêcher comme un arbre trop difficile pour être assujetti à un espalier.

Montreuil était toujours fort peu connu. Pépin, sans doute le père de Pierre Pépin, né en 1722, avait quitté sa patrie pour se mettre au service de De la Quintinye en qualité de garçon jardinier. Pépin travaillait à la manière de son pays, où le pêcher était déjà cultivé ; De la Quintinye n'approuvant point cette méthode, congédia Pépin qui revint à Montreuil.

Boudin, l'un des cultivateurs de Montreuil, et dont la famille demeure encore à Bagnolet, fut admis à présenter à Louis XIV des pêches de la plus grande beauté, provenant d'une variété qu'il avait obtenue de la mignonne par sa culture. Le Roi voulut qu'on la cultivât dans ses jardins. On l'appela *la Royale*, ou *la*

Boudine royale. Pépin, Boudin et Beausse, le père, assuraient en 1754 que le pêcher était cultivé chez eux depuis au moins 150 ans, ce qui porterait cette culture à plus de deux siècles avant l'époque actuelle: leurs pères n'avaient point vu naître cette culture. Mais enfin, l'attention commençant à se porter sur ces différens villages, peu à peu Montreuil acquit de la célébrité. Des observateurs s'aperçurent que ces cultivateurs d'arbres fruiters, tout en profitant pourtant des leçons pratiques qu'ils pouvaient avoir reçues de Girardot, qui lui-même avait pu s'instruire par la lecture des divers écrivains dont nous avons parlé, suivaient une direction toute particulière; qu'ils ne s'astreignaient pas à l'observation de tel ou tel mode de tailler les arbres déclaré le seul convenable par les écrivains agronomes précédents; que la culture des arbres fruitiers était entre leurs mains une étude pratique, une physique expérimentale présentant des résultats tout-à-fait extraordinaires, et qu'ils étaient bien loin d'être atteints par ceux qui tenaient à l'observation rigoureuse des préceptes de De la Quintinye, quoique déjà bien modifiés par les auteurs qui l'ont suivi.

L'abbé Roger de Schabol qu'un penchant irrésistible entraîna, dès son enfance, vers le jardinage, avait demeuré à Saint-Magloire, séminaire assez proche des Chartreux, où il eut occasion de faire connaissance avec le frère François, et ensuite avec le frère Philippe; il acheta à Sarcelles, village à 4 lieues de Paris, une maison de campagne. Là il se livra pendant plus de 40 ans, et même jusqu'à la fin de sa vie, à son goût pour

la culture, surtout des arbres fruitiers. Il étudia la méthode pratiquée par les habitants de Montreuil, Bagnolet et villages circonvoisins. Il raconte lui-même qu'après 28 ans de pratique raisonnée, il n'avait en rien perfectionné la taille de ses arbres, dont tout le mérite était d'être mieux soignés que ceux de son voisinage; et qu'il ne fut tiré de sa routine, que parce qu'un de ses voisins auquel il montrait avec quelque prétention ses espaliers, lui dit assez vivement: «Vous croyez savoir beaucoup, et »vous vous trompez. Allez voir ces manants de Montreuil, »et vous conviendrez que vous n'êtes qu'un ignorant. » Il s'y rendit, et il fut aussi étonné que satisfait des travaux et des succès de ces simples villageois depuis plus d'un siècle et demi.

Les succès que lui-même obtint alors l'engagèrent à se livrer à l'étude du gouvernement des arbres et de leur taille dans toutes leurs parties et dans tous leurs détails; à suivre d'une manière particulière cette pratique dont les effets étaient si merveilleux. Les résultats de cette nouvelle méthode attirèrent sur lui les regards. Il eut à Choisy une audience du roi qui le nomma directeur des jardins du château de Choisy, où il ne resta que très-peu de temps. On lui doit la justice de dire que ce fut lui qui, le premier, fit connaitre et apprécier l'industrie jusqu'alors trop peu connue des Montreuillois, et qui inspira aux véritables amateurs du jardinage le désir de l'examiner de plus-près. Ainsi que l'a dit Aubert Du Petit Thouars, il détermina une révolution dans l'art de diriger les espaliers, en attirant l'attention par la méthode employée depuis longtemps par les Montreuillois.

Avant lui de Combe et Alletz seuls en avaient parlé; mais il commença à la faire connaître plus particulièrement par un mémoire publié dans le numéro de février 1755 *du Journal économique*. Puis en 1767 parut son dictionnaire ayant pour titre *La théorie et la pratique du jardinage et de l'agriculture par principes, et démontrée d'après la physique des végétaux*. Il avait alors 77 ans. Il avait préparé un ouvrage complet en 5 volumes ; c'était le fruit d'un travail de 50 ans. Sa santé dépérissant de jour en jour, Dezaillier-d'Argenville, son élève et son ami, se chargea de mettre en ordre ses mémoires; mais, dans beaucoup d'endroits, il y substitua ses opinions particulières, en sorte qu'à l'exception du *Dictionnaire* publié en 1767, du vivant de l'auteur, et que Dargenville refit à sa manière en 1777, on ne sait pas bien ce qui appartient à l'abbé Schabol, ou à son éditeur, ou même à Laville-Hervé, son neveu, car ce dernier contribua aussi à la rédaction. Les ouvrages postérieurs qui portent son nom se divisent en *Théorie* et *Pratique* qui parurent en 1771, 1772, et eurent plusieurs éditions en 3 vol. in-12. Les principes de la première sont loin des connaissances acquises depuis sur la végétation ; ceux de la seconde sont en grande partie ceux de Montreuil, je dis en grande partie, parce que Schabol, ou ses éditeurs, y ajoutèrent des modifications basées sur leur propre théorie. Dans la pratique, il s'attache particulièrement au pêcher, et à la façon de le former. Il distingue trois classes de branches. Les mères formant un V; les membres et les branches-crochets, et qu'il divise en branches montantes et en branches descen-

dantes, sont toutes bien désignées dans les gravures qui accompagnent les diverses éditions. Chaque branche mère forme un éventail particulier. Il donne à ses arbres une vaste étendue; et dans la distribution des branches, il observe un ordre le plus régulier possible, préférant pourtant les arbres bien fournis de fruits, et un peu irréguliers, à ceux qui, traités suivant les règles, en produiraient moins. Il reproche à De la Quintinye une taille trop forte à laquelle il attribue l'état où, de son temps, on voyait les arbres qui présentaient constamment des chicots, des ergots, des onglets, etc., et d'anciennes plaies, de la gomme, etc. Suivant lui, dans le système du créateur des jardins, on *coupait* et on ne *taillait* pas. Quand on ne donne point aux arbres assez d'essor, il ajoute que les Montreuillois disent « qu'il ne » faut que du bon sens pour concevoir qu'un homme dont » on tire continuellement le sang et la substance, ne peut » profiter, être en embonpoint et travailler; et que le jar- » dinier, comme un père tendre, doit étudier les besoins » de leurs arbres, guérir leurs maladies, prévenir les » dangers, etc., etc.» Il indique la courbure comme un moyen de rapporter du fruit; au surplus, il détaille les diverses opérations ordinaires.

On suivit les prescriptions de Roger Schabol comme présentant le tableau de la méthode de Montreuil. Mais ses divers ouvrages étaient trop volumineux pour être étudiés par la plupart des jardiniers. On l'abrégea en 1786 en un seul volume in-12 de 233 pages, portant le titre de *Eléments du jardinage utile, ou manière de cultiver avec succès le potager et le verger, d'après les principes et*

les expériences de Roger-Schabol et des meilleurs auteurs qui ont écrit sur cette matière, avec une planche gravée où sont les tailles des 4 premières années. Cet abrégé ne servit guère à répandre l'excellente méthode des Montreuillois: Mais à dater de la publication des ouvrages de Schabol, les plus riches propriétaires appelèrent les jardiniers les plus renommés de Montreuil pour diriger et tailler leurs arbres fruitiers, et surtout leurs espaliers. Delà cette méthode se répandit de proche en proche, et tous les jardiniers eurent la prétention de dresser et de tailler tous les arbres suivant la méthode de Montreuil.

Le premier ouvrage de Roger-Schabol fut bientôt suivi de la publication de ceux de Duhamel Dumonceau qui rendit son nom justement célèbre par ses travaux sur les arbres de toute espèce. Celui qui a pour titre : *Traité des arbres fruitiers contenant leur figure, leur description, leur culture, etc.*, 2 vol. in-4°, Paris, 1768, fut rédigé par Le Berriays, sur les Mémoires de Duhamel. On a regardé comme une contrefaçon la réimpression de Bruxelles, en 1782, 3 vol. in-8°. Une nouvelle édition in-f°, donnée par A. Poiteau et P. Turpin, a paru en 1788, avec figures coloriées; c'est le plus bel ouvrage qu'on ait publié sur les fruits.

Le Traité de Duhamel est remarquable par la bonne doctrine qu'il renferme. Déjà une grande amélioration avait lieu dans les principes de la taille. L'auteur y déclare « que chaque arbre a son port et une façon d'être » qui lui est particulière; que ce en quoi ils diffèrent » entr'eux ne peut être sensible, ni par les figures, ni » par le discours. »

Le chapitre 4 du tome 1er traite de la *taille des arbres fruitiers*, et l'article 3 est spécialement destiné à la taille des arbres d'espalier « qui sont privés, par le mur » auquel ils sont appliqués, de l'espace et des moyens » qu'ils auraient en plein vent pour étendre et nourrir » leurs racines et leurs branches, dont même il ne con- » serve que celles parallèles au mur : puis on sup- » prime les unes, on raccourcit les autres. On les assu- » jettit à une direction horizontale ou qui en approche.... » de sorte que, pour former sur le mur un tapis agréa- » ble, d'une belle étendue, égale et uniforme des deux » côtés de la tige, pour être bien garni partout sans » confusion, pour produire des fruits supérieurs en » grosseur et égaux en bonne qualité à ceux de plein » vent » (Il aurait pu dire presque toujours meilleurs, surtout pour le pêcher.) « cet arbre est condamné à » passer sa vie dans une position contraire à son pen- » chant ; exposé au fer, depuis que ses boutons com- » mencent à s'enfler, jusqu'à la récolte de ses fruits ; » toujours observé par un jardinier qui joint à l'adresse » de la main la justesse du coup-d'œil. . . la pré- » voyance pour ménager des ressources dans les besoins » à venir, et régler ses opérations sur les suites qu'elles » peuvent avoir, et les effets qu'elles peuvent produire. » La connaissance de l'ordre commun de la nature, et » le discernement des occasions où il doit être suivi, de » celles où il doit être changé ; l'étude de son sujet, de » toutes ses parties, de leur destination, de leur usage ; » en un mot, qui sait l'art de procurer à un arbre, par » l'arrangement et le retranchement raisonné de ses

» branches, la beauté de la forme et les avantages de » la fécondité. » Il ajoute « que dans la taille tout doit » se faire par principes et par raison, rien par routine » et au hasard. »

Il renferme ses préceptes en sept propositions qui contiennent des principes généraux, et il fait observer que la taille n'a que des règles générales, et qu'elle ne peut en avoir d'autres, « 1° parce que ni l'espèce, ni » l'âge, ni la force, ni l'état de son sujet n'est fixe et » déterminé ; 2° parce que son objet varie suivant les » vues du propriétaire. Les uns veulent en même temps » la beauté, la durée et la fécondité, sacrifiant quelque » chose de celle-ci à l'avantage d'une longue jouis- » sance, et à la satisfaction que donnent à l'œil, dans » la saison même la plus ingrate... l'étendue et les pro- » portions régulières d'un arbre bien taillé. Les autres » trouvent très-beau l'arbre le plus difforme, pourvu » qu'il soit bien chargé de fruits, et préfèrent peu d'an- » nées d'abondance à une longue suite d'années de mé- » diocrité ; 3° et parce que l'ordre naturel du dévelop- » pement et du progrès des branches est souvent trou- » blé par les maladies, l'intempérie des saisons, l'alté- » ration des racines, divers accidents, et beaucoup de » causes inconnues qui produisent des changements et » des désordres que la plus grande sagacité ne saurait » prévoir, et que toutes les connaissances et l'expé- » rience peuvent rarement prévenir et réparer. » Delà il regarde comme tout-à-fait inutile le détail des cas particuliers qui varient presque à l'infini, et dont plu-

sieurs ne peuvent se résoudre qu'à la vue de l'arbre même.

Il détaille le mode d'opérer pour les trois premières années : il s'étend ensuite sur l'éloge des Montreuillois. « L'intelligence, dit-il, les observations, la longue ex-» périence, et un grand maître, l'intérêt des habitants » de ce village, toute leur vie occupés de la culture » de leurs arbres, ont formé, perfectionné, adapté au » terrain leur méthode particulière.... Mais, ajoute-t-il, » cette méthode, il faut l'apprendre d'eux, l'étudier sous » eux, et c'est une étude qui exige plus d'une année. » Il prétend « qu'elle ne peut réussir ailleurs, et que leur » taille ne doit point sortir du lieu de sa naissance ; » il attribue au terrain presque tout son succès.

Il passe ensuite à la culture du pêcher ; s'occupe de sa taille, dont le but est d'établir une juste proportion entre le travail de la sève de l'arbre et sa vigueur ; de l'entretenir dans une activité modérée qui nourrisse ses forces et prolonge sa vie.... Mais cette taille exige tant d'attention et de précision, « qu'un pêcher bien taillé » est regardé comme le chef-d'œuvre d'un jardinier. » Rien, en effet, n'y est indifférent : taillé trop long, » il se dégarnit ; court, il ne produit que du bois ; trop » chargé, il devient confus ; trop déchargé, il se ruine » par les gourmands et branches de faux bois. Si l'on » fait quelque faute dans la taille d'un poirier, d'un » abricotier, etc., elle est réparable... Il n'en est pas » ainsi d'un pêcher : les yeux qui ne se sont pas ou-» verts dans le temps demeurent fermés pour tou-» jours... Les fautes, une fois faites, sont ordinairement

» sans remède. » Enfin, il annonce comme les méthodes les plus approuvées et pratiquées avec le plus de succès pour le pêcher, celle du frère Philippe, celle de De Combe, et celle des jardiniers de Montreuil, à laquelle il reproche que les arbres où elle est employée sont dégarnis par le bas, tout en ajoutant « qu'il est » rare de trouver des cultivateurs aussi intelligents et » aussi expérimentés. »

Le Berriays ne se contenta pas d'être l'éditeur des Mémoires de Duhamel Dumonceau; il publia un autre ouvrage entièrement de sa composition, et qui a pour titre : *Traité des jardins ou le Nouveau De la Quintinye*, 4 vol. in-8°, 1775; une deuxième édition a paru en 1789, aussi 4 vol. in-8°. On y trouve la culture : 1° des arbres fruitiers; 2° des plantes potagères, etc.; et il en a publié un abrégé sous le titre de : *Abrégé du Traité des jardins, contenant les arbres fruitiers, etc.*, in-18, 1791, et une deuxième édition en 2 vol. petit in-12, 1793, et une troisième en 1807. On y retrouve à peu près les mêmes principes développés dans les Mémoires et Traités précédents, mais trop abrégés.

La Société économique de Berne a fait imprimer, en 1768, à la suite de son *Ecole du jardinier fleuriste, etc.*, 1 vol. in-12, un petit traité des arbres fruitiers, extrait des meilleurs auteurs, traduit de l'allemand. Il a aussi été imprimé séparément. On n'y trouve rien qui puisse fixer l'intérêt, relativement à la taille, le rédacteur s'étant plutôt occupé de l'énumération des espèces et de leur qualité.

Peu d'années après, en 1773, Pelletier de Frépillon,

ancien fourrier de la cour, propriétaire du domaine de Frépillon, près Saint-Leu, dans la vallée de Montmorency, publia, sous le titre pseudonyme de : *Essai sur la taille des arbres fruitiers*, par une société d'amateurs, un petit traité, format in-12, qui est assez estimé. Les meilleurs principes y sont enseignés; il est fort court et très-clair; il n'y est presque question que du pêcher en espalier. Mais l'auteur parut alors, et longtemps depuis, avoir trop insisté sur certaine forme, la forme carrée à donner aux arbres. On ne regarda pas cette forme comme devant contribuer beaucoup, ni autant que celles adoptées jusques-là, à leur produit, ni même plus qu'elles à leur conservation.

Ainsi que les écrivains qui l'ont précédé, il prend l'arbre dès sa naissance. « Pour donner, dit-il, à un arbre » espalier une forme agréable, il faut le tailler de façon » que les branches qu'on fera naître dans toute sa ca- » pacité forment une surface qui couvre le mur dans » un ordre symétrique ; et pour cet effet, elle doit être » carrée et sans épaisseur. On y parviendra, si, à cha- » que taille on a soin de régler, sur une échelle de » proportion, les différences respectives des branches » relativement à leur force et à leur position. » Il décrit les diverses opérations année par année, en commençant par la première bifurcation, sous l'angle de 45 degrés, à compter de la ligne verticale ou de la tige primordiale de l'arbre, et par l'établissement de deux branches horizontales, chacune sous le point où naissent les deux premières branches. « Il est constant, » suivant lui, que cette inclinaison est la seule qui

» doive être adoptée pour que la sève puisse agir sans » contrainte; alors, modérée dans son cours, elle tien- » dra un juste milieu et se distribuera également des » deux côtés, au lieu qu'une trop forte ou trop faible » inclinaison causerait de l'inégalité dans sa circula- » tion, d'où résulterait infailliblement l'altération de » quelque partie...l'équilibre étant le principe qui main- » tient chaque être dans l'ordre et la vigueur qui lui » sont propres. Il faudra, dans les deux premières » pousses, ajoute-t-il, l'établir avec d'autant plus d'at- » tention, que c'est de là que dépendent la beauté, la » force, la fécondité de l'arbre d'espalier. » Il donne ensuite les moyens de parvenir à l'établissement de cet équilibre. Il admet le pincement comme propre à éviter la multiplicité des plaies; « mais, dit-il, il faut » pincer à propos et dans les temps convenables : alors, » la sève n'étant plus employée qu'à des objets avanta- » geux, on parviendrait beaucoup plus tôt à porter » l'arbre à son degré de perfection. Il recommande » donc aux amateurs de tirer parti de sa méthode, que » des essais déjà faits encouragent à suivre, et dont » l'emploi devra donner de la certitude à ce nouveau » système. »Et, pour rendre cette même méthode plus intelligible, il a réduit la forme que doit toujours avoir l'arbre, perfectionné par l'art, en un plan exactement et géométriquement symétrique dans toutes ses parties. La distance de chacun des membres aux branches mères et entr'eux, celle de toutes les branches, est assujettie à un calcul rigoureux, de manière que le mur soit couvert dans un ordre complètement symétrique. Ainsi,

par exemple, les deux branches mères bifurquées et les deux horizontales, ne doivent pas excéder le carré, et l'arbre sera ainsi conduit, suivant l'auteur, et formé par l'art, mais toujours sans s'écarter de l'ordre de la végétation.

Ce système fut rejeté par A. Thouin et par plusieurs autres écrivains agronomes fort distingués, entr'autres par Du Petit-Thouars, qui croit « que personne n'a été » tenté de mettre en pratique ces bagatelles difficiles. » Il le fut surtout, comme ne traitant pas chaque espèce conformément à sa nature, à celle du terrain, à son âge, etc., etc., mais dirigeant tous les sujets comme s'ils ne différaient pas entr'eux. Quoique rappelé avec d'autres systèmes par l'abbé Rozier, dans son *Cours complet d'agriculture*, ou *Dictionnaire universel d'agriculture*, par une société d'agriculteurs, au mot *Pêcher*, il ne paraît pas avoir eu de nombreux partisans, et ce n'est que tout récemment qu'il a été reproduit comme nouveau, ainsi que nous le verrons bientôt.

La Brousse qui écrivit peu après Pelletier de Frépillon, en 1774, ne traita que du figuier. De 1779 à 1785, parut le bel ouvrage de Hirschfeld, écrit en allemand et traduit par Castillon. Plusieurs articles dus à A. Thouin parurent dans l'*Encyclopédie méthodique*, et ses différents Mémoires sur l'*agriculture*, et sur l'*Ecole d'agriculture pratique*, dont il fut professeur depuis 1806 jusqu'à son décès, sont insérés dans les Annales du Muséum d'Histoire naturelle, ainsi que son Mémoire sur une école d'arbres fruitiers. M. Oscar Leclerc, son neveu, a publié, en 1829, son *Cours de culture et de na-*

turalisation des végétaux, en 3 vol. in-8°. Ses principes sur la taille des arbres fruitiers furent plus particulièrement développés dans ses leçons imprimées parmi les séances de la première école normale, dont il était professeur. Je les rapporterai à l'époque où elles furent publiées.

Mustel, ancien capitaine de dragons, donne un *Traité théorique et pratique de la végétation*, ou *Expériences et démonstrations sur l'économie végétale et la culture des arbres*, Rouen et Paris, 1781-84, 4 vol. in-8°. La physiologie végétale y est bien traitée. Il est un des écrivains agronomes qui ont prétendu que le succès des Montreuillois était plutôt l'effet de la bonté du sol que de celui de la culture, laquelle, à son avis, doit varier en raison des circonstances et des localités, et il pense qu'en suivant la même culture on n'obtiendrait pas de si heureux effets, et qu'on ne doit pas plus proposer de suivre de règle générale pour la conduite des végétaux, que de médecine universelle pour les hommes. Le *Manuel du Jardinier*, de Raudé, a été critiqué par de la Bretonnerie, comme une compilation faite sans choix.

De Combe, dont je viens de parler, fit imprimer aussi l'*Ecole du jardin potager*, 2 vol. in-12; il avait promis l'*Ecole du jardin fruitier*, mais il ne put exécuter son projet. Ce fut De la Bretonnerie qui, en 1784, fit imprimer un ouvrage ayant pour titre l'*Ecole du jardin fruitier*, comme suite de celui de De Combe sur le *potager*, avec même nombre de volumes, et sous même format. De la Bretonnerie avait déjà publié sa correspondance rurale en 3 vol. in-12, et à laquelle il ren-

voie souvent le lecteur dans son *Ecole du jardin fruitier.* Depuis, il revit les deux nouvelles éditions de la *Maison rustique*, celles de 1790 et de 1799, 2 vol. in-4°; et un des auteurs de l'*Almanach du bon jardinier*, M. Mordant de Launay donna, en 1808, une nouvelle édition de l'*Ecole du jardin fruitier.* Cet Almanach avait paru dès 1754.

L'*Ecole du jardin fruitier*, ouvrage justement estimé, est celui qui convient le mieux aux propriétaires de jardins qui veulent, ou s'occuper eux-mêmes du soin de leurs arbres, ou surveiller les jardiniers qui en sont chargés. C'est l'ouvrage le plus méthodique, le plus clair et le plus complet qui eût paru jusqu'alors, et il a joui et jouit encore d'une réputation méritée. Quoique tous ses principes sur la taille ne soient pas complètement adoptés aujourd'hui, on ne peut que gagner à lire la discussion qu'il a établie à cet égard. Ainsi, il blâme De la Quintinye, qui, au lieu d'adopter la pratique de Montreuil, déjà supérieure pour la culture et la taille des arbres fruitiers, en avait adopté une particulière, à laquelle il reproche quelques erreurs, ainsi que le défaut d'ordre et de méthode, lui préférant Roger-Schabol, qui avait adopté celle de Montreuil, « quoi-» qu'il y eût ajouté quelques singularités qui ont dé-» crédité son ouvrage. »

Tout en reconnaissant que l'ouvrage de Frépillon approche du but sur la taille du pêcher, De la Bretonnerie ajoute que l'expérience a appris les inconvénients de compasser aussi géométriquement cet arbre; qu'il arrive que les branches verticales prennent beaucoup trop de force; et que, pour maintenir l'équilibre

dans l'ensemble, il faut sans cesse tronçonner les arbres, ce qui les fatigue et les détruit. Je dois pourtant rappeler que, De Frépillon admettant le pincement, rejeté par De la Bretonnerie, le pêcher serait moins tronçonné que ce dernier ne le prétend. De la Bretonnerie ne veut admettre que des principes conformes à la raison, et surtout à l'expérience : il faut, dit-il, aider la nature sans la contrarier. Il fait plus de cas d'une pratique saine et non aveugle, que de la théorie ; et cette pratique, il sait que les livres seuls ne l'apprennent pas. Il avoue avoir fait usage des bons conseils de La Berriays, mais en même temps il regrette que cet auteur recommandable ait conservé une partie des erreurs de De la Quintinye. Il regarde l'ouvrage paru sous le nom de la *Société économique de Berne*, dont il a été fait mention plus haut, comme ne pouvant produire qu'un apprenti maladroit ; il se plaint de ce qu'on y borne trop le nombre des pêches qu'on doit laisser sur les arbres ; et il assure qu'en 1781, un pêcher en cours de rétablissement, ayant 32 pieds de largeur, sans être au bout de sa crue, lui a donné 400 belles pêches, après en avoir retranché la moitié ; qu'un autre, bien rétabli, lui en a donné 800, après la suppression des moins belles ; que chez différentes personnes, des pêchers de 40 à 50 pieds de large, portent un millier de beaux fruits, et qu'un pêcher bien taillé peut durer un siècle, au lieu de 20 à 25 ans, quand il est mal taillé.

La Bretonnerie s'est occupé de la culture toute sa vie, mais par goût, plus particulièrement de celle des jardins ; et plus exercé, comme il le dit lui-même, à

manier la serpette que la plume, il rejette la forme en éventail, l'usage de pincer, rompre ou casser; et pour le surplus, son système est à peu près celui de Montreuil. Il suit, comme ceux qui l'ont précédé, la taille successive des six premières années, en recommandant de ne jamais perdre de vue les deux branches mères, comme portant tout l'édifice de l'arbre, qu'il engage à étendre à 40 et 50 pieds, si on le peut. Il veut que l'on n'ouvre le V que peu à peu, et qu'on ne laisse jamais aucune branche verticale. Mais son grand principe, bien développé, par A. Thouin qui l'a adopté, et en a recommandé l'observation dans tous les cas où il peut être exécuté, c'est la *taille du fort au faible*; entre le fort et le faible de chaque branche, c'est-à-dire l'endroit même où chaque branche commence à diminuer de force ou de grosseur, parce que là est le point où la sève commence à perdre de sa vigueur. Enfin, De la Bretonnerie forma, le premier, je crois, le vœu qu'il fût établi une école publique de jardinage.

Très-peu de temps après la publication de la première édition de l'*Ecole du jardinier fruitier* de De la Bretonnerie, et en 1785, parut une traduction du *Dictionnaire des jardiniers*, de Miller, en 10 vol. in-4°, dont M. De Chaselles, président au parlement de Metz, était un des principaux traducteurs. Cette édition est faite sur la huitième édition de l'ouvrage de Miller, jardinier de la compagnie des apothicaires, à Clelsea, et membre de l'Académie botanique de Florence. Son père était jardinier des pharmaciens de Londres. La première édition de son *Dictionnaire des Jardiniers* est

de 1731, in-f°, et la huitième est la dernière qui ait été imprimée de son vivant. C'est au tome 7 de cette traduction qu'est l'article sur la taille en général ; et, pour l'application des principes généraux qu'on trouve à peu près dans tous les auteurs, il renvoie à l'article particulier à chaque espèce d'arbre ; ainsi, au mot *Pêcher*, il recommande « que chaque partie de l'arbre » soit également fournie de bois à fruit, et que ses » branches ne soient pas trop rapprochées ; que la taille » soit telle, qu'il pousse chaque année de nouvelles » branches à fruit, et surtout qu'on diminue la fré- » quence de la taille. Il donne aux pêchers une durée » de plus de 60 ans, et dit qu'en France ils ne durent » guère plus de 20 ans, parce qu'on les greffe sur aman- » dier, usage rarement suivi en Angleterre, où l'on » aurait grand tort de prendre en aucune manière » cette nation pour modèle, puisque leurs docteurs en » l'art du jardinage sont au moins d'un siècle plus » jeunes que les anglais, et qu'ils ne paraissent point, » à présent, disposés à vouloir les atteindre, car ils s'é- » cartent de la nature dans presque toutes les opéra- » tions du jardinage : ils aiment mieux introduire leurs » petites inventions pour émonder et tailler leurs arbres » fruitiers suivant leurs fantaisies, que de puiser leurs » instructions dans la nature même, qui seule doit » nous servir de guide. » Tout en blâmant quelques auteurs français, il n'en recommande pas moins l'ob- servation de certaines pratiques des jardiniers de Mon- treuil, près Paris, qui « depuis plusieurs générations

» se sont rendus célèbres par la culture des pêchers. » Il est partisan du pincement.

Il y a une autre édition de cette traduction sous la date de 1786, en 8 vol. in-8°, sans le supplément; enfin, Miller était écossais, et avait reçu le nom de *Princeps hortulanorum*, le PRINCE DES JARDINIERS. Linné disait, avec quelque raison, de son livre, que ce serait le Dictionnaire des botanistes plutôt que celui des jardiniers.

On trouve dans le *Cours complet d'agriculture théorique et pratique, etc.*, ou *Dictionnaire universel d'agriculture par une société d'agriculteurs, et rédigé par l'abbé Rozier*, publié en 1786 en 12 vol. in-4° au mot *pêcher*, un petit traité sur cet arbre; il est composé de 10 chapitres dont le 6e concerne la taille et sa conduite. Il commence par la méthode de De la Quintinye qui est rejetée, et à qui l'on reproche de n'avoir pas distingué convenablement la taille du pêcher de celle des autres arbres; puis on y expose celle de Roger Schabol qu'on admet complètement, et qu'on se borne à copier, même la partie où ce célèbre agronome énumère les diverses opérations nécessaires au maintien des arbres, et qu'il assimile à celles de la médecine et de la chirurgie, telles que la diète et l'abstinence, les saignées, le cautère, la scarification, les cataplasmes, les éclisses, les bandages et les ligatures. Puis, en rapportant le système de la *société d'amateurs* (de Frépillon) avec les figures à l'appui, on attaque surtout ses quatre branches principales. Dans une *Nouvelle édition de ce dictionnaire ou Nouveau cours complet d'agriculture sur le même plan*, et dont il va

bientôt être fait mention, on a suivi le même système, mais avec quelque amélioration.

Un petit écrit imprimé en 1792–93, dont on a donné une 3e édition très-augmentée et avec un nouveau titre en 1811, 2 vol. in-8°, et dont le titre primitif était *Catalogue raisonné d'après les meilleurs principes économiques, les découvertes et les connaissances agricoles du citoyen Tatin*, marchand grainier-fleuriste, 1 vol. p. in-8°, entr'autres observations intéressantes, contient un article intitulé *De la plantation et de la taille des arbres fruitiers à la manière de Montreuil, village près de Paris.* On y lit que le V est la forme que tout arbre doit avoir en espalier, et qu'il doit être traité de manière que chaque côté du V, formé par les deux branches principales, soit comme une main appliquée à un mur; qu'on donne à ces arbres une forme carrée, et qu'on les rejoint de haut en bas.

La feuille du cultivateur des 19 et 22 août 1792 in-4, contient dans ces deux numéros, sous le nom d'*Essai sur la culture des arbres fruitiers*, par M. Gallet, quelques observations sur leur taille, mais pour la plupart peu applicables. Comme si l'on n'avait pas taillé les arbres fruitiers avant De la Quintinye, cet auteur dit : « Que, lorsque » parut De la Quintinye, les arbres ne végétèrent plus en » liberté; qu'il leur prescrivit un régime ; que la nature » ne fut plus livrée à elle-même, et que l'art s'attribua » le droit d'en diriger les opérations... que, depuis, » tout jardinier crut en savoir les règles sans les avoir » apprises. Qu'après lui, l'abbé Schabol introduisit un » nouveau système, résultat de principes physiques et » d'une profonde connaissance de la théorie de la végé-

» tation qui prouvent que cet habile observateur avait
» surpris adroitement le secret de la nature... Que
» d'autres, parmi les rêves d'une imagination exercée
» dans le silence du cabinet, ont projeté de soumettre
» à une échelle de proportion la taille des arbres, celle
» du pêcher surtout, le plus difficile à gouverner. »

« La symétrie sans doute, ajoute-t-il, produit un
» effet admirable : La nature nous la présente dans une
» infinité des ses productions ; vouloir l'assujettir in-
» variablement à l'équerre et au compas n'est-ce pas
» chercher à la faire disparaître ; et il termine en
» disant qu'il n'a point entrepris de donner un traité,
» mais qu'il a plutôt essayé de donner quelques notions
» générales sur cette partie précieuse de l'économie
» rurale. »

Jusque là nous ne trouvons point de livre élémentaire sur la taille des arbres, qui soit de nature, par sa forme et par sa brièveté, à être mis avec fruit entre les mains de la plupart des jardiniers, et surtout de leurs élèves. Tous sont trop volumineux et trop chers, pour qu'ils puissent les lire et en profiter. D'ailleurs il y avait encore quelque dissidence sur certains principes, sur certaines opérations. La taille en éventail était bien admise, mais elle se divisait, suivant les deux écoles principales, celle de De la Quintinye avec ses branches partant en rayon d'un centre commun, et celle de Montreuil, avec ses deux branches-mères en V plus ou moins ouvert. On était partagé sur l'utilité du pincement, et sur d'autres points importants qui ne sont pas même encore aujourd'hui tellement résolus que tous les jardi-

niers aient adopté un mode uniforme, et pour les pêchers surtout.

L'utilité, la nécessité même de prendre un parti décisif sur toutes ces questions, mais par dessus tout, le besoin d'un livre élémentaire, clair, fort court, et d'un prix très-modique, furent particulièrement sentis par le Baron de Butret. Après avoir fait de très-brillantes études, ce célèbre agronome, entraîné par le goût le plus vif pour l'agriculture, et surtout pour le jardinage, renonça aux avantages de sa naissance en faveur de son frère puîné, et se livra tout entier à la culture des arbres fruitiers. Voulant joindre la pratique à la théorie que les livres lui avaient enseignée, il alla à Montreuil, prit la serpette et travailla absolument comme jardinier, sous la direction de Pépin, l'un des meilleurs jardiniers et l'un des propriétaires les plus distingués de Montreuil ; à l'école d'un tel maître, et occupé exclusivement de la culture des arbres fruitiers, il devint lui-même un des plus habiles jardiniers. Ce n'était pas uniquement en vue de son intérêt personnel qu'il avait étudié l'art du jardinage, et qu'il s'était résigné à mener la vie laborieuse des habitants de Montreuil : il avait le dessein d'établir, dans les environs de Strasbourg, une école-pratique d'horticulture. Déjà il avait garni d'espaliers 1500 toises de mur d'un jardin de 20 arpents, dont 8 en verger, et planté 2500 arbres. Il allait compléter sa collection nombreuse en chaque genre et espèce, et le succès de son école lui paraissait assuré, quand la révolution française vint déranger ses plans, détruire ses espérances. « Lorsque la guerre, dit-il, est venue

» m'enlever mes jardins et mettre fin à mes travaux. » Obligé de quitter ses jardins, il resta le plus près qu'il put de la France : il se réfugia chez l'électeur Palatin, Margrave de Bade. Ce prince lui confia la direction de ses jardins qui, par ses soins, devinrent les plus beaux de l'Allemagne. Depuis il a été secrétaire de la Société d'Agriculture de Strasbourg. Il semblerait que, n'ayant pu doter sa patrie d'un établissement qui n'aurait eu de rival qu'à Paris, il ait eu l'intention qu'au moins le fruit de 50 ans de travaux et de méditations ne fût pas tout-à-fait perdu, en publiant, le plutôt qu'il lui a été possible, en 1793 (peut-être n'est-il pas inutile de faire remarquer cette date), un ouvrage qui contient, outre le résultat général de ses observations et de son expérience, les détails essentiels de la taille des arbres fruitiers, telle que la pratiquaient alors les meilleurs jardiniers de Montreuil.

Il regardait avec raison cette pratique comme le résultat de l'expérience, fondée elle-même sur un système d'opérations bien combinées, et l'art de la direction des arbres fruitiers, telle qu'elle était en usage parmi eux, non comme une pratique grossière et ignorante, ainsi qu'on a cherché à le faire croire depuis, et même encore aujourd'hui, mais comme fondée sur les véritables principes de la science des végétaux, et de leur fructification. On y voit qu'ils savaient aussi parfaitement modifier ces mêmes principes, suivant l'âge et la vigueur des arbres, et la nature de chacun d'eux ; ce qui a fait penser, à des observateurs prévenus et superficiels, que les jardiniers de Montreuil taillaient

sans principes, et comme des machines à serpette, parce qu'ils ne voyaient pas toujours les mêmes opérations avoir lieu sur deux arbres du même genre, égaux en âge et en force, mais appartenant à des espèces différentes ; les Montreuillois modifiant leur taille d'après une étude particulière de l'espèce, et souvent même de l'individu. Aussi, au titre de *Taille raisonnée des arbres fruitiers* que porte le livre du C^n^ Butret, il a ajouté, *et autres opérations relatives à cette culture, démontrées par des raisons physiques tirées de leur différente nature, et de leur manière de végéter et de fructifier.* Cet ouvrage n'est qu'un très-petit vol. in-8° jusqu'à la 16^e^ édition, et in-12 à la 17^e^, imprimée en 1832, et de nouveau in-8° à la 18^e^, publiée en 1840 : il y a été fait, par les éditeurs, quelques légères additions restées scrupuleusement distinctes du texte.

Ce petit ouvrage contient à peine 60 pages sur la taille de tous les arbres fruitiers, dont 35 seulement employées sur la taille en général, et 25 sur celle du pêcher. Après y avoir indiqué le mode différent de fructification *des arbres à pépins* et *des arbres à noyaux*, son auteur montre l'ordre à suivre pour la taille. C'est celui de la différente apparition de la sève ; « ordre qui est, comme il » le dit, celui de la nature, et non celui de la routine » aveugle et ignorante. »

Il commence par la taille du pêcher ; pose deux principes essentiels : le premier, que tout bouton à fleurs qui n'est pas accompagné d'un œil à bois, est stérile ; le deuxième, que les branches à fruit, dont il distingue quatre espèces, n'en donnent plus quand elles en ont une

fois rapporté, ce qui nécessite leur renouvellement annuel. Il adopte la forme de deux branches-mères qui doivent toujours dominer sur toutes les autres branches, faire entr'elles, à leur origine, un angle de 90°, et sur lesquelles doivent être distribuées les autres branches ou membres supérieurs et inférieurs. On taille ordinairement du fort au faible; et en 5 ans, l'arbre doit couvrir un espace de 30 pieds sur des murs de 10 ou 12 pieds d'élévation. Puis viennent les opérations à faire pendant ces 5 ans. Mais il déclare « que tous les » sujets ne se prêtent pas facilement à cette forme ré- » gulière et nécessaire pour former un bel arbre; qu'il » en est qu'on amène difficilement à une aussi belle » forme; » quand ils s'en écartent, il indique quelques moyens pour y remédier. Il passe ensuite à l'ébourgeonnement, au palissage, et enfin au REMPLACEMENT, opération essentielle qu'il faut répéter tous les ans. Il ne la dit pratiquée qu'à Montreuil; il est certain pourtant qu'elle est indiquée par beaucoup d'auteurs; mais de tous ceux qui en ont parlé, le Cⁿ Butret est celui qui, au jugement d'André Thouin, l'a décrite le mieux. Il enseigne ensuite la taille des autres *arbres à noyau*, puis celle des *arbres à pépin*, suivant les différentes formes qu'on veut leur donner. Il termine en émettant le vœu qu'on étende, dans le Jardin des Plantes de Paris, la petite plantation d'arbres fruitiers déjà dirigée par les soins des deux frères Thouin; et qu'on emploie 8 à 10 arpents avec des murs, pour en rassembler les différentes espèces.

Au reste, le plus bel éloge que l'on puisse faire de cet ouvrage, c'est de rapporter l'opinion du célèbre A. Thouin : « Ce traité raisonné est, dit-il, un petit ouvrage que » les personnes qui s'occupent de la taille ne sauraient » trop consulter, et qui devrait être le *vade mecum* de » tous les cultivateurs d'arbres fruitiers. » A ce témoignage si flatteur de l'homme le plus capable d'en juger, on peut joindre celui de Bosc, qui dit « que l'on doit » à Butret le meilleur traité-pratique de la taille qui » ait encore été publié. » Et, au mot *Taille*, dans *l'abrégé du Dictionnaire d'agriculture* de l'abbé Rozier, *ou Nouveau cours d'agriculture*, etc, Déterville, t. 13, le même professeur d'agronomie assure « qu'il ne peut » mieux faire que de transcrire le texte même de Bu» tret, qui contient la méthode de Montreuil. » Ajoutons-y celui d'Aubert du Petit-Thouars : « que Butret » est le seul qui, depuis Roger-Schabol, ait fait un » ouvrage vraiment original. » Et enfin, disons qu'outre ses dix-huit éditions, le libraire Marchant se plaignait, dans la dixième, des contrefaçons qui se répandaient; et qu'à cette même époque dix éditions en allemand étaient déjà épuisées. Ce qui est certain, c'est qu'à peine trouverait-on, aujourd'hui même, plus de 3 à 4 pages, soit à y ajouter, soit à y changer, pour mettre sa pratique à l'abri de toute critique, si minutieuse qu'elle pût être.

A cet ouvrage qui termine la série des écrits sur la taille des arbres fruitiers, publiés pendant le cours du dix-huitième siècle, succéda celui d'André Thouin,

faisant partie des leçons qu'il donna comme professeur d'agriculture à cette célèbre école normale, dont tous les professeurs étaient les savants les plus distingués de l'époque, dans toutes les parties de l'enseignement qu'on y donnait. La réunion des leçons d'A. Thouin, alors jardinier en chef du Jardin des Plantes, dont son père avait eu aussi la direction, forme un *Traité complet d'agriculture*. Celles où il développe ses principes sur la taille des arbres fruitiers composent une division presque entière de la seconde partie de l'agriculture. Elles ont été imprimées en l'an IX (1801), deuxième édition des séances de l'école normale, tome 9, p. 311 et suivantes. Cet ouvrage, refondu et considérablement augmenté, a paru depuis sous le titre de *Cours de culture et de naturalisation des végétaux*, publié par M. Oscar Leclerc, neveu de Thouin, en 1829, 3 vol. in-8°, avec Atlas in-4°. Ce que je vais rapporter d'A. Thouin est tiré du texte même des leçons de l'école normale, et de l'article *Arbre* du Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle appliquée aux arts, etc., Déterville, 1816.

Dans ces écrits Thouin fait observer « que, les différentes espèces d'arbres ayant chacune leur manière » d'être particulière et leurs habitudes, ne doivent pas » être soumises à la même sorte de taille, non plus que » toutes les branches du même individu : que les » mêmes espèces et variétés d'arbres, en raison de leur » âge, exigent des traitements différents ; que la na- » ture du terrain, ainsi que la différence de tempéra-

» ture annuelle, et l'état de leur santé, occasionnent » aussi des variations dans les procédés de la taille des » individus de même variété et de même âge ; qu'en- » fin les mêmes arbres, sous la même latitude, à la » même exposition, dans la même nature de terre égale- » ment humectée, exigent chaque année des variations » dans les procédés de la taille ; et il n'en déplore pas » moins, qu'à raison de la différence de préceptes, de » routine, de manières, d'usages, (il aurait pu ajouter, » comme Miller, de FANTAISIES), on ne trouve pas, dans » le même lieu, deux cultivateurs d'accord sur ces pro- » cédés. » Regardant la culture de Montreuil « comme » fondée sur les bases d'une saine physique végétale, » elle se réduit, suivant lui, à quatre principes qu'il » adopte : 1° suppression de tout canal direct de la » sève ; 2° établissement de deux mères-branches en V, » sous l'angle de 45° ; 3° maintien de l'équilibre et des » proportions des branches dans les deux côtés ou ailes » de l'arbre ; 4° enfin la taille du fort au faible qui a » lieu où finit la pousse du printemps, et où commence » la pousse d'automne : point bien visible seulement » dans quelques cas, mais qu'on peut toujours sup- » poser dans la pratique. »

Il réduit aussi toutes les formes employées dans la culture du pêcher, à quatre principales : « 1° celle en » éventail, la plus ancienne ; c'est celle de De la » Quintinye, à peu près abandonnée aujourd'hui ; » 2° celle en palmette ou à branches horizontales ; » 3° celle en V ouvert à 45°, qui est celle de Montreuil ;

» et la 4e et dernière, celle en candélabre, proposée par » quelques amateurs. »

Il parle de la grande importance du palissage pour la direction des branches. Il indique les opérations des trois premières tailles, et comment la troisième donne les branches-crochets ; il déclare aussi que l'industrie du jardinier consiste à ménager et à faire croître annuellement des branches-crochets sur toutes les parties des arbres ; c'est le *remplacement*, très-belle opération qu'il décrit, « mais fort peu commune, attendu qu'elle » ne se pratique qu'à Montreuil, et seulement sur le » pêcher. » Mais il ne veut pas « que, pour satisfaire » une symétrie mal entendue, on taille toutes les bran- » ches à la même hauteur, ce qui occasionne un désor- » dre dans la taille, qui nuit à la bonne organisation des » arbres. » Il admet l'alternat pour la formation des branches ascendantes et descendantes, et les porte à quatre. Pour éviter la bifurcation de la première taille, il conseille de greffer les deux côtés du sujet, et son conseil a été suivi depuis presque partout. Il admet, pour différentes espèces d'arbres en plein vent, la forme pyramidale à quatre angles, ce qui leur donne une forme carrée « qu'il dit avoir été autrefois fort en » usage, et restée en Batavie et en Allemagne. »

Presque en même temps que A. Thouin enseignait d'une manière si brillante la science de l'agriculture, et la partie de cette science relative à la méthode la plus avantageuse d'opérer la taille des arbres fruitiers, pour qu'ils puissent réunir l'utile à l'agréable, un jardinier ouvrait à l'une des extrémités de Paris, rue d'En-

fer, près du boulevard du Mont-Parnasse, une école théorique et pratique du jardinage, principalement pour la taille des arbres à fruits, et surtout du pêcher. Ce cours de M. Léonor Lemoine fut d'abord en 13 puis en 28 leçons. Il le fit imprimer sous le titre de *Cours de culture des arbres à fruits et de la vigne des jardins*, 1801. Une seconde édition parut en 1804, avec le titre de *Cours complet sur la taille du pêcher et autres arbres à fruits .... la manière de les conduire en espalier*, etc., 1 vol. in-12, et une troisième édition a eu lieu en 1828. Il commence par les principes ; puis il passe à leur application. Ses principes sont bons ; il suit généralement la méthode de Montreuil, quant à la direction des branches. Sur la question de savoir à quelle longueur il convient de tailler sur chaque espèce de branche, il dit que De la Bretonnerie l'a fixée d'une manière claire et positive, en recommandant la taille du fort au faible substituée au vague des autres auteurs ; » qu'il avait l'intention de la proposer à ses élèves, » comme l'avait fait Butret, mais qu'il y a trouvé en- » core de l'incertitude, surtout pour le pêcher, dont » on ne voit que peu le fort au faible. » Il a en conséquence proposé, par approximation pourtant, une mesure déterminée, suivant la force des branches, mesure qui varie du tiers au cinquième de leur longueur, suivant telle ou telle proportion de cette même longueur. Il admet jusqu'à six membres supérieurs et inférieurs. Il regarde comme certain le signe indiqué par De la Bretonnerie pour connaître quand la sève est arrêtée ; c'est lorsqu'il s'est formé un bouton

fort arrondi à l'extrémité de toutes les branches terminées pendant la sève par deux petites feuilles très-distinctes. Cet ouvrage est clair, peu volumineux et d'un prix assez bas.

Vers cette même époque parut un ouvrage de W. Forsyth, jardinier du roi d'Angleterre. Il est traduit de l'anglais par J. P. Pictet-Mallet de Genève qui y a ajouté des notes. C'est le *Traité de la culture des arbres fruitiers, contenant une nouvelle manière de les tailler*, etc. 1802. in-8°. Une deuxième édition est datée de 1805. in-8°; Le traducteur n'a pas suivi l'ordre tenu par son auteur, et n'a pas cru devoir tout traduire ; ainsi ce n'est presque qu'une sorte d'abrégé ; on ne trouve rien de nouveau dans ce traité, malgré l'apparence de quelque prétention de la part de l'auteur. On avait déjà, fort longtemps auparavant, fait en France l'essai des différents modes de taille et des différentes formes d'arbres proposés par l'auteur, ou figurés dans les planches qui accompagnent ce traité. On les retrouve surtout dans le petit ouvrage d'Arnauld d'Andilly, dont nous avons parlé. Forsyth indique quand il faut étêter l'arbre, » afin de » lui faire produire de chaque côté de la tige un nombre » égal de pousses . . . et comment on doit conduire » horizontalement ces jets latéraux dont on proportion- « nera le nombre à la force et à la nature du sujet . . . et il ajoute : » Je recommanderai toujours de conduire » les branches aussi horizontalement que possible, ce » qui arrêtera la crue de la pousse, et rendra le bois » plus beau et propre à rapporter l'année suivante. » Il fait grand usage du pincement.

On ne sait pas trop pourquoi quelques auteurs français ont appelé *forme à la Forsyth* la forme qui résulte de cette direction des arbres à fruits, et désignée par A. Thouin sous le nom de *Palmette ou à branches horizontales*. Forsyth a publié aussi la recette d'une composition pour la guérison des plaies des arbres. Cette recette a reçu la sanction du parlement d'Angleterre ; elle se trouve dans son traité, et on l'avait déjà publiée à Paris en 1791 in-8°. Les compositions en usage en France, ne lui sont pas du tout inférieures, et l'onguent dit *de saint Fiacre* n'en a rien perdu de sa renommée ; on a fini par le préférer presque partout. On peut dire que, si la lecture du traité de Forsyth n'est pas sans quelque intérêt, cet intérêt est pourtant au-dessous de la réputation qu'il a obtenue, et qu'il a due au nom et au talent de son traducteur.

Nous devons à l'abbé Calvel, qui a été le principal rédacteur de la *Feuille du cultivateur*, plusieurs écrits intéressants, tels que ses petits traités — *Des arbres à fruits pyramidaux vulgairement appelés* Quenouilles, 1803 in-12° — *Recherches et expériences sur les moyens pratiques d'accélérer la fructification des arbres*, 1811, 8°, etc. Mais son ouvrage le plus important est son *Traité complet sur les pépinières* dont la première édition est de 1803, et la deuxième augmentée d'un catalogue d'arbres, de 1805, 3 volumes in-12°. où, en faisant quelques observations sur le pêcher, il dit, avec vérité, « qu'abandonné à lui-même, cet arbre ne s'élève qu'à une » médiocre grandeur, et qu'il dure peu ; qu'à raison » de sa nature, il lui faut une culture particulière ; que

» jusqu'ici la connaissance de cette culture ne s'est pas » beaucoup répandue, et qu'elle a besoin d'être encore » méditée, » ce qui sans doute l'a déterminé à ne pas en dire davantage.

Entr'autres articles relatifs à la conduite des arbres fruitiers, et qu'on lit dans *la Bibliothèque des propriétaires ruraux*, ou *Journal d'économie rurale et domestique, par une société de savants et de propriétaires*, première année t. 2, second trimestre, Messidor, Fructidor, Thermidor an XI (1803), in-8°, on en trouve un sur l'ébourgeonnement, où il est dit qu'on ne l'étudie pas assez, et un sur les branches appelées *gourmandes*. C'est un dialogue entre un propriétaire et son jardinier. Ce dialogue contient le germe d'un système d'exclusion de toute taille. Nous allons en parler tout-à-l'heure. « Le jardi- » nier: — Voyez-vous ce pêcher? presque tous ses sous- » membres ont été des gourmands que j'ai domptés ; » et il n'en est pas moins chargé de fruits. Je sais bien » qu'en couchant ainsi ces gourmands, l'arbre offrira » d'abord, pour le coup d'œil, un peu de confusion qui » se prolongera quelque temps ; *mais mieux vaut profit* » *que gloire* ; et si je les coupais, je ferais comme vous » disiez en jouant sur votre théâtre : *Coupez-vous ce* » *bras, arrachez-vous cet œil, pour faire profiter l'autre.* »

Avant que de présenter le système indiqué d'avance par cette boutade où l'on assimile à des charlatans ceux qui coupent une branche pour qu'une autre profite, je dois dire quelque chose de *l'Ami des jardiniers*, ou *Instruction méthodique à la portée des amateurs et jardiniers de profession sur tout ce qui concerne les jardins fruitiers*

et potagers etc., 2 volumes in-8°, an XII (1804), par M. l'abbé P. G. Poinsot. Cet ouvrage, le fruit de trente années d'expérience, est assez élémentaire, mais beaucoup trop long. Il ne contient rien de nouveau sur la taille ; et, suivant l'auteur, il n'y a qu'une bonne manière de tailler, mais qui varie en raison des espèces, de l'étendue des arbres, etc. Sa méthode y est assez bien exposée pour être facilement comprise ; c'est, pour le pêcher, la méthode de Montreuil qu'il fait tendre au carré, sans pourtant s'astreindre à une distribution de branches tout-à-fait géométrique. Il dit pourquoi et en quoi la taille du pêcher diffère de celle des autres arbres fruitiers. Dans la même année parut aussi l'ouvrage de M. L. P. Dubois, *Du pommier, du poirier, et du cormier, considérés dans leur histoire, leur physiologie, etc.* 2 volumes in-12°. Cet ouvrage contient quelques vues utiles, et son auteur a été le principal rédacteur du *Cours complet et simplifié d'agriculture, et de l'économie rurale et domestique*, etc., imprimé en six volumes in-12°, 1824.

Mais bientôt la taille raisonnée de Butret, ainsi que toute la méthode de tailler les arbres fruitiers, soit d'après Bonnefonds, Arnauld d'Andilly, Dom Legentil, et De la Quintinye ; soit d'après Roger Schabol, Duhamel, Le Berriays, la Bretonnerie et tous autres, soit enfin même d'après A. Thouin et les jardiniers de Montreuil, fut proscrite par un agronome auquel l'économie rurale et domestique a de grandes obligations, et dont la vie presque entière a été consacrée à des recherches utiles à tous ses concitoyens, mais surtout aux

classes laborieuses les moins aisées, Cadet-Devaux, dans un opuscule qui a pour titre : *De la restauration et du gouvernement des arbres à fruits mutilés et dégradés par la succession annuelle de l'ébourgeonnement et de la taille,* etc. publié en 1807, in-8°. Ce titre indique assez que le système de Cadet-Devaux consiste dans la suppression de la taille, aux opérations de laquelle il substitue ce qu'il appelle « l'art nouveau de la direction horizontale » et arquée des branches des arbres à fruits. » Il veut abolir la dénomination même de *taille des arbres*; et qu'au lieu de ces expressions, on dise désormais *le gouvernement des arbres*. Suivant lui, » l'ébourgeonnement » et la taille sont le plus grand abus du régime qui » convient aux arbres ; aussi ne rencontre-t-on dans » les jardins que des arbres mutilés, dégradés, décré- » pits, etc., etc. » Il dit au jardinier :

— Quitte-moi ta serpette, instrument de dommage. —

C'est la nature qu'il veut prendre pour modèle, et l'arbre de la nature n'est, ni un éventail, ni un V formant un angle plus ou moins ouvert, résultant de deux branches écartées dont on recepe les extrémités. Il permet seulement de couper les branches que la nature indique devoir être coupées, par le dépérissement auquel elle les abandonne. Dans l'arbre livré à lui-même, point d'ébourgeonnement, point de retranchement des gourmands : l'arqûre seule suffit pour les convertir en branches à fruit. Il faut diriger horizontalement les mères-branches pour obtenir de chaque œil, soit des boutons à fruits, soit des lambourdes. Son système consiste donc à ne point tailler, et à substituer l'arqûre des

branches à la taille ; et il regarde ses principes comme applicables à tous les arbres fruitiers, quelles qu'en soient l'espèce et la forme. Il n'admet pas qu'il existe un art de la taille.

Il raconte que voulant parfaitement connaître l'art de la taille du pêcher, il s'était transporté à Montreuil avec plusieurs membres de la Société d'agriculture de Paris, formant une commission nommée par cette Société, et dont faisaient partie Vilmorin et Cels : que s'étant réunis chez Pépin, alors plus qu'octogénaire, pour l'entendre, et écrire ce qu'il leur révélerait de son art, désirant tous qu'il n'emportât pas dans la tombe son siècle d'expérience : que n'ayant rien appris pendant plusieurs séances, et malgré toute la bonne volonté de ce vénérable vieillard qui s'empressait de répondre à toutes leurs questions, frustré avec la commission, de toute espérance, il reconnut que cet art qu'il croyait fixé ne l'était pas ; que, sans principes bien arrêtés, on ne pouvait tracer de règles à suivre, ce qui expliquerait la variation de tous les auteurs.

Mais Cadet-Devaux qui veut que, pour leur gouvernement, les arbres soient presque entièrement abandonnés à eux-mêmes et à la direction presque exclusive de la nature, n'a pas remarqué que nos arbres fruitiers, la plupart hors de leur climat naturel, sont, de plus, tous hors de l'état de nature par la greffe ; qu'ainsi ce n'est plus l'arbre de la nature que nous cultivons ; que l'art s'en est emparé pour lui procurer un mode d'existence que la nature ne lui a pas donné. Que delà il suit que l'art a le droit, et que c'est aussi pour lui un devoir, de diriger ses élèves non en conséquence de

leur nature première et sauvage, mais ainsi que l'exige leur nature artificielle. L'homme de nos climats, pour leur donner l'existence auprès de lui, les a fait sortir de l'état naturel ; ils sont donc, par cet état même extra-naturel, dans des conditions autres que celles imposées par la nature à chacun des êtres au développement desquels elle préside exclusivement.

L'auteur de la *Restauration des arbres à fruit* se permet quelques plaisanteries sur cette suite d'espaliers présentant tous également une forme aplatie, et tous aussi bien dressés et unis que l'aurait pu faire la varlope d'un menuisier, et qui enfin ressemblent à une étoffe verte bien tendue sur un cadre. Il assimile les branches sur lesquelles le lieu de chaque taille annuelle est toujours visible, c'est-à-dire chaque section de branches, à un tuyau de poële, composé de plus ou moins de bouts symétriquement enchassés les uns dans les autres. Enfin il reproche à la taille l'existence des chicots, des crochets, des moignons, des plaies de toute espèce qui déforment les arbres taillés, confondant en cela les mauvaises tailles avec les bonnes.

Mais, outre les considérations ci-dessus, et qui suffisent pour faire écarter l'admission complète de ce système, il en est une qui les domine toutes relativement à plusieurs genres d'arbres, et au pêcher en particulier ; c'est que cet arbre abandonné à lui-même, en plein vent, comme en espalier, et s'il n'est pas dirigé dans sa croissance, par une taille raisonnée, ne vit que très-peu d'années ; et qu'au contraire on a vu des pêchers séculaires taillés, et en espalier, produire encore et présenter un

aspect, lequel indiquait à la vérité leur vieillesse ; mais ils n'auraient pu vivre le quart du temps qu'ils ont vécu, ni produire le vingtième, et peut être pas même le centième de ce qu'ils ont produit, s'ils avaient été abandonnés à la nature. L'industrie de l'homme, l'art de la taille, est donc pour cet arbre un moyen de conservation tout à la fois et de production ; un moyen par l'emploi duquel sa vie est prolongée bien au delà du terme fixé par la nature, au moins dans notre climat. Ce système a donc dû être abandonné, mais il a servi à faire examiner avec plus de soin dans quels cas la taille est réellement utile et absolument nécessaire. Il a appris à y suppléer, quand on le peut. La courbure des branches, connue depuis longtemps, a été pratiquée beaucoup plus qu'elle ne l'était avant lui, au grand avantage d'une production très-augmentée par ce moyen. Enfin la serpette a produit moins d'ergots, de chicots, de moignons, d'ulcères, d'onglets, de chancres, de bourrelets, de loupes, de talons et de tronçons que Cadet-Devaux n'en reprochait à son emploi pour la taille complète, telle qu'il la voyait pratiquer encore sous ses yeux, par le plus grand nombre des jardiniers.

Cette attaque dirigée contre la taille, ce procès fait en 1807 à tous les jardiniers à serpette, n'ayant pas eu le succès que son auteur s'en était promis, son système, a été tellement abandonné que, de ceux qui ont écrit depuis sur la taille des arbres fruitiers, aucun non seulement n'en a tenu compte, mais presque tous ceux qui en ont fait mention n'en ont parlé que pour le condamner. Mais cela n'a pas empêché les écrivains agro-

nomes de bâtir encore de nouveaux systêmes, ou de s'approprier, en les modifiant un peu, ceux parus jusqu'ici, car à peu près en même temps parut l'ouvrage de M. Fanon qui a imaginé une forme particulière consistant principalement en deux branches horizontales qu'on ne taille pas et en deux verticales qui forment un double montant assez rapproché, et raccourcies chaque année pour leur faire jeter des rameaux horizontaux légèrement arqués. Quand ces deux montants ont atteint le haut du mur, on les croise, en les greffant par approche, et on ne les taille plus. M. Fanon regarde cette direction des arbres comme pouvant mieux et plus promptement qu'aucune autre, mettre à fruit les poiriers et les pommiers. Cet ouvrage a pour titre : *Des arbres à fruits, et nouvelle méthode d'affruiter le pommier et le poirier*, 1807. Il a été discuté et commenté par Calvel.

Mordant de Launai, auteur du *Bon jardinier*, en parlant des arbres fruitiers, écrivait dans l'almanach de 1808 : « C'est à Montreuil qu'il faut aller étudier la culture du pêcher et sa taille, que des préceptes écrits ne peuvent pas bien enseigner; car la taille... et l'ébourgeonnement doivent se faire en général suivant le sol, l'exposition et la forme qu'on destine aux arbres, et encore selon l'espèce d'arbre, et le tempérament, c'est-à-dire la constitution de chaque individu ». Il indique ensuite la division en deux branches principales, de manière qu'elles fassent un V écarté ; puis celle des branches secondaires, tertiaires, etc., qui doivent donner naissance à des rameaux à fruits. »

» J'ai vu, ajoute-t-il, des arbres disposés de cette sorte » occuper un espace de plus de 20 mètres, adossés à » un mur qu'ils cachaient de leurs feuilles dont le beau » vert semblait encore augmenter l'éclat des plus beaux » fruits ».

Bosc avait fourni, pour l'édition du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres donnée par la société d'agriculture de Paris, des notes du plus grand intérêt. Il est aussi, entr'autres articles, auteur de ceux *Pêcher* et *Taille des arbres* du *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique*, ou *Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture*, etc., sur le *plan de celui de l'abbé Rozier*, dont il est un fort bon abrégé (Déterville, 1809). Dans ces articles, Bosc, adoptant la méthode de Montreuil, suit et copie même Butret sur tous les points importants. Il est pour l'emploi d'une taille propre à chaque arbre, et il assure qu'il faudrait des volumes pour compléter ce qu'il y aurait à dire sur la taille dont il réduit les principes à deux. Le 1^er^ la suppression de tout canal direct de la sève : Le 2^e^ la conservatien de l'équilibre le plus parfait entre les deux côtés ou ailes de l'arbre. Il ajoute qu'on a exagéré le 1^er^ par l'arqûre des branches dont l'angle de 45° a tous les avantages, sans en avoir les inconvéniens. Il donne l'explication de la taille du fort au faible, principe qu'il regarde comme bon, mais peu utile dans la pratique, parce qu'il est un grand nombre de cas où l'on est forcé de s'en écarter. Il engage ceux qui veulent s'instruire à aller voir les travailleurs de Montreuil, assurant, qu'à leur école ils en apprendront plus en une douzaine de leçons suivies aux différentes époques de l'année, que par la lecture de tous les ouvrages imprimés.

Dès 1806, M. Sieulle, jardinier du château de Vaux-le-Praslin, près Melun, avait fait insérer dans le journal de Paris, et dans celui de Seine-et-Marne, une lettre *aux jardiniers et aux amateurs du jardinage* où il annonçait ses expériences sur un nouveau mode de direction des arbres fruitiers en espalier. Il admet les deux divisions premières des branches ; mais il incline fortement ces deux branches-mères qui ne sont pas soumises à la taille, et qui par conséquent se garnissent de branches ramifiées dans toute leur longueur en forme d'une grande arête de poisson. A la demande de M. Sieulle la Société d'agriculture de Paris nomma une commission dont Aubert Du Petit-Thouars faisait partie. Les commissaires ne furent pas d'accord, et firent des rapports séparés. Ceux d'Aubert Du Petit-Thouars, ancien capitaine d'infanterie, et directeur de la pépinière du roi au Roule, furent imprimés en 1819 sous le titre de *Recueil de rapports et de mémoires sur la culture des arbres fruitiers*, *in*-8°. Il fit paraître aussi en 1817 *les observations préliminaires* de l'ouvrage resté inédit, et qu'il intitulait *Le verger français ou Traité général de la culture des arbres fruitiers qui croissent en pleine terre dans les environs de Paris*. Cet important travail devait avoir 5 vol. in-8° ; Le plan de cet ouvrage fut aussi imprimé in-8°. Thouin et Desfontaines avaient fait sur ce projet un rapport très-favorable. Il est à regretter que Du-Petit-Thouars n'en ait pas fait jouir le public. Du Petit-Thouars a fait aussi en 1824 à la Société d'agriculture de Paris, la lecture d'un travail sur *la formation des arbres, naturelle ou artificielle*, *in*-8°. On remarque dans les

différentes productions de cet écrivain, agronome très-zélé, qu'il se livrait un peu à son imagination; et ses réflexions ne sont pas toujours le résultat ou la conséquence d'observations pratiques. Ses ouvrages présentent une suite de mélanges de botanique et de voyages, et il n'a pas fait faire un pas à la science de la taille des arbres fruitiers, quoique quelques auteurs aient donné son nom à une taille en éventail étagé, qui n'est qu'une modification de la taille à branches horizontales. Voici comment il l'expose lui-même; » il suppose son pêcher » planté, et entre mille manières, dit-il, qui pourraient » avoir lieu, voici celle qui me paraîtrait la plus convenable; je voudrais qu'il fût composé de trois étages » horizontaux; le premier à 6 pouces du sol, qui » n'aurait que des branches *montantes*: le second à » 6 pieds, il en aurait de *montantes* et de *descendantes*: » le troisième sous le cordon du mur; elles seraient » toutes *descendantes*. Voilà le but où je veux tendre. » Il indique ensuite comment il remplit les espaces entre ses étages, au moyen de deux étages intermédiaires, c'est-à-dire de deux pieds en deux pieds.

Sous le nom de *Bibliothèque chronologique*, il a laissé un tableau *des auteurs* (*principalement français*), *qui ont écrit sur la culture des arbres fruitiers*; quoique ce tableau soit incomplet, et qu'il laisse beaucoup à désirer pour l'exactitude, il m'eût cependant été fort utile si je l'eusse connu plutôt.

En 1810, avait paru la *Bibliographie agronomique* de Musset-Pathay, ouvrage peu exact et d'un médiocre secours: ainsi, entre plusieurs exemples, l'ouvrage de

Pelletier de Frépillon est sous les deux nos 617 et 618. Il forme aussi deux articles pour le même ouvrage, l'un sous le nom de l'auteur, l'autre sous celui d'une société d'amateurs, comme étant deux ouvrages différents.

On publia de 1813 à 1821 le bel ouvrage de Noisette, rédigé d'après ses notes par le Dr Gautier: *Le jardin fruitier contenant l'histoire, la description et la culture des arbres fruitiers*, etc., etc., il a été vendu par livraisons, avec planches, soit noires, soit coloriées, et in-4°: une deuxième édition aussi par livraisons a paru en 1835. Noisette dressait les arbres fruitiers de manière à en faire des berceaux, des tonnelles, dont l'effet était assez agréable. Delà il donnait à chaque tige une direction fort inclinée d'un seul côté, choisissant de préférence celui où les rayons les plus directs du soleil pouvaient frapper. Toutes les tiges prennent successivement cette même direction, et cette même inclinaison, la dernière tige laissant nécessairement un vide, dans le cas où l'on voudrait appliquer ce mode à un espalier. Plusieurs inconvénients assez graves ont été reprochés à cè système qui a été peu suivi.

Un des plus célèbres jardiniers de Montreuil, Pépin, dont le nom fait autorité, était d'avis que la méthode de Montreuil pour la taille des arbres fruitiers, surtout en espalier, ne pouvait être fixée par écrit, parcequ'elle devait varier, non seulement suivant la nature de chaque arbre, mais encore suivant l'âge et les diverses circonstances où le même arbre pouvait se trouver pendant sa durée: que ce qu'il y avait de général dans les principes de la taille se réduirait à si peu de préceptes qu'il n'y

aurait réellement pas matière suffisante pour un ouvrage sur ce sujet. Aussi faisait-il très-peu de cas de tous les livres écrits sur la taille des arbres, et surtout sur celle du pêcher. Cette espèce d'anathême jeté par lui sur les écrivains n'empêcha pas J. Mozard son élève, neveu du jardinier du roi à Versailles, et lui-même un des meilleurs cultivateurs de Montreuil, de publier en 1814 les *Principes pratiques sur l'éducation, la culture, la taille et l'ébourgeonnement des arbres fruitiers, et principalement du pêcher, d'après la méthode de M. Pépin et autres célèbres cultivateurs de Montreuil*, 1 vol. in-8°. avec planches, *dédié à Monsieur, frère du Roi*. Cet ouvrage de 160 pages embrasse la culture de tous nos arbres fruitiers. Il dit, avec raison, que la perfection de l'art est de seconder la nature. Il admet les palmettes, les éventails, la forme pyramidale, et les gobelets, devenus rares. « Il ne faut » pas, dit-il, s'attacher à une symétrie trop rigoureuse, » ni trop s'en éloigner. L'habitude et le goût doivent » être les guides sur ce point, comme sur beaucoup » d'autres... il faut d'abord donner de la grâce et de » la vigueur à son arbre, puis lui faire produire des » fruits...; l'essentiel est de conserver des branches » égales en force, au moyen de leur inclinaison et de » leur taille ».

Pour les espaliers, deux branches principales doivent former les bras primitifs; puis de chaque côté de chacune d'elles, on établit des bras secondaires à un pied, un pied et demi de distance entr'eux. A en juger par les planches auxquelles il renvoie, il en admettait 6 sur chaque branche primitive, 3 au dessus et 3 au des-

sous. S'il ne fixe pas l'écartement des bras primitifs, c'est parce qu'il doit augmenter en proportion de l'âge et de la vigueur de l'arbre, et être tel que toutes les branches, tous les bras, puissent être placés sans confusion : et il donne le moyen de remédier à l'inconvénient qui se manifeste aussitôt que les branches du centre ont atteint le chaperon du mur. Le principe auquel il faut s'attacher est celui-ci : conserver l'égalité de force des branches, pour former les bras dans les différens degrés.

Après le jardinier Mozard, et vers la même époque, M. Le Comte Lelieur de Ville-sur-Arce, administrateur des parcs, pépinières et jardins du roi, membre de la Société d'agriculture de Londres, publia en 1817 la Pomone *française*, (nom donné par un ancien auteur anglais et par un écrivain italien à un écrit du même genre) *ou Traité de la culture et de la taille des arbres fruitiers*, 1 vol. in-8° et dédié à Mad. la Duchesse d'Angoulême. M. Lelieur avait annoncé dans son ouvrage l'intention de traiter successivement de la culture de chaque espèce d'arbres fruitiers, en commençant par la vigne et le pêcher, en raison de quelque analogie qui existe entre la taille de l'un et celle de l'autre : mais depuis, il n'a écrit sur la culture d'aucun autre arbre fruitier.

Dans la partie de son ouvrage où il traite de la taille du pêcher, il prétend que la taille de Montreuil ne peut convenir qu'à des cultivateurs qui n'ont que peu d'années à donner à chaque arbre, ce qui a quelque vérité ; mais quand il ajoute qu'elle ne doit pas être adoptée par des particuliers jaloux d'avoir des espaliers bien

soignés et susceptibles d'une longue durée, cette assertion, prise absolument, n'est pas aussi admissible. Aussi critique-t-il Roger Schabol, et de plus, il rejette la méthode proposée par Legendre, curé d'Henonville (c'est-à-dire Arnauld d'Andilly) qu'il dit, avec raison, être la même que celle qu'on a appelée *à la Forsith*, et encore depuis, *à la Petit-Thouars*, et il motive ce rejet sur ce que, par son emploi, on ne peut garnir assez le haut des murs, ni maintenir le pêcher vigoureux dans sa partie inférieure. La forme qu'il préfère et qu'il propose n'est qu'une légère modification de celle qu'il appelle *à la Dumoutier*, nom d'un ancien jardinier en chef au jardin des plantes. Quelques jardiniers l'ont adoptée ; ce qui n'a pas empêché le plus grand nombre d'entr'eux de rester attachés à la *taille raisonnée* de Butret, c'est-à-dire *à la Montreuilloise*.

M. Lelieur a détaillé, année par année, les opérations de la taille *à la Dumoutier*, ainsi que celle à bras horizontaux. Il blâme la division en un V ouvert ainsi que l'observation de l'angle de 45°, s'appuyant de l'autorité de Bonnefond qui a prétendu que les branches contraintes ne portaient que de petits fruits. Chaque côté, pris séparément, lui paraît ce qu'il est réellement en partie, un simple éventail qui commence après la bifurcation opérée lors de la première taille. Cette forme semble cependant moins contrarier la nature : il veut que l'inflexion ait lieu avant la consolidation des fibres ligneuses : il donne le conseil qu'on ne s'en rapporte pas aveuglément aux livres d'agriculture, et qu'on ne suive pas leurs préceptes comme des oracles, mais

qu'au moyen de la pratique on les soumette à une vérification ; et, faisant allusion sans doute au livre de Cadet-Devaux, il dit que des personnes recommandables se sont hasardées à écrire que la taille des arbres fruitiers était inutile, mais que la pratique a prouvé le contraire. Il regarde comme vicieuse, à l'égard du pêcher, la dénomination de branches à bois et à fruit, ainsi que l'avait pensé du Petit-Thouars. Quelle que soit la forme qu'on adopte, et il ne paraît pas y attacher beaucoup d'importance, des formes diverses et à peu près contraires les unes aux autres, ayant produit les mêmes résultats, il se borne à conseiller de se déterminer dès le principe pour celle qu'on a choisie. Suivant lui, la forme la plus avantageuse n'est pas telle ou telle, mais celle qui tourmente le moins le pêcher, lui fait couvrir plutôt une surface donnée, procure la facilité de le contenir dans les limites de cet espace, sans nuire aux produits, à la santé, ni à la durée de l'arbre. Il avoue qu'il n'a pas fait assez d'expériences pour savoir laquelle remplit mieux ces conditions, ce qui l'a déterminé à n'en décrire que deux, comme je viens de le dire, savoir : celle *à la Dumoutier* qu'il regarde comme la plus facile et la plus convenable pour des pêchers plantés contre des murs élevés de 9 à 10 pieds. Dans ce système, quatre branches partent de chaque mère, dont trois inférieures plus fortes que celles du centre ou supérieures ; puis au centre, sur chacune des deux mères, et vers le bas une branche à fruit. Dans l'explication qu'il en donne, ce sont ses principes qu'il applique pour les cinq premières années : puis il décrit la se-

conde forme, celle à bras horizontanx ou en cordons, qui garnit promptement et également les murs, ne prend pas autant d'étendue que l'autre, et permet de cultiver plus de variétés ; il s'occupe ensuite de la taille, du pincement, de l'ébourgeonnement et du palissage, opérations sur lesquelles il s'étend beaucoup : il rappelle qu'il a rejeté l'angle d'ouverture de 45°, parce que, pour maintenir l'arbre dans les conditions qui en résultent, il exige de trop grands efforts, un trop grand travail, et une attention trop soutenue : il applique l'usage des branches de remplacement et de celles de réserve, et indique les moyens de n'en être jamais dépourvu, ce qui est essentiel pour avoir constamment des fruits, et il convient que Butret a traité du remplacement des branches à fruit, d'une manière claire et précise : il s'occupe aussi des pêchers en plein-vent cultivés à Paris, Corbeil, Brie, Melun, Thomery, etc., etc., et il indique les soins qu'il serait utile d'employer pour leur succès ; enfin, il porte sa critique sur les Montreuillois qui n'ont rien changé, dit-il, de leurs habitudes depuis 160 ans ; il ajoute que les progrès faits dans le jardinage les laisse derrière les autres cultivateurs, et que ni leur taille, ni leur conduite des arbres ne peuvent plus être proposées comme des modèles à suivre : il engage les jeunes jardiniers à les visiter pour juger par eux-mêmes de cette culture si renommée : il ne fait pourtant aucun reproche positif ni particulier sur la taille, mais seulement sur la tenue des arbres et leur fréquent renouvellement : il avoue que les cultivateurs de Montreuil connaissent très-bien la culture du

pêcher, sa manière de végéter : qu'ils possèdent cette connaissance à un plus haut degré que qui que ce soit; qu'eux-mêmes n'ignorent pas qu'on peut mieux cultiver le pêcher ; mais qu'ils savent aussi qu'il faudrait y mettre plus de temps qu'ils n'en ont à dépenser : il leur reproche la forme en V, existant rarement avec égalité de force dans les mères-branches, comme aussi de ne point pincer, de se presser trop d'établir les membres de dessus ; qu'il en résulte que ceux de dessous disparaissent promptement ; qu'ils les remplacent par les branches-mères qui périssent à leur tour, et qu'ils remplacent aussi : qu'à la vérité ce mouvement produit constamment du jeune bois, et par conséquent du fruit ; mais que les arbres s'épuisent, et meurent après avoir rapporté abondamment des fruits pendant quelques années.

L'importance de l'ouvrage de M. Lelieur m'a déterminé à donner peut-être un peu trop d'étendue à ce qui le concerne ; mais, son système ayant été adopté par un assez grand nombre de cultivateurs, j'ai cru devoir en parler plus longuement, comme présentant une méthode qui n'a pourtant rien de particulier, sinon d'admettre toutes les formes comme à peu près indifférentes au succès du pêcher, sauf, toutefois, la forme qu'il préfère, celle en éventail *à la Dumoutier*. M. Lelieur a aussi formé le vœu déjà émis par De la Bretonnerie et Butret, « qu'il fût établi une école destinée à l'instruc-» tion des jardiniers, et qu'il considère comme un bien-» fait dont la société tirerait de grands avantages ; et il

» ne regarde pas cette idée comme indigne d'occuper » la pensée d'un homme d'état. »

Cet article était terminé quand j'appris qu'une deuxième édition de cet ouvrage venait de paraître chez M. Cousin, libraire-éditeur, rue Jacob, 25. J'ai cru devoir en prendre connaissance, et en dire quelques mots à la hâte.

Dans cette édition, M. Lelieur exécute la promesse qu'il avait faite par le titre même de son *Traité de la culture et de la taille des arbres fruitiers*. Il y a ajouté à la culture et à la taille de la vigne et du pêcher celle du poirier, du pommier, de l'abricotier, du cerisier, du prunier, du groseiller, du framboisier ; il y a fait même une bonne place au fraisier. Ses instructions ne peuvent qu'être utiles, comme étant le résultat de nouvelles observations faites depuis 25 ans. Il y maintient sa première critique sur la taille et la conduite des arbres de Montreuil, et il prétend « que MM. Lepère et » Malot ont tort de vouloir faire accroire, par leurs » écrits, que la culture du pêcher à Montreuil est ar- » rivée à sa perfection, et de l'offrir pour modèle. » Suivant lui, le terrain de Montreuil est épuisé; il convient pourtant que, malgré ce qu'il en dit, les jardiniers de ce pays, « satisfaits de leurs succès séculaires » n'iront pas, par des essais, compromttre leurs reve- » nus, ni courir des hasards qui pourraient les arriérer» L'article qu'il a consacré à LA FORME DITE CARRÉE, *présentée par M. Lepère comme une forme nouvelle devant servir de modèle*, contient diverses objections contre cette forme et contre « la précaution d'établir les membres

» du dessous avant que de commencer à faire développer » ceux du dessus, mais dont tous les soins ne serviront » qu'à retarder plus ou moins le dépérissement total, » et il conclut, « qu'en supposant même que M. Lepère » eût réalisé la forme qu'il offre pour modèle, et qu'il » se propose vainement d'atteindre, cette forme est » moins admissible que celle des pêchers de Boissy-St-» Léger » (c'est-à-dire la palmette à une ou deux tiges). » Il ajoute « que M. Lepère n'a pas mis tout-à-» fait en pratique les principes énoncés dans la *Pomone* » *française* depuis plus de 25 ans, et dont cependant » il semble s'être pénétré dans son ouvrage ; enfin, que » M. Lepère a préconisé une pratique contraire à sa » théorie. » Il n'est pas non plus du même avis que M. Lepère sur l'ébourgeonnement. A l'article du PINCEMENT, il critique un des usages de cette opération invoqué par M. Dalbret, ainsi que le système adopté par MM. Dalbret et Lepère relativement aux branches de bifurcation. Au surplus, M. Lelieur veut que la taille soit basée sur la végétation particulière à chaque espèce d'arbre indépendamment de sa forme, et quelle que soit celle que l'on donne à l'arbre.

Très-peu après la publication de la *Pomone française* parut le *Guide des propriétaires et des jardiniers pour le choix, la plantation et la culture des arbres, ou précis de toutes les connaissances nécessaires pour planter et tailler les arbres fruitiers et autres*, etc., 1 vol. in-8°, Paris, 1821, par M. S. Beaunier, ouvrage qui ne contient rien de particulier sur la taille des arbres fruitiers ; parut ensuite l'*Essai sur l'éducation et la culture des arbres*

fruitiers pyramidaux vulgairement appelés quenouilles, 1827, in-8°, par M. Prévost fils, il n'est traité dans cet écrit que d'une forme particulière d'arbres, qu'on a beaucoup modifiée depuis, en la restreignant à la forme purement pyramidale, et dont la taille convenable est celle des arbres à branches horizontales.

L'attaque de M. Lelieur contre la culture du pêcher en usage à Montreuil n'avait pas empêché la plus grande partie des jardiniers de suivre une méthode recommandée par Butret, dont les éditions régulières et les contrefaçons multipliées avaient répandu la doctrine. M. Dalbret, *jardinier en chef de l'école d'agriculture et des arbres fruitiers au jardin du roi, et membre de plusieurs sociétés agricoles*, avait, pendant environ trois ans, donné des leçons sur la taille des arbres fruitiers à cette même école. Le grand âge de M. Bosc et les infirmités attachées à la vieillesse ne lui permettaient plus de faire son cours de culture comme successeur du célèbre Thouin dont M. Dalbret était un des élèves les plus distingués. M. Dalbret avait lui-même succédé à M. Dumoutier. Les élèves qui suivaient le cours de M. Dalbret l'engagèrent à faire imprimer les leçons de ce cours; et c'est pour satisfaire à ce vœu, et rendre encore plus utile son enseignement, en le communiquant au public, que M. Dalbret fit imprimer en 1829, son *Cours théorique et pratique de la taille des arbres fruitiers*, 1 vol. in-8°. Il le dédia à M. Mirbel, membre de l'institut, et professeur de culture au jardin du roi, dont il est administrateur. L'auteur de la *Pomone française* approuve beaucoup cette conduite de M. Dalbret; il pense qu'il est fort utile que ceux qui ont

professé l'horticulture, « laissent des traces de leur en-» seignement, les leçons écrites étant la garantie de la » capacité du professeur : » et, à cette occasion, M. Le-lieur établit une grande différence entre un professeur de botanique très-savant, mais qui n'a ni pratique, ni expérience, et un professeur d'horticulture, qui n'a jamais assez d'expérience, ni une pratique trop étendue.

La 2e édition du *Cours théorique et pratique* de M. Dalbret parut en 1836, la 3e en 1839, et une 4e en 1841. Lorsque j'ai rédigé ma notice de cet ouvrage, j'avais sous les yeux la 2e édition, et c'est sur celle-là que portent les observations suivantes. Je pensais qu'en ce qui concerne la taille des arbres fruitiers, comme elle doit reposer sur des principes fixes et déterminés, la différence d'édition devait peu influer sur l'opinion qu'on pourrait s'en former, d'après ce que je vais en dire ; mais, ayant aujourd'hui la 4e sous les yeux, je dois déclarer qu'elle contient des améliorations très-importantes qui ne peuvent qu'ajouter à l'intérêt que le public a témoigné jusqu'ici à ce *Cours*, et des augmentations qui, portant principalement sur les diverses tailles, leurs modes et leurs effets, lui procureront un succès de plus en plus mérité, et tel que celui qu'il a déjà obtenu.

Malgré les divisions et subdivisions peut-être un peu multipliées de cet ouvrage, il n'en reste pas moins quelque confusion dans certaines parties qui ne tiennent à la vérité qu'à la forme du livre. Ainsi, par exemple, une définition renvoie à une autre ; elle est plusieurs fois répétée. Le détail des opérations y a le même in-

convénient que l'on rencontre dans la *Pomone* de M. Lelieur, c'est d'être trop long, et d'indiquer tel ou tel cas particulier, au lieu d'établir seulement des principes généralement applicables.

Le point principal de la méthode de M. Dalbret consiste, après l'établissement des deux branches-mères, à se procurer des branches sous-mères qui remplacent les deux branches horizontales inférieures conseillées par De Frépillon; puis à continuer la charpente de l'arbre par la formation de toutes les branches secondaires inférieures, avant que de s'occuper des supérieures, et au lieu de les établir alternativement, comme l'enseigne Butret. L'expérience seule faite sur toutes les espèces devra prouver si cette manière d'opérer leur sera favorable à toutes, et dans toutes les circonstances, et dans toutes les positions. Elle paraîtrait devoir retarder la jouissance; mais M. Dalbret indique les moyens, peut-être un peu compliqués, de remédier à l'embarras que peut causer cette manière d'opérer et de ne pas retarder l'époque de la production du fruit. Il suit la taille du poirier en espalier jusqu'à la dixième, indiquant que les procédés qu'il va décrire sont applicables à tous les autres arbres de même nature : avertissement qu'on trouve aussi à l'article des opérations relatives à la direction du pêcher. Il donne la taille de la vigne en cordons, puis celle des arbres, suivant les différentes formes qu'on leur fait subir. Il préfère, avec raison, la forme pyramidale à la forme en quenouille que l'expérience a fait abandonner presque partout. Il paraît être d'un avis contraire à celui de beaucoup

d'autres horticulteurs sur la question de savoir si la taille longue affaiblit une branche, ou si au contraire elle ne donne pas de la force à celle qui en a besoin ; problême qu'il laisse pourtant à résoudre, et dont les expériences qu'il suit avec zèle devront lui fournir les moyens de solution les plus certains.

Il passe en revue toutes les formes données jusqu'ici aux arbres fruitiers, et surtout aux pêchers ; mais, dans son *résumé de la taille à la Quintinye, à la Montmorency et à la Montreuil*, je remarque qu'il ne parle que de cette dernière seule qu'il dit « n'être rien moins qu'une amé-» lioration des deux précédentes, quoique préconisée » par une foule d'auteurs qui n'ont pas craint d'avan-» cer que la méthode de Montreuil était préférable à » toutes celles connues. » A cet égard, il s'appuie de l'autorité de M. Le Comte Lelieur, mais il avoue » que » les éloges qu'ont faits de cette méthode Roger-Schabol, » Le Berriays, De Combes, Butret, etc. (il aurait pu » ajouter A. Thouin dont il a été l'élève, et Bosc), ont » pu être mérités lors de l'apparition de ces divers écri-» vains, mais que l'école nouvelle les a dépassés pour » longtemps. Cependant, ajoute-t-il, depuis quelques » années on remarque un certain nombre de jeunes » gens qui ont amélioré le système de leurs pères ; espé-» rons que les connaissances de physiologie végétale » qu'ils acquièrent aujourd'hui, et dont ils ont senti » toutes les conséquences, rétabliront la réputation » d'un pays qui servit de régulateur à une foule de cul-» tivateurs et d'auteurs distingués du dernier siècle. »

Après cette critique de la méthode de Montreuil dont

la sienne n'est, dans ses premières dispositions, et dans le mode de remplacement, partie si importante, que la reproduction plus ou moins améliorée, il passe aux autres tailles; celle à la Sieulle pour le pêcher, adoptée à Vaux-Praslin, près Melun, et dont le point principal consiste à ne jamais tailler par leur extrémité les rameaux destinés à la formation des deux ailes; celle à la Noisette qui consiste à n'admettre qu'une aile inclinée, et où il n'y a qu'un point de départ; il en signale les inconvénients; puis celle en éventail-palmette, celle queue-de-paon, et ce qu'il appelle les trois modes à la Forsyth; celle en Têtard, et enfin celle à la Cadet de Vaux qui, au lieu d'être une taille, en est l'exclusion, puisqu'il ne s'agit que de courber les branches en demi-cercle, soit concentriquement, soit excentriquement, pour avoir beaucoup de fruits, et qui ne pourrait tout au plus être employée que pour disposer un arbre à en donner, et seulement dans certains cas extraordinaires. Il termine par la taille en cépée, applicable aux groseilliers, aux framboisiers et aux figuiers.

Dans l'intervalle du temps qui s'est écoulé entre la publication de la 1re édition de l'ouvrage de M. Dalbret et celle de la 2e, deux écrits importants ont paru; l'un de M. Sageret en 1830, l'autre de Bengy-Puivallée en 1831. Je m'étendrai un peu sur chacun des deux:

M. Sageret, après s'être occupé, dans sa *Pomologie physiologique*, etc. (1 vol. in-8e), des moyens de perfectionner la fructification, tels que la greffe, l'incision annulaire, etc., ainsi que de multiplier les arbres fruitiers par boutures, marcottes, etc., appuyé sur les recherches

de ceux qui l'ont précédé, et principalement sur celles de M. Van-Mons, dont l'intéressant ouvrage sur la *culture des arbres fruitiers en Belgique* a paru depuis, en 3 vol. in-12, 1835; et encore sur celle de Du Petit-Thouars, et sur les siennes propres relativement au poirier en particulier, annonce, à l'avance, que les observations qu'il va faire dans son mémoire sur la taille des arbres à fruit ne portent que sur les arbres à fruits à pépins, et que les considérations qu'il présente sur leur taille ne sont pas le résultat d'une longue pratique de cet art. Il ne s'occupera donc pas de la taille « sous ses rapports » avec la direction des arbres, soit en espalier, soit » soumise à toute autre forme, d'usage, de mode, ou de » caprice, bien ou mal raisonnée, comme contr'espalier, » buisson, quenouille, pyramide, etc., il n'entend parler » que de la taille en elle-même, c'est-à-dire de l'arbre » taillé simplement dans la vue de lui faire porter son » fruit, et de le contrarier le moins possible dans sa » forme et dans son port naturel... il dit : que, le but de » la taille n'étant pas seulement de se procurer des fruits » pour le moment, mais de prévoir à l'avance les moyens » de tenir toujours le mur garni dès qu'on veut assujettir » un arbre à une forme quelconque qui n'est pas la » sienne propre, la taille devient un art très-compliqué. » Le but de ses recherches est de concilier la pratique » et la théorie. » Presque ennemi de la taille, du moins telle qu'elle est pratiquée, il veut : « qu'on tire un » meilleur parti de ses moyens auxiliaires, tels que » l'incision annulaire, l'arqûre, le cassement de l'extré- » mité des branches, le pincement, l'ébourgeonnement,

» la greffe, la transplantation, le recepage, l'éborgne-
» ment, etc., » moyens dont il suit les effets.

L'opinion de M. Sageret est qu'on ne peut contester à la méthode de Cadet Devaux ses avantages, en ce qu'il supprimait une partie de ses branches arquées, après en avoir tiré tout le parti possible, parceque *supprimer*, comme le disait son auteur, n'est pas *tailler*. Il reconnait aussi qu'on doit avoir des obligations à M. Sieulle « pour avoir exécuté des innovations remar-
» quables, et, le premier, réduit en système, et mis en
» pratique l'éborgnement (soustraction des yeux avant
» leur développement), moyen dont on tirera grand
» parti. » Je crois devoir rappeler que cette opération est désignée dans l'ouvrage de Decrescens. Dans un *P. S.*, M. Sageret déclare que « des observations
» postérieures lui ont fait voir que la conduite des maî-
» tresses branches sans raccourcissement avait l'in-
» convénient de les laisser trop s'alonger en dégarnissant
» le bas; » mais il ajoute « qu'on prourrait y obvier par
» le moyen de la taille ordinaire, pratiquée tous les trois
» ans »; il est de l'avis de Du Petit-Thouars sur la division admise entre les *branches à bois* et les *branches à fruit*, expression dont il permet aux jardiniers de se servir, mais seulement comme relatives, et non comme distinctives, bien réelles, ni fondées sur la nature intime de ces branches, puisqu'on peut à volonté changer leur destination. Il propose une division artificielle entre les arbres d'âge et de force différents, en cinq ordres. Relativement à l'utilité de la taille, il pose deux questions dont la première consiste à savoir, « si lorsqu'on re-

» tranche à un arbre un de ses membres, comme une » partie quelconque de branches, la sève, qui était » destinée à nourrir la partie retranchée, profite plus » particulièrement à la partie restante, ou si elle » reflue indifféremment dans l'arbre même. » Sans se prononcer sur cette question, il se contente de dire que souvent « la taille détruisait inutilement pour recons- » truire; qu'elle était loin de remplir son but, et qu'on » ne pouvait absolument la regarder comme un art porté » à sa perfection... qu'il ne visait pas à la renverser du » premier coup; qu'il eût fallu pouvoir la remplacer » sur-le-champ, et que le temps n'en est pas encore » venu »... Enfin il la regarde « comme une lutte per- » pétuelle de l'art contre la nature dont les forces sont si » grandes, et les ressources si variées, que, malgré la » taille, elle répare promptement les outrages qu'on ne » cesse de lui faire ».

Cet ouvrage fort important contient d'excellents moyens de mettre les arbres en état de porter des fruits; et il n'est pas de propriétaire, ni de jardinier instruit auxquels la lecture des mémoires qu'il contient ne suggère sur la taille des arbres quelques idées d'amélioration et de perfectionnement bien désirables.

Je viens à Bengy-Puivallée (Claude-Austrégesile).

La société d'agriculture du Département du Cher avait fait en 1831 insérer dans le tome 3, n° 21, de ses bulletins un *mémoire* de M. Bengy-Puivallée, son président, *sur la culture du pêcher*. Ce mémoire a été aussi publié séparément à Paris en 1832, 1 vol. in-8° avec planches.

Après avoir fait, sous le titre de *Coup-d'œil historique et raisonné sur la marche et les progrès de l'art de la taille*, une histoire critique très-abrégée des principaux auteurs qui ont écrit sur la conduite et la taille du pêcher, Bengy-Puivallée reproche à l'école de De la Quintinye, outre une plantation trop rapprochée, qu'elle admettait une taille des branches à fruit trop longue, parcequ'alors les branches de remplacement venaient très-loin du point d'insertion de la branche à fruit, ce qui les plaçait successivement à l'extrémité de cette branche, au lieu de développer les yeux qui sont à sa naissance. Ces yeux donnent alors des bourgeons remplaçant, sans changement de position, la branche qui, ayant produit du fruit une fois ne peut plus en produire : ce en quoi consiste tout l'art du REMPLACEMENT. Il attribue avec justice, à Roger-Schabol l'introduction de plus grandes améliorations que celles qui avaient eu lieu avant lui. Ensuite, à la méthode de Montreuil où le canal direct de la sève est coupé pour former deux branches-mères, d'où sortent alternativement, à des distances régulières, des branches secondaires horizontales en dehors, verticales en dedans, et à l'emploi d'une taille longue, au moyen de laquelle on utilise les gourmands sans pincer, il oppose ce qu'il appelle l'école nouvelle, représentée en partie par M. Lelieur, mais d'une manière plus précise par M. Dalbret. Suivant Bengy-Puivallée qui paraît avoir suivi lui-même quelque temps, lorsqu'il était député, les leçons de M. Dalbret, cette école est distinguée de la méthode de Montreuil dont M. Dalbret a adopté le V écarté de 45° et les branches-mères, 1° par l'usage fréquent du pincement

déjà employé par l'école de De la Quintinye, et tout-à-fait proscrit par Roger-Schabol; usage admis depuis par quelques cultivateurs, non comme moyen essentiel, mais seulement comme auxiliaire, et que Bengy-Puivallée admet aussi, comme moyen d'empêcher complétement l'apparition des gourmands : et 2° par l'établissement total des branches inférieures avant les branches supérieures. Bengy-Puivallée regarde ces modifications comme un pas immense qu'on a fait faire à la science, et un service signalé rendu aux praticiens les moins instruits.

A la suite du détail des différentes pratiques employées pour le gouvernement des arbres, et du mode d'opérer pour chacune d'elles, ainsi que de l'indication de leurs effets, il examine les diverses formes en usage pour les espaliers. D'abord, celle en éventail : c'est comme un demi-cercle, dont tous les rayons partent d'un centre commun ; celle de De la Quintinye adoptée par M. Dumoutier, et qui, dès le principe, fait partir ses rayons de deux points, leur laissant d'abord la position verticale, puis les inclinant, jusqu'à en faire des branches inférieures. Leur force doit empêcher celles qui seront verticales de les épuiser : M. Lelieur en a montré le grand développement : l'usage du pincement y est fréquent, mais M. Lelieur ne donne pas le moyen de maintenir les verticales, de manière qu'elles n'affament pas celles inférieures. L'intercalation des branches à fruit y devient difficile, ce qui n'a pas lieu dans la forme du V ouvert de Montreuil. Les bons élèves de Montreuil, Butret par exemple, ni ceux qui ont adopté

ses préceptes, n'ont pas toujours suivi la rigueur mathématique de *la Société d'amateurs* de 1773 (c'est-à-dire de De Frépillon.) Ils ont incliné les branches de l'intérieur sur la branche-mère. Ainsi M. Dalbret, tout en adoptant la forme dite *de Montreuil*, n'a changé qu'une partie du mode de formation qu'on y emploie pour la direction des arbres. Mais l'embarras né des branches verticales n'est que pallié dans ces systèmes par un rapprochement rigoureux et continuel. Delà Bengy-Puivallée préfère la forme à bras horizontaux, la palmette à une tige d'Arnauld-d'Andilly, combinée avec l'U de M. Fanon, qui n'avait pu la faire réussir pour le pêcher : il en fait ressortir tous les avantages, et la prétend exempte des principaux inconvénients reprochés à la forme de De la Quintinye modifiée par M. Dumoutier, et à celle de Montreuil même modifiée par M. Dalbret ; il suit la taille du pêcher pendant 4 ans. Du 15 février au 15 mars, époque où il fixe la taille, le premier rameau ne donne pas une branche-mère, mais la première branche horizontale sur laquelle la 1re branche de l'U sera prise : il continue de suite d'année en année, suivant la hauteur du mur, quelle qu'elle soit. Après avoir courbé peu à peu les branches horizontales, on leur donne la longueur que l'on veut, ainsi qu'on le fait aux cordons de vigne. L'espace entre les deux tiges de l'U doit être de 2 pieds pour le pêcher, 7 à 8 pouces pour le poirier et le pommier, et 15 environ pour l'abricotier qui est le plus rebelle ; et celui à laisser entre les cordons sera aussi de 2 pieds : on ne tirera de la branche-mère qu'un cordon tous les deux ans. Cette forme

est d'ailleurs d'une extrême simplicité ; elle se prête aux diverses hauteurs des murs d'espalier : il y a uniformité constante des moyens à employer ; absence de toute bifurcation dans les branches secondaires. De Puy-Vallée attribue les succès qu'il a obtenus de cette forme aux soins qu'il a eus d'attendre pour former les étages supérieurs, que les étages inférieurs eussent reçu un développement suffisant. Cette forme lui présente moins d'inconvénients que les autres systèmes pour ses deux verticales, desquelles partent toutes les branches horizontales, en ce qu'on peut développer l'arbre dans toutes les directions, sans aucune opération du genre de celles nécessaires aux autres modes. Tel est le système de Bengy-Puivallée.

En 1834, M. Jean-Baptiste Cotinet, *membre de l'Académie d'horticulture de Paris, jardinier cultivateur à Fourges, département de l'Eure*, a fait imprimer sa *notice sur une nouvelle méthode de tailler les pêchers*, etc. Ce petit ouvrage in-8° n'a que 16 pages d'impression, dont 10 seulement sont employées à traiter du pêcher. Il est divisé en onze chapitres, ils commencent par sa plantation, et se terminent par les soins à donner à ses fruits. On n'y trouve que le mode de direction et de taille de l'auteur, qui se fonde, pour en recommander l'emploi, sur 20 années d'expérience. Sa méthode consiste à établir d'abord deux premiers membres ouverts sous l'angle de 45°, munis chacun de bourgeons, placés le plus bas possible, et le plus près de la souche, destinés à former les seconds membres ouverts à 35° ; et à défaut, il emploie la greffe ; puis il établit ses troisièmes

membres, ce qui fait 3 de chaque côté de l'arbre. La taille de ses membres est des trois quarts, et celle des branches de continuité de la moitié de leur longueur. Dès les 5e et 6e années, il palisse les premiers membres sous un angle de 65°, les seconds de 40° et les troisièmes de 15 à 20°. Les 7e et 8e années, les premiers sous l'angle d'environ 70°, les seconds sous celui de 50° à 55° et les troisièmes de 45° seulement. Chacun des membres, garni de ses branches inférieures et supérieures, bien régulièrement alignés, figure une arête de poisson. Il recommande les soins du pincement et du rapprochement, et il a pour principe de ne laisser jamais qu'une ou deux pêches sur chaque branche fructifère : chaque membre étant pourvu d'environ 80 branches à fruit, les six membres portent 480 branches et près d'un millier de pêches sur un arbre d'environ 34 pieds d'envergûre. Les planches ont rendu ce *traité* un peu cher à raison de son volume.

Les attaques dirigées contre la direction, la taille et le maintien des arbres à Montreuil par M. Le Comte Lelieur, ainsi que par M. Dalbret, et répétées par Bengy-Puivallée, ont enfin déterminé M. Al. Lepère, cultivateur à Montreuil, membre de la société d'horticulture de Paris, de celle de Meaux, et correspondant de celle de Seine-et-Oise, a chercher *un interprète capable de bien rendre sa pensée*; et, *enfant de Montreuil*, où il exerce la même profession que son père, il a cru devoir les repousser, en reconnaissant avec franchise ce qu'elles peuvent avoir de vrai, et en proposant lui-même, pour le pêcher, une forme d'espalier qu'il croyait nouvelle,

et qui n'est que le développement bien exact de celle déjà proposée et décrite *par une société d'amateurs en* 1773, ou plutôt, comme nous l'avons dit, par Pelletier de Frépillon. L'ouvrage de M. Lepère a pour titre : *Pratique raisonnée de la taille du pêcher en espalier carré, contenant sa culture, sa multiplication, les principes généraux de la taille, et leur application à la forme carrée, la taille dite à la Montreuil*, etc., etc., 1 vol. in-8°, 1841, avec 4 planches gravées, dédié à M. le vicomte Héricart de Thury, président de la société royale d'agriculture de Paris, *Person, libraire. rue St-André-des-Arts*, 13. Ce titre indique qu'il s'agit d'obtenir constamment une forme carrée pour le pêcher, ou plutôt un parallélogramme rectangle. Pour y parvenir, M. Lepère assure qu'il y a peu de changements à faire à la taille, mais seulement une plus grande surveillance à observer, et surtout pour les branches tertiaires. M. Lepère donc indique les moyens de remplir sans vide son parallélogramme plus ou moins allongé ; c'est toujours le V ouvert, les 2 branches-mères, les branches inférieures secondaires établies avant les branches supérieures. « Son arbre complètement formé se compose de 2 branches-mères sur chacune desquelles sont insérées 6 branches, 3 dessous et 3 dessus alternant entr'elles, et distantes les unes des autres de 80 centimètres.... pouvant fournir annuellement 4 à 500 pêches par arbre en espalier carré. » Ce qui ne paraît être que la moitié de ce que De la Bretonnerie annonçait devoir être produit par un pêcher bien dirigé, et de celui calculé, comme nous venons de le voir, par M. Cotinet. M. Lepère ne « s'en

» croit pas moins en droit d'affirmer qu'aucune forme » ne présente un coup-d'œil, un aspect plus régulier, ne » donne les moyens d'avoir une plus grande étendue à » garnir de petites branches, et conséquemment n'assure » une récolte en fruits plus considérable, que la forme » carrée, ainsi qu'il l'a décrite ; et qu'il peut ajouter » aussi qu'aucun auteur, même parmi ceux qu'on vante » le plus, n'a donné une explication satisfaisante du » traitement des petites branches... et que, quelle que » soit la charpente qu'on donne au pêcher, qui, confié » à des mains habiles, peut prendre à peu près toutes » les formes que l'on désire, sa manière de traiter la » petite branche, point fondamental, puisqu'il assure » la production du fruit, doit être constamment suivie » avec scrupule. » M. Lepère suit son pêcher jusqu'à la neuvième année, ou sa huitième taille. Alors il est complet ; et il regarde sa forme nouvelle et les opérations qu'il indique, comme préférables à la forme de Montreuil et à ses opérations ; forme et opérations qu'il reconnait pourtant présenter un grand avantage dans la facilité avec laquelle on peut remplacer une branche perdue, et avoir toujours de beaux arbres bien pleins. Ce qu'il y a de certain, c'est que la beauté des espaliers dressés en cette forme par M. Lepère est telle, qu'en les voyant dans ses jardins, on est bien tenté de croire que celui qui les a édifiés a atteint le plus haut degré de perfection ; et ce bel état de ses pêchers n'est pas une pure supposition, comme M. Lelieur le laisse entendre, mais un *fait* bien réel.

Cette observation rigoureuse d'une forme particulière

convient-elle à toutes les espèces, à toutes les positions, à toutes les circonstances? Ce pincement réitéré, si nécessaire, et dont on regarde l'usage, renouvellé de De la Quintinye, comme une des améliorations de ce qu'on appelle la nouvelle école, est-il facile d'en éviter les inconvénients? Suivant M. Lepère son emploi exige une surveillance continuelle, « et l'on peut dire que » tous les huit jours on pourra trouver l'occasion de » nouveaux pincements que la sève, contrariée par les » premiers, aurait rendus nécessaires. »

Au reste l'ouvrage de M. Lepère est bien fait, fort clair dans les détails où il entre pour enseigner à maintenir l'équilibre de végétation lorsqu'il est menacé, et prêt à se rompre. Mais, quoique d'un volume moindre de plus de moitié que les écrits de ceux qui l'ont précédé, il est à regretter qu'il soit encore trop long pour les élèves jardiniers, ainsi que ceux de presque tous les auteurs précédents. Il est comme eux, d'un prix au-dessus de l'état ordinaire de fortune de ces jeunes gens.

Je dois ajouter que M. Lepère dont l'ouvrage est déjà fort répandu, et le sera de plus en plus, par l'intérêt que doit inspirer la lecture d'un livre utile, ne m'en paraît pas moins avoir commis une erreur que je dois signaler. En effet, s'il a dit vrai en avançant qu'il y a environ 20 ans, Beausse, qui vivait alors, avait *le premier formé* des pêchers carrés, ce que je n'oserais affirmer, et qu'il donnait à chaque aile de ses pêchers cinq branches secondaires supérieures et cinq inférieures, nombre excessif, que M. Lepère approuve

M. Malot d'avoir réduit à 3, ce qui suit, savoir que ce même jardinier Beausse *n'en est pas moins le véritable inventeur de l'espalier carré*, n'est pas également vrai. Sans doute, quand M. Lepère dit aussi que lui-même *est le premier à publier cette méthode*, il n'avait aucune connaissance de l'ouvrage de Pelletier de Frépillon, ni du *Cours* ou *dictionnaire d'agriculture* de l'Abbé Rozier. Au surplus, les différents écrivains qui ont adopté une méthode plus ou moins rapprochée de cette forme géométrique, dans les proportions exactement calculées qu'ils proposent entre les différentes branches de la charpente des pêchers, n'ont fait que suivre pas à pas, et en la paraphrasant, la description des opérations qui se trouvent dans ces ouvrages. Ceci s'applique au *Traité* de M. Malot dans lequel il a prétendu aussi *avoir imaginé et exécuté le premier* la forme carrée. Je crois pourtant devoir faire observer que cette forme carrée, véritable parallélogramme rectangle, se retrouvera partout et dans toutes les formes qu'affecteront les branches des pêchers, si l'arbre couvre bien et en haut et en bas le mur où il est attaché, c'est-à-dire depuis le chaperon du mur jusqu'à la hauteur de la greffe; et si, des deux côtés, il est bien exactement maintenu dans des limites telles qu'aucune de ses branches n'anticipe sur l'espace réservé aux arbres voisins, et qu'enfin le mur soit parfaitement couvert dans l'espace qui lui est destiné.

Vers le même temps que M. Lepère, en 1841, M. Félix Malot aussi cultivateur à Montreuil, membre de la Société royale d'horticulture de Paris et de celle de Meaux, ainsi que du cercle des conférences horticoles

du département de la Seine, etc., etc., fit imprimer un *Traité succinct de l'éducation du pêcher en espalier sous la forme carrée, exécutée, pour la première fois, à Montreuil, de* 1822 *à* 1830, *et approuvée par la société royale d'horticulture de Paris, en* 1832 *et* 1841, *avec planches. Paris, Bouchard-Huzard, Libraire, rue de l'Éperon,* 7, *et Audot, Libraire, rue du Paon,* 8. M. Malot, annonce d'abord à ses lecteurs qu'à l'exemple des Pépin, des Mozard père et fils, des Beausse, etc., qui ont introduit des améliorations dans la culture et la taille du pêcher, il avait aussi lui-même, « il y a près de 25 ans, commencé à tenter » d'introduire des améliorations à la forme du pêcher » en espalier dans la commune de Montreuil; qu'à cet » effet il avait établi un jardin qui contient 850 mètres » de murs, qu'il a planté en pêchers; qu'après avoir » essayé de bien des manières, il arriva à reconnaître » que la forme carrée avec 14 membres, 7 de chaque » côté, était la plus agréable, la plus productive et la » moins difficile à obtenir, surtout quand on fait pro- » duire à son arbre primitivement divisé en 2 mères- » branches, d'abord les six membres inférieurs dans les » 3 premières années, c'est-à-dire 2 chaque année; » et qu'ensuite on procède à en obtenir 6 supérieurs en » 3 autres années de la même manière... qu'en 1830, » il était parvenu à couvrir entièrement 96^{m} de murs » avec 12 pêchers plantés à 8^{m} l'un de l'autre... que » la beauté de ces arbres visités par une commission de » la société royale d'horticulture, et le rapport de cette » commission, avaient déterminé cette même société » à lui donner une médaille en sa séance générale du

» 27 mai 1832. » Il entre ensuite dans les détails des diverses opérations qui constituent toutes les parties de la taille du pêcher, regardant sa méthode comme supérieure à celle suivie à Montreuil. Mais il avoue « que, » si on peut parvenir sans beaucoup de difficultés à former un pêcher sous la forme carrée, on ne le peut » sans soins, parce que, quelque docile que soit cet arbre, sa végétation est si active, qu'en peu de temps » elle produirait de grands désordres, si un œil attentif » ne la surveillait pas ; et il déclare qu'il ne se passe » pas une huitaine de jours de printemps ou d'été, » sans qu'un pêcher en espalier n'ait besoin de quelque opération, qui ne demande à la vérité que très-» peu de temps chaque fois. » Enfin, suivant lui, la forme carrée convient mieux à Montreuil avec des arbres plantés à 8 mètres de distance, les murs y ayant généralement peu de hauteur (2 mètres 833). Il regarde comme certain qu'on ne peut donner des règles précises sur la longueur à donner aux branches en les taillant, parce qu'il faut suivre les indications de l'âge, de la santé, etc., etc., des arbres. Il suit donc pour la taille les principes ordinaires, ainsi que pour l'ébourgeonnement. Quant au pincement, il pense qu'on ne doit pas craindre de le pratiquer 2, 3 ou 4 fois, parce qu'ainsi on suspend la sève pendant une huitaine de » jours ; et ses auxiliaires sont un palissage rigoureux, » et une direction inclinée à gauche ou à droite. » Son arbre n'est bien complet qu'en 8 ans ; mais il n'en a pas moins porté des fruits dans les premières années. Il recommande de ne jamais tailler sans avoir examiné

le dessin de son arbre, et de ne pas oublier que le grand art de la taille du pêcher, c'est la préparation des branches à fruit qui doivent se succéder chaque année, et qu'on appelle BRANCHES DE REMPLACEMENT. Il regarde, avec grande raison, « l'art du REMPLACEMENT » comme la partie la plus savante et la plus utile dans » la conduite du pêcher en espalier; et l'obtention de » ces sortes de branches, comme le point de mire vers » lequel le jardinier doit toujours avoir l'œil ouvert: » Toutefois il n'omet pas l'indication des petites branches ou dards de 6 à 8 centimètres qui fournissent beaucoup de fleurs et de fruits. Il remarque qu'il est bon nombre d'espèces qui produisent naturellement plus de branches à fruit qu'on ne peut leur en conserver; ce qui doit un peu rassurer les propriétaires qui n'ont pas des jardiniers très-instruits sur la taille du pêcher, et qui feraient bien de ne cultiver généralement, ainsi qu'on le fait à Montreuil, que les espèces les plus productives, et celles qui manquent le moins. M. Malot a eu l'attention de les désigner. Plusieurs auteurs en ont agi de même. Quand la production est excessive, et qu'il y a lieu d'en supprimer une partie, ce qu'on appelle l'*éclaircie*, il est assez prudent, et c'est un avis fort utile que donne M. Malot, il est assez prudent d'attendre pour cette opération, que le noyau soit formé, parce que souvent le pêcher, ainsi que tous les arbres dont les fruits sont à noyau, s'en débarrassent d'eux-mêmes à l'époque de cette formation, qui est pour eux une espèce de crise.

On ne peut donc que louer M. Malot d'avoir étendu

et à la culture, et à la taille du pêcher, les conseils qu'il donne ; car son livre traite de l'une et de l'autre. Son ouvrage est d'ailleurs à la portée de tous les jardiniers ; il est fort court, d'un prix beaucoup au-dessous de ceux qui l'ont récemment précédé. Mais en l'abrégeant encore, le prix pourrait aussi en être réduit. Sa lecture est fort intéressante ; et il peut suffire, soit pour diriger convenablement un jardinier dans la culture complète du pêcher, soit pour instruire les propriétaires qui veulent, ou suivre cette culture eux-mêmes, ou surveiller seulement les opérations de leurs jardiniers.

Ne serait-il pas à désirer que, pour mieux persuader du succès de ce qu'il appelle sa méthode, et qui, comme celle de M. Lepère, n'est que la forme prescrite par Pelletier de Frépillon, rejetée autrefois par des jardiniers du premier ordre, M. Lepère et lui voulussent bien établir une comparaison exacte et suivie sur les mêmes espèces entre leurs produits et ceux de plusieurs des autres cultivateurs de Montreuil, et quant au nombre, et quant à la beauté, et quant à la qualité des fruits ? Quoi qu'il en soit de l'adoption de ce vœu, je n'en dirai pas moins avec M. Eloi-Johannbau dans son ÉPÎTRE, intitulée *Les fastes de Montreuil-les-pêches, sa culture*, etc., que « les deux ouvrages de MM. Lepère » et Malot sont de bons manuels, qui contribueront à » répandre la connaissance de la culture et de la taille » du pêcher introduite à Montreuil depuis plus d'un » siècle et demi. »

Tel est, Messieurs, l'ordre dans lequel se sont développées en France les connaissances relatives à la

physique végétale appliquée à la taille des arbres fruitiers, pour en tirer à la fois agrément et profit.

Il résulte de ce tableau bibliographique, tout incomplet qu'il est, des auteurs qui ont le plus contribué à répandre les meilleurs principes sur l'art de tailler les arbres fruitiers, que cet art a acquis, par l'emploi successif des diverses méthodes en usage depuis un siècle surtout, un degré de précision qui approche de la perfection : que, né chez nous, vers l'époque de la publication du traité de De Crescens, ou plutôt de sa traduction au 15e siècle, il a commencé à se développer au 16e, par l'ouvrage d'Olivier de Serres, et ensuite par les traités de Nicod Debonnefond, d'Arnault d'Andilly et de Friquet au 17e; qu'alors il a pris un caractère de fixité sous l'autorité de De la Quintinye : qu'appuyé de l'expérience brillante de Girardot et des habitants de Montreuil et pays circonvoisins, ainsi que d'observations plus précises sur la physiologie végétale, il s'étendit de plus en plus sous les auspices d'un grand nombre d'écrivains, et plus particulièrement de Dom le Gentil, de De Combes, de Roger-Schabol, de Duhamel, de Le-Berriays et de la Bretonnerie au 18e siècle, sur la fin du quel parut le petit ouvrage de Butret, si répandu depuis; et qu'enfin, dès le commencement, et pendant le cours du 19e, il a profité des lumières répandues par A. Thouin, dont les écrits ont été suivis de ceux de Lemoine, Cadet-Devaux, Calvel, Fanon, Du Petit-Thouars, Noisette, Mozard, et dans ces derniers temps, de ceux de MM. Lelieur, Dalbret, Sageret, Bengy-Puivallée, Lepère et Malot, qui terminent cette nombreuse et intéressante nomenclature.

Il résulte encore de ce tableau et surtout des traités publiés depuis environ 50 ans, mais plus particulièrement de ceux imprimés le plus récemment, que les diverses méthodes proposées dans ces derniers ouvrages et dont j'ai présenté les principes avec plus d'étendue, ont provoqué des discussions qui ont excité parmi les personnes qui s'occupent de cette partie de la culture des arbres fruitiers, un nouveau degré d'intérêt; et qu'enfin l'art de la taille de ces arbres a acquis un développement tel qu'on peut assurer maintenant qu'il ne reste plus que quelques principes à fixer définitivement, au moyen des éléments suffisants réunis aujourd'hui pour éclaircir le petit nombre de difficultés qui s'opposent encore à cette fixation.

En effet les questions à résoudre paraîtraient se réduire à trois, savoir;

1° Doit-on préférer, pour les arbres en espalier et pour le pêcher surtout, la forme en éventail de De la Quintinye améliorée par M. Dumoutier, en usage aussi en partie à Montreuil, et à laquelle M. Lelieur donne la préférence, tout en professant une grande indifférence pour quelque forme que ce soit, à celle encore pratiquée à Montreuil, ou du moins décrite comme telle par Butret, laquelle consiste en ce que deux branches mères doivent être écartées en V ouvert sous l'angle de 45°, forme adoptée par MM. Dalbret, Lepère et Malot?

Ces deux méthodes, ou celles qui n'en sont que des modifications, ayant pour principe l'exclusion absolue de tout canal direct de la sève, doit-on, dis-je, la préférer avec ou sans l'obligation rigoureuse de la forme

carrée de De Frépillon et de MM. Lepère et Malot, à celle dite en palmette, soit à une seule tige avec les branches horizontales de Arnauld d'Andilly, et légèrement modifiée par celles appelées à la Forsyth et à la Petit-Thouars, admise aussi par M. Lelieur ; soit à deux tiges ou deux bras de MM. Fanon et Bengy-Puivallée, à branches horizontales aussi ?

2° Les branches secondaires inférieures doivent-elles être établies complètement avant que de s'occuper de celles supérieures, comme le veulent MM. Dalbret, de Puivallée, Lepère et Malot, le premier admettant de plus deux sous-mères horizontales, et de Frépillon deux mères horizontales aussi, ou ces branches doivent-elles être établies alternativement, en commençant par une inférieure de chaque côté, puis une supérieure, et ainsi de suite, inclinant les supérieures, comme l'enseigne Butret ; et quel doit être le nombre des unes et des autres relativement aux diverses espèces ? Peut être en faudrait-il moins pour les arbres à fruit à pépin, que pour ceux à fruit à noyau ? et pour toutes les espèces, devrait-on avoir égard à la hauteur des murs ?

3° Doit-on admettre le pincement de De la Quintinye, en modifiant son système de taille, ainsi que le recommandent MM. Lelieur, Dalbret, De Puivallée, Lepère et Malot, ou s'en tenir à ne l'employer que bien rarement, et dans un cas exceptionnel, comme le tolère Roger-Schabo ? ou le rejeter formellement suivant le précepte de De la Bretonnerie ? observant qu'il n'est admis ni par Mozard, ni par Butret.

Les inconvénients reprochés à chacun des systèmes

renfermés dans ces trois questions sont bien connus, et les partisans de ces systèmes se flattent de résoudre les difficultés proposées contre la méthode qu'ils adoptent. Leur exposé, ni les discussions qui en résultent ne faisant point partie de mon sujet, je m'abstiens de vous les présenter. Il me suffira de dire que, comme il y a réellement des inconvénients attachés à chacune de ces méthodes, peut-être devra-t-on modifier chacune d'elles, suivant les différences que doivent apporter nécessairement dans le gouvernement des arbres fruitiers leur nature particulière, leur espèce, leur âge, leur force, leur position, etc., etc. ?

Comme pourtant il n'est pas sans importance de parvenir à une détermination fixe sur chacun de ces points en difficulté, je croirais utile que l'on s'occupât de la solution des questions qu'ils présentent à résoudre. Peut-être conviendrait-il d'y joindre celle proposée par M. Dalbret, savoir : « si la taille longue » affaiblit ou fortifie la branche sur laquelle on la pra» tique ? » On ferait cesser ainsi l'espèce de rivalité qui existe entre les partisans des divers systèmes mis en pratique jusqu'ici, rivalité peu utile, à raison surtout de la forme tranchante qu'on a prise pour la manifester. Peut-être aussi a-t-on eu trop peu d'égards pour une méthode, celle de Montreuil, qu'une expérience plus que séculaire, et des succès constants ont sanctionnée. C'est à l'expérience surtout qu'il faut avoir recours : mais ce n'est pas à l'expérience de quelques personnes seulement, dont le talent et dont les soins très-minutieux et très-multipliés couvriront toujours les plus graves in-

convénients, remédieront facilement à tous les accidents qui résulteraient de la méthode qu'ils auraient adoptée. Il faut une expérience suivie sur un très-grand nombre de points, et sur une échelle plus étendue que celle de Paris et de Montreuil. Il serait donc à désirer que, l'état de la science de la taille des arbres fruitiers une fois fixé, il fût dressé un petit traité ou instruction renfermant le plus brièvement possible les différentes méthodes en usage, soit pour la forme, soit pour le gouvernement et le maintien de ces arbres ; que, dans ce traité, tout fût bien précisé : qu'il fût court, bien clair, et rédigé de manière à être très-facilement compris de tous les jeunes gens qui embrassent la profession de jardinier, et afin que les anciens jardiniers eux-mêmes pussent se déterminer à le lire et à en profiter au besoin : que, pour atteindre ce but, cette instruction fût aussi à un prix très-bas, de 25 ou 50 centimes au plus ; que son étendue eût à peine une feuille d'impression : que, revêtue de l'approbation de la Société centrale de Paris et de celle d'Horticulture, elle fût tirée à un assez grand nombre d'exemplaires pour être répandue gratuitement dans tous les départements, soit par les soins de l'administration publique, soit au moyen de souscriptions des diverses Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture : que ces mêmes Sociétés voulussent recueillir ensuite avec soin les résultats de l'application des principes qui y seraient contenus, et leur donner la publicité la plus étendue. J'ajoute que cette instruction devra être basée sur la physique des végétaux mieux connue aujourd'hui

qu'elle ne l'a jamais été, maintenant qu'elle est fondée sur l'étude de leur anatomie et de leur physiologie. Cette branche des sciences physiques est depuis quelques années enrichie d'observations importantes, et très-particulièrement de la découverte d'un mode de circulation de la sève soupçonné par d'anciens botanistes, mais à peu près démontré maintenant, et qui pourrait avoir sur l'appréciation de ses mouvements, et par conséquent sur la taille des arbres fruitiers, une grande influence. Ainsi, au moyen de la correspondance établie par les Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture des départements entr'elles, et avec les Sociétés centrales de Paris, les résultats des nombreuses expériences qui seraient faites partout répandraient la lumière sur un sujet si intéressant. Les principes généraux de la taille des arbres fruitiers seraient enfin bien connus et bien définitivement fixés, sauf leur modification seulement en raison du climat, du terrain, de l'âge, de la qualité, de la force, etc. des arbres.

J'ose espérer que notre Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres, convaincue de l'utilité qui résulterait de l'adoption du vœu que je forme, sera toujours dans la disposition d'y concourir ; et je crois mon espoir d'autant plus fondé, que c'est elle qui la première, je crois, dans les départements, ait accordé des médailles à titre d'encouragement, et comme récompense à deux jardiniers de Troyes, pour le zèle et l'intelligence dont ils ont fait preuve dans la taille des arbres fruitiers, et surtout dans celle du pêcher.

NOTICE

Sur l'origine d'une matière sucrée observée à Troyes sur plusieurs Poiriers,

PENDANT LES FORTES CHALEURS DE JUIN 1842,

PAR M. STANISLAS DES ÉTANGS, ARCHIVISTE.

MESSIEURS,

A la séance du mois de juin dernier, M. Delaporte, notre collègue, vous présenta des feuilles de divers végétaux toutes couvertes d'un liquide sucré, épais, en en partie cristallisé, et ayant la saveur du miel, qui avait découlé de plusieurs poiriers d'un jardin dépendant d'une maison sise à Troyes, chaussée des Blanchisseurs; il venait à l'instant même de s'y transporter sur l'invitation de M. Desjardins qui l'habite, et n'avait pu, faute de temps suffisant, reconnaître l'origine de cette extravasion particulière, dont on pouvait à peine citer un exemple éloigné, et qui était remarquable par sa coïncidence avec la haute température qui se manifestait à cette époque. Il appela sur elle votre attention et la mienne en particulier, afin qu'on pût, s'il était possible, en découvrir la cause, la prévenir, et indiquer le remède au préjudice qu'elle devait nécessairement occasionner, soit aux arbres eux-mêmes, soit aux fruits qu'ils portaient, en les empêchant de mûrir, ou en altérant leur qualité.

Dès le lendemain j'allai visiter ces poiriers; l'un d'eux, celui qui avait plus particulièrement fixé l'attention, parce qu'il avait répandu, tant sur le sol de la chaussée près de laquelle il se trouve, que dans la cour de la maison, une grande abondance de cette liqueur sucrée ou *miellat*, était d'une trop grande hauteur pour qu'on pût atteindre ses branches et observer le point d'où partait la substance qui nous occupe ; mais il s'en était écoulé une certaine quantité de plusieurs autres poiriers taillés en quenouille ; leur peu d'élévation me laissa reconnaître qu'elle prenait naissance non, comme on aurait pu le croire au premier examen, à la surface supérieure des feuilles qui en étaient enduites, mais à la face opposée, sur les pétioles et vers l'extrémité encore tendre des jeunes pousses qu'elle enveloppait dans tout leur pourtour.

Au milieu de ce liquide se trouvait une multitude de petits insectes très-rapprochés les uns des autres, et pour ainsi dire immobiles, leur couleur brune donnait une teinte foncée à la place qu'ils occupaient.

Ces insectes, encore à l'état de larve, étaient tout couverts de ce miellat qui s'écoulait de l'un à l'autre, et descendait le long des jeunes rameaux, s'accumulant à l'aisselle des feuilles, pour delà tomber goutte à goutte, et de feuille en feuille sur tous les objets placés au-dessous, où il s'offrait alors à la vue comme je viens de le rapporter.

Je conjecturai que ces larves, au lieu d'avoir été attirées par cette extravasion pour s'en nourrir en avaient au contraire déterminé la sortie par leurs piqûres. Une

attention plus minutieuse et les recherches que je fis ultérieurement dans les ouvrages d'entomologie, changèrent mes soupçons en certitude, et m'amenèrent à reconnaître en elle le puceron du poirier *aphis pyri*. L.

Pendant qu'il est à l'état de larve, cet insecte se nourrit aux dépens des sucs du poirier, en les absorbant à l'aide de son bec qu'il introduit dans l'épiderme ; il les rend ensuite élaborés et transformés en cette liqueur sucrée que l'on nomme *manne* ou *miellat* par les deux glandes excrétoires situées vers l'extrémité de son abdomen, et même par les stomates qui se trouvent sur les côtés. J'ai vu très-distinctement sur les insectes isolés cette liqueur suinter des organes dont je viens de parler ; elle se présentait sous forme de petits globules que Leuwenhack a signalés.

Dans les premiers temps de leur naissance les pucerons sont entièrement plongés dans la liqueur alors plus limpide ; je les ai observés, principalement à *la surface inférieure des feuilles*, au milieu d'un petit amas de liquide où ils apparaissent à l'œil armé d'une loupe comme un point jaunâtre. Ce n'est qu'en se développant, et après plusieurs changements de peau, qu'ils prennent une couleur brune, et deviennent enfin insectes parfaits, munis de leurs ailes.

On avait remarqué que les arbres des jardins environnants ne distillaient pas de miellat, cela provenait pour les uns, ainsi que je l'ai vérifié, du manque de pucerons, ou de leur trop faible quantité, et pour les autres qui en étaient abondamment pourvus, de la présence d'un grand nombre de *fourmis* qui, comme l'on

sait, sont très-avides de matières sucrées ; on les voyait s'emparer de cette liqueur à mesure qu'elle s'écoulait ; elles allaient jusqu'à la prendre sur les pucerons eux-mêmes auxquels elles se gardaient bien de faire le moindre mal, et dont elles ne se nourrissent nullement, comme on le croit généralement : Les auteurs d'Entomologie entrent sur ce sujet dans des détails très-curieux. Linné, entr'autres, dit de ces insectes, qu'ils sont une sorte de bétail pour les fourmis, *formicarum vaccæ*.

Ainsi le miellat que l'on a vu découler de certains poiriers au mois de juin dernier, est un suc propre ou sèveux, pompé vers l'extrémité des jeunes pousses et à la face inférieure des feuilles par la larve d'une espèce de puceron, au moyen de sa trompe, et rendu ainsi élaboré par les stomates, et principalement par les canaux excréteurs situés à l'extrémité de son abdomen. Il n'est pas, ainsi qu'on l'a cru, une extravasion produite par les circonstances atmosphériques, qui se serait fait jour au travers des pores de l'épiderme de la face supérieure des feuilles sur laquelle on l'observe, ou par toute autre issue qu'il aurait pratiquée, comme le fait la gomme sur les pêchers, les pruniers, les cerisiers, etc.

L'abondance de ce suc est due au grand nombre des insectes qui couvraient ces poiriers, et dont la propagation qui s'opère d'une manière très-rapide, a été favorisée par la chaleur et la sécheresse extraordinaires qui régnaient à l'époque où il a été observé, et principalement aussi, à ce qu'il ne s'est pas trouvé de fourmis à proximité pour se l'approprier dès qu'il apparaissait, et l'empêcher de tomber jusqu'à terre.

On peut encore attribuer cette quantité considérable de pucerons à une immigration qui serait venue de quelqu'autre lieu s'abattre sur le point où on les a remarqués, et y produire plusieurs générations dans un très-court espace de temps.

M. Morren a publié dans les annales des sciences naturelles un mémoire qui me suggère cette opinion ; il y démontre que les pucerons sont des insectes émigrants; il rapporte des faits observés par lui dans une grande partie de la Belgique sur une espèce nouvelle, le puceron du pêcher, *aphis persicæ* :

Cet insecte se trouvait en grande abondance dans les environs de Gand, ensuite il s'étendit du côté d'Anvers, puis de Bruxelles, etc. Un violent orage ayant éclaté dans quelques endroits les fit périr par milliers.

La soustraction d'une aussi grande quantité de sucs ainsi faite aux arbres fruitiers dans les temps de sécheresse, doit nécessairement leur être préjudiciable ; les bourgeons se trouvent arrêtés dans leur croissance, une grande partie des fruits peut tomber et ceux qui restent perdent évidemment de leur qualité.

La seule chose à faire pour prévenir un pareil dommage, est de détruire les insectes : on a indiqué plusieurs moyens pour y parvenir, ce sont les fumigations et les lotions avec des substances acides, alcalines (1) ou narcotiques.

---

(1) On emploie notamment le savon noir dissous dans l'eau jusqu'à ce qu'elle en soit assez imprégnée, pour qu'elle devienne d'un noir verdâtre (couleur du savon employé). On trempe un

Le meilleur de tous est de les atteindre directement et de les tuer avec la main. Ces procédés sont applicables aux arbres de petite taille, mais ne le sont nullement quand leur grande élévation rend leurs branches inaccessibles : pour ceux-ci il faut compter uniquement sur des secours étrangers, tels que les brouillards, la pluie, un refroidissement de la température, ou des insectes ennemis du puceron comme les *ichneumons*, *l'émérobe perle*, etc., qui en font leur pâture. Le poirier n'est pas le seul arbre où l'on observe des écoulements occasionnés par des insectes ; on peut citer entr'autres le *tilleul* sur lequel vit un autre puceron, *aphis tiliæ*. L. On le trouve, comme sur le poirier, principalement à la surface inférieure des feuilles où il prend sa nourriture. Le suc gourmeux qu'il élabore rencontrant en tombant la surface supérieure des feuilles sous jacentes, les couvre comme d'un vernis qui prend plus tard une couleur noirâtre, par l'empâtement de divers corps étrangers qui viennent s'y fixer.

Cet insecte semblerait doué de la faculté de lancer à une certaine distance la liqueur qu'il élabore, car on la voit souvent tomber en pluie très-fine près des allées des promenades plantées en tilleul, ce qui s'observe à Troyes par exemple, le long des mails de Preize et de la Madeleine, au travers des rayons inclinés du soleil lorsqu'il s'abaisse vers l'horizon, ou peu après son lever.

---

morceau de linge dans ce liquide, et on en lave soigneusement toutes les parties de l'arbre qui sont infestées du puceron. (*Bulletin de la Société d'Agriculture du Gard*, mai 1842, p. 350.)

Une faible agitation de l'air suffit pour porter cette sorte de pluie loin des lieux où elle a été produite et la déposer ensuite sur le sol sans qu'on puisse deviner d'où elle est venue. Ce sont peut-être des transports effectués de cette manière qui ont donné lieu à l'erreur des anciens, qui croyaient que c'était une rosée tombée du ciel.

Les feuilles de l'Erable Sycomore se couvrent également d'une matière semblable produite par un puceron, *aphis aceris*, qui naît et se développe aussi à leur surface inférieure, où on doit le chercher.

Enfin cette sorte de pluie qu'à une certaine époque de l'année l'on voit s'échapper des saules bordant les propriétés, est produite par une espèce de cigale, *cicada spumaria*. L. Cigale Bédaude Geoff; elle s'attache aux jeunes pousses et s'entoure pendant son premier développement d'une écume blanche, semblable à de la salive, qui se résout en grosses gouttes lesquelles tombent sur le sol.

J'arrive à l'opinion des anciens sur l'origine de cette production que l'on a aussi appelée *manne* ou *miel*.

Théophraste distingue trois espèces de miel, la 1re, produite par les fleurs, c'est celui des abeilles. La 2e par l'air, et qui tombe liquide au contact du soleil sur *la terre* et sur certaines plantes, principalement sur les feuilles du chêne et du tilleul; c'est celle dont il s'agit ici. Voici ce qu'on lit p. 475, édit. *Dan. heinsius*. in-fol. Lug. Batav. 1693. « Cadit mel aerium in terram et in » plantas quas libet, invenitur maxime in querus et » tilis frondibus.... »

Suivant une note que me communique M. Clément-Mullet, Avicenne, liv. 2, s. 2, p. 359, dit que la manne est toute rosée qui tombe du ciel sur *la pierre* et sur les arbres, se coagule comme le miel et se durcit comme la gomme.

Aristote, Elien et Pline émettent la même opinion: ce dernier s'exprime ainsi L. XI, chap. XII, p. 596. edit. hard. « venit hoc (mel) en aere..., itaque tum » primâ aurorâ folia arborum melle roseida inveniun- » tur: at si qui motutino sub dio fuere unctas liquore » vestes, capillum que concretem sentiunt. Sive ille est » cœli sudor, sive quædam siderum saliva sive pur- » gantis se aeris suceus..... »

En rapprochant de ce passage ce qui a été exposé plus haut, on voit que, dans l'antiquité, les observateurs étaient loin de la vérité en croyant que la substance qui se répandait sur les arbres, sur le sol et même sur leurs vêtements était un produit de l'air; ils étaient dans le vrai et conséquents avec leur manière de voir lorsqu'ils attribuaient une communauté d'origine à celle qu'ils observaient sur les premiers objets aussi bien que sur les seconds, mais leur erreur vient de ce qu'ils ne supposaient pas que cette substance pût émaner des végétaux et être transportée sur d'autres corps, ce qui cependant me parait vraisemblable, ainsi qu'il résulte de ce que j'ai remarqué plusieurs fois sur le tilleul, comme je l'ai rapporté plus haut.

Dans des temps plus rapprochés, on a cru que la manne était une excrétion naturelle des plantes; Tournefort dans une histoire des *Tamarins* insérée dans les

mémoires de l'Académie des sciences, année 1699, p. 97, dit que les Cordeliers *Angelus Palea* et *Bartholomœus ab urbe veteri* qui ont commenté *Mesvé* ont les premiers, c'est-à-dire en 1543, « proposé que la manne de Cala-» bre ne tombait pas du ciel, mais qu'elle transsudait » au travers des branches et des feuilles du frêne à feuilles rondes » Variété du *fraxinus ornus*. L. Il partage cette opinion à l'égard du *tamarin* qui parait être le *tamarinier*, *tamarindus indica*. L. sur lequel on trouve dit-il « une espèce de sel essentiel semblable à celui de » la crême de tartre. Ce sel s'y amasse et s'y durcit » après l'extravasion des sucs nourriciers qui, dans les » grandes chaleurs s'échappent au travers de ses vais-» seaux. » Il a fait la même observation sur l'*Erable Sycomore* et sur les *tillots*, (tilleuls) de la grande allée du Jardin Royal; il a constaté par l'expérience qu'il en a faite sur un malade, que la liqueur sucrée de ces derniers avait une propriété laxative.

Enfin, les études entomologiques ont fait reconnaître que dans plusieurs cas, cette matière était pompée par des insectes.

Celle qui découle du frêne à feuilles rondes, dit à la manne, connue sous le nom de *manne en masse* est le résultat d'incisions faites à l'écorce de cet arbre originaire de Calabre, mais celle que l'on nomme *Mastichine*, laquelle est produite par les feuilles, et paraît être la manne en *larmes*, semble résulter de la piqûre de la Cigale de l'orne.

La manne du tamarin, variété du *tamarix Gallica*. L. du Mont-Sinaï où on la nomme *tarfa*, et qu'il ne faut

pas confondre avec le *tamannier* cité plus haut, et celle de l'*alhagi maurorum*. Tournef., que l'on trouve en Arabie sont produites, suivant Ehrenberg, par des piqûres d'insectes. (de Candolle Phys. Veg. p. 239.)

Ces deux végétaux ont passé l'un et l'autre pour être ceux qui fournissaient la manne dont se nourrissaient les Hébreux dans le désert, mais cette opinion a du être abandonnée. M. De Candolle dit dans l'ouvrage que je viens de citer, p. 241 : que des observations récentes semblent indiquer que cette substance est une matière analogue au *Nostoch* ou *trémelle*, plante gélatineuse de la famille des algues qui croît sur la terre ; elle se dessèche au soleil et reverdit lorsqu'elle est à l'humidité : on en voit une espèce ici, pendant l'été, dans les allées des jardins, et au bord des chemins, le matin avant que l'ardeur du soleil ne l'ait desséchée ou après la pluie.

NOTICE

SUR LA BIBLE DE SAINT BERNARD,

Conservée au cabinet des manuscrits de la bibliothèque de Troyes,

Par M. HARMAND, Bibliothécaire.

MESSIEURS

Je ne viens point acquitter aujourd'hui toute ma dette. Semblable au débiteur que presse un énorme arriéré, et que des embarras sans cesse renaissants rendent encore insolvable, je viens offrir à de patients créanciers un

léger à-compte, et, par cette preuve de bonne volonté, solliciter de leur bienveillance un nouveau sursis.

Cette note que j'ai l'honneur de vous présenter, est un simple n° détaché des 2300 composant le catalogue qui, depuis plusieurs années, occupe une grande partie de mes instants.

Parmi les livres précieux qui ornent la bibliothèque de Troyes, il en est un que je place au premier rang par l'effet de la vénération profonde que m'inspire tout ce qui a appartenu à un grand homme et surtout à un grand saint. — Ce livre, que je ne touche jamais sans éprouver une sorte de frémissement, c'est la *Bible de Saint-Bernard*.

Je ne sais pas de science certaine, Messieurs, si c'est celle qu'en sortant de Cîteaux il apporta avec lui dans cette vallée d'*absinthe* qu'il a rendue si illustre. Ce dont je suis sûr, c'est qu'il en apporta une : C'était sa compagne obligée. Or le caractère de l'écriture, qui remonte à la première moitié du XII^e^ siècle, peut, ce me semble, à défaut de preuves contraires, assurer à celle-ci cet honneur.

Ne croyez pas toutefois, Messieurs, que cet indice paléographique ait suffi pour me persuader que ce livre vient de Saint-Bernard, ce n'est là qu'une raison secondaire qui, seule, serait nulle ; mais qui, placée à la suite d'autres plus positives, leur prête un utile appui.

Aussi j'ai hâte de vous dire que ma conviction repose sur un témoignage de six cents ans, inscrit en caractères solennels au commencement du livre, témoignage qu'ont ensuite répété de siècle en siècle les divers inventaires de la maison.

Le dernier de ces inventaires, que fit dresser Pierre de Virée (*Petrus de Vireyo*), lorsqu'en 1471, il prit, en qualité d'abbé, possession de Clairvaux, résume tous les autres, et termine le n° qui concerne la bible qui nous occupe, par ces mots : *C'est la Bible de Monseigneur St-Bernard.*

Un examen plus attentif du livre, m'a fourni une preuve nouvelle qui, jointe aux raisons précédentes, jette sur ce point la plus complète évidence.

Vous le savez comme moi, Messieurs, St-Bernard a consacré la plus grade partie de sa vie à méditer ce premier des livres. Toutes les marges de ce volume portent, dans leur blancheur ternie, les traces irrécusables de ces longs travaux.

Mais il est certaines parties sur lesquelles il s'est arrêté plus longtemps, qui ont été plus particulièrement, pendant bien des années, l'objet de ses pieuses méditations. J'ai pensé que ces feuillets qui avaient été retournés et maniés tant de fois, avaient dû être fatigués davantage.

J'ai cherché, par exemple, le cantique des cantiques, opuscule qui n'occupe pas dans le manuscrit deux feuillets, et dans les deux premiers chapitresdu quel le génie fécond de ce dernier père de l'église a puisé 86 sermons. Je vous l'avoue, Messieurs, j'ai éprouvé une vive émotion, à la vue de ces feuilles flétries, demeurées pour ainsi dire sans conistance : Il m'a semblé y voir encore attachée la main vénérable qui les a usées. Et c'est alors que j'ai dit : Cette bible est vraiment celle dont s'est servi St.-Bernard.

J'ajoute, pour terminer, une courte description du livre.

C'est un in-folio moyen de 32 centimètres de hauteur sur 24 centimètres environ de largeur, divisé en deux volumes dont le 1^re^ comprend 261 feuillets, et le second 234. L'écriture est une minuscule très régulière sur deux colonnes, avec initiales peintes, souvent dorées et historiées, et titres à l'encre rouge et bleue.

L'ordre des livres n'est point le même ici que dans nos bibles imprimées. Le tableau suivant en fera saisir d'un coup d'œil la différence.

Bible imprimée.	*Bible de Saint-Bernard.*
1. La Genèse.	1. La Genèse.
2. L'Exode.	2. L'Exode.
3. Le Lévitique.	3. Le Lévitique.
4. Les Nombres.	4. Les Nombres.
5. Le Deutéronome.	5. Le Deutéronome.
6. Le livre de Josué.	6. Le livre de Josué.
7. Le livre des Juges.	7. Celui des Juges.
8. Les I V livres des Rois.	8. Les I V livres de Rois.
9. Les paralipomènes.	9. Isaie.
10. Le livre d'Esdras.	10. Jérémie (ses prophéties)
11. Celui de Néhémie.	11. Baruch.
12. Celui de Tobie.	12. Jérémie (ses lamentations).
13. id. de Judith.	13. Ezéchiel.
14. id. d'Esther.	14. Daniel.
15. id. de Job.	15. Les XII petits prophètes.
16. Les pseaumes.	16. Les pseaumes.
17. Les proverbes.	17. Les proverbes.

18. L'Ecclésiaste.	18. L'Ecclésiaste.
19. Le cantique des cantiques.	19. Le Cantique des Cantiques.
20. La sagesse.	20. La sagesse.
21. L'Ecclésiastique.	21. L'Ecclésiastique.
22. Isaie.	22. Job.
23. Jérémie.	23. Les paralipomènes.
24. Baruck.	24. Le livre d'Esdras.
25. Ezéchiel.	25. Celui de Néhémie.
26. Daniel.	26. id. d'Esther.
27. Les XII petits prophètes.	27. id. de Tobie.
28. Les 2 livres de Machabées.	28. id. de Judith.
29. Les IV Evangiles de St-Mathieu, St-Marc, St-Luc et St-Jean.	29. Les 2 livres des Machabées.
30. Les actes des Apôtres.	30. Les IV Evangiles.
31. Les Epîtres de St-Paul.	31. Les actes des Apôtres.
32. Celle de l'apôtre St-Jacq.	32. L'Epître de St-Jacques.
33. Les deux de l'apôtre St-Pierre.	33. Les 2 Epîtres de St-Pierre.
34. Les 3 de St-Jean.	34. Les 3 de St-Jean.
35. Celle de St-Jude.	35. Celle de St-Jude.
36. L'Apocalypse.	36. Les Epîtres de St-Paul.
	37. L'Apocalypse.

Sur le recto de la garde, au commencement du premier volume, une main du XIII siècle a inscrit en caractères gothiques assez gros ces mots :

Pars prima Bibie Beati Bernardi abbatis clarevallis.

Et au-dessous, se trouve répétée cette inscription en minuscule tirant un peu sur la cursive, à peu près du même temps.

Au verso de cette même garde, 6 lignes alternativement rouges et noires, en lettres capitales, servent de titre à la lettre de St.-Jérôme qui commence au haut de la page suivante.

Voici les mots contenus dans ces 6 lignes :

INCIPIT EPISTOLA BEATI HIERONI
MI PRESBITERI, AD PAULINUM, PRES-
BITERUM, DE STUDIO LITTERARUM
ET OMNIBUS HYSTORIE LIBRIS
TAM VETERIS TESTAMENTI
QUAM ETIAM NOVI

Dans la lettre F, initiale de cette Epître, est représenté, sur un fond d'or, St-Jérome, assis sur une espèce de siége pliant, revêtu d'habits pontificaux, la mître en tête et travaillant sur la Bible ouverte devant lui (1).

Il faudrait écrire un volume si l'on voulait détailler tous les ornements de cette Bible. J'indiquerai seulement, parmi les nombreuses lettres historiées qui distinguent le commencement des divers livres et des principaux chapitres, l'I, première lettre de la Genèse. Il occupe toute la hauteur de la page, et renferme, sur un fond d'or, au milieu des ornements qui le composent, 4 petits tableaux ronds, arrangés l'un au-dessous de l'autre, représentant : le 1^er^, la formation de l'homme ; le 2^e^, la naissance de la femme que Dieu retire tout entière du côté droit d'Adam, profondément endormi ; le 3^e^, la désobéissance de ces chefs du genre humain ; et le 4^e^, leur expulsion de l'Eden.

(1) Saint-Jérôme n'était point évêque ; il fut ordonné prêtre, mais jamais il n'en remplit les fonctions.

Quoiqu'on ne trouve, dans cette peinture, ni correction de dessin, ni science du coloris, ni exactitude, ni cet ensemble harmonieux d'où résulte la beauté des formes du corps humain, elle n'en est pas moins précieuse comme spécimen authentique, qui atteste où en était l'art à cette époque. C'est ce que comprennent parfaitement nos bons artistes : Quand ils veulent représenter un siècle, c'est dans les monuments mêmes de ce siècle qu'ils vont chercher leurs modèles, puiser leurs inspirations. Delà ces heureuses restaurations d'édifices qui s'opèrent de toutes parts aujourd'hui ; mais qui ne sont belles que parce qu'elles sont vraies.

Aussi lorsque M. Maréchal de Metz fut chargé, il y a environ 2 ans d'exécuter un vitrail pour la cathédrale de Troyes, il vint copier dans cette bible le Père Eternel renfermé dans l'Initiale des Actes des Apôtres. C'est celui que nous voyons aujourd'hui au rond point du chœur.

L'Archéologie regrettera sans doute de ne pas trouver ces deux précieux volumes enveloppés de leur couverture primitive. Peut-être que ces ais antiques sont tombés vermoulus. Quoiqu'il en soit, il est un motif qui peut adoucir pour nous les regrets de cette perte, c'est que nous devons probablement à l'habit plus que modeste dont on les a revêtus, il y a environ 100 ans, de les posséder encore : en les confondant avec des volumes vulgaires leur extérieur simple les a sauvés des mains qui en 1805 ont enlevé 500 de leurs frères.

Extrait d'un Rapport

Fait à la Société par M. Ernest Bertrand, *Membre résidant.*

Vous connaissez tous, Messieurs, les curieuses expériences de M. le docteur Boucherie, sur la coloration et la conservation des bois, au moyen d'injections de Pyrolignite de fer. Cette découverte a vivement attiré l'attention de la plupart des sociétés savantes et plusieurs d'entr'elles ont nommé des commissions qu'elles ont chargées de répéter ces expériences et de vérifier l'exactitude des résultats annoncés. Il m'a paru utile de résumer et de vous faire connaître les conséquences auxquelles ces commissions sont arrivées. (1)

Pour faire ces injections, M. Boucherie avait d'abord proposé l'absorption naturelle pratiquée sur les arbres sur pied. On a reconnu qu'il était préferable de couper les bois et de les forcer d'absorber les dissolutions salines métalliques par la pression. Le moyen le plus simple est de suspendre dans une position verticale, l'arbre ou la pièce de bois que l'on doit injecter; d'armer le sommet de pots à bords élevés, lutés avec de la terre glaise, et de verser dans ces pots le liquide préparé pour l'injection. Par l'effet seul de la pression de ce liquide l'absorption s'opère par les vaisseaux destinés à conduire la sève, à laquelle la dissolution se substitue dans un temps assez court. — La quantité de liquide absorbé varie suivant l'âge et l'essence des arbres, la nature de la dissolution injectée et la pression à laquelle elle est soumise. Ces quantités varient, par mètre-cube,

(1) La plupart des résultats sont empruntés aux expériences de la société d'émulation des Vosges (annales, T. IV. 1842) et à ceux de l'académie royale de Metz (mémoires, années 1841—1842)

de 12 litres pour le peuplier à 550 litres pour le pin Sylvestre. — La saison la plus favorable pour l'injection des bois est le printemps ; les bois d'une prompte croissance sont ceux qui se laissent le plus facilement injecter. Contre l'opinion généralement reçue l'injection réussit sur les arbres résineux, mais seulement lorsqu'ils sont convenablement desséchés. En général pour tous les bois l'opération est plus facile lorsqu'ils sont abattus depuis quelque temps. La dissolution saline métallique la plus économique et la plus utile est celle de Pyrolignite de fer. On peut employer ce sel tel que le livre le commerce.

Lorsque l'on ne veut qu'obtenir une coloration pour l'ébénisterie et la marqueterie, le mode le plus simple, le plus expéditif et le plus sûr est de traiter directement par des réactifs en lotion, le bois uniquement préparé d'abord avec le Pyrolignite de fer où avec un sel de plomb, de cuivre... etc... suivant la nuance que l'on recherche.

Sous le point de vue de la conservation le problème est moins complètement résolu. — Les bois préparés au Pyrolignite sont à l'abri des vers. Les bois blancs tels que le peuplier, le bouleau deviennent par son action assez denses pour être soumis au tour et recevoir du vernis au tampon. Mais le Pyrolignite de fer est insuffisant pour préserver de la pourriture. Ce fait pouvait être prévu, l'eau dissolvant le sel conservateur. — On est même allé jusqu'à se demander, si au lieu de conserver le bois, les cristaux qui se forment à l'intérieur, ne contribuent pas à l'altérer, soit par une action mécanique sur les fibres, soit par leur affinité pour l'eau. La théorie indique qu'il serait possible d'obvier à ces inconvénients en injectant l'arbre ou le bois déjà saturé de Pyrolignite de fer, avec une solution de sous-carbonate de soude ou de potasse, qui en décomposant le premier sel, doit remplir tous les vaisseaux ligneux d'un précipité de sous-carbonate de fer insoluble. Des expériences ont été faites. Des pièces de bois ainsi préparées ont été placées dans les conditions les plus défavorables à leur conservation. Il faut maintenant attendre que le temps vienne justifier la théorie ou lui donner un démenti.

Pour donner aux bois de construction plus de flexibilité et les soustraire à l'action des variations atmosphériques, on a proposé l'emploi des sels déliquescens, des chlorures en particulier. Il a été reconnu qu'en effet l'emploi des chlorures alcalins empêchait les bois de gercer et de travailler, et qu'il avait de plus l'avantage de les préserver d'une combustion immédiate; mais il est à craindre que ces propriétés ne soient acquises qu'aux dépens de la conservation.

Comme vous le voyez la science est loin d'avoir dit son dernier mot sur cette découverte, qui peut conduire à des résultats d'une immense utilité pratique. Si elle doit donner au bois une durée à-peu-près illimitée et peut-être le rendre incombustible, nulle part on ne sentira mieux son importance que dans une ville où toutes les constructions sont en bois. Il est à désirer que ces essais soient popularisés, pour engager les hommes de pratique à les utiliser et à tenter de nouvelles expériences. C'est seulement ainsi que l'on arrivera promptement à une solution complète et certaine du problème.

Troyes. — Ath. PAYN, Imprimeur de la Société d'Agriculture.

TABLEAUX DES MERCURIALES DE 1842.

MOIS.	MARCHÉS par Quinzaine.	Quantités d'Hectolitres de Grains Vendus sur les Principaux Marchés du Département de l'Aube, et Prix Moyen de l'Hectolitre par Quinzaine.										HARICOTS vendus sur le marché DE TROYES.	
		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.			
		Quantités.	PRIX moyen.	Quantit.	PRIX moyen.	Quantités.	PRIX moyen.	Quantités.	PRIX moyen.	Quantités.	PRIX moyen.	Quantités d'hecto.	PRIX moyen.
			f. c.		f. c.		f. c.		f. c.		f. c.		f. c.
Janvier.....	1re	4847 20	18 01	286 90	11 51	2113 »	8 50	1364 80	6 40	3205 »	5 39	» »	» »
	2e	7131 80	17 79	402 60	11 06	2255 »	8 44	2347 60	6 37	4701 »	5 25	» »	» »
Février.....	1re	5893 »	18 24	352 80	10 96	3179 40	8 22	2473 »	6 40	3830 »	5 26	» »	» »
	2e	6501 »	17 84	328 20	10 86	2998 80	8 02	2679 40	6 35	5522 20	5 48	» »	» »
Mars.....	1re	5669 40	17 72	420 40	10 95	3085 20	7 63	2961 80	6 31	6021 20	5 52	» »	» »
	2e	4879 80	16 91	314 40	10 33	1903 20	7 45	2353 40	6 03	4182 »	5 41	» »	» »
Avril.....	1re	5716 40	17 23	451 60	10 71	2254 20	7 53	1854 »	6 08	3039 80	5 67	» »	» »
	2e	9057 80	17 34	577 60	10 92	4402 20	7 94	3382 60	6 01	3789 60	5 92	» »	» »
Mai.....	1re	6453 40	17 88	403 20	10 70	3900 »	7 12	2006 »	6 06	3873 40	6 02	428 40	12 52
	2e	6100 70	18 30	466 40	10 54	2937 »	7 46	1713 40	6 40	3696 »	6 29	» »	» »

Juin.....	1re	5264	20	18	87	467	»	10	93	2304	20	7	85	1270	40	7	36	3229	80	7	37	»	»	»	»
	2e	6608	80	18	58	443	40	12	33	3738	20	7	77	1545	40	8	56	3499	60	8	24	»	»	»	»
Juillet....,...	1re	7872	80	17	73	542	»	11	35	2519	50	7	74	1276	60	9	»	3367	»	8	59	»	»	»	»
	2e	7260	80	17	53	349	80	10	81	2608	»	8	17	1261	80	8	57	4411	80	8	69	»	»	»	»
Août.....	1re	6150	»	18	63	829	60	12	80	2054	60	8	59	986	20	8	63	2755	80	8	89	»	»	»	»
	2e	6955	60	19	21	264	20	12	32	3687	20	9	23	861	60	9	25	3410	20	9	16	»	»	»	»
Septembre..	1re	8388	20	19	84	957	40	11	31	4331	40	9	78	1278	40	10	22	3407	80	9	55	»	»	»	»
	2e	7559	60	19	69	316	20	12	32	3243	»	9	78	1089	20	10	42	4384	20	9	14	»	»	»	»
Octobre.....	1re	9877	10	19	76	425	05	12	42	3072	»	9	68	1247	03	11	02	4460	20	9	41	»	»	»	»
	2e	8508	60	19	62	364	40	12	90	2094	40	10	76	1361	20	11	30	3204	»	9	22	»	»	»	»
Novembre..	1re	8991	20	19	51	330	20	13	34	2664	40	10	65	1823	60	11	68	3857	40	9	24	»	»	»	»
	2e	8191	20	19	45	425	20	13	09	3592	40	11	13	1750	60	11	43	3793	80	9	35	»	»	»	»
Décembre..	1re	8604	»	19	01	1078	»	13	07	3518	80	11	02	2109	60	11	60	4099	80	8	99	»	»	»	»
	2e	9917	»	18	56	496	60	13	27	4308	60	10	52	2338	20	11	65	4724	»	8	88	»	»	»	»
Prix Moyen de l'année.....		»	»	18	59	»	»	11	83	»	»	8	84	»	»	7	90	»	»	7	34	»	»	12	25

Suite *des Tableaux des Mercuriales de* 1842.

MOIS.	MARCHÉS PAR QUINZAINE.	COMESTIBLES DIVERS. (Prix moyen par quinzaine)										FOURRAGES. (Le quintal métrique.)		COMBUSTIBLES.			
		PAIN (le kilogramme.)			POMMES de terre vendues sur les marchés de Troyes. (l'hectol.)	VIANDE (le kilogramme.)								Bois (le stère.)		CHARBON de Bois.	
		Blanc.		Bis-blanc.		Bœuf.		Va che		Veau.		Mouton	Cochon	Foin.	Paille.	Chêne.	Essences diverses.	L'hectol.	
		c	»	c	»	f	c	f	c	f	c	f c	f c	f c	f c	f c	f c	f	c
Janvier.	1re	28	37	23	12	»	»	»	93	»	90	1 06	» 97	1 11	7 14	4 42	12 10	11 66	3 18
	2e	29	25	24	28	»	»	»	93	»	90	1 04	» 96	1 12	7 05	4 38	12 08	11 60	3 18
Février.	1re	29	75	25	»	»	»	»	93	»	90	1 01	» 99	1 11	7 07	4 57	12 07	8 91	3 33
	2e	29	75	25	»	»	»	»	93	»	90	» 98	» 97	1 12	7 07	4 42	12 07	8 65	3 33
Mars....	1re	29	37	24	46	»	»	»	92	»	88	1 01	» 98	1 10	6 92	4 38	12 03	9 »	3 33
	2e	29	25	24	28	»	»	»	93	»	88	» 97	1 »	1 10	6 92	4 38	12 03	8 43	3 33
Avril....	1re	29	25	24	28	»	»	»	94	»	91	» 97	1 03	1 13	6 76	4 45	12 02	8 64	3 33
	2e	29	66	24	88	»	»	»	94	»	90	» 94	1 03	1 12	6 80	5 23	12 02	8 77	3 33
Mai.	1re	29	»	25	»	2	11	»	94	»	91	» 96	1 04	1 12	6 76	4 38	11 94	8 65	3 33
	2e	30	»	24	20	2	20	»	93	1	»	» 94	» 99	1 15	7 30	4 56	11 96	10 80	3 33

Juin....	1re	30	»	26	»	2	29	»	93	»	90	»	90	»	92	1	14	8	23	5	35	12	05	12	45	3	33
	2e	31	»	26	»	2	»	»	92	»	88	»	85	1	02	1	»	8	88	5	59	12	03	12	45	3	33
Juillet..	1re	31	»	26	»	6	50	»	91	»	87	»	78	1	03	1	12	9	07	5	68	12	04	13	11	3	33
	2e	30	»	25	»	4	25	»	92	»	88	»	86	1	02	1	13	11	64	5	97	12	»	13	10	3	50
Août...,	1re	31	»	25	50	4	»	»	91	»	87	»	89	»	99	1	18	10	01	6	65	11	97	12	12	3	33
	2e	31	»	26	»	»	»	»	92	»	88	»	90	1	»	1	16	10	35	6	70	11	99	11	37	3	33
Sept....	1re	32	»	27	»	4	87	»	91	»	87	»	92	»	93	1	17	11	01	6	84	11	96	11	34	3	33
	2e	32	»	28	»	4	87	»	90	»	87	»	92	»	95	1	12	11	27	7	49	12	03	12	79	3	33
Octob..	1re	32	50	28	20	4	82	»	91	»	86	»	95	»	92	1	12	11	33	6	94	12	05	11	35	3	33
	2e	32	»	28	»	4	46	1	02	»	96	»	98	»	94	1	11	10	85	6	75	12	07	11	38	3	33
Novemb	1re	32	»	27	50	»	»	»	91	»	87	»	97	»	92	1	23	11	29	7	14	12	07	11	35	3	33
	2e	32	»	27	50	»	»	»	91	»	86	»	98	»	93	1	10	11	28	6	89	12	06	8	52	3	33
Décemb	1re	31	25	27	50	»	»	»	91	»	87	1	02	»	94	1	10	11	14	6	96	12	08	8	71	3	33
	2e	31	50	27	02	»	»	»	91	»	87	1	01	»	93	1	10	11	14	7	06	12	05	8	80	3	33
Prix moyen de l'année.....		30	53	25	82	3	83	»	97	»	88	»	95	»	97	1	12	9	05	5	71	12	02	10	16	3	33

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Du département de l'Aube.

N^os^ 85 et 86.

I^er^ et II^e^ TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1843.

DE L'AVANCEMENT HIÉRARCHIQUE

DANS L'ORDRE JUDICIAIRE,

Par M. ERNEST BERTRAND, *Membre résidant.*

Dans la plupart des emplois publics, on ne peut arriver à un grade supérieur qu'après l'avoir mérité par des services rendus dans les grades inférieurs. Cette règle n'est que la consécration d'un principe naturel d'équité et de raison. Il est facile de comprendre que si l'on veut que l'état soit servi par des hommes de cœur et de talent, il faut leur montrer dans l'avenir des compensations aux dégouts inséparables

des débuts dans toute carrière, et qu'ils aient la certitude d'arriver à un but digne de leurs efforts.

Est-il vrai que ce principe doive recevoir une exception dans l'ordre judiciaire; que si l'avancement régulier et progressif des magistrats était transformé en règle, l'institution serait dénaturée ? ne serait-il pas vrai au contraire qu'une loi, qui règlerait le mode d'avancement et le mode de recrutement pour les corps judiciaires, serait le complément nécessaire des lois qui ont voulu assurer à la magistrature la dignité et l'indépendance sans lesquelles elle ne peut exister.

C'est là une question grave, une question peut-être de vie ou de mort pour l'une de nos plus belles et de nos plus utiles institutions. Elle mérite d'être sérieusement étudiée. Déjà elle a été soulevée à la tribune législative. Par la force des choses, elle se représentera jusqu'à ce qu'elle ait été résolue.

Je vais essayer de préciser quelques-uns des principes et des faits généraux dont il faudra tenir compte pour arriver à une solution.

§ I. *Hiérarchie judiciaire.*

Au premier degré dans l'ordre judiciaire en France, sont les tribunaux dont la juridiction est bornée par l'étendue de l'arrondissement administratif. Un peu au-dessus viennent les tribunaux de chef-lieu judiciaire. Plus haut, à une distance plus marquée, sont placées les cours royales. Au sommet de l'édifice est la cour de cassation, régulatrice suprême.

Ces corps forment quatre grandes divisions dans un

ordre hiérarchique. L'inégalité qui existe entre les différents membres qui les composent, résulte du grade, du traitement, de la résidence.

Si l'on considère le grade, au bas de l'échelle on trouve le juge suppléant ; puis viennent par ordre : le juge d'arrondissement ; le juge de chef-lieu judiciaire ; le président d'arrondissement et le vice-président de chef-lieu, que l'on peut placer sur la même ligne ; le président de chef-lieu ; les conseillers de cour royale ; les présidents de chambre près de ces cours ; les conseillers à la cour de cassation ; les premiers présidents des cours royales ; les présidents à la cour de cassation ; le premier président de la cour de cassation.

Le traitement augmente ordinairement avec le grade. — Les résidences dans les villes les plus importantes, dans celles qui présentent le plus de ressources pour l'agrément et pour les nécessités de la vie, sont réservées aux tribunaux chefs-lieux judiciaires et aux cours royales.

La résidence et le traitement peuvent se trouver tellement combinés qu'ils l'emportent sur le grade. C'est ainsi que le tribunal de première instance de la Seine est justement considéré comme un tribunal hors-rang et qu'il est assimilé à la plupart des cours royales, par l'importance que lui donnent l'élévation du traitement et une résidence qui place sous sa juridiction une ville plus riche et plus peuplée que plusieurs départements réunis.

Il y a une distinction à établir entre les juges suppléants. — Le juge suppléant qui exerce en même

temps les fonctions d'avocat, d'avoué ou de notaire, ne peut pas être compté dans la hiérarchie. Le titre qu'il porte n'est en réalité qu'honorifique. On ne nomme ordinairement et avec raison juges suppléants des officiers ministériels ou des avocats, que lorsqu'ils jouissent de l'estime et de la considération publique. Ce sont ceux qui ont le plus d'affaires. Le jour où il faut suppléer le titulaire empêché, le plus souvent le notaire est retenu dans son cabinet par ses clients, l'avoué postule ou l'avocat plaide pour une des parties en cause.

Le véritable juge suppléant est un magistrat qui se dévoue tout entier à ses fonctions. Tous ses moments appartiennent au tribunal dont il fait partie. Sans lui le plus souvent dans les tribunaux composés de trois juges, le service serait interrompu. Il n'a pas de traitement. Au milieu de ses travaux il n'est soutenu que par l'espérance trop long-temps déçue quelquefois, d'être nommé juge titulaire.

Le juge d'arrondissement reçoit 1,500 francs de traitement; un peu moins que le plus mince employé dans toutes les administrations, un peu moins qu'il ne faut pour vivre à un homme qui ne serait pas obligé comme le magistrat d'observer des convenances coûteuses. Sa résidence est ordinairement une ville peu peuplée. Trop en contact avec les justiciables, ses fonctions sont rendues plus pénibles et plus difficiles par les haines qu'elles suscitent, par les intrigues auxquelles il est en butte. Il n'a aucune compensation à attendre. La plupart du temps il est séparé de sa famille et de ses amis; il est éloigné des lieux où l'intérêt de sa fortune

exigerait sa présence. Par la nature même de l'éducation qu'il a dû recevoir, les études sérieuses comme occupation habituelle, des rapports de société comme délassement, sont pour lui des besoins intellectuels impérieux ; rarement il peut les satisfaire, les hommes et les livres lui manquent à la fois. Il doit s'estimer heureux si, comme cela arrive fréquemment, ce qui est matériellement nécessaire à la vie ne lui manque pas.

Le magistrat de chef-lieu n'est pas mieux partagé que le magistrat d'arrondissement sous le rapport du traitement. Il lui est alloué 1,800 francs, ce qui est encore insuffisant. — Au criminel il est à un degré plus élevé comme juge d'appel et comme conseiller de cour d'assises ; au civil ses attributions sont les mêmes. Sa résidence est la ville la plus peuplée du département, ordinairement le chef-lieu où il y a plus de mouvement intellectuel, plus de ressources sous le rapport de la vie sociale et de la vie matérielle, que dans le chef-lieu d'arrondissement.

Le président du tribunal d'arrondissement trouve dans sa résidence les mêmes inconvénients que les magistrats de cet ordre, mais son traitement est plus élevé et surtout il est chef de corps. Les simples juges obtiennent des justiciables des égards et de la considération. Ce n'est véritablement qu'au président qu'appartiennent sans contestation honneur et respect. Il occupe une des positions les plus considérables de l'arrondissement.

Le président de chef-lieu jouit des mêmes avantages que le président d'arrondissement, dans un corps dont la juridiction est plus étendue et dans une résidence qui le place sur un plus grand théâtre.

Le conseiller de cour royale fait partie d'une cour souveraine, qui exerce sur les tribunaux de première instance une juridiction disciplinaire et qui peut réformer leurs jugements. Il préside les cours d'assises ; il occupe un rang élevé dans l'état ; il demeure dans des résidences choisies ; son traitement dans la plupart des cours n'est pas au-dessous de ses fonctions. Sa position peut être le but que se proposeraient les ambitions les plus exigeantes.

Enfin la cour de cassation, tribunal suprême, est placée au-dessus de toute la magistrature par la grandeur de ses attributions. C'est à elle qu'est confiée la mission de fixer le sens de la loi, de rappeler les tribunaux aux vrais principes, de donner de l'unité à la jurisprudence. Elle est un des premiers corps de l'état. Honneur, fortune, prérogatives, résidence dans la capitale du royaume, voilà ce que la cour de cassation donne à ses membres. Être conseiller à la cour de cassation est une fin que ne peut pas même rêver dans ses prétentions les plus exagérées le magistrat à son début.

§ II. *La hiérarchie des fonctions ne doit pas entraîner une inégalité de savoir et de capacité.*

Ainsi on trouve des degrés dans la hiérarchie judiciaire ; toutes les fonctions n'ont pas le même éclat ; il y a des prérogatives qui appartiennent exclusivement à certains grades, à certains corps ; il ne peut tomber dans la pensée de personne de mettre sur la même ligne le conseiller de cour royale et l'humble juge d'un tribunal d'arrondissement ; mais ce serait une erreur

grave, une erreur dont les conséquences seraient déplorables, de ne pas reconnaître que ces distinctions qui tiennent à l'organisation de la magistrature ne sont que superficielles. L'inégalité qu'elles introduisent entre ses différents membres est toute matérielle. Elle s'arrête à des traitements plus élevés, à des avantages honorifiques, à tout ce qui peut satisfaire l'ambition des hommes.

La hiérarchie des attributions ne permet pas de supposer une distribution hiérarchique de la science et de la capacité. Peu importe aux justiciables le rang que leurs juges occupent dans l'état, ils ne demandent partout qu'une chose qui est la même et qui présente les mêmes difficultés devant une cour que devant un tribunal, c'est que justice leur soit rendue. Lorsque le juge suppléant est sur son siège, son ignorance peut être aussi fatale que le serait celle d'un premier président de cour royale. Les questions les plus ardues, les difficultés les plus graves peuvent être soumises, elles sont soumises chaque jour aux tribunaux d'arrondissement, et souvent les décisions de ces tribunaux sont sans appel.

Tous les justiciables sont égaux devant la loi. Pour que cette égalité soit respectée, pour que justice soit rendue à tous, il est nécessaire qu'on n'apporte pas moins de soin à la composition des tribunaux inférieurs qu'à celle des tribunaux supérieurs. Il faut que parmi les membres du plus infime des tribunaux d'arrondissement, il ne s'en trouve pas un seul qui soit indigne du titre de magistrat.

Or voyons quelles sont les qualités qui constituent un magistrat.

§ III. *Qualités que doit réunir un magistrat.*

Dépositaire de l'un des pouvoirs les plus importants dans l'état, chargée de faire respecter les lois, de prononcer sur toutes les difficultés que fait naître leur application, de redresser tous les griefs, de réprimer tous les délits, de rendre enfin la justice à tous, la magistrature a une grande et difficile mission à remplir. La fortune, l'honneur, la liberté, la vie même, l'ordre et la sécurité publique, tout ce que les citoyens ont de plus cher est en quelque sorte à la merci du juge. Il exerce une puissance nécessaire à tous, mais qui peut devenir redoutable à tous, si elle tombe entre des mains inhabiles ou indignes.

Pour que le pouvoir judiciaire ne soit pas dangereux, pour que le but de son institution soit atteint, et que tout le bien que la société doit en attendre soit accompli, il y a plusieurs conditions à remplir.

Il faut au juge avant tout la science, sans laquelle même avec un cœur droit, il s'écarterait souvent de la justice et de la vérité.

Il lui faut l'intégrité, ce vif sentiment du devoir qui élève au-dessus des faiblesses humaines, et prémunit contre toutes les séductions.

Il faut qu'il soit indépendant, que personne ne puisse lui dicter ses arrêts, et qu'il n'ait à en rendre compte qu'à Dieu et à sa conscience.

Il faut enfin qu'il soit environné de la considération publique.

Cette dernière condition n'est pas la moins indispensable. Il ne suffit pas en effet que le juge ait la science, l'intégrité, l'indépendance. Il est nécessaire que la foule qui se presse au pied de son tribunal y apporte la conviction qu'il est au-dessus de toute séduction et de toute crainte, et que ses décisions sont autant qu'il appartient à l'homme, la plus pure expression du droit et de la vérité. Il importe presque autant à l'ordre général dans la société que les justiciables ne puissent douter que la justice est bien rendue, qu'il importe qu'elle le soit en réalité. Cette opinion peut seule donner aux décisions judiciaires l'autorité morale qui en fait toute la force. Le pouvoir matériel conféré au magistrat serait sans utilité dans ses mains, si le magistrat n'était pas considéré comme un interprète éclairé et impassible de la loi. Il serait bientôt frappé d'impuissance, si l'on venait à penser qu'il puisse être un instrument de mensonge et d'iniquité.

§ IV. *Conséquences.*

De ces principes qui sont élémentaires, il résulte plusieurs conséquences. La plus évidente est qu'il y aurait danger de confier les fonctions judiciaires à des hommes qui aux qualités les plus élevées de l'âme et du cœur, ne réuniraient pas une érudition solide et une capacité éprouvée.

Alors vient immédiatement se poser cette question : Des hommes ainsi doués peuvent-ils accepter les der-

niers grades de la magistrature comme une position définitive?

Ils ne seront pas séduits par les avantages pécuniaires : nous avons vu quel était le chiffre du traitement. Il importe d'ailleurs de ne pas oublier qu'avant d'arriver même aux derniers degrés, il faut pour recevoir une éducation complète, dépenser un capital plus élevé que celui qui est représenté par le traitement du juge. Il faut avoir acquis des connaissances spéciales, une aptitude qui dans toute autre carrière conduirait rapidement à la fortune.

Cèderont-ils à l'attrait du pouvoir, des distinctions, des honneurs? dans la hiérarchie c'est aux premières places que sont réservés les honneurs, les distinctions, le pouvoir. Dans les dernières on ne trouve que des fonctions dont l'austérité est aggravée par des privations de toute nature.

On ne peut même pas espérer que trouvant les avenues de toutes les carrières encombrées par la foule compacte de ceux qui cherchent à se créer une position sociale, les hommes dignes des fonctions de magistrats s'estimeraient heureux d'accepter la part qui leur serait faite quelque humble qu'elle fût. — Il ne faut pas se faire d'illusions.

Un juge pour être toujours à la hauteur de sa mission ne doit pas seulement être versé dans la science des lois. Aucune science ne doit lui être étrangère, car il peut avoir besoin de toutes. A une instruction variée et complète, il doit joindre une connaissance approfondie du cœur humain, un jugement sûr, un caractère

droit et ferme, et dans certaines positions une élocution facile. Il n'est pas si commun de trouver ces qualités réunies que l'on puisse espérer les rencontrer en prenant au hazard dans la foule. Il faut les y chercher. Celui qui les possède est un homme qui a une valeur réelle, indépendante de toute fonction publique. Dans ce siècle où le mérite peut conduire à tout, mille chemins lui sont ouverts pour aller aux honneurs et à la fortune. Avec le sentiment de sa force et de ce qui l'attend, il ne peut consentir à entrer dans la magistrature que si la magistrature lui offre ce que lui donneront toutes les autres carrières. Il ne peut accepter les grades inférieurs que comme un échelon pour arriver aux grades plus élevés.

Il n'y a pas de moyen terme. Ou il faut ériger l'avancement en règle, ou il faut se résigner à peupler les tribunaux inférieurs d'hommes peu dignes des fonctions redoutables qu'ils ont à remplir.

§ V. *Des magistrats placés dans leur pays natal.*

Du simple exposé de l'organisation de la magistrature, il résulte que par la seule force des choses, le juge suppléant doit aspirer à devenir juge d'arrondissement; le juge d'arrondissement à devenir juge de chef-lieu; le juge de chef-lieu à devenir président; les présidents à être conseillers dans une cour royale; les conseillers de cour royale après avoir passé par les grades de leur ordre, à arriver à la cour de cassation.

Il est évident que ce besoin d'aller en avant doit être d'autant plus vif que le magistrat occupe un rang

moins élevé dans la hiérarchie ; c'est alors aussi qu'il est le plus légitime, car c'est dans les rangs les moins élevés que l'on rencontre toutes les privations, tous les dégoûts, tout ce qu'il y a d'amer dans les fonctions de la magistrature.

Il y a une seule exception, c'est lorsque le magistrat est placé dans son pays natal, lorsqu'il est au milieu de sa famille et de ses biens. S'il n'a pas d'ambition, il trouve dans ces circonstances des dédommagements qui peuvent lui tenir lieu de tout ce qui manque à sa position, et il est sage s'il sait s'en contenter.

Mais il ne faut pas penser que l'on puisse prendre tous les membres d'un tribunal parmi les hommes pour lesquels ces conditions seraient remplies. La bonne administration de la justice en souffrirait. Nous ne faisons pas ici de la théorie. Des expériences ont été faites et des arrondissements qui ont eu le malheur d'avoir des tribunaux ainsi composés, il s'est élevé un concert unanime de plaintes. Les conséquences en sont devenues assez fâcheuses pour que les justiciables soient allés jusqu'à provoquer des mesures législatives pour mettre un terme au mal et pour en prévenir le retour.

Lorsque tous les magistrats qui composent un tribunal sont choisis dans l'arrondissement où il siége, un premier abus grave est qu'il arrive toujours et presque nécessairement qu'ils sont unis par les liens les plus étroits de parenté soit entre eux, soit avec les membres du barreau. Il en résulte que la garantie que l'on cherche dans la pluralité des juges est affaiblie, ou que l'on peut craindre que la qualité de l'avocat n'influe sur la décision du juge.

Si l'on a pu éviter cet écueil, on n'échappe pas à des conséquences qui ne sont pas moins funestes.

Dans le pays où il est né, où il a passé sa vie, le magistrat tient à un grand nombre de justiciables, soit par des relations de patronage ou d'intérêt, soit par des liens d'amitié ou de famille. S'il ne veut pas perdre les avantages de la position à laquelle il consent à sacrifier son avancement, il a des ménagements à garder. Les haines, les ressentiments qui quelquefois vont jusqu'à la persécution, sont plus redoutables pour lui que pour le magistrat qui n'est pas attaché au sol. Rien ne lui est indifférent dans l'arrondissement. Il est rare qu'une affaire grave ne le touche pas par quelque côté. Il lui est souvent difficile de rester impassible, et quand il a assez de force pour s'élever au-dessus de toutes les considérations personnelles, il reste encore la plupart du temps dans l'esprit des justiciables des doutes sur son impartialité.

Il est nécessaire que dans tous les tribunaux il y ait au moins un certain nombre de magistrats étrangers au pays, de magistrats à l'abri de tout soupçon de préoccupations de personnes ou d'intérêts de localité. Cela est nécessaire si l'on veut que les justiciables aient en eux la confiance sans laquelle les corps judiciaires ne peuvent faire le bien et atteindre le but de leur institution.

Mais pour décider des hommes d'un mérite véritable à subir une espèce d'exil, à supporter des privations, à passer les plus belles années de leur existence loin de tout ce qui peut la rendre agréable et douce, il faut

leur assurer des compensations. Ils ne les trouvent pas dans le traitement, il n'est pas même suffisant; ils ne les trouvent pas dans les récompenses honorifiques, il n'en est pas donné aux magistrats des tribunaux inférieurs ; il ne peut en exister d'autres que la certitude d'arriver à un grade plus élevé. C'est là la récompense la plus légitime que puisse ambitionner le magistrat, c'est la seule qui puisse compenser tous les sacrifices que lui imposent ses fonctions.

On a dit que le témoignage de sa conscience devait suffire au juge de première instance. C'est une amère moquerie. Si l'on adoptait ce principe, l'homme de bien n'aurait jamais droit aux légitimes avantages que doivent assurer dans une société bien réglée le travail, la science et le talent. Ils seraient réservés à ceux qui n'auraient pas été assez heureux pour obtenir le témoignage de leur conscience ! lorsque le magistrat qui n'a jamais failli devant son devoir a la conscience satisfaite et tranquille, c'est un compte à faire entre lui et Dieu, mais cela ne libère pas la société envers lui. Lorsqu'il lui a donné sa jeunesse, sa fortune, son talent, que dans toutes les occasions il s'est montré ferme défenseur de la justice et du droit, il a bien mérité d'elle. Lorsqu'il se plaint de souffrir et qu'il demande une position meilleure, elle ne peut le repousser en lui disant : tu as le témoignage de ta conscience, je ne te dois rien. Il y aurait déni de justice et ingratitude.

§ VI. *Du danger d'enlever aux tribunaux inférieurs les magistrats d'un mérite éprouvé.*

En partant du principe fondamental de l'égalité des justiciables et de la nécessité de n'avoir dans tous les degrés de la hiérarchie, que des hommes dont la capacité soit incontestable, les adversaires de l'avancement régulier et progressif ont fait une objection spécieuse. « Si, a-t-il été dit, par l'effet de l'avancement on » enlève successivement aux tribunaux inférieurs, » tous les hommes d'un mérite éprouvé, les tribunaux » ne seront plus composés à la fin que des incapacités » que l'on aura jugées indignes d'un avancement. »

Cela serait vrai si l'on consacrait le principe funeste proclamé et défendu par quelques voix imprudentes, que l'avancement ne doit pas être érigé en règle pour la magistrature, que les magistrats des tribunaux inférieurs n'ont aucun droit à des positions plus élevées et que si parfois ils peuvent les obtenir ce doit être l'exception. Alors en effet il faudrait renoncer à l'espoir de remplacer l'homme capable dont on a les services à récompenser, par un homme capable aussi mais qui débute dans la carrière. Le résultat que l'on doit se proposer n'est pas de retenir dans les derniers rangs de la hiérarchie les juges qui ont des qualités éminentes, mais c'est de n'avoir dans tous les rangs que des juges qui réunissent ces qualités.

Faites au magistrat une position telle qu'il n'y ait pas un homme, quel que soit son mérite, qui ne doive ambitionner de l'être; imposez à tous l'obligation de

passer par les degrés inférieurs, mais assurez aux degrés inférieurs un avancement régulier, le danger n'existera plus lorsqu'on enlèvera à un tribunal un magistrat distingué, de ne pouvoir remplir le vide qu'il aura laissé. On pourra alors choisir parmi les plus dignes pour lui donner un successeur.

C'est une étrange solution du problême que cette pensée de condamner à l'immobilité, l'homme qui s'est fait remarquer entre tous dans le corps dont il fait partie. Eh quoi ! on tournerait contre cet homme ses vertus, sa science, son talent, tout ce qui le rend recommandable, et ce qui devrait assurer son avenir serait ce qui le ferait condamner à passer sa vie dans les derniers rangs de la magistrature! savez-vous ce qui arriverait si cela se réalisait, c'est que le but même que l'on voudrait atteindre serait manqué. Quand cet homme reconnaîtrait qu'il s'est fourvoyé ; qu'il a pris une route sans issue ; qu'il ne lui est tenu aucun compte des services rendus ; que loin de là, renversant toutes les notions de l'équité et de la raison, c'est en s'appuyant sur ses services qu'on lui refuse ce qui devrait en être la récompense, il repousserait loin de lui ses fonctions. Elles ne pourraient plus être acceptées que par une de ces nullités pour lesquelles toutes les positions sont bonnes, parce qu'elles sont au-dessous de toutes les positions. S'il se résignait à les conserver parce qu'il serait trop tard pour se jeter dans une autre carrière, bientôt il céderait au découragement, cette funeste maladie de l'âme qui flétrit et anéantit si rapidement les plus brillantes facultés. Au zèle, au travail, à l'étude

succèderaient peu-à-peu, mais inévitablement, l'indifférence et le dégoût; et c'est alors qu'après quelques années, on arriverait avec certitude à n'avoir plus, dans les tribunaux inférieurs, que des hommes à qui les justiciables ne pourraient sans danger confier le soin de leur honneur et de leur fortune.

§ VII. *Objections. — De l'indépendance nécessaire au magistrat.*

D'autres objections ont été faites : on peut résumer ainsi les plus graves.

« Pour être sérieux et véritables, a-t-il été dit, les » juges doivent avoir l'esprit de stabilité. La magis- » trature n'est point une milice que l'esprit d'avance- » ment doive animer. *L'indépendance du juge*, cette » première garantie de la bonne administration de la » justice en souffrirait. Il peut bien conserver l'espé- » rance d'une position plus considérable, mais un désir » impatient d'y parvenir ne doit pas le posséder. — Il » faut que les juges apprennent à connaître leurs » justiciables et qu'ils en soient connus, pour obtenir la » considération et la confiance qui font leur force et » d'où découle cette autorité morale qui est le complé- » ment nécessaire de leur autorité juridictionnelle. » L'ambulance des magistrats et leur translation » progressive ne sauraient donc être transformées en » règle sous peine de dénaturer l'institution. »

Ces considérations sont de nature à faire impression sur les esprits ; mais en les approfondissant, elles ne résistent pas à un examen sérieux.

Ce n'est pas la première fois que l'avancement est signalé comme l'écueil le plus redoutable pour l'indépendance du magistrat. Il ne suffit pas, a-t-on dit souvent, que le juge n'ait rien à craindre, il faut pour qu'il soit complètement indépendant, qu'il n'ait rien aussi à espérer.

Je ferai d'abord une remarque, c'est que l'on se préoccupe beaucoup trop habituellement, de la pensée que les tribunaux ou les magistrats sont soumis à l'action incessante du pouvoir auquel appartient le droit de conférer l'avancement, et qu'ils peuvent devenir des instruments politiques. En réalité et à part de rares exceptions, rien n'est plus étranger à la politique que les faits sur lesquels portent les décisions des tribunaux. En admettant que l'on pût trouver des magistrats disposés à forfaire à l'honneur et à leur conscience, il serait impossible de rencontrer dans la vie judiciaire du plus grand nombre, une seule occasion où le pouvoir ait eu intérêt à descendre jusqu'à une séduction. Il faut d'ailleurs si l'on ne veut pas apprécier la différence immense qui sépare l'avancement de l'amovibilité, tenir compte des garanties qui rendent la séduction plus difficile, à savoir : la pluralité des juges, la pluralité des débats et des jugements, et avant tout peut-être le respect de l'opinion publique, puissance redoutable que les magistrats eux-mêmes ne peuvent impunément braver.

Mais si la faculté arbitraire laissée au pouvoir de pourvoir à l'avancement des magistrats devait inspirer quelque crainte, il y aurait un moyen facile et infail-

lible d'en prévenir les dangers. Ce serait de faire précisément ce que paraissent redouter les adversaires de l'avancement; ce serait de le transformer en règle.

Que l'on admette en effet un instant qu'à cette faculté arbitraire succède une règle certaine, invariable; qu'il puisse arriver que l'avancement, par le seul effet d'une heureuse combinaison de la loi, vienne toujours et nécessairement chercher le plus digne, par ce seul fait l'indépendance du juge deviendrait aussi absolue qu'elle peut l'être.

Sans doute si des abstractions de la théorie on descend à l'application et à la pratique, on est forcé de reconnaître que l'avancement ne peut sans des inconvénients graves, résulter d'une pure disposition de la loi; qu'une loi sur l'avancement peut circonscrire, mais qu'elle ne peut pas complètement annuler l'action du pouvoir. Dans l'intérêt de la composition des corps judiciaires, intérêt aussi pressant que celui de leur indépendance, il faut qu'une appréciation soit faite des titres et du mérite de chacun, et ce ne sont pas là des éléments que l'on puisse soumettre à l'avance à un calcul exact et rigoureux.

Cependant, même après avoir fait ces réserves, si l'on revient au fait que j'ai voulu prouver, on est forcé d'avouer que si une loi sur l'avancement pouvait avoir quelqu'effet sur l'indépendance du juge, ce serait de lui donner une garantie nouvelle. Il faut reconnaître que plus le cercle dans lequel peuvent s'exercer les choix du pouvoir sera circonscrit, moins il y aura à craindre l'arbitraire et la faveur, et plus le magistrat

sera libre de toute préoccupation personnelle dans l'accomplissement de ses devoirs.

§ VIII. *De l'esprit d'avancement.*

Il y a surtout une réflexion qui me frappe.

Si pour assurer complètement l'indépendance du juge, la loi organique avait décreté qu'il ne pourrait jamais recevoir d'avancement, comme elle a décreté qu'il serait inamovible, je comprendrais qu'à la seule proposition d'une loi qui permettrait l'avancement même avec des restrictions, on s'écriât que l'indépendance de la magistrature est en danger et que l'on pût craindre que l'institution ne fût dénaturée par l'introduction d'un principe nouveau. Mais quelle perturbation sous la législation qui nous régit pourrait donc causer une loi qui régulariserait l'avancement?

Il n'est écrit nulle part qu'un magistrat ne pourra passer d'un degré inférieur à un degré supérieur. Dans la pratique ce fait se reproduit assez fréquemment pour que tout magistrat puisse se croire fondé à demander et à espérer un avancement. Il n'est pas même hors d'exemple d'en voir quelques-uns qui sont arrivés presque d'un seul bond du dernier rang au premier. — Si le désir impatient d'une position plus considérable doit posséder le juge et mettre son indépendance à une épreuve trop difficile, c'est sous un régime tel que celui qui nous régit, sous un régime où il n'existe dans la loi aucun frein pour réprimer les ambitions les moins légitimes. Jamais l'impatience d'arriver à un grade élevé ne peut être plus vive que lorsqu'il n'y a pas de règles et que chacun peut prétendre à tout.

Dans l'état actuel de la question, une loi sur l'avancement, loin de surexciter l'esprit d'avancement, ne ferait que le ramener à une juste mesure dans laquelle il ne pourrait que produire d'heureux résultats. Le principe qu'elle proclamerait ne serait pas que tout magistrat a droit à être récompensé des services qu'il a rendus par une position plus élevée; on n'a pas encore osé ouvertement le contester. Ce serait au contraire que nul ne pourrait arriver à une position supérieure sans l'avoir méritée dans la position inférieure, sans avoir prouvé qu'il en est digne; ce serait qu'il faudrait suivre pas à pas les degrés de la hiérarchie; que, comme l'a dit un honorable pair, nul ne pourrait être général avant d'avoir été soldat. Si les ambitions peuvent être exaltées, ce n'est pas par une loi qui obligerait les candidats à passer lentement par tous les degrés et à se faire remarquer dans leurs fonctions par l'application, le travail et le talent; mais c'est par une législation qui ne met aucune condition à l'avancement le plus rapide.

§ IX. *Des conséquences de l'ambulance de la magistrature.*

On a singulièrement exagéré les effets d'une loi sur l'avancement. Il semble que du jour où les règles de la hiérarchie seront observées, toute la magistrature va devenir *ambulante*; que les magistrats ne feront que traverser chaque résidence et qu'ils auront à peine le temps de s'asseoir sur leurs sièges. Que ceux qui ont à cœur la stabilité de la magistrature se rassurent. Une des premières dispositions d'une loi sur l'avancement

devrait être et serait certainement de déterminer un certain laps de temps pendant lequel, dans chaque degré, tout avancement serait interdit. Quelque long que fût ce temps, que l'on en soit sûr, par la seule force des choses il serait encore dépassé de plusieurs années pour la plupart des magistrats. Il suffit pour en être convaincu de comparer le chiffre probable des places vacantes avec le chiffre des magistrats qui ont des droits acquis. L'avancement ne sera jamais obtenu qu'après une longue résidence et le juge s'établira d'une manière plus stable qu'aujourd'hui, où le lendemain de l'arrivée, il rêve follement un départ que rien ne lui défend d'espérer.

Mais j'admets un instant qu'une loi sur l'avancement dût faire arriver si rapidement aux premières places de la magistrature, qu'il en résulterait des mutations fréquentes et que le personnel des tribunaux serait renouvelé à des époques rapprochées ; est-il vrai que la considération si nécessaire au magistrat, que la bonne administration de la justice dussent en souffrir?

La considération, ainsi que la confiance, résulte de l'opinion que l'on se forme dans le public de la science et des vertus du magistrat. Cette opinion ne dépend pas nécessairement d'une résidence plus ou moins prolongée. Elle peut naître d'autres causes. Les grands juges en Angleterre, en France les présidents des assises, sont des juges ambulants dans le sens le plus large de l'expression. Croit-on qu'ils inspirent moins de confiance aux justiciables, qu'ils jouissent de moins de considération, que leur autorité morale soit moins gran-

de que celle du juge le plus attaché à sa résidence. Il ne serait pas difficile de prouver que c'est le fait contraire qui a lieu.

Partout où se présente un magistrat, il est accueilli avec la présomption que le choix dont il a été l'objet est tombé sur le plus digne ; il n'a pas à acquérir la confiance et la considération, elles lui sont acquises à l'avance. Il les conserve jusqu'à ce qu'il soit devenu évident pour tous qu'il ne les a pas méritées. Jusque là le titre dont il est revêtu suffit seul pour le recommander à tous.

Si l'on veut que la considération publique ne manque jamais au magistrat, il faut et il suffit que tout magistrat soit à la hauteur de ses fonctions et que les choix soient environnés de garanties telles, que les justiciables soient convaincus à l'avance que les hommes qu'on leur envoie réunissent toutes les qualités que doit avoir un juge. On atteindra ainsi le but plus sûrement qu'en les assujettissant à passer toute leur vie dans la même résidence. Que l'on en soit bien persuadé, l'immobilité à laquelle on condamnerait les magistrats inférieurs, l'oubli de leurs services, le dédain qui les frapperait, nuiraient plus à la considération de la magistrature que les mutations les plus fréquentes. Quelle opinion les justiciables pourraient-ils concevoir des hommes qui sont chargés de leur rendre la justice, si pour recruter les tribunaux supérieurs ils voyaient prendre des candidats partout, excepté dans les tribunaux inférieurs.

§ X. *S'il faut que le juge connaisse les justiciables.*

Il importe, dit-on, que le juge connaisse les justiciables. Il importe beaucoup plus, il me semble, qu'il ne les connaisse pas. Cette connaissance n'est pas seulement inutile pour la bonne administration de la justice, le plus souvent elle est dangereuse. — Elle est inutile, parce que les tribunaux ne peuvent et ne doivent juger un procès qu'en se servant des éléments qui résultent de l'instruction même du procès. Si elle était une condition nécessaire pour rendre bonne justice, il faudrait chercher une autre organisation judiciaire et supprimer la cour de cassation, les cours royales et la plupart des tribunaux de France. Il est en effet certain que dans le plus grand nombre des procès, on pourrait dire dans tous les procès, tant les exceptions sont rares, les parties plaidantes ne sont pas connues des juges.

Elle est dangereuse, parce qu'elle peut égarer les magistrats. Elle les expose souvent à décider les questions qui leur sont soumises par des considérations qui sont en dehors de ces questions, et à rendre de ces jugements d'équité dans lesquels sont souvent violés le droit et la loi, c'est-à-dire la justice qui vaut mieux qu'une équité douteuse.

Elle est dangereuse encore parce qu'elle peut porter atteinte à l'intégrité et à l'impartialité du juge. Il est facile de nos jours de faire acte d'indépendance contre le pouvoir. On pourrait sans danger, si l'occasion s'en présentait, résister à des injonctions, repousser des séductions, braver une disgrâce. Il n'y a pas un magis-

trat inamovible qui ne pût répondre à un ministre mécontent, avec la certitude de ne pas prendre un engagement trop difficile à tenir, ce que le cardinal de Bernis, alors abbé, répondait au cardinal Fleury « Mon» seigneur j'attendrai. » Il y a pour le juge quelque chose qui est plus à redouter que l'influence du pouvoir. C'est l'influence secrète des préventions, des affections ou des ressentiments qui souvent l'entraînent même à son insçu. Plus il a passé d'années dans une résidence, plus il a la certitude de ne pas en sortir, moins il lui est facile de se mettre au-dessus de l'action de la société qui l'entoure et de rester toujours impassible sur son siège. Plus le cercle des relations d'un magistrat avec les justiciables est étendu, plus est grand le danger que les passions de l'homme n'altèrent l'impartialité du juge. Au lieu de proclamer le principe de la stabilité absolue il faudrait, si l'on ne pouvait en abuser contre le magistrat, proclamer le principe contraire, et faire par des mutations fréquentes que le juge restât toujours étranger à ceux sur les intérêts desquels il est appelé à statuer. Si une loi sur l'avancement devait conduire à ce résultat, ce serait un motif de plus entre tant d'autres pour la réclamer comme un bienfait.

§ XI. *Pourquoi jusqu'à ce jour une loi sur l'avancement n'a pas été plus vivement réclamée.*

Peut-être s'étonnera-t-on que que si les conséquences que j'ai signalées sont réelles, la nécessité d'une loi sur l'avancement ne se soit pas fait sentir si vivement

qu'elle ait dû être depuis long-temps proclamée et reconnue. Cela tient à deux causes.

La première résulte de ce que, par un sentiment de pudeur et de dignité exagérée peut-être, la magistrature a mis autant de soin à dissimuler et à cacher à tous les yeux ses douleurs et ses souffrances qu'un corps animé d'une moins noble fierté en eût mis à les exploiter. Ici comme en toutes choses le plus grand nombre s'arrête à la surface. On suppose ce qui devrait exister plutôt que l'on ne voit ce qui existe en réalité. La plupart de ceux qui entrent dans la magistrature comptent aveuglément sur l'avenir. Lorsqu'avec l'avenir arrivent les déceptions, il est trop tard pour revenir en arrière. Jusqu'à présent on a pu encore faire des choix convenables, mais on presse le moment où ils deviendront impossibles. Peu à peu les justes plaintes qui s'élèvent de toutes parts ouvrent les yeux aux plus confiants. Lorsqu'il sera bien avéré que la capacité, le travail et de longues années de service ne suffisent pas pour assurer un avancement régulier, on ne trouvera plus pour remplir les places inférieures de la magistrature que les hommes qui se sentiront incapables de tenter une autre carrière.

La seconde cause demande quelques développements.

Les lois qui ont organisé la magistrature ont seulement déterminé les conditions d'admission. Elles ne se sont pas occupées de l'avancement; elles n'ont même pas constitué en termes formels la hiérarchie telle que nous l'avons présentée. Cependant l'avancement s'est

fait pendant long-temps avec assez de régularité pour qu'aucune réclamation n'ait été élevée.

Sous l'empire on venait de créer une nouvelle organisation judiciaire. Tous les services dataient de la veille. On était moins préoccupé des moyens d'assurer la bonne composition des tribunaux dans l'avenir que de trouver des sujets convenables pour le présent, ce qui n'était pas toujours facile. Dans la disette d'hommes capables et spéciaux qui se faisait sentir, tous ceux qui, placés dans un degré inférieur, avaient de l'aptitude, avançaient rapidement. Chacun arrivait promptement, sans difficulté à la position à laquelle lui permettait de prétendre son mérite personnel. Il n'y avait pas d'intérêts en souffrance.

Sous la restauration, on commençait à s'éloigner de l'époque de l'organisation. Il y avait déjà des droits acquis. On sentit le besoin d'appliquer certaines règles à l'avancement. Ces règles qui n'étaient écrites nulle part, mais qui étaient proclamées à haute voix et que l'on respectait, réservaient un certain nombre de places à l'avancement normal, tout en laissant quelque latitude aux choix arbitraires. Le mouvement d'ascension était assez régulier pour satisfaire toutes les ambitions légitimes. Si l'on éprouvait des difficultés, c'était moins pour faire son chemin dans la magistrature que pour y entrer.

Aujourd'hui nous ne sommes plus dans les conditions où se trouvaient l'empire et la restauration.

L'étude approfondie du droit et des lois fait partie de toute éducation complète. Peu à peu les fonctions

de la magistrature ont été confiées à des hommes jeunes. Les places vacantes par décès sont devenues plus rares. Les occasions d'avancement sont moins fréquentes. En même temps au contraire la nécessité d'un avancement se fait plus vivement sentir. Le nombre des magistrats qui ont fait preuve de capacité et qui comptent un grand nombre d'années de service, s'est accru dans une rapide proportion. Il y a plus de droits acquis à satisfaire; il y a aussi plus de demandes, et la plupart sont appuyées sur des titres incontestables.

Sous les régimes précédents le mouvement dans le personnel était assez rapide pour que l'on pût donner satisfaction à toutes les exigences. Il était rare que l'on vît des magistrats, même ceux qui étaient appuyés d'un grand crédit, s'affranchir des lenteurs de l'avancement hiérarchique; mais lorsque cela arrivait l'avancement régulier en souffrait peu. Maintenant le mouvement s'est tellement ralenti, qu'il s'en faut de beaucoup que l'on puisse récompenser tous les services. Chaque concession faite aux exigences de la faveur et du crédit, quelque rare qu'elle soit, froisse les droits et les justes prétentions d'un grand nombre de magistrats, et malheureusement à aucune époque ces exigences n'ont été plus multipliées.

§ XII. *Obstacles à l'avancement régulier. — Conclusion.*

Après la révolution de 1830, il y avait à consolider un ordre de choses nouveau. Il fallait substituer en quelques jours, dans toutes les fonctions publiques, des hommes nouveaux à ceux qui représentaient le gouver-

nement déchu. Pendant quelques jours toute règle céda devant la raison politique. On vit des fortunes inouies, chacun pouvait prétendre à tout et arrivait à tout. Il suffisait de demander pour être accepté. Tel prenait la première place qui à une époque ordinaire n'eut pas obtenu la dernière. Un pareil état de choses ne pouvait durer plus long-temps que la nécessité qui l'avait produit. On sentit bientôt le besoin de revenir à des règles dans la distribution des emplois. Il le fallait dans l'intérêt même de ceux que la révolution venait d'improviser fonctionnaires, et qui, le lendemain du jour où ils étaient arrivés en violant tous les principes de la hiérarchie, invoquaient le respect dû à la hiérarchie pour s'élever plus haut encore. Mais on rencontra des résistances. Toutes les ambitions étaient exaltées jusqu'à la folie. En voyant au premier rang son ami, l'homme qui la veille était son égal, celui auquel peut-être il se croyait supérieur par l'intelligence, chacun rêvait une fortune pareille. Bien peu consentaient à accepter des places inférieures. On s'efforçait d'enlever de vive force les grades élevés, au lieu de chercher à les conquérir pas à pas, à force de travail et de talent.

Douze années se sont écoulées et nous en sommes encore à peu près au même point. A cette heure encore chacun veut être le premier avant d'avoir été le dernier. Il n'y a personne qui ne comprenne que, s'il n'y a pas un avancement régulier, il faut abandonner les grades inférieurs à des hommes incapables et que l'intérêt public en souffrira ; mais il n'y a aussi personne qui veuille se soumettre à un avancement régulier. A cha-

que emploi vacant il y a une lutte vive entre ceux qui en appellent au droit et ceux qui en appellent à la faveur; et ce qui contribue à entretenir un esprit fâcheux d'ambition désordonnée, c'est que ce n'est pas toujours le droit qui l'emporte.

La magistrature pour laquelle dans l'état normal l'avancement est trop lent, la magistrature surtout souffrirait de ces envahissements, si elle ne pouvait s'en défendre à l'aide de règles écrites dans la loi.

Les procureurs généraux à qui appartient la présentation, les gardes des sceaux à qui appartiennent les choix, essayent de résister; mais quelle que soit l'énergie de leur caractère ils sont quelquefois obligés de céder, s'il faut en croire des hommes dont le témoignage est à l'abri de tout soupçon d'exagération ou de malveillance.

Dans la discussion de la loi sur la suppression des juges suppléants près le tribunal de la Seine, à la chambre des pairs, un honorable magistrat s'écriait:

« Je comprends que M. le garde des sceaux promette » qu'il donnera des places aux magistrats du ressort et » aux magistrats de province qui auront des droits; » c'est sa volonté; mais il ne le pourra pas. Il y a un » grand nombre d'hommes qui acquièrent une puissan- » ce, une force qui s'accroît tous les jours..... c'est la » puissance politique..... Le favoritisme politique al- » tère l'ordre judiciaire. »

Une loi sur l'avancement peut seule neutraliser les effets de cette puissance politique dont les hommes les plus graves ne craignent pas de proclamer tout haut les

dangereuses influences. Une loi sur l'avancement serait un bienfait pour tout le monde. Elle est nécessaire pour défendre les ministres contre les exigences sans cesse renaissantes qu'ils ne peuvent pas toujours repousser. Elle est nécessaire pour le repos des membres des deux chambres qui sont assaillis d'importunités, et qui ne savent pas quelquefois comment résister à tous les appels extravagants faits à leur crédit. Il faut surtout qu'elle soit faite pour la considération, pour l'honneur, pour l'avenir de la magistrature. Il serait honteux que les magistrats fussent placés dans l'alternative ou de mourir oubliés dans quelque lieu d'exil, ou d'aller comme des mendiants de porte en porte demander que justice leur soit rendue, et solliciter à titre de faveur, la rougeur au front, ce qui devrait leur appartenir à titre de droit.

Une loi sur l'avancement est devenue une nécessité que maintenant chacun s'avoue tout bas et que demain chacun proclamera tout haut. Une loi sur l'avancement était cachée sous le projet de la suppression absolue des juges suppléants près le tribunal de la Seine ; lorsque la chambre des pairs demandait l'institution d'un noviciat judiciaire, elle demandait indirectement une loi sur l'avancement, car à quoi bon un noviciat si les places de la magistrature n'étaient pas réservées à ceux qui auraient subi les épreuves exigées.

Que cette loi soit faite. Elle blessera il est vrai quelques ambitions impatientes, en assurant la préférence aux droits acquis ; mais elle élèvera la magistrature au rang qu'elle doit occuper dans l'opinion publique. Les

hommes de talent et d'avenir ne craindront plus d'en accepter les fonctions dans les tribunaux inférieurs; on aura ainsi à la fois pourvu à la conservation des intérêts les plus chers à la société et fait un acte de justice.

Si l'on voulait répondre à toutes les objections que peut soulever la question de l'avancement judiciaire, il faudrait joindre à ces aperçus l'examen des principes à admettre sur le mode de recrutement de la magistrature, et sur le mode possible d'exécution d'une loi sur l'avancement. Ce n'est pas ici le lieu de traiter ces questions. Je me bornerai à une observation qui complètera l'expression de ma pensée en faisant comprendre ce que j'entends par une loi sur l'avancement.

Pour plusieurs personnes cette loi emporte nécessairement l'idée de promotions à tour de rôle et à l'ancienneté. L'ancienneté, quel que soit le respect qui lui est dû, ne peut jamais être qu'un des éléments de l'avancement hiérarchique. Il est impossible de prendre cet élément comme base unique et absolue. En mettant à part la question d'émulation, il faut se rappeler que l'ancienneté ne peut pas tenir lieu de la science, de l'assiduité et du travail. Le plus ancien quelquefois n'est pas le plus capable, et il y a telle position, par exemple celle de président, qui exige une certaine aptitude spéciale que ne donne pas toujours l'ancienneté. Une loi sur l'avancement ne devrait que fixer d'une manière invariable l'échelle hiérarchique; préciser le minimum du temps à passer dans chaque degré, et en se combinant avec une loi sur le recrutement de la magistrature, déterminer les grades qui pourraient, dans certaines conditions exceptionnelles, être conférés sans avoir rempli l'obligation de traverser les grades inférieurs. — Je crois qu'en se renfermant dans ces limites, on donnerait une garantie suffisante à tous les droits acquis sans blesser aucune exigence légitime.

NOTICE
SUR LES ASSOLEMENTS,

Par M. GALLICE-DALBANNE, *Membre résidant.*

MESSIEURS,

Le mémoire, aussi consciencieux que substantiel, de notre honorable collègue M. Lasneret, sur les assolements comparés, m'a suggéré l'idée de présenter à la Société les quelques considérations, sur les assolements en général, que je vais lui soumettre.

Dans l'enfance des nations, la terre, riche d'un long repos, fournissait sans peine des moyens d'existence à une population peu nombreuse; alors, comme aujourd'hui dans les forêts vierges du nouveau monde, la nature pour produire se passait des secours de l'homme; mais bientôt les populations s'accrurent; la terre se couvrit insensiblement de nouveaux habitants; l'on dut créer des moyens de subsistance plus nombreux, et du besoin d'en assurer la conservation naquit la propriété, cette conquête du fort sur le faible.

A cette époque on ne connaissait que quelques plantes prises toutes dans la famille des céréales, et lorsque leur culture dut s'opérer sur un espace de terrain limité, on ne tarda pas à reconnaître que la terre se refusait à les produire indéfiniment, et l'on pensa qu'elle aussi partageait le besoin de repos que la nature a im-

posé à l'être organisé. On la laissa donc une ou plusieurs années sans rien produire, et on donna à cet état de repos le nom de jachère, du mot latin *jacere*. De ce mode de culture prit naissance l'assolement triennal caractérisé par la culture exclusive des céréales. On s'aperçut bientôt que l'année de repos accordée à la terre ne remplissait qu'imparfaitement le but qu'on s'était proposé. On vit que le sol se remplissait de mauvaises herbes, qu'il acquérait une consistance défavorable à la croissance des plantes, et l'on jugea à propos de consacrer l'année de jachère à des cultures fréquentes. De cette manière on put cultiver long-temps les céréales sur le même terrain. C'est avec cette modification et au moyen du retour de la jachère, tous les trois ans, que l'assolement triennal est venu jusqu'à nous. Son origine, comme on le voit, se perd dans la nuit des temps; mais par cela même qu'il est l'expression des besoins d'une autre époque, il ne peut plus convenir aux nouveaux besoins d'un autre temps. De tous côtés, en effet, les populations se sont considérablement accrues; le monde a marché; l'industrie a quitté son état stationnaire pour entrer dans la voie du progrès; l'agriculture, cet art le premier de tous, puisque c'est sur lui que repose la vie des peuples, ne pouvait rester en arrière; elle s'est approprié différentes plantes jusque-là sans usage; elle en a créé d'autres de toute espèce, et rassemblant les faits épars dans la pratique de plusieurs siècles, faisant la part de l'erreur et de la vérité, elle a jeté les bases de l'assolement alterne. Aujourd'hui deux systèmes sont en présence: l'un ne créant que du

pain, diminuant considérablement l'étendue des terres cultivées, l'autre créant toutes sortes de produits et étendant le domaine de l'agriculture; le premier fort de son ancienneté et de l'appui d'une routine opiniâtre; le second, datant d'hier, mais ayant reçu la sanction de la théorie impartiale et de la pratique éclairée. Il faut le dire ici, l'assolement triennal compte encore un grand nombre d'aveugles sectateurs; l'assolement alterne trouve peu de partisans près d'une population imbue de préjugés; l'ignorance, cette lèpre hideuse, diminue les défauts de l'un et empêche de voir les avantages de l'autre. C'est à prémunir les cultivateurs contre une prédilection si fatale à leurs intérêts que je consacre ces quelques lignes.

Je crois devoir examiner successivement les deux systèmes rivaux, afin de démontrer plus facilement la différence qui existe entre eux, différence qui doit établir d'une manière précise les avantages que l'on peut s'en promettre dans les circonstances actuelles.

On doit convenir que l'assolement triennal répondait parfaitement aux besoins de l'époque pour laquelle il a été fait. C'était le seul qui, dans l'état actuel des connaissances et de la population, pouvait être mis en pratique; il est remarquable par sa simplicité, par la facilité qu'il offre au laboureur pour exécuter les divers travaux; il demandait peu d'instruction, peu de capitaux et créait autant de produits qu'il en était besoin. Mais à côté de ces avantages existent des vices graves et dont les conséquences seraient funestes pour la société. Avec ce système, la population reste nécessaire-

ment stationnaire ; l'industrie ne peut avancer ; le progrès est impossible. Il n'est, en effet, combiné que pour quelques plantes prises dans les céréales, de sorte que l'homme doit se nourrir uniquement de pain. La pomme de terre, qui aujourd'hui joue un si grand rôle dans l'alimentation des peuples, ne peut y être introduite que de manière à donner un produit trés-peu considérable ; et c'est cependant à ce précieux tubercule que l'on doit la cessation de ces famines qui décimaient périodiquement les générations, alors que l'assolement triennal était seul suivi. De même la culture des plantes oléagineuses, tinctoriales, textiles est rendue impossible. Le trèfle, qui exerce une si heureuse influence sur la production animale, ne peut non plus y être introduit sous peine d'insuccès ; et n'est-ce pas aux casualités qu'offre la culture des céréales, seules ressources qu'offre le triennat, qu'il faut attribuer ces alternatives de hausse et de baisse qui troublent l'ordre social et affligent l'humanité.

Et puis quel système que celui où l'on n'obtient que deux récoltes par période triennale, et deux récoltes encore soumises aux mêmes éventualités des saisons. Aujourd'hui l'état de la société ne permet point de jachère ; ce n'est pas trop de la culture de toutes les terres pour subvenir aux besoins d'une population toujours croissante, pour nous affranchir du honteux tribut que nous payons à l'étranger pour le premier des aliments. Est-ce à dire pour cela que la jachère doive être absolument exclue ? non ; dans les pays les mieux cultivés, on ne fait plus revenir la jachère tous les deux ou trois ans,

dans toute espèce de terre, sans distinction et sans discernement, comme on le fait dans beaucoup de localités ; mais on la ramène une fois tous les cinq, six, sept ou huit ans, dans les assolements réguliers calculés suivant la nature du terrain, de manière à entretenir le sol dans un état satisfaisant de propreté. Car il faut bien que tous les cultivateurs le sachent : de tous les moyens de nettoiement du sol, il n'en est pas de plus efficace et de plus énergique que la jachère, et dans beaucoup de cas, il n'en est pas de plus économique.

J'ai dit qu'avec le système triennal la population était nécessairement stationnaire. La quantité des grains (seule nourriture qu'il fournisse, je le répète) est invariablement la même ; il n'offre point d'excédant disponible ; la même invariabilité doit donc exister à l'égard des individus nourris. De plus s'il offre peu de moyens d'existence, il offre encore moins le travail qui doit les acheter avec lui ; un accroissement de population est donc de toute impossibilité : l'industrie est obligée de tirer du dehors les matières premières qu'il est impuissant à créer, et le défaut de bras vient inévitablement en limiter le développement.

A tous ces inconvénients dont l'influence doit agir si désastreusement sur la prospérité du pays, on doit en ajouter un autre non moins grave et dont l'effet est de tarir immanquablement la source des améliorations agricoles ; je veux parler de la production du bétail, qui, avec ce système, ne peut s'étendre ; ce qui est d'autant plus fâcheux que la multiplication du bétail élève le produit de la culture par l'augmentation des engrais,

et à son tour l'amélioration de la culture augmente la rente du bétail, en multipliant les produits destinés à la nourriture des animaux. Cette influence réciproque est le grand balancier de toute exploitation bien ordonnée, et l'accélération de son mouvement, dans quelque temps que ce soit, se communique à toute la machine et en multiplie les forces et les résultats.

Le rôle important que jouent les bestiaux dans l'ensemble d'une agriculture avancée ne saurait être contesté ni méconnu. Non-seulement ils fournissent une partie considérable de notre nourriture, mais encore d'autres articles qui sont pour nous des objets de première nécessité. Enfin les bestiaux sont les auxiliaires par lesquels les productions du sol qui ne seraient pas immédiatement propres à l'usage de l'homme, sont converties en substances appropriées à ses besoins. C'est ce que voulait exprimer Bakewell, lorsqu'il regardait les bestiaux comme des machines employées à convertir en argent l'herbe et les autres fourrages. Et comment se procurer les fourrages nécessaires pour multiplier les bestiaux, si ce n'est en suivant un système d'agriculture raisonné, qui permette l'introduction, avec succès, des prairies artificielles d'ailleurs si utiles pour reposer et améliorer les terres.

Dans le systême triennal on ne connait que les prairies naturelles; la quantité de fourrages obtenus varie peu dans une moyenne de plusieurs années; il en est de même du nombre des bestiaux entretenus. Le trèfle qui, dans l'économie animale, a occasionné la même révolution que la pomme de terre dans la nourriture de

l'homme, ne peut y être cultivé que forcément et toujours de manière à diminuer notablement les produits des récoltes qui suivent. Aussi est-il probable que dans les cantons où sa culture s'est répandue, il a produit plus de mal que de bien ; car ce n'était pas assez de l'introduire, il fallait importer les assolements qui lui conviennent. Tout se lie, en effet, dans la pratique agricole. Une amélioration en appelle une autre ; isolée, elle est sans résultat. Il n'est donc pas étonnant que dans les localités où le triennat prévaut, le bétail laisse tout à désirer non-seulement sous le rapport du nombre, mais encore sous celui de la force et de la bonté ; et cependant est-il rien de plus important aux yeux de l'ami de son pays que l'entretien du bétail, tant pour l'amélioration du régime alimentaire de certaines classes de la société, que pour la production du fumier, première source de prospérité agricole.

Je crois m'être assez étendu sur les désavantages inhérents à l'assolement triennal, pour bien faire comprendre tout ce que son adoption aurait de désastreux si elle était continuée plus long-temps. On en sera bien plus convaincu encore lorsque j'aurai exposé les avantages de l'assolement alterne, et l'heureuse influence qu'il doit exercer sur l'avenir du pays et le bien être du cultivateur laborieux.

Les bases sur lesquelles repose principalement le système alterne sont : la substitution des prairies artificielles temporaires aux prairies naturelles permanentes ; la culture alternative des plantes destinées à fournir la nourriture de l'homme et de celles devant servir à

l'alimentation du bétail, et aussi une juste proportion entre les récoltes dites améliorantes et celles épuisantes.

Dans ce système, la main de l'homme si fertilisante, mais aussi bien dispendieuse, est remplacée par le travail plus économique des animaux; des instruments ingénieux facilitent singulièrement la culture de certaines plantes; enfin une nourriture abondante, fournie par les récoltes de racines et les prairies artificielles, permet la tenue d'un grand nombre de bestiaux et assure ainsi au cultivateur les moyens de fertilisation.

On remarquera que ce système de culture permet l'introduction des plantes appropriées aux besoins de l'homme, la culture de la pomme de terre, du trèfle, de toutes les légumineuses : celle des plantes de commerce s'y adapte parfaitement bien et le constitue en quelque sorte. A l'opposé de l'assolement triennal plus ou moins bien modifié, il se prête à toutes les combinaisons que peuvent déterminer des circonstances variées. La production des céréales y est plus certaine, plus abondante et, comme l'a si bien prouvé M. de Dombasle, il offre la garantie la meilleure contre ces alternatives de hausse et de baisse qui affligent périodiquement la France. En effet, dans ce système on ne sème plus seulement du blé, on cultive en même temps les plantes comestibles, celles commerciales et fourragères; de sorte que si, par suite de plusieurs années d'abondance, le prix des grains vient à s'avilir, on peut tourner ses spéculations d'un autre côté, s'occuper de la production de la viande, tandis que le cultivateur triennal n'a d'autre ressource que de semer du blé et toujours du

blé, jusqu'à ce que plusieurs années mauvaises viennent faire monter les prix ; et le même mouvement de hausse et de baisse recommencera selon l'influence des saisons.

Avec le système alterne la disette n'est pas possible ; la culture des pommes de terre et autres récoltes-racines, offre un préservatif assuré contre cet affreux fléau ; au cas que la production des grains vînt à être entravée par une cause quelconque, il suffirait de réduire momentanément le nombre de ses bestiaux, et de donner une autre destination aux aliments qui leur étaient réservés.

Partout où le système alterne a heureusement prévalu, on ne peut se dissimuler combien le bétail a gagné, en force, en vigueur et en nombre ; les races croisées d'une manière judicieuse se sont améliorées à vue d'œil ; elles ont été rendues propres à une infinité de services divers, et la masse abondante de fumier qu'on obtient du bétail accroît immensément les produits du sol. Dans l'assolement triennal, au contraire, le bétail mal nourri, dégradé par un régime vicieux, offre partout le type de la misère, et les produits qu'on peut en tirer sont en raison de cet état de choses.

Les pays les plus pauvres ont totalement changé d'aspect par un système différent. Je pourrais citer tels cantons, où par l'introduction de judicieuses méthodes, une énorme différence s'est opérée dans la fertilité du sol, et l'aisance des habitants : le bétail y a gagné de toute manière. Ces cantons se distinguent facilement de ceux environnants ; et qu'on ne dise pas que cela tenait à un

état particulier du sol qui pouvait rendre avantageux l'emploi des méthodes raisonnées ; les sables arides du comté de Norfolck favorisés, il est vrai, par un climat humide, forment aujourd'hui la contrée la plus riche de l'Angleterre : il n'est point en agriculture de mauvaises terres, dans un sens absolu ; *tant vaut l'homme, tant vaut la terre.*

On s'étonnera peut-être que le progrès soit si lent qu'on l'aperçoive à peine ; on voudrait, pour proclamer la bonté du systême préconisé, que son adoption fut générale. Je vais chercher ici qu'elles sont les causes qui ont retardé ce résultat et dont l'effet se fera encore sentir trop long-temps.

L'assolement alterne, pour être profitable à celui qui le suit, exige la réunion de certaines conditions que ne demande pas le triennat. Il est nécessaire que le cultivateur ait quelqu'instruction, qu'il puisse disposer d'un capital assez considérable. On comprendra sans peine que, dans ce systême, les produits créés étant en plus grand nombre, il faudra qu'il y ait augmentation dans les éléments créateurs ou le capital. On peut considérer celui-ci comme la force motrice appliquée à l'entreprise : l'effet obtenu sera toujours en raison directe de la force appliquée. Il faut aussi que le cultivateur possède une certaine instruction ; car non-seulement il doit connaître parfaitement son terrain, mais encore ses soins doivent se porter sur une plus grande variété de plantes, dont le mode de culture est différent, dont la manière d'être varie considérablement : il faut qu'il sache apporter à chaque espèce le traite-

ment le plus convenable et donner au produit la destination la plus avantageuse. Or, tout cela demande des connaissances, surtout quand il s'agit de remplacer un système par un autre. Cette transition ne s'improvise pas, demande de sérieuses réflexions et de grands tâtonnements. Il y a des principes généraux déduits de la théorie chimique et physique des assolements, dont il faut bien se pénétrer, à savoir:

1° Qu'il faut faire précéder et suivre les cultures épuisantes par d'autres cultures propres à reposer le sol et à lui rendre sa fécondité.

2° Qu'à une plante d'une certaine espèce, d'un certain genre, ou même d'une certaine famille, il faut faire succéder, autant que possible, une plante d'une autre espèce, d'un autre genre et d'une autre famille.

3° Qu'aux cultures qui facilitent la croissance des mauvaises herbes, et notamment à celle des blés, il faut faire succéder d'autres cultures qui les détruisent ou les empêchent de se développer.

Beaucoup d'autres difficultés viennent encore entraver la propagation du système alterne; elles naissent tantôt des propriétaires qui se refusent à certaines avances qui ne sont pas toutes de nature à être faites par le fermier, tantôt de baux dont la durée est trop courte, tantôt de l'exiguité des anciennes constructions rurales qui sont presque partout fort en arrière des besoins de l'époque actuelle.

Tout bien considéré, on s'est souvent élevé, avec plus de véhémence que de raison, contre ce qu'on a cru devoir appeler la routine et l'entêtement des gens de la

campagne, et l'on peut juger, d'après ce qui précède, que les améliorations ne sont pas toujours aussi faciles qu'on peut le croire en examinant superficiellement les questions agricoles. Les paysans tiennent certainement beaucoup, souvent beaucoup trop, à leurs anciennes habitudes; cependant, s'ils prêtent peu l'oreille aux raisonnements abstraits, ils savent très-bien ouvrir les yeux devant l'exemple du succès, et si les nouvelles pratiques ne se répandent pas partout aussi promptement, cela tient surtout à ce qu'elles ne sont pas partout aussi profitablement applicables.

Les considérations que je viens de présenter n'ont pas sans doute le mérite de la nouveauté; elles ne sont que le résumé de ce qui a été dit sur ce sujet important; mais c'est précisément parce que ce sujet intéresse au plus haut degré l'avenir du pays, qu'il faut y revenir souvent, le traiter sous toutes ses faces : ce n'est qu'ainsi que la vérité pourra se faire jour.

Je me suis efforcé de démontrer les avantages que l'on doit retirer de l'adoption du système alterne, les inconvénients que traîne à sa suite le triennat; le choix ne peut pas être douteux.

RAPPORT

Lu à la Société, en sa séance du 19 *mai* 1843,

Par M. SALMON, Membre résidant.

Messieurs,

En parcourant les divers manuscrits et brochures adressés à la Société d'agriculture du département de l'Aube, dans le courant du mois d'avril dernier, un article contenu dans le bulletin de la Société royale d'agriculture de Limoges a surtout appelé mon attention. Cet article traite de la race ovine, du mouton Dishley.

L'auteur dit que Bakewel a créé la race Dishley, comme Coling a formé la race de Durham. Les moutons de Bakewel ont pris le nom de la ferme où il les a formés, Dishley-Grange.

Le traducteur ajoute, en faisant le plus bel éloge de l'agronome anglais, que les moutons Dishley ont amélioré les bêtes à laine de ce comté et de beaucoup d'autres parties de l'Angleterre. Ce n'est cependant pas qu'ils s'y soient propagés avec tous les caractères que Bakewel leur avait donnés, mais parce qu'il existe de nombreuses sous-races de moutons à laine longue, qui en général ont emprunté une partie de leurs qualités à leur croisement avec des béliers Dishley.

Avant les travaux de Bakewel, la force, la vigueur, la taille des animaux, l'ampleur des formes, étaient ce qu'on estimait le plus. Ces races anciennes, grandes consommatrices de fourrages, ne pouvaient être engraissées que tardivement, et acquéraient alors un grand poids: il a fallu bien de la persévérance à Bakewel pour changer les idées de ses compatriotes, et les déterminer à préférer des étalons de moindre taille, ayant moins d'os et de chair, mais possédant une quantité de graisse et une disposition à l'engraissement jusqu'alors inconnues.

Pour être bien apprécié, un mouton Dishley doit être vu dépouillé de sa toison: on ne vend et on ne loue guère de béliers en Angleterre que lorsqu'ils sont dans cet état, et l'on pousse même les précautions si loin que le peu de laine qui existe aux jambes est coupé très-près, pour faire paraître les membres plus fins.

Un beau bélier du Dishley doit présenter aux yeux des agriculteurs anglais une tête fine et légère, dépourvue de laine sur le sommet, un cou court et horizontal, une poitrine longue et très-large, vue dans sa partie supérieure, comme vers le poitrail qui est porté en avant; les jambes doivent être très-écartées, le dos et les reins suivre une ligne droite, les cuisses être très-fournies, et la viande descendre jusque sur le jarret. La partie supérieure du corps est enveloppée d'une couche de graisse extrêmement épaisse. Si l'animal était proportionnellement aussi gras dans l'intérieur du ventre, il ne pourrait pas vivre.

La graisse étant ainsi dans un rapport démesuré

avec la viande ou les muscles, ces moutons deviennent lourds, paresseux, et craignent la chaleur. Ces défauts n'ont pas dû arrêter Bakewel, parce qu'ils sont l'exagération d'une qualité, la disposition à prendre la graisse, qui ne se communique pas entièrement aux produits, quand des béliers Dishley servent à couvrir les brebis d'autres races.

De nombreuses sous-races se sont formées par suite des croisements exécutés, sous-races dans lesquelles les cultivateurs anglais ont mis autant de sang Dishley que le comportaient les conditions où ils se trouvaient. Ceux qui ont pu rapprocher leurs animaux de ce que l'on pourrait appeler le pur sang, ont eu des produits si bien disposés à prendre la graisse que, en les nourrissant d'herbes et de racines, très-rarement d'un peu de grain, l'engraissement est économiquement terminé dès l'âge d'un an.

D'autres sont forcés d'agir autrement, et trouvent des bénéfices à attendre les moutons jusqu'à l'âge de trois ans.

La laine de la race Dishley est longue et forte, mais la toison est claire et la mêche pointue. Dans les diverses sous-races qui en sont dérivées, la toison a pris différents caractères. On accouple souvent la race Dishley avec des bêtes à laine plus courte, plus tassée et plus fine. Les Anglais l'ont essayée aussi avec la race mérinos qui n'est que très-peu répandue en Angleterre, sans doute parce que cette race mérinos ne se prête pas assez à la manière d'élever les moutons généralement adoptée dans ce pays, et aux spéculations des fermiers anglais.

Dans notre pays, de long-temps, la race Dishley ne pourra avoir la même importance qu'en Angleterre, par suite des différences qui existent dans le climat, les habitudes des cultivateurs, les demandes de la consommation et plusieurs autres causes; mais elle peut cependant nous être encore fort utile. Placée en bonne main et traitée avec précaution, elle peut conserver à peu près tous ses caractères.

Un troupeau d'une centaine de mères a été maintenu, pendant plusieurs années, près d'Alfort, par les soins du ministre de l'agriculture, et transporté dans le Pas-de-Calais pour recevoir plus d'extension dans un climat plus convenable. C'est de ce troupeau que sont provenus des béliers qui, en moyenne, se sont vendus 450 francs. Les métis, que nos cultivateurs en obtiendront, seront, à n'en pas douter, d'une bonne conformation et se nourriront bien.

Voici comment s'exprime, à cet égard, M. de Gourcy dans la relation de son voyage en Angleterre et en Ecosse : Je suis persuadé, d'après ce que j'ai vu de cette espèce dans bien des fermes, en Angleterre et dans une grande partie de l'Ecosse, qu'elle dégénérera dès qu'elle sera privée des gras pâturages qu'un climat humide entretient toujours verts; mais elle convient on ne peut mieux pour le croisement de nos races indigènes, et surtout pour celui de la race mérinos, qui a de la peine à prendre la graisse, et qui n'arrive, même à l'âge de cinq ans, qu'à un poids très-faible. Tandis que les plus beaux moutons de cette race, soit pure, soit croisée, tués à Paris, ne pèsent que 20 kilogram-

mes, viande nette, les anglo-mérinos, préparés pour le concours, ont pesé, à trente mois, soixante deux kilogrammes et dix kilogrammes de suif. Ce croisement, qui se fait déjà assez en grand dans les environs de Blois, réussit très-bien et devient profitable.

Voici d'ailleurs la note qu'a publiée dernièrement l'école d'Alfort.

Le croisement des béliers anglais Dishley avec nos brebis communes et nos brebis mérinos donne des agneaux métis beaucoup plus rustiques, plus faciles à élever que les agneaux de pur sang anglais. Ces agneaux s'élèvent aisément dans les conditions où se trouvent les troupeaux français. Le croisement avec des béliers anglais leur communique une disposition à l'engraissement assez marqué, pour qu'ils puissent être vendus pour la boucherie moins âgés que la plupart de nos moutons français, à la condition bien expresse qu'ils seront abondamment nourris, si on veut en tirer tout le parti possible. Avec des brebis à laine commune, les béliers anglais peuvent améliorer la toison autant que les formes. Accouplés avec des brebis mérinos, ils donnent plus d'ampleur aux produits, améliorent les formes et la disposition à l'engraissement, grossissent et allongent le brin de la laine, qui conserve cependant beaucoup du caractère mérinos.

RAPPORT

Sur un Mémoire de Me PIERRE, Avocat à Troyes, intitulé : *Étude sur la Coutume de Troyes,*

Par une Commission composée de MM. PAILLOT, ARGENCE, *et* Ernest BERTRAND, *Rapporteur.*

MESSIEURS,

L'émancipation d'un peuple n'est pas l'œuvre d'un jour. La révolution de 1791 n'a pas improvisé toutes les libertés dont nous jouissons aujourd'hui. En les proclamant, en renversant les dernières barrières qui leur étaient opposées, en effaçant d'un trait de plume les privilèges de la noblesse et du clergé, en passant sur toute la France son terrible niveau, elle n'a fait que compléter le triomphe d'idées et de principes dont la victoire avait été lentement préparée pendant des siècles. C'est une étude intéressante et qui n'est pas sans utilité, que d'observer les développements successifs du principe d'égalité devant la loi ; de suivre les progrès de la lutte incessante soutenue par la classe bourgeoise et commerçante, depuis le jour de son émancipation, jusqu'à celui où elle a pu à son tour dicter des lois. On se ferait un idée fausse de cette lutte si l'on se représentait des efforts raisonnés et concertés, et quelque ensemble dans la résistance. Chaque individu, chaque commune, chaque ville, chaque province n'a cru long-temps agir que dans un intérêt exclusif et égoïste. Il s'est passé des siècles avant que l'on conçut

seulement la pensée que la liberté fut de droit commun. Lorsqu'on la réclamait c'était à titre de privilège. Ce ne fut qu'au dernier jour, après s'être compté, après avoir reconnu avec étonnement que le tiers-état c'était la nation, qu'on s'aperçut enfin que chacun en s'efforçant d'agrandir le cercle de ses immunités avait travaillé pour tous et qu'il n'y avait plus qu'à se donner la main pour accomplir l'œuvre commencée.

En étudiant le travail partiel qui a précédé et préparé le moment suprême d'où date l'ère nouvelle des peuples, on admire avec quelle adresse, avec quelle constance, en obéissant seulement à l'instinct naturel qui la portait à se soustraire à l'oppression, la classe moyenne a successivement occupé toutes les positions qui lui étaient disputées, tantôt par les classes privilégiées, tantôt par la royauté. Car la royauté ne lui prêtait assistance que si le but qu'elle voulait atteindre devait contribuer à augmenter sa puissance, en affaiblissant la noblesse et les grands vassaux. Ce n'était pas une guerre ouverte, en apparence le peuple était immobile et résigné sous le joug ; mais, à chaque occasion favorable, il ajoutait une franchise aux franchises déjà conquises. Le progrès était lent, mais il était continu. Dans l'histoire de chaque province on peut suivre les phases de cette émancipation progressive qui se fait insensiblement, sans secousses et comme par la seule force des choses. Il n'y a peut-être pas un seul événement important que la bourgeoisie naissante n'ait su faire servir à rompre un anneau de la chaîne rivée par la conquête et la féodalité.

Au commencement du 16e siècle, cette pénible tâche était déjà bien avancée. Depuis l'affranchissement des communes par Louis-le-Gros, les croisades, l'extension du commerce, la ruine de la noblesse, la pénurie du trésor royal, les guerres mêmes avaient tourné au profit du peuple, en affaiblissant ses oppresseurs, et souvent en les mettant à sa discrétion. La découverte de l'imprimerie, les voyages lointains, avaient d'ailleurs multiplié les lumières et mieux fait comprendre la force de certaines idées, de certaines institutions, et les points sur lesquels devait porter la résistance. Le moment approchait où le tiers-état allait véritablement se constituer et devenir une puissance, lorsqu'une heureuse occasion lui fut donnée de résumer toutes ses conquêtes, de les mettre sous la protection de la loi écrite, et de reprendre haleine pour en faire de nouvelles. Cette occasion ce fut la rédaction et la publication de toutes les coutumes de France, ordonnée par le roi Louis XII. Plusieurs fois cette entreprise avait été tentée par les rois ses prédécesseurs, mais elle était toujours restée inachevée.

C'était une grave innovation que cette substitution d'une loi écrite, fixe, certaine, invariable à des coutumes, dont l'existence fugitive et mobile était souvent difficile à établir au moment où elles étaient invoquées. Elle était grave, non-seulement par ses conséquences futures, mais encore par les résultats immédiats de son exécution.

Les coutumes étaient l'expression vivante des intérêts, des passions, des mœurs, de la vie sociale de

chaque province pendant une longue suite d'années. Le plus souvent les règles qu'elles prescrivaient n'avaient pas d'origine certaine. Pour la plupart il y avait eu un fait isolé, puis ce fait s'était peu à peu multiplié, et enfin il avait pris force de loi. La coutume n'étant pas écrite, on était admis à la prouver par témoins. On comprend facilement qu'à la faveur d'un mode de formation et d'un mode de preuve aussi large, il avait pu se glisser à la longue dans ces coutumes des principes qui auraient été inévitablement repoussés s'ils eussent cherché à s'imposer ouvertement et comme de vive force. C'était là un moyen d'action que n'avait pas dû négliger la bourgeoisie. Elle avait pu ainsi, à l'aide des années, ériger en droit bien des atteintes au pouvoir qui pèsait sur elle, lorsqu'elles n'avaient pas été réprimées à temps. — Aussi au moment d'enlever aux coutumes le vague dans lequel elles échappaient à toute discussion, de préciser leurs dispositions et de mettre en lumière chacun des principes qu'elles avaient consacrés, plus d'une vive résistance devait se manifester. Il y avait certaines règles que l'on avait laissé appliquer à des plaideurs isolés, dans des circonstances rares, lors que l'on n'avait pas à en redouter actuellement un préjudice, et auxquelles on ne devait pas laisser patiemment donner la forme immuable et menaçante d'une disposition de loi écrite. Ces règles étaient notamment celles qui déterminaient les rapports de la noblesse et du peuple, et celles qui touchaient à l'organisation du fief et de la famille. D'ailleurs le mode de rédaction des coutumes par une assemblée des nota-

bles de chaque condition, permettait, jusqu'à un certain point, de modifier les dispositions introduites par l'usage et ne rendait pas impossible l'admission de principes entièrement nouveaux. Il résultait de là qu'à côté de l'intérêt d'avoir des lois stables et certaines, il y en avait un bien plus puissant et qui devait agiter profondément les esprits. Il s'agissait pour la noblesse de regagner le terrain qu'elle avait perdu, pour le peuple de conserver ses conquêtes et même d'en faire de nouvelles.

Dans chaque province il devait s'établir et il s'établit en effet sur ce terrain, une lutte qui se termina avec des succès divers suivant la force des partis. En lisant les recueils des coutumes il est facile de reconnaître celles où a dominé le principe féodal, celles où il fut obligé de fléchir. Chacune d'elles peut ainsi, à peu près, donner la mesure exacte du progrès déjà accompli dans le pays où elle était en vigueur au moment où elle a été rédigée.

Il n'est pas sans intérêt pour l'histoire de chaque province, d'étudier les coutumes sous ce point de vue. C'est, messieurs, ce que M. Pierre, jeune avocat distingué du barreau de cette ville, a fait pour la coutume de Troyes, dans le mémoire dont il vous a fait hommage, et qui motive le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui au nom de la commission à l'examen de laquelle vous l'avez renvoyé.

L'auteur définit ainsi lui-même l'objet de ce mémoire, il a voulu indiquer « à quelle période on était » la lutte que la féodalité avait alors à soutenir contre

» les attaques combinées de la royauté et de la bour-
» geoisie ; à quelle phase de ses développements, sous
» quelle physionomie nous la présente la coutume de
» Troyes ; faire ressortir les tendances égalitaires et
» antiaristocratiques qui donnent à cette coutume un
» caractère plus particulièrement remarquable, re-
» chercher enfin à quelles causes historiques on peut
» attribuer ces tendances.»

Il était impossible de donner en quelques pages une solution complète du problème historique posé dans des termes aussi larges. M. Pierre la bien compris. Il s'est contenté d'esquisser les traits les plus saillants. Une analyse rapide et la lecture de quelques fragments, vous permettront d'apprécier le point de vue duquel il a envisagé un sujet qui a pour l'histoire de cette ville, un intérêt que l'on ne peut contester. Il entre en matière par une espèce de mise en scène.

« Le lundi vingt-neuvième jour d'octobre de l'an
» de grâce 1509, un mouvement inaccoutumé se
» manifestait dès le grand matin dans la ville de
» Troyes, et en particulier aux abords de l'antique
» châtel des comtes de Champagne, alors appelé maison
» du roi. C'est qu'en vertu d'une commission du bon
» roi Louis XII, M. le Baillif avait, par assignation en
» bonne forme, convoqué tous les notables gens d'é-
» glise, nobles, praticiens, marchands et bourgeois,
» tant de la ville de Troyes que des châtellenies voi-
» sines, à se réunir ce jour là dans la grand-salle du

(1) Page 6 du mémoire.

» palais ; pour entendre une communication impor-
» tante.

» Le palais, lourde et massive construction du
» onzième siècle, n'était séparé que par un bras de la
» Seine, de la riche et puissante abbaye de Notre-
» Dame-aux-Nonnains. A l'extrémité sud-est des bâ-
» timents on voyait encore le préau en forme de champ-
» clos, où à une autre époque, les preux de la Cham-
» pagne venaient la lance au poing et l'armet en tête,
» vider leurs querelles sous les yeux de leur comte et
» de leurs pairs. La grand-salle, autrefois la salle des
» gardes, était une immense pièce d'une étendue de
» plus de cinq cents pieds en carré, assez mal éclairée
» par cinq croisées en ogive qui s'ouvraient sur la
» place. Des bancs séparés y avaient été disposés pour
» chacun des trois ordres, et une tribune plus élevée
» pour MM. les gens du roi. — Quand l'assemblée
» fut réunie, on introduisit Thibault-Baillet, conseiller
» du roi, président en sa cour du parlement, et Roger-
» Barme, avocat du roi en la même cour, tous deux
» vêtus de leur longues robes rouges bordées d'hermine.
» Jacques Nico, notaire royal et greffier au baillage,
» fit l'appel nominal des personnes convoquées ; puis
» il lut à voix haute et distincte les articles de la
» coutume tels qu'ils avaient été arrêtés, soit dans
» l'assemblée des trois ordres qui avait eu lieu quel-
» ques jours auparavant, soit par la cour du parle-
» ment sur le renvoi qui lui en avait été fait. »

Ce que l'auteur ne nous dit pas, c'est que ce concours, ce mouvement inaccoutumé dont il parle, n'était pas

tout-à-fait volontaire comme on pourrait le supposer. Les comtes, barons, chatelains, seigneurs haut-justiciers, prélats, abbés, chapitres, les officiers du roi, avocats, licenciés, praticiens et autres notables bourgeois qui devaient composer l'assemblée, pour le bailliage de Troyes, étaient contraints de s'y trouver s'ils ne voulaient encourir, les gens d'église, la prise du temporel; les laïcs, la prise et saisie de leurs biens meubles et immeubles, et même un ajournement devant le parlement (1). Le roi l'exigeait ainsi « parce qu'il avait, portent ses lettres missives, cette matière très-fort à cœur pour le bien et le soulagement qui pouvait en venir à ses sujets. » Au premier abord, il parait étrange qu'il n'ait fallu rien moins qu'une menace de saisie de leurs biens, pour obliger les sujets à prêter leurs concours aux mesures ordonnées pour la rédaction de la coutume, si elle n'avait pour but que leur bien et leur soulagement; mais, de l'examen plus attentif des procès-verbaux, il résulte que cette menace avait pour principal objet de prévenir toute protestation ultérieure, et tout refus de concours de la part de la noblesse et du clergé. Ces deux ordres étaient disposés à résister par tous les moyens, et surtout par la force d'inertie (2), a une innovation à laquelle elle

(1) Voir le procès-verbal de la coutume.

(2) Et pour ce que aucuns prélats, chapitres, barons, seigneurs et autres prétendants par privilège être exempts de notre dit bailliage... nous voulons que... pour cette fois les contraignier à se trouver en la dite assemblée. (*Procès-verbal de la coutume de Troyes.*)

ne pouvaient que perdre comme l'événement l'a prouvé.

Le mode adopté pour arriver à la rédaction de la coutume ne leur était nullement favorable.

« Les sénéchaux, Baillifs et autres officiers du roi, » devaient, dans le délai de deux mois au plus tard, » préparer un projet. Les gens des trois ordres de- » vaient ensuite être assemblés en bon et grand nom- » bre, donner leurs avis et présenter leurs difficultés. » S'il s'élevait quelque discord entre eux, qui ne » pût pas être terminé séance tenante, il devait en être » fait rapport au parlement pour, par lui, être ordonné » comme de raison. Les coutumes ainsi arrêtées de- » vaient enfin être publiées et consignées sur registres, » publics aux extraits desquels foi serait ajoutée (1). »

Il résultait delà que la rédaction première et la solution de toutes les difficultés étaient abandonnées aux gens du roi, dont les intérêts étaient opposés à ceux de la noblesse et du clergé, qu'il regardait comme des obstacles à sa grandeur et à sa puissance.

« Les rois de France, dit M. Pierre, qu'ils en eus- » sent ou non la volonté, ou même la conscience, » n'étaient entrés dans la féodalité que pour la trans- » former ou la détruire au moins comme pouvoir » politique. Ils mirent en œuvre pour arriver à ce » but, tantôt ce que le droit et la religion ont de plus » sacré, comme Louis IX ; tantôt ce que l'astuce et la » ruse ont de plus perfide, comme Louis XI ; toujours » et à toutes les époques, un sens politique, une fer-

(1) Page 5 du mémoire.

» unité, une suite, une persévérance admirables. C'est » ainsi que la royauté féodale de Hugues-Capet était » devenue à l'époque dont nous parlons, une royauté » toute bourgeoise, favorisant l'émancipation des » communes, affranchissant les serfs, s'entourant de » petites gens, de roturiers, de légistes, faisant entrer » le peuple dans l'armée, dans l'administration, dans » la magistrature, dans l'assemblée des états. Depuis » la chûte de la chevalereque et puissante maison de » Bourgogne surtout, c'en était fait de la féodalité » politique. » — La rédaction des coutumes devint, par l'intervention de la royauté, un prétexte et un moyen de lui porter les derniers coups.

Pour bien faire comprendre sans doute quelle était l'importance et l'étendue de ce pouvoir, dont l'anéantissement se préparait, l'auteur du mémoire est conduit à rappeler ce que ce pouvoir avait été. Il passe rapidement en revue les principales dispositions du droit ancien sur le fief et la famille, et il reprend l'un à près l'autre tous ces adages de la tyrannie féodale qui rappellent des temps si loin de nos mœurs et de nos institutions, que l'on est toujours tenté de croire à quelque exagération.

Cette partie du travail de M. Pierre ne manque pas d'intérêt, mais peut-être pourrait-on regretter qu'il ait omis de faire ressortir quelles étaient celles de ces institutions qui étaient encore réellement en vigueur au commencement du 16e siècle. Dans une seule occasion, après avoir dit que pendant long-temps les justices avaient été patrimoniales, et que « l'on pouvait

» juger du rang d'un seigneur suzerain dans la hiérar-
» chie féodale, par le nombre des piliers de son gi-
» bet, » il fait remarquer qu'à l'époque dont il parle, « les justices féodales minées sourdement par les en-
» vahissements du pouvoir central, avaient beaucoup
» perdu de leur importance, et qu'elles s'étaient effa-
» cées devant la maxime : toute justice émane du roi.»
— Ailleurs, il se contente de retracer les anciennes formes d'investiture des fiefs ; les priviléges du seigneur sur le sol et sur ses habitants ; et la misère du serf « taillable et corveable à merci » auquel il était même interdit de consacrer sa vie à Dieu, car disait-on : « il n'était pas juste que ce qui appartenait aux
» seigneurs, s'en allât à l'église et aux monastères. » Mais il néglige de noter les nombreuses modifications que cet état de choses avait déjà subies et d'en indiquer les causes.

C'est seulement dans le chapitre 2, intitulé *réaction bourgeoise*, qu'il aborde véritablement l'objet principal du mémoire, en recherchant les circonstances qui, dans le bailliage de Troyes, avaient préparé la prépondérance du tiers-état, et quels sont les principes consacrés par la coutume, en opposition avec le droit féodal. Le point de vue d'où l'auteur s'est placé me paraît assez intéressant, pour m'autoriser à citer textuellement la plus grande partie de ce chapitre.

» Les coutumes, dit-il, n'ont pas seulement été
» une collection, une modification du droit civil féodal ;
» elles ont été souvent l'expression franche et hardie
» des idées qui, dès cette époque, fermentaient sour-

» dement dans le cerveau de nos pères. Lorsqu'on les
» lit attentivement, on s'aperçoit qu'elles contiennent
» déjà le germe de la révolution sociale et politique,
» que la fin du dernier siècle a vu s'accomplir.

» C'est sous ce point de vue que la coutume de
» Troyes est particulièrement remarquable, qu'elle se
» caractérise.

» Il importe de rechercher les causes de ce phéno-
» mène historique.

« La Champagne fut, au moyen-âge, la partie indus-
» trielle et commerçante de la France. Les travaux
» hydrauliques de ses comtes avaient sillonné sa capi-
» tale de cours d'eau, et mis au service de l'industrie
» manufacturière une force naturelle énorme, dont
» l'intensité ne devait être dépassée que par celle de la
» vapeur (1). L'orient et l'occident, le midi et le sep-
» tentrion accouraient à ses foires. Les marchands de
» la Flandre, du Brabant, de la Picardie, y venaient
» déballer leurs draps et leurs écarlates. Les Italiens,
» Gênois, Pisans, Venitiens abordés à Aigues-Mortes,
» y étalaient les denrées, les épiceries, les perles, les
» métaux précieux, les parfums et les tissus d'Asie.
» Des bâtiments considérables, situés au levant et au
» midi de la ville, recevaient ces négociants arrivés

(1) M. Pierre évalue cette force à 1200 chevaux, d'après M. Deniel. Il est peut-être utile de faire observer qu'elle n'a été utilisée comme moteur industriel qu'à une époque bien postérieure à celle dont il s'agit ici. Long-temps l'eau des canaux n'a été employée que pour satisfaire aux besoins des teinturiers et des corroyeurs. (*Note du Rapporteur.*)

» des quatre points du monde. Il y avait le quartier » d'Ypres et de Gênes, de Douai et de Venise. C'était » le rendez-vous ou, pour parler un langage plus mo- » derne, l'entrepôt, le bazar du commerce du mon- » de (1).

» A l'époque dont nous parlons cette ancienne » prospérité s'était éclipsée. Le commerce, par une de » ces vissicitudes si communes dans l'histoire des » peuples, avait pris une autre route. Mais le génie de » la province était resté mercantile et quelque peu » niveleur. Ce furent ses tendances qui se manifestè-

---

(1) Sur l'importance de l'industrie troyenne à cette époque, *Voir* Grosley, tome 2, p. 142.

« Outre la manufacture très-considérable de l'hôpital Saint- » Nicolas, la draperie avait deux mille métiers battants, la » communauté des marchands drapiers cent cinquante; la » teinture vingt maîtres en bon teint et pareil nombre en » petit teint; la tisseranderie seize cents métiers travaillants; » la tannerie, corroierie et mégisserie quatre cent cinquante » bonnes maisons; la teinture en fil cent cinquante maîtres, et » la passementerie soixante. Les produits de ces manufactures » répandus dans toute l'Europe, formaient, entretenaient et » soutenaient une quantité proportionnelle de maisons de com- » merce, aussi solides au-dedans que peu brillantes au-de- » hors.

» Ajoutons à ce détail : 1° la manufacture très-considérable » de cartes à jouer et d'images gravées en bois et grossière- » ment enluminées, article connu dans le commerce d'alors » sous le nom de dominoterie; 2° la papeterie qui occupait trente » à quarante moulins répandus sur la Seine depuis Bar-sur- « Seine jusqu'à Méry. » (*Note de M. Pierre.*)

» ront avec tant d'énergie et d'éclat lors de la rédaction
» de la coutume. La noblesse eut alors ses Cazalès et
» ses Maury, le tiers-état ses Syès et ses Mirabeau, qui
» combattirent vaillamment, les uns pour le maintien
» des privilèges, les autres pour la cause de l'égalité.
» Le procès-verbal officiel n'a conservé qu'une trace
» bien terne sans doute de ces luttes oratoires, où le
» terrain cependant fut si vivement disputé.

» D'après ce que nous avons dit précédemment, il
» est facile de pressentir la solution que reçurent les
» débats. En cas de discord entre les ordres, c'était le
» parlement qui devait trancher le différent. Or,
» qu'était-ce alors que le parlement ? c'était une réunion
» d'hommes sortis d'hier des rangs du peuple, élevés à
» l'école de droit Romain, à peine anoblis par la toge
» qu'ils portaient; les créatures, les âmes damnées de
» la royauté, les démolisseurs les plus impitoyables
» des institutions qu'avait créées le moyen-âge. On
» conçoit qu'une pareille assemblée devait être très-
» peu portée à sanctionner de son vote les prétentions
» des seigneurs. Il y parut dans cette circonstance.
» Parmi les nombreuses questions qui furent renvoyées
» au parlement par suite des discussions dont nous
» avons parlé, il n'en est pas une seule qui n'ait été
» tranchée dans le sens le plus favorable au tiers-état.

» Les conquêtes de la bourgeoisie à cette époque,
» telles que nous les présente la coutume de Troyes,
» peuvent se résumer en trois points. 1° Elle pénètre
» dans la noblesse par les lettres patentes, les mariages
» et le principe de l'anoblissement par le ventre, tandis

» que la noblesse ne craint pas de déroger en vivant » roturièrement, en menant *train de marchandise*. » 2° Elle échappe à la féodalité par la maxime de la » franchise ou allodialité des héritages et par l'institu- » tion des *avoueries*. 3° A l'encontre de la féodalité qui » concentre les héritages et cherche à immobiliser les » fortunes ; elle les divise, les morcelle et les mobilise » par l'égalité absolue des partages en matière de suc- » cession et le principe de la mobilité des rentes.

§. I.

» Un des effets les plus funestes de l'esclavage, est de » déconsidérer le travail et de faire croire à beaucoup » de gens, qu'il pourrait bien y avoir de la noblesse et » de la grandeur à passer inutilement sa vie dans les » langueurs d'une éternelle oisiveté. Ce désolant pré- » jugé du monde ancien devait facilement pénétrer » dans l'esprit de ces barbares du cinquième siècle qui » ne connaissant d'autre moyen d'acquérir que la ra- » pine et la conquête, passaient tout le temps du repos » dans le sommeil ou dans d'immenses festins, et fai- » saient cultiver leurs terres par les femmes ou les » vieillards. Il se perpétua et s'accrut peut-être encore » pendant la féodalité, si bien que lorsqu'au douzième » siècle le commerce commença à renaître, il fut reçu » en principe de droit féodal que *quiconque faisait train* » *de marchandises dérogeait à noblesse*.

» Mais ce principe ne pouvait pas durer long-temps » dans un pays où, comme dans le centre de la Cham- » pagne, se présentait quotidiennement aux nobles le

» spectacle nouveau de l'aisance et de la richesse
» qu'amène rapidement le commerce. Non-seulement
» les grandes maisons voyaient leur puissance décroî-
» tre à chaque génération par le cours naturel des cho-
» ses qu'entravait, mais que n'arrêtait pas complète-
» ment la loi des successions ; mais elles avaient été
» presque toutes dépouillées et ruinées par les croisades
» d'outre-mer, en même temps qu'elles en avaient
» rapporté des goûts d'ostentation et de mollesse igno-
» rés des siècles précédents. D'un autre côté il y avait
» là, sous leurs yeux, une cité industrieuse à qui un
» commerce florissant apportait chaque année d'im-
» menses richesses, et une foule de boutiquiers enrichis
» qui effaçaient par l'éclat de leur luxe celui des plus
» puissants propriétaires fonciers.

» On conçoit que, placés dans cette position, un
» grand nombre de nobles durent, comme à Pise et à
» Florence, abdiquer leurs armoiries, abandonner la
» vie oisive mais dure et grossière du Donjon, pour
» entrer dans l'exercice de cette profession active qui
» conduisait si rapidement à la fortune. D'autres cher-
» chèrent à allier aux avantages que procure le com-
» merce, ceux que la noblesse conférait. De là cette
» population de nobles vivant roturièrement, de nobles
» marchands, qui s'établit dès cette époque dans la
» capitale de la Champagne.

» La noblesse avait, pour ainsi parler, fait les pre-
» mières avances ; elle avait tendu la main à la roture,
» l'avait priée de l'admettre dans ses rangs. Ce pre-

» mier pas fait, il devait bientôt s'opérer une fusion » plus complète entre les deux ordres.

» Des fils de nobles ruinés, de pauvres bannerets, » des gentilshommes de campagne, sollicitèrent la main » de filles de bourgeois enrichis, et cherchèrent à re- » hausser la splendeur un peu ternie de leur nom, par » l'éclat de leurs alliances. D'autrefois, c'était une » fille de noble famille que l'on aspirait à unir au fils » de quelque riche négociant, et l'on voyait l'héritière » d'une grande maison, assise modestement à un comp- » toir, faire politesse au manant. — Cela était d'au- » tant plus remarquable que l'industrie champenoise » ne se relevait guères par l'élégance et la délicatesse » de ses produits : c'était des articles d'épicerie, de » tannerie, de bonneterie, de teinturerie ; industrie » très-humble et très-plébeienne, qui devait contras- » ter fortement avec les goûts, les habitudes et les ma- » nières aristocratiques de ceux qui l'exerçaient.

» Dans tous les cas, les enfants issus de ces mariages, » suivaient le noble côté (1) : règle contraire aux prin-

---

(1) *Les aucuns sont nobles, les autres non nobles : ceux sont nobles qui sont issus en mariage de père ou mère nobles : et suffit que le père ou la mère soit noble, posé que l'autre des dits conjoints soit non noble, ou de serve condition.* (Art. 1, coutume de Troyes.)

Ce droit était fondé sur un privilège accordé par les comtes de Champagne, à la suite d'une grande défaite de la noblesse de Champagne aux Fosses-de-Jaune, près Bray-sur-Seine, suivant Pithou, suivant d'autres, à la journée de Fontenay, près Auxerre, entre Lothaire, fils aîné de Louis-le-Débonnaire, et Charles-le-Chauve. Il est à remarquer que plus tard, malgré le

» cipes du droit romain, suivant lesquels l'enfant né
» en mariage, suit toujours la condition de son père ;
» règle contraire aussi aux principes du droit féodal
» qui ne reconnaissait pas de noblesse utérine.

» Cependant cette maxime était devenue tellement
» vulgaire en Champagne, qu'à peine donna-t-elle
» lieu à quelques réclamations de la part des nobles
» présents à la rédaction de la coutume.

§. II.

» La conquête des Francs s'était étendue du nord au
» midi. Plus complète et plus profonde dans le nord,
» où les barbares plus rapprochés de leur patrie, s'étaient
» amoncelés en grand nombre, elle effleura plus légè-
» rement le midi, où les souvenirs de la civilisation
» romaine se conservaient plus forts et plus vivaces.
» Cette différence primitive entre les populations des
» deux régions de la France, en produisit de très-no-
» tables dans leurs mœurs, leur langage et surtout leur
» législation.

» Au midi le droit romain du bas-empire assouplit
» à ses maximes la société barbare. De grands domai-
» nes restèrent intacts, la condition générale des terres
» fut la liberté, l'allodialité ; *nul seigneur sans titre.*

---

texte exprès de la coutume, ce principe fut contesté et presque annulé par le fait, au moins quant à tous les effets qui pouvaient préjudicier *aux droits du roi.* Il est vrai qu'alors la royauté avait intérêt à maintenir les bourgeois en roture et à reprendre des concessions qui n'avaient été faites que pour déconsidérer une noblesse qu'elle redoutait. (*Note du Rapporteur.*)

» Au nord où les barbares s'étaient plus fermement » assis, toutes les terres furent partagées, prises et re- » prises à titre de bénéfices et de fiefs ; la vassalité fut » la condition normale des terres, et on y proclama » cette étrange maxime : *nulle terre sans seigneur*.

» En Champagne, la réaction bourgeoise a détruit » cet effet de la conquête, et replacé les terres dans les » conditions du droit naturel. « Tout héritage, dit la » coutume, est franc et réputé de franc alleu, qui ne » le montre être serf, et redevable d'aucune charge, » posé qu'il soit assis en justice d'autrui, et qu'il n'en » ait titre. »

» Cet article donna lieu à une discussion très-chaude » dans l'assemblée de rédaction. Les nobles et quel- » ques-uns même des gens d'église, ayant haute-jus- » tice, se récrièrent. « S'il en est ainsi, dirent-ils, terre » roturière sera plus privilégiée que féodale. Les gen- » tilshommes tenant fief, sont tenus à raison d'iceux de » faire envers le roi foi et hommage, d'aller au ban et » arrière-ban, et de faire service. Comment un roturier » ne serait-il pas obligé à raison des terres qu'il tient, » de payer quelque censive ou redevance? » A cet ar- » gument, qui, au point de vue où l'on se plaçait, ne » manquait point d'une certaine force, les praticiens, » bourgeois et gens d'église n'ayant pas justice, répon- » daient : « La liberté est de droit commun, on doit » plutôt chercher à la soutenir et à l'étendre; la servi- » tude est l'exception, on doit plutôt chercher à la res- » treindre et à l'abolir. De droit naturel toutes terres » et toutes personnes sont franches. D'où il suit que

» quiconque veut prétendre sur elles quelque charge
» ou servitude, doit le montrer et le faire apparoir.
» Faute par lui de faire cette preuve, l'héritage doit
» être dit et réputé franc. » — Cet article fut maintenu
» par le parlement.

» Non contents d'avoir soustrait leurs biens à la vas-
» salité féodale, les gens du tiers-état cherchèrent à
» y soustraire leurs personnes, en échappant aux jus-
» tices seigneuriales.

» Un des moyens les plus ingénieux et les plus effi-
» caces, que les rois ou leurs juristes avaient récem-
» ment inventé pour ruiner la féodalité judiciaire,
» était l'institution des *avoueries* ou bourgeoisies du roi.

» Lorsqu'on était bourgeois du roi et qu'on était
» cité devant la cour de quelque seigneur, il suffisait
» de déclarer sa qualité pour décliner la compétence,
» forcer le juge à se dessaisir et se faire renvoyer devant
» les magistrats du roi.

» On sent combien une pareille prérogative devait
» être précieuse pour les hommes du tiers-état. Ils se
» dérobaient par-là à la justice aveugle, passionnée,
» tyrannique des cours seigneuriales, et rencontraient
» devant les plaids royaux une justice plus éclairée,
» plus impartiale, plus favorable à leur développement
» et à leurs progrès. Aussi se montraient-ils très-jaloux
» de ce privilège, très-avides de l'obtenir, très-em-
» pressés de le faire valoir.

» Rien n'était plus facile que d'obtenir des lettres de
» bourgeoisie, il suffisait presque de les demander. La
» concession s'en faisait soit nominalement et à titre

» singulier, soit en masse et à titre universel à telle » paroisse, à telle commune.

» La manière de s'en prévaloir n'était pas la même » dans tous les pays de la coutume. Dans le comté de » Joigny, pour *s'avouer* bourgeois du roi, il fallait » exhiber des lettres de bourgeoisie de M. le Baillif de » Troyes ou de son lieutenant. Dans les autres loca- » lités il n'était même pas besoin d'en faire preuve par » écrit, tant l'usage en était devenu général.

» Cependant la noblesse s'éleva encore fort énergi- » quement contre cet article de la coutume.

» Me Jehan-Milon, juge à l'officialité de Troyes, » un de ses orateurs, s'en plaignit surtout avec amertu- » me. « Si cet article est ainsi maintenu et posé, » s'écria-t-il, que deviendront nos justices hautes et » moyennes que nous tenons en fief du roi ! En ces jus- » tices on sait qu'il y a sujets de quatre qualités diver- » ses, à savoir : les nobles, les clercs, les roturiers et » les serfs qui sont gens de morte-main. Or, il est no- » toire que sur les nobles nous n'avons aucune juridic- » tion sur les clercs encore moins, car ils sont exempts » de la juridiction temporelle. Sur les roturiers cela » nous est prohibé par la coutume ; car les roturiers, » s'ils ne sont clercs ou de morte-main, sont bourgeois » du roi. Si donc le dit article demeure pour coutume, » nous n'aurons juridiction que sur les serfs, hommes » et femmes de corps, et nos justices seront tout-à-fait » illusoires. D'ailleurs, par les ordonnances du roi » sur le fait des bourgeoisies, les bourgeois du roi sont » astreints à plusieurs choses qu'ils n'exécutent pas. »

« Pourquoi Me Milon requérait que le dit article fût » corrigé.

» Les praticiens affirmèrent pour toute réponse « que » le contenu au dit article était véritable, et que jamais » dans le bailliage on n'avait pratiqué le contraire. » « — L'article fut encore maintenu par le parlement. »

Je pourrais ajouter à ce que dit ici M. Pierre, que le droit de haute et basse-justice fut peut-être celui que les seigneurs virent leur échapper avec le plus de regret. « Par ce moyen, écrivaient-ils en protestant » avec énergie (1), par ce moyen demeureront aux » hauts-justiciers, le nom et le titre de justice sans » aucuns profits ni prééminences sur leurs sujets et » terres assises en leurs justices, et seront les hauts- » justiciers à comparer aux évêques de ce royaume, » qui, pour titre, ont les évêchés d'Arcadie, où ils ne » baillèrent jamais couronne. Vaudrait autant être » roi de la fève que hauts-justiciers en Champaigne. » On ne leur laissait plus, en effet, à peu près qu'un titre honorifique, et il fallait qu'ils eussent bien la conscience de leur faiblesse et de leur impuissance absolue, pour n'avoir rien tenté pour défendre leurs priviléges autrement que par de vaines paroles.

Je m'abstiendrai, messieurs, de suivre M. Pierre dans quelques développements sur la mobilisation des rentes, et l'égalité des partages en matière de succession établie par la coutume de Troyes. Les citations que je viens de faire suffisent pour vous faire apprécier

(1) V. procès-verbal de compulsoire.

qu'elle est l'importance et la porté du travail auquel il s'est livré. C'était une pensée heureuse que de faire servir l'étude de la coutume de Troyes, à constater les généreuses conquêtes de nos pères sur la tyrannie féodale. Cette pensée eût pu devenir féconde, et ses développements eussent acquis un véritable intérêt historique, si l'auteur ne se fût pas contenté de quelques apperçus trop restreints, s'il eut remonté plus haut dans nos annales, et joint à l'étude de la coutume de Troyes, celle des diverses lois et ordonnances qui l'ont précédée. Il eut été beau de nous retracer l'histoire de l'émancipation de la Champagne, de nous faire assister, en se rappelant les causes et les incidens successifs, au progrès de cet esprit de liberté qui a préparé le triomphe des principes, auxquels la rédaction de la coutume n'a fait que donner une consécration plus éclatante.

La modestie de M. Pierre l'a sans doute seule empêché d'entreprendre cette tâche qu'il était bien capable de remplir. Espérons que quelque jour il trouvera assez de loisirs pour achever l'œuvre qu'il n'a voulu qu'ébaucher. — Je me hâte d'ajouter que tel qu'il est, et quoique peut-être certaines appréciations puissent être contestées, le mémoire dont M. Pierre vous a fait hommage est digne de fixer votre attention; c'est un essai qui mérite des encouragements et des éloges. J'ai l'honneur de vous proposer au nom de la commission, d'ordonner qu'une lettre de remerciements sera adressée à M. Pierre, et que son mémoire sera déposé dans vos archives.

OBSERVATIONS

SUR LE SEIGLE MULTICAULE,

Adressées à la Société, le 6 juillet 1843,

Par M. AMBROISE RECOING, *propriétaire à la Rocatelle, commune de Rumilly-les-Vaudes* (Aube).

MESSIEURS,

Rien de ce qui touche l'agriculture, ne saurait vous être étranger.

Je n'ai donc pas besoin d'autre titre que de celui d'agriculteur, pour me présenter à vous avec des produits nouveaux émanés du premier des arts. S'il me fallait une autre recommandation, j'invoquerais le nom de mon père qui, pendant plus de trente années, a eu l'honneur d'être agrégé à l'académie de l'Aube.

Je sais que la sollicitude de la Société d'agriculture l'a portée à encourager récemment la culture du seigle multicaule, et que, l'an passé, quelques mesures de cette céréale, ont été distribuées à titre d'essai, entre les agriculteurs les plus empressés du département.

Je ne puis douter qu'il ne vous soit agréable d'apprendre, par des faits résultant d'une expérience de trois années consécutives, ce que vaut pour l'agriculture le seigle multicaule.

En 1840, je me procurai à raison de 10 francs, six litres un quart de ce seigle, que je semai dans un terrain sablonneux, qui avait reçu les préparations de culture

et de fumure ordinaires aux froments. Cette semaille fut faite le 3 août sur une superficie de 11 ares. En 1841, de mes 6 litres 1/4, je récoltai 262 litres, avec une quantité de gerbes proportionnée. La paille n'avait pas moins de deux mètres et demi de hauteur.

En 1841, j'ensemençai une plus grande quantité de seigle multicaule, et malgré l'extrême aridité de l'été 1842, inconvénient qui frappe surtout un sol sableux, la force et la hauteur de la paille étaient encore extraordinaires comparativement aux seigles du pays. Au surplus, j'aurai l'honneur de produire à vos yeux un échantillon de la paille de 1842, telle qu'elle est sortie de la main des moissonneurs armés de la faucille ordinaire.

Assuré dès-lors du succès et des qualités du seigle multicaule, et désirant le faire connaître, j'en déposai deux litres à la ferme-modèle du département de l'Aube. J'eus le regret de ne pas trouver M. le directeur, à qui j'aurais voulu recommander cette céréale, en même temps que je lui aurais indiqué ce qu'il est bon de faire pour sa culture.

Enfin, ma récolte de 1843 ne se montre point inférieure à celle des années précédentes, ce qui prouve que le seigle multicaule brave également la sécheresse et l'humidité. La paille, quoique venue dans une mauvaise terre, est généralement d'une hauteur remarquable. Un échantillon sera joint à celui de 1842.

Après cet historique du seigle multicaule entre mes mains, je dois vous exposer, Messieurs, quels sont ses avantages et la direction qu'il faut donner à sa culture :

1° *Avantages du seigle multicaule.*

Pacage et fourrage vert. — Le premier de tous ses avantages, et celui qu'on doit regarder comme inappréciable pour les terres maigres, sableuses et arides de la Champagne, c'est le bon pacage que le seigle multicaule offre à la fin de l'automne et jusqu'au premier mars, même lorsque la terre est dénuée de toute herbe. Jusqu'à cette époque, on peut donc indifféremment, ou couper le seigle multicaule comme fourrage vert, ou bien le faire paître à toute espèce de bétail, sans aucun danger pour la montée des épis. Je dois même ajouter, pour l'avoir reconnu par expérience, qu'on est en quelque sorte forcé à user de cette ressource, attendu que si on la néglige, les produits de la plante sont moins beaux. Nous estimons cet avantage de dix francs au moins par 44 ares, ci 10 fr.

Economie de semence. — Avec le seigle multicaule, on épargne les deux tiers de semence, surtout dans les terres de sable, puisqu'au lieu d'employer, par 44 ares, 75 litres de seigle multicaule, comme on le fait pour le seigle ordinaire, on n'en doit semer, suivant la qualité du terrain, que 20 à 25 litres : on gagne donc 50 litres de semence, lesquels à 12 francs l'hectolitre, donnent 6

Paille. — La paille de ce seigle atteignant toujours une hauteur de deux mètres et quelques centimètres, cette longueur excède beaucoup celle des tiges du seigle ordinaire, et pro-

Report. . . 16 fr.

duit de plus que ce dernier, par 44ares, environ trois quarts de charretée de paille, lesquels à 32 francs la charretée (1), forment un bénéfice de vingt-quatre francs, ci. 24

Labour. — On en gagne deux que l'on a de moins à faire, par ce que l'on sème, à une seule époque et sur le même champ, le seigle multicaule et le blé noir, pour la semaille desquels on est obligé de faire des façons différentes, puisqu'on sème le blé noir au commencement de juillet, et le seigle ordinaire à la fin d'octobre. Il y a donc encore ici un économie de 15 francs pour deux labours, pour un hersage, un émottage, pour le semeur et pour transport de fumier, ci. 15

Produits supérieurs en grain et en poids. — Ce produit a été incalculable à mon coup d'essai. Evaluons ce bénéfice, année ordinaire, à la somme de 15 francs, ci. 15

Les avantages reconnus du seigle multicaule sur le seigle ordinaire sont donc, par 44 ares, de (2) 70 fr.

Il reste encore à tenter quelques expériences en grand

---

(1) Si toutefois la valeur de la paille, ce premier levier de l'agriculture, peut s'apprécier au taux du commerce.

(2) Il est à remarquer qu'on néglige ici le produit considérable encore du blé sarrazin, semé comme protecteur du multicaule.

sur l'essai de ce grain au moulin, et sur sa panification. Elles seront bien fructueuses, on l'espère; car sa farine est plus blanche que celle du seigle ordinaire, et l'écorce de son grain est aussi beaucoup plus mince, mieux pourvue de farine.

2° *Mode de culture et d'ensemencement du seigle multicaule.*

Les labours suivis pour la semaille du seigle multicaule sont absolument les mêmes que ceux pratiqués pour le seigle ordinaire.

On fume la terre de même ; cependant il est bon de fumer un peu plus fort à cause de l'association, au même instant et sur le même champ, du blé noir avec le seigle multicaule.

On sème le seigle multicaule dans le cours de juillet, après la pluie ou par un temps frais. En cette année 1843, on pourra, avec la faveur du temps pluvieux qui maintient les terres douces, prolonger le délai de la semaille jusqu'à la fin d'août. L'année dernière, du seigle multicaule semé le 3 septembre m'a également réussi : mais que l'on ne perde pas de vue que les semailles de juillet sont toujours les meilleures, et qu'on réunit le double avantage de la récolte du blé noir avant la mauvaise saison.

Avec le seigle multicaule, on sème pareille quantité de sarrazin ou blé noir, l'expérience ayant prouvé que le seigle multicaule vient mieux étant associé à une plante comme le blé noir, dont les feuilles servent à le protéger contre les chaleurs de l'été.

Mais afin que le seigle multicaule et le blé noir soient semés bien également sur le même champ, on devra les semer l'un après l'autre ; autrement, ces deux grains différant de grosseur et de poids, et ne pouvant être bien mélangés dans le semoir, telle partie du champ n'aurait en semence que du blé noir, et telle autre que du seigle multicaule.

Le blé noir parvenu à sa maturité est alors coupé pour être battu, et le multicaule, resté seul maître du terrain, ne tarde pas, à l'aide de la fraîcheur des nuits et du retour des pluies, à élargir ses gazons, et ses trochets touffus s'élèvent bientôt de 15 à 20 centimètres.

Le seigle multicaule doit être semé bien plus clair que le seigle ordinaire, et on n'emploie ordinairement que 20 à 25 litres pour ensemencer 44 ares.

Que les habitants des contrées sableuses ou maigres de notre département, à qui tout pacage semble interdit par l'aridité du sol, se livrent donc avec confiance à la culture du seigle multicaule ! C'est à cette précieuse céréale qu'il sera donné de faire disparaître la stérilité de leurs champs ; c'est avec elle qu'ils supprimeront la jachère surannée qu'on y voit encore, et c'est par elle que seront remplacées avec tant d'avantages ces petites plantes sans suc, faibles ou rabougries, qui y croissent et qui ne sont que nuisibles à leurs terres. Le seigle multciaule, au contraire, les couvrira d'une riche pâture, et servira d'aliment abondant aux bestiaux épuisés qui les couvrent.

Ne remettons donc pas au lendemain, dans l'état de

progrès où est notre pays, et avec une population toujours croissante, une culture si convenable, et de laquelle il ne peut résulter qu'une augmentation de bien être matériel ! Le seigle multicaule ne semble-t-il pas créé tout exprès par la providence, pour enlever au malaise qui les ronge, une grande quantité de nos communes, et pour leur procurer ce qui leur manque, *de bonnes pâtures*, *beaucoup de paille*, *et beaucoup de grain.*

Convaincu de ce que la propagation du seigle multicaule peut en agriculture, je désire que le pays, que tous les agriculteurs jouissent promptement d'une découverte que j'ai été heureux de faire moi-même.

De quelle plus honorable sanction peut-elle être revêtue, si la Société d'agriculture du département de l'Aube veut bien prendre en considération mes essais et le succès dont ils ont été couronnés.

Je puis actuellement lui offrir et au public plus de cent doubles décalitres de pur seigle multicaule. Cette quantité répandue, en 1843, dans l'agriculture de l'Aube, assure pour l'année 1844, des milliers de boisseaux, au moyen desquels le seigle multicaule serait pour toujours associé au rang des premières céréales.

NOTICE

Sur la Culture et la Propagation des Pommes de Terre,

Par M. GALLICE-DALBANNE, *Membre résidant.*

MESSIEURS,

La pomme de terre *(Solanum tuberosum)* source de richesse, plante à la portée de toutes les classes de la société, s'accomodant de tous les terrains, bien qu'ayant des qualités supérieures dans quelques-uns, a vivement excité la curiosité publique et le zèle éclairé des philantropes qui se sont occupés du bien-être des peuples, depuis près d'un demi-siècle. Quelle reconnaissance ne doit-on pas aux introducteurs de cette plante, qui nous vient de l'Amérique méridionale, et notamment à Parmentier à qui, par ses écrits et ses efforts, la France en doit la propagation!

L'importance de cette solanée, comme plante alimentaire n'est plus contestée aujourd'hui, on lui reconnaît, en outre, un autre mérite, celui de figurer, dans le système de culture perfectionnée, adopté dans tous les pays où l'agriculture a fait de notables progrès, parmi les végétaux cultivés pour leurs racines et qui comme plantes sarclées par excellence, forment le pivot de ce mode de culture.

Malgré tout ce qui a été écrit sur ce précieux tubercule, les expériences réitérées auxquelles sa culture

et sa propagation ont été soumises, je n'hésite pas, Messieurs, à vous présenter quelques observations sur certaines de ses maladies et sur les moyens d'y remédier. Ces maladies je les ai observées depuis long-temps, mais il est en une, connue sous le nom de *pourriture sèche* qui désole, depuis quelques années, plusieurs contrées de l'Allemagne, et notamment le Palatinat, contre laquelle il est bon de prémunir les cultivateurs; car les pertes qu'elle a causées, chez nos voisins, ont été si grandes, qn'elles ont excité la vive sollicitude des autorités de ces pays, jusqu'au point de les engager à publier, sous le titre d'*épidémie des pommes de terre*, une instruction très-étendue, sur les moyens de la combattre; mais cette maladie n'est pas la seule à redouter, il en est d'autres également fâcheuses, que nous pouvons observer chez nous, et que que je vais tâcher de définir, en les désignant, d'après des caractères qui frappent les yeux. Car, comme tous les êtres organiques, la pomme de terre a aussi ses maladies apparentes ou cachées. On peut les classer en internes et externes; parmi celles internes, on peut placer :

1° La débilité dans la force reproductive.

Les caractères de cette maladie, sont le manque de développement de la plante, le petit nombre de tubercules qu'elle produit, et l'état de ceux-ci qui sont petits, rabougris et qui donnent à peine cinq fois la semence.

Les causes de cette maladie tiennent principalement, à l'emploi pour la plantation, de pommes de terre défectueuses, trop petites, qui n'ont point atteint le degré

de maturité convenable, ou qui, mal conservées pendant l'hiver, ont perdu toute leur force végétative. Si l'on ouvre ces tubercules, on y voit souvent, au lieu d'un germe, une espèce de corps dur, noir et qui pénètre plus ou moins profondément dans l'intérieur de la pomme de terre.

2° La pourriture sèche.

Depuis quelques années, il s'est déclaré dans le Palatinat, comme dans plusieurs contrées de l'Allemagne, une maladie des pommes de terre, qui consiste dans une pourriture sèche (cette pourriture n'est pas la pourriture ordinaire, c'est une sorte de carie, les pommes de terre ont une apparence de moisi et l'affection est très-bien désignée sous le nom de pourriture sèche), s'étendant du centre à la circonférence des tubercules et se développant peu après qu'ils ont été plantés. Il en résulte d'abord une diminution souvent très-considérable de produit, puis, plus tard, la perte d'une partie de la récolte. Une partie des pommes de terre plantées pourrit en terre et ne lève pas, et les pommes de terre récoltées contiennent le germe de la maladie, qui pendant l'hiver les fait pourrir dans les caves.

Ce phénomène mérite d'autant plus de fixer l'attention du cultivateur, qu'il est à craindre, que si on ne trouve pas un remède au mal, il ne se propage, ne prenne de plus en plus le caractère d'une véritable épidémie et n'ai la plus fâcheuse influence sur les ressources alimentaires de la population, sur la tenue du bétail et la prospérité de l'Agriculture.

Cette maladie que les zoologistes appelleraient

Phthisie, comsomption, vient en général de l'épuisement anticipé de la force germinative, de l'échauffement, d'une transsadation trop abondante, on peut encore l'attribuer à la germination, produite par le séjour de la pomme de terre, dans un lieu trop chaud pendant l'hiver, etc., etc., bien d'autres maladies internes attaqueront probablement encore la pomme de terre. En effet, la manière dont on traite, depuis un certain nombre d'années, cette plante, l'a frappé de germe de destruction et de mort, jusque dans les sources de sa vie organique.

Jusqu'à présent, les maladies internes de la pomme de terre n'avaient guère fixé l'attention de ceux qui cultivent cette plante ; il n'en est pas de même de ses maladies externes, qui frappent les yeux, et on les désigne sous le nom de *gale* et de *rogne*. Il est donc nécessaire de s'occuper de l'examen plus scrupuleux des maladies externes de la pomme de terre, de leurs phases et de les déterminer, afin de s'instruire plus qu'on ne l'est généralement sur la culture de ce précieux tubercule. Ainsi, on peut placer dans les maladies externes de la pomme de terre :

1° Les verrues.

On ne les trouve qu'à la superficie. Elles ne nuisent pas plus au goût et à l'aspect de la pomme de terre qu'à la pomme ordinaire ; mais il faut éviter de prendre pour semences celles qui en sont affectées, car il a été reconnu, qu'à la deuxième génération, il en est résulté de fâcheux effets.

2° Les boutons.

Ce sont des verrues plus grosses, de forme sphérique et dont une moitié pénètre alors dans les chaires, tandis que l'autre moitié s'élève à la superficie. Ces boutons contiennent une substance vomitive et narcotique, connue sous le nom de *solanine*; ils déprécient le produit, parce qu'ils donnent naissance à des taches noires, qui pénètrent profondément dans les chairs et en outre se reproduisent l'année suivante.

3° Les ulcères.

Les ulcères attaquent le tubercule entier et y produisent un état maladif, qu'on pourrait ranger aussi dans la classe des maladies internes, car ils exercent une influence tellement fâcheuse sur l'organisation entière que le sucre de la fécule se décompose en une masse liquide et visqueuse, qui donne très-peu de parties nutritives. Tous les tubercules attaqués d'excroissance hétérogène ne sont nullement propres à la reproduction. Cette disposition végétative trouve quelque analogie dans des expériences ornithologiques fort curieuses que cite un auteur.

Par exemple, dit-il, les poules et les coqs qui portent un bouquet de plumes ou un panache sur la tête, engendrent à la deuxième génération non croisée, des poussins qui portent encore un plus fort panache sur une élévation de la peau. Dans une troisième génération non croisée, l'élévation de la peau dégénère en une glande, qui devient très-incommode pour l'oiseau; à la quatrième génération, il se forme un ulcère sous le panache, à la cinquième génération, l'oiseau est étouffé dans l'œuf.

4° Les dartres.

Les dartres forment une autre maladie de la pomme de terre. Ce sont des éruptions qui couvrent une grande partie de la peau et peuvent dégénérer en excroissances. Ces excroissances proviennent en partie des premières anomalies, dont j'ai déjà parlé, mais elles sont dues encore d'avantage à la constitution vicieuse ou non convenable du sol. Ainsi, cette maladie s'observe principalement dans les terrains humides et abondants en fer.

Je citerai enfin comme maladie externe de la pomme de terre.

5° Les taches de rouille ou ferrugineuses.

Cette maladie connue sous le nom de *frisolée*, a pour caractère des éruptions rouges, brunâtres, semblables à des croûtes, qui pénètrent fort avant dans le tubercule. Le mal s'observe principalement dans les champs ombragés et les terres marécageuses, où l'air et le soleil n'exercent pas une influence suffisante.

Que ces diverses maladies proviennent de causes internes ou d'influences externes ou des deux à la fois, toujours est-il que la cause première du mal est tout entière dans le mode de culture suivi par le producteur.

Tout bien considéré, le cultivateur qui réfléchit, ne doit guère s'étonner que le produit de ses pommes de terre diminue chaque année, et que des maladies qui étaient autrefois très-rares et ne se rencontraient guère que sous forme sporadique, se présentent aujourd'hui, principalement sur les grandes exploitations, par périodes et avec des caractères endémiques. Si donc, les choses continuent d'aller ce train, on peut

prévoir aisément que la culture de la pomme de terre sera si non bientôt perdue, au moins que son produit ira toujours en diminuant.

Ce serait un bien grand mal sans doute, mais il n'y aurait là rien qui dût étonner. La pomme de terre n'est pas une plante sauvage qui vient sans soins et sans culture ; c'est le plus noble produit d'une belle contrée, douée d'un climat doux, produit que nous avons été assez heureux de voir prospérer chez nous autres habitants du nord. La pomme de terre est le but, le levier d'une haute impulsion agricole ; c'est un égide contre la famine, et elle est devenue un auxiliaire, un soutien, une nécessité même dans tous les besoins de la vie. Mais le plus noble produit de la terre doit dégénérer, dépérir, si on néglige de lui donner les soins et la culture nécessaires. Quel est, en effet, le produit que le cultivateur traite généralement avec moins de soins, plus d'injustice et d'une manière plus impitoyable que la pomme de terre ? Qu'on examine et qu'on juge.

Les cultivateurs qui ont quelque bon sens, ont renoncé à la culture triennale, parce qu'elle ramenait trop fréquemment les céréales et que partout elle ne donnait plus que des récoltes chétives.

Dans la culture alterne, les rotations ont été disposées de manière que le trèfle, le pois, la vesce ne reviennent sur le même terrain que tous les 6, 7, 8 et même 9 ans ; car autrement, ces papilionacées ne végéteraient pas convenablement.

Les plantes oléagineuses et textiles veulent, à l'exception du chanvre, un changement absolu dans la

nature des cultures annuelles, si l'on ne veut pas avoir une récolte qui trompe l'attente du cultivateur.

L'humble sarrasin lui-même demande une terre fraîche, si l'on veut qu'il rapporte quelque chose.

La pomme de terre seule devrait donc se passer de tous ces soins et se contenter, pendant une longue suite d'années, comme on l'y force souvent, du même champ; cela n'est pas conséquent, ni dans les principes de l'alternation.

Pour chaque espèce de céréales, on prépare convenablement le sol, d'après les besoins du produit. On fait plus encore, on cherche à donner au froment, à l'avoine, le terrain et l'exposition qui leur conviennent; mais ont veut généralement que la pomme de terre vienne partout et rapporte, comme si on l'eût cultivée, d'après un système de culture raisonné : cela est-il juste ?

Généralement, et l'on a raison, on fait choix des semences des céréales les plus belles, les plus saines, les plus mûres; on s'attache même à les changer fréquemment. On apporte rarement les mêmes soins pour la pomme de terre destinée à la reproduction. On prend pour semence les tubercules les plus petits, les plus imparfaits, à moitié murs, rabougris, plus ou moins sains, et l'on veut, et l'on peut espérer, qu'il en provienne de riches produits! Cela ne peut pas être. Celui qui sème chichement, récoltera chichement, dit l'écriture, et la raison et l'expérience le confirment.

Plusieurs moyens de propagation existent, les plus

pratiqués sont l'emploi de fragments de tubercules de diverses dimensions, ayant au moins deux yeux. A volume égal, on remarque peu de différence entre des tubercules entiers et des fragments de gros tubercules, si on les plante dans un terrain sec. Mais si on les plante dans un terrain humide, les morceaux de pomme de terre ont plus de disposition à pourrir. La plantation des tubercules entiers est incontestablement le moyen le plus sûr et souvent le plus économique, pourvu que l'on n'emploie que des tubercules de moyenne grosseur. Trop gros, ils pousseraient un grand nombre de petites tiges qui s'affament réciproquement : trop petits, les tubercules ne contiennent pas assez de substance amilacée pour nourrir les jeunes bourgeons. Les pousses tendres et délicates, obligées de passer subitement de la nourriture succulante fournie par le tubercule, à celle qui se trouve dans l'engrais, mais qui n'est pas préparée, languissent quelque temps, et il bien rare que cette circonstance n'exerce pas une influence désavantagense sur la vigueur de la plante adulte.

Or, si l'assolement est défectueux, si le sol n'est pas parfaitement préparé, labouré profondément et soigneusement et convenablement fumé, si les tubercules de reproduction sont entachés de vices ou de maladies, alors il doit nécessairement en résulter, que le principe vital y sera considérablement atténué ou éteint. D'où l'on doit conclure que pour obtenir, en pommes de terre, des produits beaux et abondants, il ne s'agit que de soumettre cette plante

trop négligée à un traitement mieux approprié au tubercule. C'est donc à l'inobservation des soins que je viens de recommander, qu'on doit attribuer la dégénération plus ou moins rapide des bonnes variétés, que la paresse et l'ignorance se plaisent à croire inévitable. Il n'est que trop vrai que les dons les plus précieux de la nature dégénèrent et se perdent entre des mains inhabiles. Mais aussi tout croît, prospère et se perfectisnne par les soins et l'intelligence d'un cultivateur infatigable.

AVIS

Sur la Manière de Récolter les Foins,

Par M. **GALLICE-DALBANNE,** *membre résidant.*

Messieurs,

M. le docteur Bonnet, professeur d'agriculture à Besançon, dont le public agricole apprécie le zèle et les services, vient de publier, sous le titre d'*Avis sur les récoltes des prairies*, une instruction qui mérite d'être reproduite et repandue. La Société d'Agriculture de l'Aube, qui saisit avec empressement toutes les occasions d'être utile aux populations rurales, en sentira toute l'importance et voudra bien agréer la proposition que j'ai l'honneur de lui faire d'en ordonner l'insertion dans ses Mémoires.

Bien que la saison des foins soit passée, comme il est malheureusement trop probable que les regains ne

se feront pas dans de meilleures conditions, et que l'été de 1843 ne fera pas même d'apparition en France, la reproduction en entier de l'instruction de M. Bonnet sur ce sujet important me semble encore avoir son à-propos. Ce n'est ni de la science ni de la théorie, ce sont des faits que chacun a pu vérifier par ses propres observations; ces faits sont présentés sous la forme la mieux adaptée à la classe de lecteurs à laquelle s'adresse le professeur : son instruction renferme donc en elle tous les éléments qui peuvent en populariser les avis et les rendre profitables au peuple des campagnes. La voici :

« Dans l'espoir d'éclairer nos laborieux et honnêtes cultivateurs sur les récoltes prochaines de leurs fourrages, nous croyons devoir faire connaître les procédés pratiques qu'il est utile de suivre lorque l'on est contrarié dans les travaux des foins par les intempéries pluvieuses, afin de prévenir ou de diminuer les pertes que ces contre-temps peuvent occasionner, si l'on ne sait pas combattre leurs effets.

« Les produits des prairies peuvent s'altérer sur le terrain, quand on est forcé, par la saison et la maturité de l'herbe, de faucher par le mauvais temps, et ils peuvent se gâter au fenil, s'ils sont rentrés mal secs ou encore chargés d'humidité.

« Dans les temps de pluie, les herbes de toute nature sont chargées de deux espèces d'humidité : l'une qui recouvre leur surface extérieure, parce qu'elle vient des pluies ou des rosées ; l'autre qui existe dans les parties intérieures des plantes, qu'on nomme sève ou eau

de végétation : celle-ci a été absorbée par les racines ou les feuilles.

« La fenaison ou la dessiccation de l'herbe consiste à dégager des plantes ces deux espèces d'humidité, sans nuire aux qualités des sucs nourriciers que le foin doit avoir.

« C'est par la chaleur que ce dégagement s'opère.

« Si l'on n'est pas favorisé par la chaleur solaire, il faut en provoquer une artificielle : on y parvient en laissant l'herbe fauchée en andains, et en mettant ces andains le soir, à cinq ou six heures, en petites meules du volume de quatre à cinq bottes de foin ; il ne faut à l'herbe fraîche, mise ainsi en tas, que douze à quinze heures pour s'échauffer jusqu'à 25 ou 30°. C'est par l'effet de cette chaleur que l'humidité de végétation sort de l'intérieur des plantes, et qu'elle s'évapore dès qu'on ouvre la meule.

« Quelques heures après cette ouverture, ou dès qu'on s'aperçoit que l'herbe est essuyée, il faut reconstruire les meules du double en volume des premières et attendre le lendemain le plus beau moment de la journée pour les ouvrir.

« L'herbe s'échauffe dans ces deuxièmes meules comme dans les premières, et l'eau de végétation qu'elle renfermait encore sort de l'intérieur de la plante, pour s'évaporer dès que la meule est élargie. Quelques heures de soleil suffisent dans ce cas pour compléter la dessiccation. Mais si cette ressource manque, on doit faire de troisièmes meules en profitant du moment où l'herbe est le moins chargée d'humidité. Celles-ci peu-

vent avoir en volume le double des deuxièmes et rester deux à trois jours dans le même état sans que l'on ait à craindre un trop grand échauffement. Cependant, si le lendemain de leur construction il fait beau, on doit se hâter de les ouvrir ; quelques heures de chaleur solaire suffiront pour mettre le foin en état d'être rentré sans danger.

« Toutes les meules doivent être faites en cône ou en pain de sucre, et, quand on les ouvre, les fourrages doivent être mis en couche épaisse de 0m,10 à 0m,15 (4 à 6 pouces). Ces opérations doivent d'ailleurs être faites avec la main ou la fourche, en ayant soin de secouer le moins possible le foin, afin d'éviter la chute des feuilles. Ceci est surtout indispensable, quand il est question des produits de prairies artificielles.

« Les procédés que nous venons d'indiquer, exécutés avec intelligence, donneront presque toujours, malgré les temps contraires, une dessiccation suffisante pour prévenir les altérations du foin sur le terrain, et souvent il sera assez sec pour bien se conserver au fenil.

« Mais, si l'intempérie est constante dans le temps de la fenaison, on peut être obligé en quelque sorte de rentrer la récolte mal sèche ou encore chargée d'humidité. Voici, dans ces circonstances fâcheuses, ce qu'il est convenable de pratiquer pour ne pas exposer le foin à s'échauffer, moisir, se pourrir, etc.

« D'abord, on peut prolonger sans inconvénient l'existence des meules ou les renouveler une ou deux fois de plus, afin d'obtenir par des fermentations nou-

velles le dégagement de toutes les parties séveuses; en agissant ainsi, on serait bien malheureux s'il ne se présentait pas quelques heures de soleil ou sans pluie pour faciliter l'évaporation de l'humidité qui ne serait plus qu'à l'extérieur des plantes. Quoi qu'il en soit, si l'on était obligé de rentrer des fourrages mal secs, les précautions suivantes devraient être prises pour prévenir leur dégradation au fenil :

« 1° On les placerait autant que possible éloignés des murs et dans les lieux les plus aérés de l'hébergeage;

« 2° On établirait dans les tas des ouvertures croisées, horizontales et verticales, correspondant ensemble, afin d'avoir des courants d'air;

« 3° Chaque fois que l'on déposerait un lit de foin de 0m,32 à peu près d'épaisseur (12 pouces), on répandrait dessus du sel ordinaire, dans la proportion de 2 kilogr. à 2 kilogr. 50 par millier de fourrages. On pourrait en mettre le double sans inconvénient et même avec avantage pour l'amélioration du foin et la santé des animaux qui en feraient usage. Mais la quantité que nous indiquons serait suffisante pour empêcher le foin rentré mal sec de s'altérer. »

Le bon sens et le talent pratique des cultivateurs de notre département sont un sûr garant qu'ils sauront profiter de ces conseils; mais je fais des vœux bien sincères pour qu'ils n'aient pas besoin de les suivre, c'est-à-dire pour que le beau temps leur permette de rentrer facilement leurs foins de seconde coupe.

Toutefois, il est à regretter, eu égard à la saison

avancée, que la Société de l'Aube ne puisse, par une circulaire qui témoigne de sa sollicitude pour l'agriculture locale, adresser à chaque cultivateur les avis de M. Bonnet sur la récolte des fourrages. Ce serait de l'enseignement tel qu'il le faut aux gens de la campagne, de l'enseignement qui irait les trouver et qui ne pourrait manquer son effet, parce qu'il est applicable immédiatement. Néanmoins, à défaut d'une plus grande publicité, l'insertion dans ses Mémoires, comme instruction pour le présent et pour l'avenir, ne peut manquer d'avoir un résultat utile; c'est donc dans ce but que j'en fais la proposition.

Revue des Journaux d'Agriculture.

De l'ensemencement et de l'enfouissement du MADIA SATIVA *pour engrais. — Avantages de cette plante.*

L'ensemencement de certaines plantes et leur enfouissement en vert pour amander les terres, ont été recommandés souvent par les agronomes, et ceux des agriculteurs qui en ont fait usage se sont accordés pour en reconnaître les bons effets. Mais le laps de temps pendant lequel ces plantes occupent le sol, mais le refus de se priver d'une récolte en grains ou en fourrages qui devient prochaine au moment de l'enfouissement, fait que le plus grand nombre des cultivateurs n'emploient point un moyen aussi précieux de suppléer à l'engrais qui leur manque, et qui leur manquera jus-

qu'à ce qu'ils soient parvenus à avoir une masse de fourrages suffisante pour nourrir un grand nombre de bestiaux à l'étable. L'assolement triennal, dans lequel la plupart d'entre eux se complaisent toujours, s'oppose à l'usage d'une culture intercalaire dont la durée interromprait leur culture ordinaire; et si un cas fortuit leur permettait de semer un sarrasin, un trèfle, une plante légumineuse ou autre, avec l'intention de l'enfouir en vert, ils s'y décideraient difficilement quand ils se verraient sur le point d'en obtenir un produit; et pourtant le profit qu'ils tireraient de la plante employée pour engrais les dédommagerait bien au-delà de la perte qu'ils s'imagineraient faire. En effet, leur terre, amandée par la plante enfouie en vert, leur donnerait une récolte plus abondante et plus certaine que si elle était ensemencée sans avoir reçu d'engrais.

Il faut, pour engrais vert, une plante d'une croissance rapide, qui occupe peu de temps la terre, qui soit d'une végétation vigoureuse, pour qu'elle donne un engrais abondant et impropre à la nourriture des bestiaux, pour ne pas faire succomber à la tentation de la réserver pour fourrage, dont la graine soit d'un prix peu élevé, pour que son ensemencement ne soit pas une dépense.

M. le docteur Mérat cherchait depuis quelque temps, dans sa pensée, cette plante propre à l'enfouissement, et qui pût remplir les conditions ci-dessus, quand le hasard, à qui souvent on doit tant de découvertes, lui fit voir la possibilité de résoudre son problème.

M. Mérat causait d'agriculture avec M. Rattier, pro-

priétaire et agriculteur à Failly, près Nemours, quand celui-ci vint à l'entretenir de la culture en grand qu'il fait du *Madia sativa*, pour en extraire de l'huile, qu'il est parvenu à avoir aussi bonne que possible au moyen d'un filtrage au charbon animal.

M. Rattier, en parlant de la fane de cette plante, ajoutait n'avoir pu l'utiliser qu'en fumier, au moyen de la fermentation, car il lui avait été impossible de la faire accepter comme nourriture par ses bestiaux. Plusieurs fois, disait-il, il l'avait présentée aux moutons, aux vaches, aux chevaux, et aucune de ces bêtes n'avait voulu y goûter. M. Rattier, voyant la pousse vigoureuse que donne le *Madia sativa* en moins de deux mois, pensa qu'on pourrait, en l'enfouissant, la faire servir utilement à engraisser la terre. Il en sema dans des espaces de quatre mètres qui séparent ses mûriers, et il fit enfouir la plante à l'aide d'une charrue, avant que la fleur ne vînt à s'épanouir.

Comme la plante semée en mai peut être enterrée à la fin de juin, on voit combien il resterait de temps pour une nouvelle culture si on voulait y consacrer le terrain. Le but de M. Rattier était seulement de fumer ses mûriers, et il y réussit complètement; la hauteur à laquelle parvint l'herbe qui poussa entre ses mûriers lui prouva combien la plante enfouie avait procuré de fertilité au sol. M. Rattier a recommencé en 1841 l'essai qu'il avait fait en 1840, et le succès a été le même. Cette année M. Rattier essaie la culture des plantes sarclées sur enfouissement de *madia*, et après une récolte de céréales de cette année, il se propose d'en tenter

une seconde l'an prochain, en amandant le terrain par un *madia* qu'il a semé aussitôt après l'enlèvement du premier blé, et qu'il enfouira ce mois-ci.

On peut conclure déjà de ce qui vient d'être dit : 1° que le *madia* fournira probablement la plante la plus riche de toutes celles propres à l'enfouissement ; 2° que la brièveté du temps nécessaire pour qu'elle puisse être enfouie convenablement, la rend précieuse pour l'agriculture, puisqu'on peut la semer, dans ce dessein, après la récolte des céréales, et qu'elle pourra être enterrée en automne, ou mieux encore servir à une culture de deuxième saison, si on l'enfouit en juin ; 3° que son volume, les éléments résineux qui entrent dans sa composition, et surtout les sels qu'elle extrait de la terre pendant sa végétation, ne peuvent qu'ajouter à la richesse de son engrais, car si cette plante appauvrit le sol par sa végétation, elle lui rend bien au-delà de ce qu'elle lui a pris en l'enfouissant ; 4° enfin, qu'on pourra faire, dans la même année, deux et trois enfouissements de *madia*, puisque la plante n'exige que deux mois pour y être propre, ce qui permettra de les faire aux diverses époques où la terre restera libre.

(*Journal des Connaissances usuelles.*)

Emploi de l'acide sulfurique comme engrais.

— La *Revue scientifique* le recommande et le conseille. Etendu de mille fois son volume d'eau, l'acide sulfurique (huile de vitriol) stimule d'une manière très-active la végétation des plantes fourragères ; il a

sur le plâtre l'avantage d'être moins coûteux et de pouvoir être répandu par un temps sec comme par un temps humide, en produisant toujours le même effet.

(*Bull. de la Soc. Industrielle de St-Etienne.*)

Emploi du goudron pour préserver les harnais des ravages des rats.

Suivant M. Lebrun, le moyen le plus sûr et le plus économique pour préserver les harnais des ravages des rats, consisterait à ajouter un dixième de goudron à l'huile dont on se sert pour graisser les harnais. L'huile de pied de bœuf, dont on se sert ordinairement, se figeant trop facilement, M. Mollerat signale l'avantage de l'emploi, dans ce cas, de l'huile de poisson, de baleine, etc., qui ne se fige pas.

(*Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or.*)

Destruction des rats et des souris sans arsenic.

M. Braconnot ayant fait l'analyse d'une poudre employée avec succès pour la destruction des rats et des souris, et désignée sous le nom emphatique de Mnophobon en poudre, a trouvé qu'elle n'était composée que d'un mélange d'émétique, de farine de froment et de sucre dans les proportions suivantes :

Emétique.....	30
Farine de froment....	65
Sucre.....	5
	100

Je dois faire observer, dit-il, que depuis longtemps on a proscrit avec raison les préparations arsénicales pour la destruction des souris, à cause du danger qu'elles font courir aux animaux utiles et même aux hommes; c'est pourquoi on a proposé de les remplacer avec succès et sans inconvénient par l'émétique : ainsi on a recommandé de saupoudrer avec de cette substance de gros grains de raisins secs, que l'on répand dans les lieux fréquentés par les animaux nuisibles.

Il n'est pas inutile de noter que l'émétique a peu de valeur dans les maisons de droguerie.

Le prospectus indique ainsi qu'il suit la manière de se servir du Mnophobon.

« Répandez de la poudre au devant des trous et sur » le passage de ces animaux; évitez de placer sur un » sol humide et renouvelez de temps en temps; à côté » placez de l'eau dans une soucoupe et les animaux pé- » rissent.

» Pour les endroits humides, faites une pâte avec » parties égales de graisse, de viande hâchée et de pou- » dre; mêlez bien le tout sur un feu doux; ne versez » la poudre et la viande hâchée que lorsque la graisse » sera fondue; laissez refroidir et mettez ensuite en » petites boules. Des essais nombreux attestent la supé- » riorité du Mnophobon sur toutes les préparations de » ce genre qui ont paru jusqu'à ce jour.

» Jacques Salomon et C^ie^, fabricants, rue de Bondy, » 12, à Paris. »

(*Extr. du Bon Cultivateur de Nancy*, Janvier 1843, p. 131.)

Nouveau principe clarificateur, par M. J. Saladin, pharmacien.

Tous les vins qui vieillissent naturellement, se troublent facilement par le principe colorant qui se dépose et la précipitation des sels ; ces vins ayant acquis tout le degré de maturité qui leur est propre, ne peuvent être clarifiés par l'albumine, la colle de poisson ou la gélatine, par rapport à l'action chimique de ces substances sur le tannin, réaction aussi funeste sur les vins vieux, qu'elle est précieuse et indispensable aux nouveaux. Il était donc nécessaire de trouver un corps qui n'eût qu'une action mécanique et fonctionnât comme un filtre. C'est au règne minéral que nous nous sommes adressé, et nous avons reconnu que l'albumine en gelée, en remplissant complètement toutes ces conditions, a l'immense avantage, comme matière inorganique, de séjourner indéfiniment dans le tonneau sans craindre la moindre altération, inconvénient grave que l'albumine et la gélatine possèdent à un haut degré. Il suffit de délayer dans deux litres de vin, 250 grammes d'albumine en gelée, et de verser le tout, en agitant fortement, dans une barrique de deux hectolitres ; 48 heures après, la clarification est parfaite.

Préparation de l'albumine hydratée. Alun du commerce, 500 gram. Sous-carbonate de soude ou cristaux de soude, 500 gram. Faites dissoudre séparément chaque sel dans deux litres d'eau bouillante. Les deux liqueurs fondues sont mélangées et le tout jeté sur

une toile ; quand le magma est égoutté, il a acquis la consistance de gelée, et représente l'albumine en gelée, précitée.

(Ann. de la Soc. d'Agr. de l'Allier.)

EXTRAIT

DU TABLEAU ANALYTIQUE

Des Prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse, pour être décernés en 1844.

DÉSIGNATION DES SUJETS DE PRIX.

ARTS MÉCANIQUES.

Pour un mémoire sur la filature de coton N° 80 à 180. — Une médaille d'or.

Pour une machine propre à éplucher le coton. — Médaille d'or de 1,000 fr.

Pour la fabrication de nouveaux tissus en coton. — médaille d'argent.

Pour l'invention et l'application d'un dynamomètre de rotation. — Médaille d'or.

Pour un instrument propre à mesurer la vitesse de l'air. — Médaille d'argent.

Pour le meilleur mémoire sur l'épuration des différentes espèces d'huiles propres au graissage des machines. — Médaille d'argent de 500 fr.

Pour une amélioration à introduire dans la construction des cardes de filatures de coton. — Médaille d'argent.

Pour un compteur d'eau alimentaire d'une chaudière à vapeur. — Médaille d'or.

Pour une série d'essais sur l'avantage à produire le courant d'air par une machine soufflante au lieu de cheminée. — Médaille d'or.

Pour un perfectionnement important dans la filature du coton. — Médaille d'or.

Pour un mémoire sur les divers systèmes de roues d'eau, pour servir de guide aux propriétaires d'usines hydrauliques. — Médaille d'or de 500 fr.

Pour un mémoire sur le mouvement et le refroidissement de la vapeur d'eau dans les grandes conduites. — Médaille d'or de 500 fr.

Pour un mémoire sur l'utilité des métiers self-acting en Alsace. — Médaille d'argent.

Pour le meilleur plan d'arrangement des machines et de disposition d'ensemble d'une filature de coton. — Médaille d'or.

Pour un mémoire complet sur les transmissions de mouvement. — Médaille d'or.

Pour un moyen simple et pratique de reconnaître et comparer la qualité des huiles destinées au graissage des machines. — Médaille d'argent.

Pour plans détaillés et description complète de toutes les machines d'une filature de lin ou de laine peignée. — Médaille d'or.

Pour une machine à vapeur rotative. — Médaille d'or de 1,000 fr.

Pour des navettes (propres au tissage mécanique) supérieures à celles employées jusqu'ici. — Médaille d'argent.

Pour l'invention ou l'introduction dans le département d'une nouvelle machine à parer. — Médaille d'argent.

Pour le perfectionnement de la fabrication des briques. — Médaille d'or de 500 fr.

HISTOIRE NATURELLE ET AGRICULTURE.

Pour encourager le forage de puits artésiens. — Médaille d'argent.

Pour l'emploi du *Seilbohren* dans des soudages quelconques. — Médaille de bronze.

Pour l'emploi des résidus de fabriques comme engrais ou autrement. — Médaille d'argent et 2 médailles de bronze.

Pour la plantation de garance en Alsace, en Lorraine ou en Champagne, dans un sol très-calcaire. — 4 médailles d'argent.

SECOND CONCOURS DE CHARRUES.

PROGRAMME

Des Prix proposés par la Société d'Agriculture de l'Aube, pour être décernés en la Ferme-Modèle de Belley.

La Société d'Agriculture de l'Aube, sur le rapport qui lui a été fait par M. Salmon, au nom de la session d'agriculture, a décidé dans sa séance du 18 août 1843, qu'il serait décerné le dimanche 24 septembre suivant, en la ferme-modèle de Belley, par un jury pris dans son sein, ou choisi par elle :

1° Quatre Prix pour les Labours exécutés avec le plus de perfection et d'économie comparatives et avec des charrues de toute espèce, sur un terrain qui sera fourni à cet effet par la Société.

Le premier prix sera de 60 fr.
Le 2e de 45
Le 3e de 30
Le 4e de 20

Les prétendants aux prix devront amener tout ce qui leur sera nécessaire pour concourir, savoir : chevaux, charrues, etc.

2° Deux Prix aux maréchaux ou aux charrons qui auront apporté des améliorations ou perfectionnements aux charrues en usage dans le département de l'Aube, savoir :

Un premier prix de 40 fr.
Un 2e de 30

VENTE DE TAUREAUX.

La Société voulant continuer d'encourager l'amélioration de la race Bovine, fera vendre le même jour et en ladite ferme de Belley, cinq jeunes Taureaux de choix, et de race normande.

Troyes. — ATH. PAYN, imprimeur de la Société.

MÉMOIRES
DE
LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
Du département de l'Aube.

Nos 87 et 88.

IIIe et IVe Trimestres de l'année 1843.

COMPTE-RENDU
DU
CONCOURS DE CHARRUES EN LA FERME-MODÈLE DE BELLEY,
Le 24 septembre 1843,

Par M. DE VILLEMEREUIL.

Messieurs,

Dans votre séance du 25 août dernier, vous avez décidé qu'un concours de charrues aurait lieu en la ferme-modèle de Belley le 24 septembre suivant, que des prix seraient distribués aux meilleurs laboureurs du département qui se présenteraient à ce concours ainsi qu'aux constructeurs d'instruments aratoires perfectionnés. Vous avez laissé à votre section d'agriculture le soin de faire l'emploi des fonds destinés à cette réunion agricole; elle a pensé qu'il serait

convenable de décerner quatre prix pour les labours bien exécutés et deux pour le perfectionnement des instruments aratoires.

Le 24 septembre votre section d'agriculture, plusieurs autres membres de la Société et un grand nombre de cultivateurs distingués de toutes les parties de notre département étaient réunis à la ferme-modèle de Belley où M. Salmon, directeur de cet établissement et notre collègue, avait fait disposer le terrain sur lequel les charrues devaient manœuvrer.

Dix-huit concurrents s'étant présentés, il a été procédé à la formation du jury, qui a été composé de tous les membres présents de la Société d'agriculture, de MM. Doé, Lépine, Matagrin, membres de la commission de surveillance de la ferme-modèle, baron de Vendeuvre, de St-George, Rambourg de Lafertey, Antoine Paillot, Barrois, maire; François, maire; Rebours, maire; Menuelle et Boiteux lauréats de 1842.

Le jury s'étant transporté sur le terrain a reconnu que toutes les charrues présentées étaient bien établies et que quelques-unes avaient reçu de notables améliorations. Les attelages étaient aussi satisfaisants. A un signal donné les dix-huit concurrents se sont mis à l'œuvre; ils ont labouré chacun un sillon. Pendant cette opération le jury a suivi avec attention les charrues. Sa tâche était difficile, tous les labours faits avec précision ne différaient que par de légères irrégularités. Enfin après un sérieux examen la liste des lauréats a été arrêtée dans l'ordre suivant :

Prix de Labours.

1er	Prix.	M. Houzelot, cultivateur aux Vieilles-Vignes.	60 fr.
2e	—	M. Collet, Alexis, cultivateur à Villechétif	45 »
3e	—	M. Phouck, Édouard, cultivateur aux Trévois	30 »
4e	—	M. Haillot-Mérat, cultivateur à Moussey	20 »

Prix pour les perfectionnements apportés aux instruments aratoires.

1er	Prix.	M. Berge, cultivateur à Coclois . . .	40 fr.
2e	—	M. Gaillat-Quentin, maréchal à Auzon	30 »

Mentions Honorables.

M. Gervais-Derrey, cultivateur à Assencières.
M. Gruat, Nicolas, cultivateur à Belley.

M. Berge a présenté une araire avec ou sans avant-train qui, suivant la nature du terrain, offre des avantages différents. Cette araire fonctionne fort bien et elle a donné des résultats très-satisfaisants.

M. Gaillat-Quentin est maréchal-ferrant à Auzon; par le perfectionnement qu'il a apporté à la charrue du pays, il l'a rendue plus légère et il en a diminué et régularisé le tirage. Votre jury a regretté qu'il n'ait pas présenté un modèle plus fort et susceptible de travailler dans des terres plus compactes.

Après avoir proclamé le nom des lauréats, M. Paillot, notre président, leur a adressé des félicitations au nom de la Société. Il a fait remarquer les avantages d'une bonne culture et de l'emploi d'instruments per-

fectionnés. Cette allocution chaleureuse écoutée avec la plus grande attention a été couverte d'applaudissements.

Messieurs, comme en 1842, le concours de 1843 a attiré à la ferme-modèle de Belley un concours nombreux de cultivateurs. Ces réunions ont l'avantage de mettre les cultivateurs en contact les uns avec les autres, d'exciter leur zèle, de leur montrer des instruments nouveaux et des cultures perfectionnées; elles produiront nécessairement d'heureux résultats. L'isolement des cultivateurs est la première cause de la lenteur des progrès en agriculture et votre réunion de Belley aura rendu au pays un des services qu'il doit attendre de vos travaux éclairés.

Je ne terminerai pas ce compte-rendu sans vous parler de la ferme-modèle de Belley et sans rendre un juste tribut d'éloges à son directeur. Dans cet établissement où sont réunis tous les instruments perfectionnés, l'amélioration des races bovines et ovines a fait de grands progrès. Votre jury l'a remarquée avec une vive satisfaction, et il a admiré la précision avec laquelle l'araire de Roville pour défrichement marchait dans cet établissement. Précision et profondeur dans les labours avec diminution de la force motrice, tels en sont les résultats.

Vous n'avez, Messieurs, qu'à vous féliciter du succès que vous avez obtenu dans le concours de 1843. Vous aurez à examiner plus tard si, après avoir établi ce concours pendant deux années consécutives sur un sol léger et calcaire, il ne serait pas convenable de le transporter sur une autre espèce de terrain.

RAPPORT

DE M. DE VILLEMEREUIL,

Sur les Instructions transmises par la Section d'Agriculture au Délégué de la Société près du Congrès Agricole.

Messieurs,

Dans votre dernière séance vous avez délégué M. Thierion et à son défaut M. Clément-Mullet, nos collègues actuellement à Paris, pour représenter la Société d'agriculture de l'Aube au Congrès central des Sociétés d'agriculture et Comices agricoles de France qui s'est réuni à Paris, le 26 février dernier. Vous avez aussi chargé votre section d'agriculture d'indiquer à vos délégués les questions sur lesquelles ils devraient appeler l'attention du Congrès.

Votre section d'agriculture a pensé que la France devait réunir tous ses efforts afin de cesser d'être tributaire de l'Étranger pour la remonte de sa cavalerie et la consommation de la viande de boucherie. Elle a en conséquence chargé vos délégués d'insister auprès du congrès sur les moyens d'améliorer les races chevalines et bovines.

La France est riche en prairies naturelles et artificielles, l'amélioration progressive de l'agriculture augmentera encore cette richesse; dans presque tous nos départements, il serait possible de se livrer avec avantage à l'éducation des chevaux et des bœufs. Mais pres-

que partout les bons types manquent : il faudrait introduire des jumens poulinières et des vaches de bonne race, ainsi que les étalons nécessaires. Si le gouvernement ou une association se mettaient avec constance à la tête d'une opération de ce genre, il est certain que l'on transformerait nos races chevaline et bovine aussi facilement que la race ovine l'a été par l'indroduction des mérinos. Il ne faudrait pas des sacrifices considérables pour arriver à ce beau résultat, puisqu'il suffirait de pourvoir à la différence des prix de vente et d'achat. Il y a de l'aisance dans les campagnes, le vœu d'Henry IV est accompli depuis longtemps, la poule au pot n'est plus le point de mire des cultivateurs, ils portent plus haut leur ambition; ils achèteraient avec empressement les types qu'on leur amènerait. Vous en avez l'expérience; vous avez vu que les taureaux que vous avez fait revenir de Normandie ont été achetés presque au prix coûtant, il en a été de même pour les étalons normands que le conseil général a introduits dans notre département.

La dépréciation continue du prix des laines a aussi occupé votre section d'agriculture ; elle a recommandé à vos délégués de soumettre cette grave question au Congrès réuni à Paris. Car il faut éviter que le découragement des producteurs de laines n'amène la diminution des moutons et que par suite il ne soit une cause de ruine pour l'agriculture.

RAPPORT

ADRESSÉ A LA SOCIÉTÉ PAR M. THIÉRION,

Sur la Session du Congrès central des Délégués des Sociétés d'Agriculture et des Comices agricoles de France.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous prie de présenter à la Société, et de lui faire agréer, et mes remercîments de la nouvelle marque de confiance dont elle a bien voulu m'honorer en me chargeant de la représenter au Congrès central d'agriculture, et mes regrets de ce que la mauvaise saison ne me permet pas d'aller moi-même lui en exprimer de vive voix toute ma reconnaissance. Je vous dois aussi, M. le Président, des remercîments particuliers de la lettre grâcieuse que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me faire part de la délibération de la Société qui me nomme son représentant à ce Congrès, lettre qui m'a servi de pouvoir pour être admis, comme délégué, à partager ses travaux. Veuillez bien aussi adresser mes remercîments à M. de Villemereuil pour les instructions précises et lumineuses qu'il a bien voulu me transmettre, et que j'ai suivies avec tout l'intérêt possible, ne pouvant pas avoir de meilleur guide pour me diriger dans les justes réclamations de la Société en faveur de l'agriculture de notre département. Après ces devoirs d'honneurs, il en est un d'obligation, c'est le compte que je dois à la Société de la manière dont je me suis acquitté du

mandat qui m'a été confié; et je vais le rendre ici le plus brièvement possible, dans l'espoir que vous voudrez bien être mon organe auprès d'elle, et lui en donner communication aussitôt que vous le pourrez.

Le lendemain de la réception de votre lettre, je me suis rendu, ainsi que vous me l'aviez indiqué chez M. Pommier l'un des secrétaires du Congrès; il m'a été remis par lui le règlement et le programme de la session qui a commencé le 26 février, programme et règlement que M. le Secrétaire m'a assuré que vous auriez du recevoir bien auparavant; et au moyen du paiement de dix francs pour la cotisation aux frais, conformément à l'article XI du réglement, il m'a été délivré une carte d'admission.

Le même jour j'ai fait part de votre lettre à M. Clément-Mullet, notre collègue, en lui offrant de me suppléer, mon grand âge devant être un obstacle à ce que je pusse, malgré mon zèle et ma bonne volonté, accomplir le mandat qui nous était confié à tous deux: M. Clément m'ayant fortement exprimé le désir que je le remplisse moi-même, j'y ai acquiescé. La réunion du Congrès était au palais du Luxembourg; comme je n'en suis pas fort éloigné, il ma été plus facile de suivre tous les travaux du Congrès, ce que j'ai fait le plus exactement qu'il m'a été possible.

Voici d'abord la composition du Congrès. Aux délégués des Sociétés d'agriculture et des Comices agricoles, le réglement adjoignait toutes les personnes zélées pour les succès de l'agriculture en France sur leur demande faite au bureau, et au moyen du paiement de

la cotisation. Aux délégués seuls était réservé le droit de nommer une commission pour aviser aux moyens de former une réunion pour l'année prochaine, s'il y avait lieu. Les délégués se sont trouvés être au nombre de 98, et les adjoints-amateurs à celui de 183. Total des membres du Congrès 281. Plusieurs départements, sans doute avertis trop tard, n'ont pas envoyé de délégués. Plusieurs autres, à raison de la composition nombreuse de leurs Comices agricoles, en ont eu un grand nombre : Seine-et-Oise, par exemple, en a eu donze, l'Aisne huit, Seine-et-Marne sept, la Seine-Inférieure six, etc., etc.

Le Congrès ne pouvait qu'émettre des vœux; il n'était qu'une réunion provoquée par des agronomes très-zélés pour l'amélioration de l'agriculture en France, et particulièrement par le Congrès agricole de Senlis. Il était donc sans mission publique. M. le duc de Cazes en était président; plusieurs de ceux qui avaient provoqué cette réunion, ont composé d'eux-mêmes le bureau; enfin, ouvert le 26, il ne devait durer que huit jours.

Quelques réunions préparatoires eurent lieu dès le 22. Plusieurs délégués s'y rendirent pour communiquer ensemble, faire connaissance, et causer des objets de délibération du Congrès. J'y ai constamment assisté.

Le 26, l'ouverture de la session a eu lieu. Dans cette première séance générale, outre la nomination de nombreuses commissions, on a agité la question de l'instruction agricole. J'y ai dit comment les élèves de l'école normale de l'Aube prenaient de M. Salmon élève lui-même de Grignon, directeur de la ferme-

modèle du département créée par vous, et membre de la Société d'agriculture de l'Aube, des leçons d'agriculture théorique et pratique. L'assemblée m'a paru très-satisfaite de connaître ce mode d'instruction bien propre à la répandre dans les campagnes, à la faveur de l'influence que doivent y avoir les bons instituteurs.

Dans la seconde séance, on s'est principalement occupé de la question relative aux graines oléagineuses. La discussion a été très-belle et très-animée; des professeurs très-distingués, des membres de l'institut, des députés, des publicistes, ont présenté successivement la question sous toutes ses faces. La graine de sésame n'y a pas figuré seule; d'autres végétaux à graine oléagineuse, tels que le toucoula et la venya passent pour fournir davantage d'huile et de meilleure qualité.

La troisième séance a été remplie par la discussion sur le sel dans ses rapports à l'agriculture. La commission chargée de l'examen de cette question avait conclu à ce que le gouvernement fût invité à demander la suppression de tout impôt sur le sel; et pour le remplacement de l'impôt qui existe, elle lui indiquait d'en faire lui-même la vente exclusive. Je me suis élevé contre ce monopole du sel au profit de l'Etat, comme n'étant autre chose que le rétablissement de la gabelle, dont l'assemblée des *Notables* avait demandé la suppression, demandée aussi depuis par toute la France dans les cahiers remis aux députés des Etats généraux, et acceptée avec grand empressement par le roi. L'assemblée frappée de mon observation, a renvoyé de nouveau la question à la commission qui a franche-

ment renoncé au moyen qu'elle avait indiqué, et dont elle n'avait pas prévu les conséquences funestes. Alors on a continué la discussion sur l'instruction spéciale pour l'agriculture, question qui n'a été terminée qu'à la quatrième séance, où l'on a admis la demande d'établissements spéciaux pour l'instruction agricole.

La commission nommée pour faire un rapport sur la question des laines ayant fait son rapport, la discussion sur ce sujet important a commencé dès la cinquième séance, et n'a été terminée qu'à la sixième ; séances très-brillantes, et du plus haut intérêt. On y a établi que la finesse de nos laines était dépassée en Allemagne, et en Russie encore davantage, parce que les laines s'affinent d'autant plus que l'on s'avance vers le Nord. Les nôtres ont été plus belles que celles d'Espagne, et celles d'Allemagne sont plus belles que les nôtres. On nous a appris que nos manufacturiers fabriquaient des schals plus beaux que ceux des Indes ; et que déjà on en a expédié de Paris à Smyrne, qui delà passent aux Indes, où ils sont reçus avec plus de faveur que ceux du pays qui, il n'y a pas encore très-longtemps, étaient chez nous à un si haut prix.

Le Congrès a voté, comme il l'avait fait pour les graines oléagineuses, la demande de lois protectrices pour les laines françaises, lois demandées aussi dans les observations de M. de Villemereuil notre collègue dans l'instruction dont j'ai parlé, et que j'ai communiquées à la commission qui les a adoptées, et en a fait usage presque mot à mot dans son rapport. On m'a promis que la Société recevrait prochainement une in-

struction sur les laines à mèches longues, dont on va propager de plus en plus et encourager la production. Je crois devoir vous informer aussi qu'à Constantine en Algérie la laine vaut 20 centimes le demi-kilogramme; gare aux nôtres.

La septième séance a été remplie par la lecture de rapports nombreux, et surtout par une question principale proposée par la commission dite *des Chambres consultatives d'agriculture*, et dont j'ai fait partie. C'était la seule qui présentât quelque vue politique, chose que nous cherchions à éviter le plus possible, notre mission étant purement agricole. Les arts et manufactures ont des chambres consultatives; le commerce a les siennes; l'agriculture seule n'a pas d'organes pour exprimer ses besoins; l'expérience n'a que trop bien prouvé que les conseils généraux de département et ceux d'arrondissement ne sont pour l'amélioration de l'agriculture que d'un très-faible secours. Le Congrès, après une longue discussion, tant sur le principe lui-même de l'établissement de chambres d'agriculture, que sur celui de l'élection pour la nomination des membres qui devront les composer, en a voté l'établissement dans chaque département, et ayant pour base l'élection. Ce vœu renferme tout l'avenir de l'agriculture en France, on n'a pas osé aller jusqu'à demander un ministre spéciale d'agriculture. Si le gouvernement accède à ce vœu, l'agriculture sera enfin comptée pour quelque chose, et aura des représentants généraux et locaux pour faire connaître ses ressources et ses besoins, et aviser aux meilleurs moyens

d'augmenter les unes et de satisfaire les autres. Outre une chambre centrale à Paris composée des membres des chambres consultatives des départements, et dont le vote est implicitement compris dans celui d'une chambre départementale, le Congrès a demandé que le conseil supérieur de l'industrie du commerce et de l'agriculture, où il ne se trouve qu'un seul représentant de l'agriculture (M. le duc de Cazes), soit composé par tiers d'agricultures, d'industriels et de commerçants.

Enfin la huitième et dernière séance a été un peu encombrée de questions à examiner. On y a voté en faveur des colonies agricoles, de la suppression du décime pour les lettres adressées à la campagne, de l'engrais particulier dit *Gonaito*, de la mise à portée des cultivateurs de plusieurs machines agricoles perfectionnées à l'étranger, de la demande d'une augmentation de fonds pour l'agriculture. On s'est refusé à délibérer sur la question des livrets pour les ouvriers employés à l'agriculture : outre la presque impossibilité d'établir cette obligation partout, et de l'appliquer à tous les genres d'ouvriers agricoles, ce serait un servage organisé ; mais cette séance a été encore d'un haut intérêt par la discussion de l'affaire des vins. Bordeaux, etc., ne se plaint pas, comme on le croyait assez généralement, de ne pas vendre ses vins ordinaires, mais seulement ses vins fins. Le midi se plaint d'être obligé de vendre à des prix tels qu'on ne retire pas du prix un revenu convenable, et cela, à peu près uniquement, à cause des droits énormes perçus aux entrées des villes et qui vont

toujours croissant, droits ajoutés aux autres, et qui pour Paris, par exemple, montent ensemble à la somme de 50 à 60 fr. par pièce. A quoi ajoutant les frais de transport, il en résulte que le vin de Bordeaux rapporte moins au propriétaire que tout autre vin, même que le vin de Brie. On se plaint aussi gravement des *fabriques* de vins qui se multiplient d'autant plus, que les droits sur les vins naturels sont plus élevés. Le Congrès a exprimé le vœu que les droits d'entrée soient progressivement diminués, et que la répression de la fabrication des vins factices soit le plus active possible.

Enfin la question relative aux chevaux ayant été très-savamment discutée, le Congrès a déclaré, qu'après avoir entendu toutes les personnes qui ont parlé sur les difficultés qu'elle présente, il n'était pas encore suffisamment éclairé pour choisir entre tous les systèmes proposés.

Tel est le tableau très-succinct des opérations du Congrès central d'agriculture; la Société les connaîtra plus en détail par le procès-verbal qu'on imprime, et dont un exemplaire vous sera adressé.

Les délégués des départements de l'ancienne Bretagne, ceux de la Seine, de Seine-et-Oise, de l'Oise, de l'Aisne, de Seine-et-Marne, de l'Allier, de la Garonne, étaient depuis longtemps préparés, et ont eu un grand avantage. La commission nommée par les délégués, et dont j'ai déjà parlé, est composée des membres qui ont provoqué la réunion du Congrès central; elle devra aviser aux moyens de composer, s'il y a lieu, un Congrès central pour l'année prochaine, en met-

tant plus d'ordre dans sa composition que dans celui qui vient de se terminer, où la représentation des départements s'est trouvée trop inégalement répartie : mais enfin on ne pouvait mieux faire pour un premier essai, et l'agriculture doit de la reconnaissance à ceux qui les premiers l'ont tenté avec quelque succès. Si le gouvernement établit les chambres consultatives demandées, avec une chambre centrale, un nouveau Congrès deviendrait inutile. Quelque soit le parti qui serait pris à cet égard, j'engage la Société à concourir de tout son pouvoir à l'établissement de Comices agricoles, soit par canton, autant qu'il sera possible, soit au moins par arrondissement. Comme chacune des commission de la Société a son organisation particulière qui lui permet de s'assembler plus souvent que la Société, la commission d'agriculture peut s'en occuper plus activement, sauf le compte à rendre par elle à la Société de ses opérations.

Veuillez bien, M. le Président, présenter à la Société mes excuses du retard que j'ai mis à lui rendre compte de mon mandat; mais la continuité des séances, leur longeur, et les réunions du matin et du soir, m'avaient un peu fatigué, et j'avais besoin de quelques jours de repos.

Je saisis avec empressement cette occasion de vous prier, M. le Président, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Paris, 9 mars 1844. *L'ex-Délégué de l'Aube,*

CH. THIÉRION.

RAPPORT

Fait à la Société, en sa Séance du 15 mars 1844,

SUR LES DIVERS MODES DE SEMIS DES CÉRÉALES,

Par M. **SALMON**, *Membre résidant, et Directeur de la Ferme-Modèle du département.*

MESSIEURS.

Vous avez chargé votre section d'agriculture, de faire connaître à la Société, le résultat des expériences quelle a faites à la ferme-modèle de Belley, en mars 1841, sur les divers modes de semis des céréales. Cette question mérite en effet, un examen approfondi et des expériences répétées, car, il est a la connaissance de tous les cultivateurs qu'une semaille bien opérée réagit d'une manière directe sur les produits futurs d'une récolte.

En vain, on aura bien préparé le sol par plusieurs labours et hersages, par l'application d'une bonne fumure; si la semence qui doit fructifier a été mal répartie, on n'obtiendra toujours que de petits produits.

Non-seulement une bonne répartition est à désirer, mais l'uniformité de profondeur à laquelle la graine doit être enterrée ne l'est pas moins.

Avant d'exposer les résultats économiques de l'essai fait à la ferme-modèle de Belley, la section d'agriculture a cru devoir passer en revue les questions qui se rattachent aux divers modes de semailles.

Comme l'expression semer épais ou semer clair, semer au semoir ou semer à la volée, est absolument relative, je déterminerai ce que j'entends par une épaisseur ou une quantité moyenne de semence.

Dans nos contrées, nous semons de 2 hectol. à 2 hectolitres 50 litres, de froment à l'hectare, un peu plus d'orge et d'avoine, un peu moins de seigle.

Si avec cette quantité de graine nous pouvions obtenir que la semence fût répandue d'une manière uniforme sur la surface du terrain ensemencé, et que chaque grain donnât une plante, une telle quantité de semence serait tout-à-fait excessive.

Mais comme avec la manière ordinaire de semer, nous n'opérons point une répartition uniforme du grain, et que nous pouvons bien moins nous attendre encore à ce que chaque plante réussisse, nous ne pouvons nous régler sur les données de l'espacement; il convient donc de semer assez épais, pour qu'il n'y ait guère de place où la semence se trouve trop rare, et d'enlever ensuite l'excédant des plantes par un hersage bien combiné.

Cependant si le cultivateur peut apporter quelque changement, soit dans la manière de semer, en faisant que la répartition de la semence soit plus uniforme, soit dans celle d'enterrer et recouvrir cette semence en faisant que chaque grain étant mis à la place qui lui convient, sa réussite soit mieux assurée; si en même temps l'état de fécondité du sol, promet un fort tallement, il est évident, et des expériences sans nombre

l'ont démontré, qu'on peut épargner un tiers de la semence.

Dans la grande culture, le plus ou moins de semence est toujours déterminé par les circonstances suivantes : par l'habileté du semeur de laquelle on peut attendre une répartition plus ou moins égale de la semence sur toute la surface du champ ;

Par la bonté de la semence, c'est-à-dire quelle soit telle que, d'une très-grande majorité des grains, il naisse des plantes saines et qui arrivent à maturité.

Par le degré d'ameublissement du sol, par l'état où il se trouve à l'époque de l'ensemencement, état qui favorise plus ou moins la germination et la pousse des racines.

Par la fécondité du sol et par les rapports qu'il a avec la nature des produits qu'on y cultive en tant que ces rapports peuvent avoir de l'inflence sur le tallement et sur la réussite des plantes.

Par l'époque plus ou moins hâtive des semailles. Les semailles hâtives favorisent le tallement ; celui-ci s'opère avant que les plantes montent en tiges, ce qui pour chacune d'elles, a lieu dans une saison déterminée.

D'après ces considérations, le cultivateur peut se déterminer à diminuer ou à augmenter, la quantité de semence qu'il se propose de mettre dans son champ, eu égard toutefois à la fécondité du sol.

Chez la plupart des cultivateurs purement pratiques, chez ceux qui s'abandonnent à leur routine ordinaire, l'on trouve plus de disposition à augmenter la quantité de semence qu'à la diminuer. Cela provient

en partie de ce que, après une semaille épaisse, la végétation a toujours une plus belle apparence que celle qui provient d'une semaille claire. Cependant il est certain qu'il faut que le plus grand nombre de plantes soit étouffé pour que le plus petit puisse végéter. Dans la lutte où elles sont réciproquement, les plantes s'affaiblissent et ne donnent que de mauvais résultats.

Certains cultivateurs allèguent comme motifs, pour semer très-épais, surtout le besoin de détruire les mauvaises herbes; mais rarement ce but est-il atteint.

Une céréale qui talle fortement, sans cependant former sur le sol un tissu serré, et qui en suite croît avec rapidité, comprime les mauvais herbes; mais ce n'est pas là le cas d'une céréale semée très-épais.

Les procédés de l'ensemencement varient infiniment et peuvent difficilement être démontrés avec des paroles; cependant ils ne sont en aucune manière indifférents. Le meilleur, le seul en usage dans les contrées les mieux cultivées du royaume, la Beauce, la Brie et la Flandre, est celui où le semeur, jette, en allant, la semence à gauche, avec sa main droite, et en revenant à la droite avec sa main gauche, ou toujours avec le vent, en marchant à deux mètres de distance de sa dernière passée.

Il est reconnu généralement que le semeur est le manouvrier le plus essentiel d'une exploitation rurale; cependant des cultivateurs mettent peu d'importance à son choix, et confient cette opération à tout journalier. Un inconvénient non moins grand a le plus ordinairement lieu dans les grandes exploitations rurales :

on trouve souvent établi l'usage de faire passer deux semeurs l'un à côté de l'autre. Il faut que ces deux hommes soient bien habitués à aller ensemble, sans cela cette méthode ne saurait avoir de succès. Il est de beaucoup préférable d'assigner à chaque ouvrier un espace séparé.

La difficulté qu'on éprouve, dans certaines localités, à trouver de bons semeurs et la grande quantité de grains qu'on emploie, ont rendu les semoirs particulièrement désirables. On en a inventé beaucoup, on en a recommandé plusieurs, mais aucun ne repartit la graine d'une manière convenable. Le semoir *Hugues* est de tous ceux qu'on a inventés, celui qui paraît donner les meilleurs résultats. Cet instrument fait en même temps fonction de semoir et de herse. C'est enfin, Messieurs, celui que vous avez employé à la ferme-modèle, pour faire l'expérience comparative des deux modes de sémination.

Cette expérience a été faite sur une terre de nature calcaire à sous sol perméable et d'une moyenne puissance végétative : on a destiné une superficie de trente-quatre ares à chaque mode de semaille ; pour la semaille au semoir et pour la semaille à la volée, vous avez fait usage du froment Richelle de mars.

Résultat économique de l'expérience.

Pour la partie qui a été ensemencée à la volée :

Trois labours, qui ont nécessité 19 heures d'un attelage composé de deux chevaux.

	fr.	c.
L'heure de travail revenant à la ferme à 0 fr. 51 c., les 19 heures coûteront	9	69

Report.	9	69
Cinq dents de herse sur les trois labours, qui ont nécescité 11 heures d'un attelage composée de deux chevaux à 0 f. 51 c.	5	61
Un roulis, 2 heures d'attelage d'un cheval . . .	»	51
Quatre doubles décalitres froment à 4 fr.	16	»
Semeur, 3/4 d'heure à 2 fr. les 10 heures . . .	»	15
Hersage, et recouvrement de la semence	1	40
Faucillage	5	50
Rentrée.	2	»
Battage et nettoyage du grain	3	75
Total des dépenses occasionnées pour la culture de 34 ares de terre ensemencés à la volée	44	61

Semaille au semoir.

Quatre labours ont été nécessaires pour rendre assez meuble la terre destinée à l'ensemencement au semoir.		
Donc 24 heures d'un attelage de deux chevaux à 0 fr. 51 c. l'heure	12	24
12 heures d'attelage employées aux hersages . . .	6	12
2 roulis, 3 heures d'attelage	»	76
Semaille, 2 heures à deux hommes, et 2 heures à un cheval pour faire fonctionner l'instrument, le tout.	0	75
Deux doubles décalitres semence à 20 fr. l'hectolitre	8	»
Faucillage	5	»
Rentrée	1	50
Battage et nettoyage du grain	2	50
Total des dépenses occasionnées par la culture de 34 ares de froment, semaille au semoir	36	87

Produit de la semaille à la volée :

Les 34 ares ont donné 4 hectolitres 45 litres à 18 fr. l'hectolitre	80	»
Paille, 620 kilogrammes à 25 fr. les 500 kil. . . .	31	»
Produit brut	111	»
Dépenses	44	61
Il reste pour bénéfice sur cette culture	66	39

Produit de la semaille au semoir.

Les 34 ares ont donné 3 hectolitres 50 litres à 18 fr., l'un	63	"
Paille, 450 kilogrammes à 25 fr. les 500 kil. . .	22	50
Produit brut	85	50
La dépense étant de	36	87
Il reste pour bénéfice sur ce mode de culture . . .	48	63

Produit net de la semaille à la volée	66	39
id. id. de la semaille au semoir	48	63
Différence en faveur de la semaille à la volée . .	17	76

Comme vous le voyez, Messieurs, la semaille à la volée l'emporte de beaucoup sur la semaille au semoir.

D'après les calculs économiques qui précèdent, on doit conclure que l'emploi du semoir pour la semaille des céréales en lignes ne présente aucun avantage réel ; que du reste cet instrument ne peut fonctionner que

dans un bien petit nombre de cas ; il exige une terre bien ameublie, dépourvue de tout obstacle, à surface plane, bien ressuyée, fumée avec des fumiers bien décomposés et bien enterrés, conditions qui se trouvent rarement réunies dans un sol.

La semaille à la volée, au contraire, se fait avec célérité, point capital dans l'exécution des semailles qui sont trop souvent entravées par les pluies du printemps et de l'arrière automne.

L'expérience nous apprend encore que, les céréales d'hiver demandent a être semées dans des terres dont la surface soit couverte de mottes de moyenne grosseur, soit pour arrêter les neiges pendant la saison rigoureuse, soit pour donner, en se délitant au printemps, une terre meuble aux jeunes tiges qui les avoisinent. Toutes les plantes hivernales sont dans le même cas. On leur nuit donc lorsque, pour faciliter la marche des semoirs délicats, le sol reçoit à cette époque une pulvérisation complète. Cependant on ne peut révoquer en doute l'avantage que présente le semoir dans la culture de certaines plantes en lignes : ainsi, le colza, la betterave, la carrote, le pavot, et en général toutes les plantes que l'on peut sarcler par le moyen des instruments économiques, sont cultivées avantageusement au semoir.

Telles sont, Messieurs, les observations auxquelles a donné naissance, l'expérience que vous avez faite à Belley, sur les deux modes de sémination.

RAPPORT

Fait à la Société d'Agriculture, par une Commission composée de MM. ARNAUD, BERTRAND, LEBASTEUR, JOURDAIN, *et* CORRARD DE BREBAN, *Rapporteur,*

En la Séance du 19 avril 1844,

SUR LES ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES A MÉRY-SUR-SEINE.

MESSIEURS,

Par sa lettre du 6 janvier dernier, M. le Préfet de l'Aube a mis à votre disposition une certaine quantité de médailles et d'autres objets antiques qui ont été trouvés par les ouvriers employés au canal de la Haute-Seine près Méry.

Ce magistrat vous invitait à soumettre ces objets à un examen détaillé et réclamait votre avis sur le degré d'importance et d'intérêt qu'ils pouvaient présenter.

C'est pour remplir ses vues et en même temps pour vous conformer à un usage constant, que vous avez renvoyé à une commission et les objets à apprécier et les divers documents qui s'y rattachent (1).

C'est au nom de cette commission que je viens aujourd'hui vous faire connaître le résultat de son examen.

(1) Ces documents consistent : 1° dans un procès-verbal de M. le maire de Méry, en date du 26 décembre dernier ; 2° dans un rapport de M. Chabassier, conducteur des ponts et chaussées ; 3° dans un plan dressé par M. Lebasteur, indicatif des points où les découvertes ont eu lieu.

C'est le lundi 4 décembre dernier que deux vases remplis de médailles se sont brisés sous la pioche des ouvriers. Cette découverte a eu lieu sur le territoire de Méry au point C du plan de M. Lebasteur (V. pl. 1re), sur la parcelle portant le n° 832 du plan cadastral et le n° 127 du plan parcellaire du canal. Ils étaient debout, enfouis dans la terre vierge à une profondeur de un mètre cinquante centimètres. Ils étaient de grandeur inégale, d'une poterie grossière, de couleur pâle. Les débris qu'on a pu recueillir indiquent qu'ils étaient de même forme, c'est-à-dire de celle des quatre amphores décrites ci-après. L'orifice du plus grand avait 9 centimètres de diamètre, d'où l'on peut conclure par analogie une hauteur de 30 centimètres environ. Il était fermé par un couvercle libre en bronze, de la forme d'un petit plat creux. Il est probable que ces vases avaient été protégés contre la pression des terres par une cerclure en bronze, car on a retrouvé un fragment de cercle de ce métal, dont la courbe s'adapte à celle des fragments conservés.

Peut-être l'une de ces amphores renfermait-elle seulement des pièces d'argent et l'autre seulement du billon et du bronze. On conçoit que dans ce cas la cupidité des ouvriers se serait empressée de préférence à faire disparaître les premières.

Quoiqu'il en soit, grâce à l'intervention active et bien dirigée des employés de l'administration des ponts et chaussées, il a été possible d'en recouvrer 4 à 5000, qu'on présume former environ la moitié, en nombre, de la trouvaille.

Elles sont pour la presque totalité en petit bronze. Deux grands bronzes seulement qui s'y trouvaient mêlés étaient trop frustes pour être déchiffrés. Le reste était en billon ou saucé. Il n'en a été signalé que deux ou trois en argent proprement dit, aucune en or.

Elles ont toutes été examinées par votre commission, mais vous croirez facilement que la partie la plus longue et la plus ardue de ce travail a incombé à notre habile collègue M. Jourdain, dont les connaissances en numismatique sont au-dessus de nos éloges et donnent à cette partie de notre rapport toute l'autorité désirable. Il restera bien à rechercher dans la connaissance exacte de leurs revers des causes de plus value relative, mais dès à présent il est permis d'asseoir sur leur compte une opinion générale.

Elles comprennent un intervalle de temps de soixante et quelques années depuis Caracalla jusqu'à Aurélien inclusivement (211—275); et présentent les effigies de trente princes et princesses romaines en comprenant dans ce nombre un Auguste, un Marc-Aurèle et un Adrien, des consécrations qu'on s'accorde à attribuer à Galien.

Caracalla, Elagabale, Mœsa, Alexandre Sévère Balbin, Hostilien, c'est-à-dire ce qui présente quelque distinction, n'y figure que par unité et sans revers rares. Viennent ensuite en un peu plus grand nombre les Gordien III, Philippe père et fils, Otacille, Trajan Dece, Etruscille, Trebonien-Galle, Volusien, Lælien, Marius et Aurélien.

Mais ce qui abonde en médailles saucées et surtout en

petit bronze, ce qui donne à ce qui nous est échu en partage le caractère de la plus grande vulgarité, ce sont les Valérien, Galien, Salonine, Salonin, Posthume, Victorin, Tétricus père et fils, Claude II et Quintille son frère.

Cette dernière catégorie compose au moins les 5|6es du tout. On s'explique cette énorme disproportion par le séjour que la plupart de ces princes ou tyrans ont fait dans notre Gaule.

Si l'on veut supposer que la partie passée dans la circulation se compose des mêmes éléments que la nôtre, on doit conclure de ce qui précède que l'enfouissement de ce trésor ne remonte pas au-delà du règne d'Aurélien et qu'il ne peut lui être postérieur que de fort peu d'années puisqu'aucun de ses successeurs n'y figure. Le soin qui a présidé au placement et à la conservation des vases indique qu'on a agi dans la prévoyance de leur long séjour en terre et probablement sous la menace de quelque invasion imminente qui a emporté et le propriétaire et le secret du dépôt. L'état de la Gaule au troisième siècle n'est que trop propre à expliquer de pareils accidents. Eloignés du gouvernement central à l'action duquel ils étaient soustraits la plupart du temps, désolés par les exactions des nombreux compétiteurs du pouvoir, quand ils n'étaient pas décimés par leurs collisions journalières, nos malheureux ancêtres n'osaient alors ni jouir de leurs richesses pécuniaires, ni les conserver en leur possession. La prudence leur conseillait de les confier à la terre pour qu'elle les rendît dans des jours meilleurs. Est-il inutile d'ajouter que les 3,000 mé-

dailles découvertes à Torvillers en 1715 et dont parle Grosley étaient du même siècle et que, comme ici, les Posthume y dominaient?

A cette première découverte en succédèrent d'autres d'une nature différente et non moins curieuse. Les ouvriers travaillant au même canal de l'autre côté de Méry près la limite de la commune de Droup-Sainte-Marie, aux points A et B du plan de M. Lebasteur rencontrèrent une suite de fosses creusées dans une terre jaune compacte. Elles étaient placées parallèlement et s'annonçaient à l'avance par la nuance plus foncée et la consistance moindre de leur remblai. Ils en tirèrent avec des ossemens humains de différents sexes et âges, des vases en terre et en verre, des armes, des ornements et des débris de plusieurs sortes en bronze et en fer. Ceux de ces objets qui sont sortis des fouilles plus ou moins entiers, ont été recueillis avec soin par les employés des ponts et chaussées. C'est de ceux-là que nous avons à vous entretenir.

Après vous les avoir fait connaître par une description sommaire nous ajouterons quelques réflexions sur leur destination et leur âge présumés.

Notice des objets antiques exhumés à Méry et déposés au Musée de Troyes.

POTERIES.

1° Quatre amphores en terre commune, blanchâtre, décroissantes de grandeur. La plus grande a de hauteur 23 centimètres et 7 d'ouverture. Leur

forme est exactement semblable au n° 7, planche 2 des vases du cimetière d'Arcys (1). Il s'en trouvait de plus grandes encore, mais elles ont été brisées.

2° Trois vases de même matière, de la forme des buires à huile entièrement conformes au n° 9 de la même planche. Leur grandeur va également en décroissant, le plus élevé à 22 centimètres de haut. Leur orifice permet à peine l'introduction du petit doigt.

3° Trois urnes, une terrine et un plat d'une fabrication tout aussi grossière mais dont la pâte grisâtre, légère, est enduite d'une couverte noire et luisante. La plus grande des urnes à 22 centimètres de haut, 15 de plus grand diamètre et 10 à l'orifice. Leur forme est des plus simples. On en aura une idée exacte par les figures 1 à 5, planche 29 du cours d'antiquités de M. de Caumont.

4° Un vase d'un grès rougeâtre comme celui de nos bouteilles à encre. Il a la forme d'un coquetier mais une grandeur double.

5° Un pot à boire en terre légère, bronzée, luisante, ornée de trois zones de Guillochis tracés à la pointe et présentant à sa panse six dépressions régulièrement espacées servant à assurer la main qui le saisit. Sa hauteur est de 12 centimètres, son orifice de 55 millimètres. Cette forme est figurée n° 11 et 17 des vases d'Arcys et dans tous les recueils d'antiquités.

6° Sept vases, dont cinq entiers, formés d'une terre

(1) N° 62 des Mémoires de la Société.

rouge-pâle, d'un grain assez fin, mais sans nulle comparaison avec cette belle poterie rouge dite Sigillée qui fait l'ornement des musées par son éclat, ses belles formes et ses élégants reliefs.

Trois de nos vases ont la forme de soucoupes. La plus grande à 17 centimètres de diamètre. Deux autres sont relevés en façon de sébile (conforme au n° 21 des vases d'Arcys). Les deux derniers, mutilés, ne sont pas plus épais que du verre. Une comparaison triviale en donnera la plus juste idée. Ils représentent parfaitement ces petits pots de grés où l'on vend le beurre de Bretagne. Seulement il faut ajouter que leur partie moyenne est partagée comme le n° 5 ci-dessus, par des renflements verticaux qui empêchent le vase d'échapper de la main.

Cette poterie d'une netteté remarquable n'a évidemment servi à aucun usage domestique. Aucune pièce ne porte d'estampille ni de nom de fabricant. Ce qui les différencie surtout de nos vases modernes, c'est pour la plupart l'extrême resserrement de la base proportionnellement aux autres parties, ce qui rend leur assiette très-difficile. Ce qui doit surtout fixer notre attention, c'est leur air de famille et pour plusieurs, leur identité avec les vases qu'ont produits les fouilles des cimetières antiques d'Arcys, St-Loup (1), Courceroy (2), et Marcilly (3); ils reproduisent notamment d'une ma-

(1) N° 62 des Mémoires.
(2) N° 74 idem.
(3) N° 79 idem.

nière frappante les trois nuances des vases de Marcilly, blanche, noire et rouge et il est vraisemblable qu'ils sont en grande partie le produit des mêmes fabriques, c'est-à-dire de Villadin.

VERRERIES.

1° Un bol de la forme la plus correcte et de la plus grand égalité de ton ; il tire sur le vert. Il a d'ouverture 17 centimètres et 10 de hauteur. Un bourrelet qui lui sert de bordure fait son seul ornement, il est à regretter que cette belle pièce soit ébréchée. (Se rapprochant du n° 1, vases d'Arcys).

2° Un plateau circulaire de la même nuance et de la plus belle conservation. Il est relevé par trois filets concentriques, il a 15 centimètres de diamètre, on le dirait fabriqué d'hier. (V. pl. 2. fig. 1.)

3° Cinq petits vases d'une hauteur moyenne de 10 à 12 centimètres, dont un seul est entier.

Le premier a la forme d'un gobelet à pied. Des cordons légèrement ponctués le divisent en six parties horizontales. (V. pl. 2. fig. 2.)

Le second est à six pans dans sa partie inférieure, il se termine par un col étroit et une anse aplatie. Il a beaucoup de rapport avec le n° 31 des vases d'Arcys.

Le troisième ressemble aux fioles à médecine de nos officines, de plus, deux anses partant de la panse vont par une courbe gracieuse se rattacher sous son orifice. (V. pl. 2. fig. 3.)

Le quatrième s'allonge en cylindre avec un goulot évasé en entonnoir. Il est fortement irisé. (V. pl. 2. fig. 4.)

Le cinquième, d'une transparence parfaite est presque entièrement sphérique. (V. pl. 2. fig. 5.)

BRONZES.

1° Un instrument de la forme d'une petite cueiller très-pointue dont le manche serait remplacé par un anneau qui se redresse du côté convexe. Sa longueur est de six centimètres, sa largeur de 35 millimètres. Il se trouvait dans un vase avec les médailles. Nous n'en avons trouvé la représentation nulle part. On pourrait la ranger dans la classe de ces cueillers longues et étroites comme des feuilles de saules que les antiquaires supposent avoir servi à distribuer des essences aromatiques dans les petits vases à cols longs et étroits qu'on trouve en si grand nombre dans les anciens tombeaux (1). (V. pl. 2. fig. 6.)

2° Deux fragments d'un collier, d'un développement total de 40 centimètres. Il se compose alternativement d'anneaux et de petits cubes, dont un côté est aplati et l'autre arrondi. Cette dernière face est occupée par un ornement en relief figurant un S cordelé.

3° Des fragments de bracelets (plusieurs étaient encore engagés aux bras des cadavres), les uns ne sont que des anneaux tout unis, les autres, travaillés avec plus de recherche, sont formés d'une suite de boutons soit unis, soit entaillés.

---

(1) Caylus, pl. 125, tome 2. — Cabinet de Ste-Geneviève. — Mongez, Encyclopédie méthodique.

4° Des fragments de bagues, d'agrafes, de coulants et d'autres débris informes.

5° Deux moyens bronzes aux types d'Auguste et de Claude, peu altérés, recueillis parmi les ossements.

FERRURES.

1° Une lame d'épée à deux tranchants, partagés par une arrête. Sa longueur est de 50 centimètres et sa plus grande largeur de 5.

2° Des torsades paraissant avoir appartenu à un mords.

3° Des forces auxquelles manque une des branches. Il n'est pas hors de propos de rappeler qu'un pareil instrument avait déjà été trouvé dans une des tombes de Courceroy.

4° Deux clefs dans la forme des clefs modernes mais du travail le plus grossier.

5° De forts bandages courbes et anguleux dont les trous sont restés garnis de leurs clous.

6° Un grand nombre de clous mêlés aux déblais. Leur tige est ronde, leur tête large, ils atteignent jusqu'à 15 centimètres de longueur.

Tous ces objets sont profondement oxidés.

Votre commission, Messieurs, n'a pas cru nécessaire de se livrer à des discussions scientifiques, ni de répéter tout ce qui a été dit ici à l'occasion de pareilles découvertes, pour justifier son opinion sur la destination de ces diverses antiques. Vous retrouvez ici tous les caractères d'un cimetière payen, que les travaux d'une civilisation plus avancée sont venu bouleverser,

du moins en partie. On sait que dans la Gaule Romaine on enterrait avec le défunt ses armes, son équipement, ses bijoux, les instruments de sa profession, les attributs de son sexe, les objets qu'il avait affectionnés durant sa vie. On sait que généralement on déposait dans les sépultures une pièce de la monnaie courante, destinée à payer le terrible passage, et des vases nombreux dont les plus petits renfermaient des essences aromatiques et dont les plus grands contenaient ou étaient supposés contenir des mets offerts aux mânes.

Quant aux bandes de fer elles ont certainement servi à consolider des sarcophages en bois dont les ais devaient être d'une grande épaisseur, bien que le temps en ait fait disparaître jusqu'aux traces. L'extrême simplicité des objets enfouis convient singulièrement à des populations agricoles comme celle de Méry, qui ne paraît pas avoir eu d'importance dans l'âge romain et dont le nom paraît pour la première fois dans Frédegaire et Grégoire-de-Tours.

Il ne sera pas aussi facile de préciser à quelle époque remonte l'usage de ce cimetière, et ici il faudra se contenter d'une solution approximative. Pour y arriver, nous ne tirerons aucun argument de cette circonstance qu'il ne s'est rencontré ici aucune trace d'incinération; il est reconnu aujourd'hui que le mode d'inhumation n'a jamais cessé d'être en usage même aux époques où le premier était pratiqué, et l'on ne s'éloignerait pas de la vérité en disant que les habitants des campagnes et les citadins pauvres n'en ont jamais connu d'autre. Mais d'une part les usages évidemment payens qui ont pré-

sidé à ces sépultures ne nous permettent pas de descendre plus bas que l'établissement reconnu du christianisme dans notre pays, c'est-à-dire la dernière moitié du quatrième siècle. D'une autre part, les médailles d'Auguste et de Claude de la même provenance, qui ont passé sous nos yeux nous font remonter jusqu'au premier siècle de l'empire. C'est donc entre ces deux limites que la question se trouvera resserrée.

Ces conjectures acquerront un haut degré de probabilité, si vous vous rappelez l'analogie qui existe entre nos vases et ceux des quatre cimetières *Gallo-Romains*, découverts précédemment dans les arrondissements d'Arcys et de Nogent. C'est pour plusieurs mêmes formes, même volume, même pâte, même couverte, mêmes ornements. Il est impossible de trouver des signes plus certains de contemporanéité. Or dans les médailles assez nombreuses qu'on a recueillies dans les tombeaux des quatre cimetières auxquels nous faisons allusion, on n'en voit point d'antérieure à Auguste, ni de postérieure à Julien II.

En résumé, Messieurs, les découvertes faites à Méry, ne sont pas de celles qui offrent un intérêt général. La valeur intrinsèque de leurs produits est peu importante, ils ne seraient pas considérés comme une bonne fortune pour des collections médiocrement pourvues; mais du point de vue où vous êtes placés, ils seront tout autrement appréciés.

Vous êtes encore sous l'impression du vol audacieux qui a dispersé votre collection numismatique à sa naissance. Privés de moyens pécuniaires, vous n'aviez rien

à attendre que d'un avenir éloigné et de libéralités incertaines. Vous accueillerez donc avec joie les moyens de réparer en grande partie les pertes que vous avez faites ; d'un autre côté, vous verrez avec un grand intérêt l'accroissement que va recevoir votre collection de vases et autres objets funéraires. Rien n'est plus digne des méditations de l'observateur que ces monuments de mœurs si éloignées des nôtres, que ces témoignages de l'état des arts libéraux et industriels aux différentes époques. C'est en multipliant les observations de faits archéologiques trop négligés par nos historiens locaux ; c'est en accumulant dans nos collections des pièces justificatives irrécusables, que nous pourrons fonder plus tard des théories certaines sur les usages des anciens et donner satisfaction à toutes les questions posées par cette curiosité innée dans l'homme, qui a donné naissance à la science de l'antiquaire.

Votre commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer.

1° De transmettre à M. le Préfet, votre président honoraire, l'expression de votre reconnaissance, pour avoir mis ces objets à votre disposition.

2° D'insérer dans vos mémoires le plan des lieux, dressé *ad hoc*, indicatif des points où les découvertes ont eu lieu.

3° De reproduire par la lithographie la forme des vases en verre et de l'instrument de bronze décrits au présent rapport.

Ces conclusions ont été adoptées.

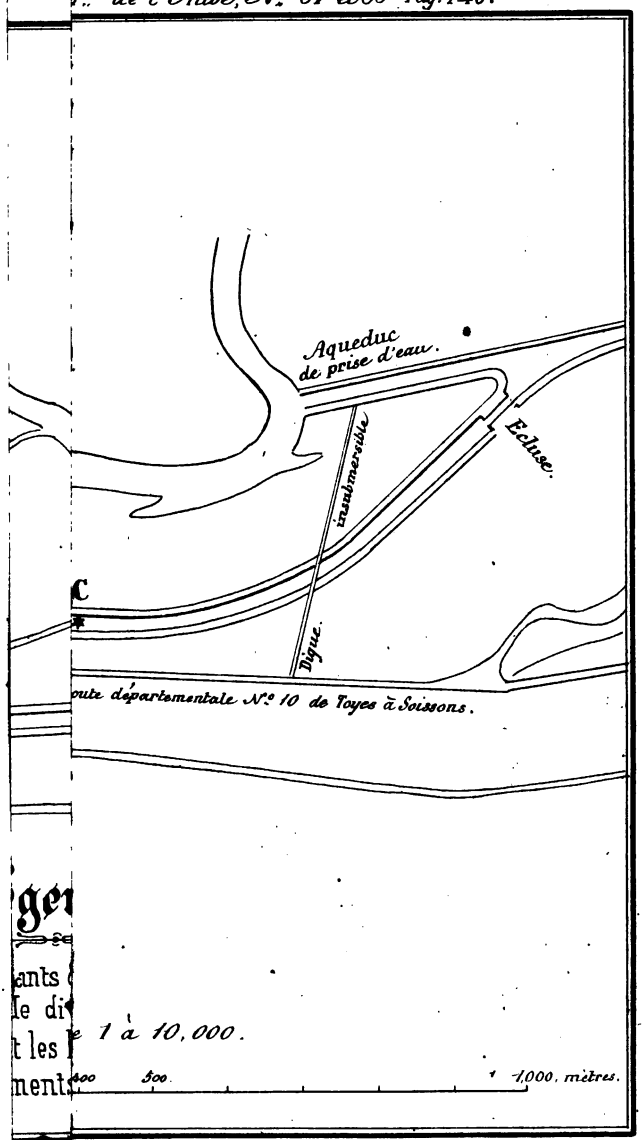

ge

ants
le di
t les
ment

e 1 à 10,000.

400 500 1,000. mètres.

Lith. Arbomont à Troyes.

DÉCOUVERTE D'ANCIENNE CHARPENTE EN CHATAIGNIER

Faite à Courchamps, près de Provins ;

DIFFÉRENCE ENTRE CE BOIS ET CELUI DE L'ORME,

PAR M. S. DES ÉTANGS, ARCHIVISTE.

(Lu en la Séance du 16 février 1844.)

MESSIEURS,

Vers la fin de novembre dernier, je fus informé qu'une grande partie de la charpente du château et de la ferme de Courchamps, situés à 10 kil. de Provins, passait pour être en châtaignier, et j'acceptai avec empressement l'offre qui m'était faite de m'en envoyer des fragments. J'étais d'autant plus désireux de vérifier l'exactitude de cette opinion, que depuis la publication de mon mémoire sur les charpentes des anciens édifices, j'avais examiné beaucoup d'échantillons provenant de vieilles constructions sans pouvoir en rencontrer un seul qui ne fût en chêne, même parmi ceux des diverses cathédrales qui ont été adressés au Comité historique des arts et monuments et qui m'avaient été communiqués en septembre 1842, au ministère de l'instruction publique où ils étaient déposés.

Il m'a en conséquence été adressé une extrémité de poutre provenant de la démolition de ce château, et j'ai reconnu de suite qu'elle était de véritable châtaignier.

Cet exemple est donc le premier que je puisse citer à l'appui de ce que j'avais avancé dans mon mémoire, où j'ai admis la possibilité de l'existence de charpentes de cette essence dans nos contrées.

L'opinion de M. Frisson, marchand de bois, de qui j'ai reçu cet échantillon, dont je réserve une partie pour l'adresser au comité, l'autre étant destiné au musée de Troyes, est que le châtaignier ne vaut rien en poutres, car, dit-il, presque toutes celles de ce château étaient cassées; il le croit préférable au chêne pour sablières et chevrons parce qu'il redoute peu l'humidité. Il ajoute qu'il y a beaucoup de châtaigniers dans les bois des environs de Courchamps, mais qu'ils ne sont pas sains à l'intérieur; que c'est ce motif, joint à l'avantage qu'on trouve à les débiter plus jeunes en treillage et en cercles, qui fait qu'on ne les laisse pas venir à grosseur de charpente.

J'admets sans difficulté une force de résistance plus grande dans le chêne que dans le châtaignier, elle résulte, comme je l'ai déjà dit, de la nature de ces deux essences, mais il serait bon de vérifier si la disposition de cette dernière à se gâter à l'intérieur ne tiendrait pas à la nature du terrain. L'examen des châtaigniers des sols granitiques faciliterait la solution de cette question.

Le bois de cet arbre a certains rapports de ressemblance avec celui d'orme qui est aussi employé dans les constructions et avec lequel on pourrait le confondre. Ainsi ils sont tous deux dépourvus de maille, ou gros rayons médullaires qui distinguent le chêne; leur pe-

santeur spécifique et leur couleur sont à peu près les mêmes (1), mais l'orme est plus rouge et à plus d'aubier que le châtaignier.

Ces différences ne sont pas toujours assez tranchées pour permettre de se prononcer sans hésitation entre l'une ou l'autre de ces deux essences ; j'ai même vu des ouvriers très-intelligents rapporter à l'orme l'échantillon même qui est l'objet de cette note.

Il fallait donc chercher dans leur structure, comme je l'avais fait à l'égard du chêne, des signes qui les fissent reconnaître l'une de l'autre. L'examen de la surface d'une coupe horizontale bien unie de chacune d'elles m'a offert les caractères distinctifs suivants.

Dans le châtaignier, les vaisseaux qui forment le commencement de la couche annuelle sont gros, vides, tapissés à l'intérieur d'une membrane brillante qui semble former des cloisons de distance en distance; on en voit deux ou trois rangs de même grosseur souvent séparés par du tissu vasculaire. En s'éloignant du centre, on voit d'autres vaisseaux beaucoup plus petits, contigus en les considérant du centre à la circonférence ; ils forment des lignes inclinées à gauche ou à droite. Souvent deux de ces lignes se réunissent en une seule vers le milieu de leur trajet, d'autrefois elles se bifurquent avant d'atteindre la limite de la couche annuelle

---

(1) L'orme ne pèse sec qu'un demi kil. de plus par pied cube que le châtaignier (Noirot Bonnet, Manuel de l'estimateur des forêts, p. 174.)

en divergeant de la direction radiaire. La zone que forme le tissu vasculaire de chaque couche se trouve ainsi partagée en un grand nombre de sections séparées par ces lignes de vaisseaux, de sorte qu'elle ne forme pas une bande circulaire continue.

Les prolongements médullaires sont très-étroits, très-rapprochés, et difficiles à voir même à la loupe.

Dans l'orme les gros vaisseaux sont plus serrés, sans aucune interposition de tissu vasculaire; ils sont ordinairement sur trois rangs superposés; les petits vaisseaux dont on distinguent souvent la tubulure, sont plus gros que ceux du châtaignier. Au lieu d'être contigus du centre à la circonférence, il le sont dans le sens contraire, et forment dans l'épaisseur de la couche annuelle plusieurs lignes circulaires un peu ondulées et quelquefois interrompues; le tissu vasculaire offre des zones comprises entre celles des vaisseaux. L'ensemble de ces bandes alternatives de vaisseaux et de tissu vasculaire forme la couche annuelle.

Les prolongements médullaires sont plus épais, plus visibles et plus espacés que dans le châtaignier. Les vaisseaux considérés du centre à la circonférence, suivent une ligne droite comprise entre deux prolongements médullaires, sans cependant être contigus dans cette direction.

Le contraire a lieu dans le châtaignier où la série des vaisseaux considérée dans la même direction s'écarte de celle des rayons et en rencontre plusieurs dans son trajet à gauche ou à droite.

Toutes les fois donc que l'on trouvera de vieilles

charpentes qui ne seront pas en chêne, on devra, avant de décider qu'elles sont en châtaignier, vérifier si elles ne seraient pas en orme. On y parviendra facilement, à l'aide des caractères que je viens de signaler, en les étudiant avec le secours d'une bonne loupe, car les organes qui fournissent ces caractères échappent pour ainsi dire à la vue simple.

NOTES DIVERSES

CONCERNANT L'AGRICULTRUE,

Par M. S. DES ÉTANGS, *Archiviste.*

Avantages de l'Orge pamelle,

HORDEUM DISTICHON L. (*Orge distique*, *Orge à deux rangs*, *Orge plate*), sur l'Orge commune.

MESSIEURS,

J'eus l'honneur de vous présenter dans la séance du 18 août dernier, des épis de cette espèce d'orge que j'avais recueillis près de Provins, dans un champ d'orge commune avec lequel elle se trouvait accidentellement mêlée en petite proportion. Elle se distingue de cette dernière par un chaume plus élevé, un grain plus gros et son épi aplati, plus fourni, contenant 30 à 35 grains, tandis que l'orge commune n'en a que 25 à 30. Elle

paraît en outre moins sujette à verser, car le vent et la pluie qui avaient couché l'orge commune, avaient laissé celle-ci presque entièrement debout, bien que plus grande.

La différence de hauteur du chaume, de grosseur et de quantité du grain ne peuvent provenir de la culture puisque les deux espèces ont végété dans des conditions absolument semblables, ayant été semées mêlées ensemble sur un même sol et dans le même moment. Elle doit donc être attribuée uniquement à l'espèce.

M. Seringe, professeur à la faculté des sciences de Lyon, et auteur d'une excellente monographie des céréales d'Europe, en distingue plusieurs variétés : l'orge pamelle lache, l'orge pamelle serrée, l'orge pamelle noire, et l'orge pamelle rameuse. L'orge pamelle serrée qui est celle que j'ai recueillie varie à épis mutiques ; cette variation se trouvait aussi dans l'orge de Provins, elle est due, comme le dit M. Seringe, à la rupture des arêtes par la violence des vents. J'ai également remarqué cette variation dans l'orge commune.

Voulant apprécier la différence de ces deux orges en poids et par des chiffres, j'ai pesé séparément 2 litres de chacune d'elles ; voici le résultat que j'ai obtenu.

Poids des 2 litres d'orge pamelle. . .	1 kil. 208 gr.
id. d'orge commune . . .	1 » 152 »
Différence en faveur de l'orge pamelle.	0 » 56 gr.

Ce qui donne par hectolitre, pour la première, un poids de	60 kil.	40 »
Et pour la deuxième (1) . . .	52 »	60 »
Différence par hectolitre en faveur de l'orge pamelle . .	7 »	80 »

Ou environ 1/7. On trouve par un autre calcul qu'elle pèse 14, 83 pour cent de plus que l'orge commune, différence assez importante pour être prise en considération.

J'avais eu le projet, afin d'obtenir plus de précision, d'opérer sur une mesure plus considérable, telle qu'un double décalitre au moins, mais je n'ai pu le faire par la raison qu'il aurait fallu un temps trop considérable pour trier ce qu'il fallait d'orge pamelle, mêlée en assez petite quantité à l'orge commune ; toutefois l'expérience que je viens de citer suffit pour en faire ressentir la supériorité.

J'en dépose sur le bureau environ deux litres que je mets à la disposition de ceux des membres de la Société qui voudraient en essayer la culture, en les priant de rendre compte du résultat qu'ils auront obtenu et de rapporter une quantité de semence double de celle qu'ils auront reçue.

---

(1) Ce poids est inférieur au poids moyen de l'orge, c'est probablement par ce qu'elle a été versée par les pluies, et qu'on l'a laissée trop longtemps sur la terre avant de la rentrer.

Si vous jugiez utile, Messieurs, de faire un essai plus en grand, vous pourriez en faire acheter un certain nombre de mesures que vous vendriez, à l'exemple d'autres Sociétés, à un prix égal ou inférieur à celui d'achat, ou que vous distribueriez à condition d'en rendre une quantité double comme vous l'avez déjà fait en 1822 pour le blé Lamas (1).

Vous pourriez aussi prendre la même mesure à l'égard du *Seigle multicaule* dont le prix beaucoup trop élevé de huit frans le double décalitre qu'il avait à Troyes, après la dernière récolte, est inaccessible au plus grand nombre des cultivateurs.

L'orge pamelle est cultivée dans quelques parties de la Brie, et il s'en vend même sur le marché de Provins où l'on pourrait s'en procurer.

J'aurais désiré vous entretenir d'un essai fait à Provins, l'été dernier, de la culture de l'orge céleste, orge céleste barbue. Sering, nommée aussi orge de Jérusalem, orge nue, *Hordeum Vulgare cœleste L.*, vendue sous le nom d'orge de *Nampto*, mais le semis n'ayant pas eu lieu dans un sol convenable n'a donné aucun résultat satisfaisant.

Je vois dans le Moniteur de la propriété, n° de décembre 1843 p. 375 que cette orge, dont le poids répond à 77 kil. 1|2 l'hectolitre, a rendu 15 litres pour

---

(1) Les deux litres d'orge pamelle ont été remis à M. Salmon, directeur de la ferme-modèle de Belley, qui a promis de les employer à un premier essai de culture à la suite duquel la Société prendra une décision sur l'avis qui vient d'être émis.

un. Il est à observer quelle est nue et contient très-peu de son ; elle donne autant de pain que le froment, et d'une qualité supérieur à celle de l'orge commune.

Documents sur la Culture du Bunias d'Orient,

Bunias Orientalis L.

Il n'est peut-être pas inutile de vous informer que cette plante sur laquelle M. Dautremant a appelé votre attention, et dont vous avez prié M. le directeur de la ferme de Belley d'essayer la culture, est depuis longtemps naturalisée au bois de Boulogne.

On sait que le sol de ce bois est composé de sable siliceux et de gravier d'alluvion. Comme le *Bunias* est vivace et que ses racines s'enfoncent profondément dans le sol, elles y trouvent, au printemps, une température plus élevée qu'à l'extérieur, qui le fait entrer de bonne heure en végétation ; dans les temps de sécheresse au contraire, ces mêmes racines vont y puiser une humidité qui leur manque à la superficie, avantages analogues à celui de la luzerne et que n'ont pas la plupart des plantes annuelles.

Cette nature de terrain paraît donc être celle qui convient à cette crucifère et celle que l'on doit choisir pour en tirer le parti le plus avantageux. Ce document fait aussi connaître qu'elle peut contribuer à rendre productifs les terrains analogues à celui du

bois de Boulogne et où si peu de plantes peuvent fournir une pâture abondante.

Le département de l'Aube en possède plusieurs, je citerai notamment la plaine sablonneuse de Foolz ; celle qui s'étend de la maison blanche à St-Parres, composée de gravier d'alluvion de la Seine ; toutes les parties des bords de ce fleuve et de la rivière d'Aube, où il s'est déposé du gravier ; les terrains pauvres en humus et d'une végétation amaigrie, ordinairement abandonnés sans culture et à peine propres à la pâture. On pourrait aussi l'essayer sur les collines crayeuses également dénudées de plantes profitables. Ces terrains que l'on regrette de voir improductifs et dont on a vainement tenté de faire cesser l'aridité, n'attendent peut-être, pour se couvrir, non pas de riches moissons, mais tout au moins d'une verdure qui fournisse une pâture plus abondante aux troupeaux, qu'une plante qui s'accommode à leur nature.

Si M. DeVillemereuil n'a pas été satisfait de l'essai qu'il a fait de la culture de cette plante, cela tient sans doute, à ce qu'il ne l'avait pas introduite dans un terrain qui lui convint, et aussi à ce qu'elle lui avait été présentée comme devant produire d'abondants fourrages. Ses tiges, il est vrai, sont peu garnies de feuilles, mais en ne l'envisageant qu'en sa qualité de plante vivace dont la souche fournit, à diverses époques de l'année, un feuillage, même peu abondant, et propre cependant à se maintenir dans des sols ou d'autres végétaux ne pourraient venir aussi

bien, il doit être considéré comme une espèce très-utile à cultiver, où plutôt à introduire d'une manière permanente dans les terrains silicieux ou composés de gravier, ne fut-il pas plus productif que la fétuque des brebis. Cette graminée se montre ordinairement sur les collines stériles dont elle interrompt seule la nudité, et où elle devrait être introduite, pour l'avantage des troupeaux qui vont y paître, si elle ne s'y trouvait déjà.

Espérons que les essais auxquels va se livrer M. le Directeur de la ferme modèle de Belley, feront connaître au juste le degré d'utilité de cette plante.

Destruction de la Cuscute.

J'eus occasion, l'été dernier, de vérifier l'exactitude du fait signalé à la Société centrale d'agriculture par M. le docteur Mérat, concernant la *cuscute*, et reproduit dans les numéros 81 et 82 de nos mémoires, savoir, que cette parasite ne s'attache nullement aux céréales; mais j'ai vérifié aussi que si elle respecte ce genre de plantes, elle n'épargne nullement les diverses légumineuses qui se trouvent mêlées avec elle. Ainsi je l'ai vue s'étendre en abondance sur une jeune luzerne, semée au printemps avec un blé richelle de Naples, et ne toucher ce dernier d'aucun de ses nombreux filaments.

Dans un autre champ emblavé en blé d'hiver, trois

espèces de légumineuses, le trèfle rampant, le trèfle étalé, (*Trifolium repens et campestre*), et la lupuline, (*medicago lupulina L.*) étaient couvertes de cuscute, tandis qu'on ne pouvait en rencontrer sur les chaumes du blé.

Ces deux observations, auxquelles il m'eut été facile d'en ajouter d'autres, prouvent ce fait physiologique, que la cuscute ne trouve pas dans les céréales l'aliment qui lui convient, ou bien que ses crampons ne peuvent s'attacher à la surface siliceuse de leur chaume, à cause de la dureté qu'elle leur oppose. Elles font voir aussi qu'elle ne déserte pas les champs où on les cultive, quand elle y rencontre des végétaux appartenant à la famille des légumineuses propres à sa propagation.

Afin d'empêcher qu'elle ne se maintienne dans les sols où se trouvent les diverses légumineuses citées plus haut, il faut leur ôter la possibilité d'accomplir la maturation de leurs graines, au moyen d'un labour exécuté aussitôt après la rentrée de la moisson.

Quant aux jeunes luzernes mêlées au blé, on doit employer à leur égard les moyens généralement connus, moyens peu efficaces et peu usités à cause de la dépense de temps et d'argent dans laquelle ils entraînent, et aussi à cause du manque de bras intelligents dans la saison où il est nécessaire d'en faire usage.

Ces moyens sont reproduits dans le bulletin de la Société agricole et industrielle du Lot, numéros 11 et 12 novembre 1842.

On a aussi conseillé les fauchaisons souvent répétées,

exécutées très-près du collet, jointes à l'action d'un râteau; elles ont l'avantage d'empêcher l'allongement de la plante et de s'opposer à la formation et à la maturation de la graine. Ce moyen semble le moins dispendieux et donner les meilleurs résultats ; cependant il ne me paraît pas être employé généralement. Les faucheurs, au contraire, ceux surtout qui travaillent à la tâche, évitent, au grand préjudice de ceux qui les emploient de toucher aux parties infestées, bien qu'ils soient payés comme s'ils les avaient fauchées.

Les propriétaires feraient donc bien de recommander expressément à ces ouvriers, de ne pas négliger les parties envahies par la cuscute et de les faucher au contraire le plus près possible.

Gisement de Terre de Bruyère.

En annonçant l'existence d'un gisement de terre de bruyère aussi bonne et beaucoup plus rapprochée de Troyes que celle de Fontainebleau, je crois intéresser les horticulteurs de ce pays, qui, depuis longtemps, se plaignent de la mauvaise qualité de celle de Foolz dont ils ne font usage qu'à défaut d'autre qui lui soit préférable.

Le gisement dont je veux parler est situé à 7 ou 8 kil. de Nogent-sur-Seine sur les confins des départements de l'Aube et de Seine-et-Marne, au bord de la forêt de Sordun et au-dessus de Blunay. C'est de là

que les amateurs de jardinage de Provins font venir celle dont ils ont besoin, ils la trouvent d'une qualité égale à celle de Fontainebleau et l'emploient pour toutes les plantes qui réclament une terre de cette nature, notamment les *azalea* les *camelia* et les *erica*.

Le canal de la Haute-Seine qui va bientôt être achevé permettrait d'en amener à Troyes à peu de frais.

J'ai observé dans les bois de Pont-sur-Seine un autre gisement de cette terre qui m'a parue de bonne qualité, mais je n'ai pu constater son étendue ni son épaisseur.

Ces deux gisements appartiennent au banc de sable siliceux tertiaire qui repose immédiatement sur la craie. J'ai reconnu le premier, et dès 1835, l'erreur qui existait à l'égard des gros blocs de grès que l'on aperçoit sur le sol aux environs de Pont et que l'on croyait *erratiques*. Je me suis assuré qu'ils faisaient partie de cette couche et non, comme on l'avait pensé jusqu'alors, de celle à laquelle appartiennent le grès de Fontainebleau qui occupent une place beaucoup plus moderne dans l'échelle géologique. J'ai également reconnu que ceux de Courtiou et de Montéguillon près de Villenauxe différaient par leur position et leur texture de ceux de Pont et devaient être rapportés à ces derniers.

NOTICE ET EXTRAITS,

Du 13e Volume du Bulletin de la Société Géologue de France, lus à la Société par J. S. CLÉMENT-MULLET, *en la séance du 17 Mai* 1844.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le 13e volume du bulletin de la Société Géologique de France. Cette Société poursuit activement la glorieuse tâche qu'elle s'est imposée, le développement progressif des sciences géologiques. Fondé le 17 mars 1830, elle a publié 14 volumes de bulletin, le 15e est à moitié, et cinq gros volumes in-4° de mémoires coupes et cartes. Pour faire l'éloge de ces travaux, il suffira de citer les noms, des Boué, Cordier, Dufrenoy, Elie de Baumont, Rozet, Bobelaye et autres. La Société de Géologie doit sa prospérité peut-être autant à sa constitution large et libérale qu'à la coopération des savants illustres que je viens de nommer. Liberté et travail, semble être sa devise. Tous les membres sont égaux en droits, le géologue venu du fond de l'Amérique prend part à l'administration aussi bien que l'habitant de Paris. La moindre découverte géologique, et le moindre fait sont recueillis et enregistrés comme les documents les plus graves. On n'exige point des mémoires longs et péniblement élaborés, le savant modeste qui a trouvé un fossile nouveau peut l'apporter, donner sur son gisement

une explication verbale, ses paroles recueillies avec soin sont consignées au procès-verbal et son observation est désormais acquise à la science; aussi, grâce à une institution si utile, combien de géologues ont-ils pu se produire et se révéler, qui sans ce moyen seraient restés ignorés! Par ce moyen la géologie agrandie s'est développée, s'est popularisée et chaque contrée devient de mieux en mieux connues et bientôt, il restera en France peu de localités inétudiées. Tels sont les fruits produits de l'empire de la science et d'une liberté sagement employée.

Le volume que je vous apporte ne le cède en rien à ceux qui le précèdent soit pour l'importance des sujets, soit pour l'intérêt qu'ils présentent. Je ne vous entretiendrai point, Messieurs, des diverses matières qui ont été traitées, ce serait abuser de vos instants, je me contenterai de vous mettre sous les yeux quelques unes des généralités et de vous donner l'analyse de quelques faits qui tiennent à la géologie de ce département.

Messieurs, il est un fait aujourd'hui hors de doute pour tous les physiciens et géologues, c'est que le sphéroïde terrestre primitivement à l'état d'incandescence liquide s'est refroidi peu à peu, et qu'aujourd'hui encore ce refroidissement coutinue, quoique voisin de sa limite à la partie superficielle du sol. La température va en augmentant à mesure qu'on plonge davantage vers le centre du globe, et les observations faites par M. Walferdin au puits de Grenelle ont constaté un accroissement de 1° centig. par 32 mètre de profondeur. Cette croûte pendant le cours de sa solidifica-

tion a éprouvé à diverses époques des ruptures et des brisements qui sont indiqués par les grands phénomènes des révolutions du globe. La cause de ces fractures est également bien connue, elle est le résultat de la force expansive des gaz développés à l'intérieur. Les énormes ouvertures qui se faisaient donnaient passage à des matières liquides ou plutôt pâteuses qui en firent ces masses énormes qui aujourd'hui constituent les Alpes, les Andes et autres montagnes formées de terrains d'épanchements ou primitifs comme on disait autrefois. M. Elie de Beaumont a établi que les montagnes sont en général d'autant plus élevées qu'elles sont plus récentes. Ainsi le Ventoux est moins élevé que les Pyrénées, celles-ci le sont moins que les Alpes et les Alpes le sont moins que les Andes. Ce déplacement de matières ainsi rejettées de l'intérieur du sphéroïde terrestre devait laisser un vide qui amenait un mouvement par suite duquel, suivant les lois établies par M. De la Place dans sa mécanique céleste, l'axe devait se déplacer d'une petite quantité. Ce mouvement oscillatoire a dû se renouveler à chaque production de montagne, c'est-à-dire à la suite de chacune des éjections des roches primordiales du sein de la terre. Ces grands mouvements sont suivant M. Rozet, les causes qui expliquent les retours successifs de la mer vers le bassin de Paris, diverses éruptions volcaniques et le déluvium des régions boréales, c'est-à-dire le transport des ossements des mammifères des régions équatoriales vers celles où nous les trouvons aujourd'hui, principalement les débris d'éléphants qu'on extrait du

nord, de la Russie ; voici comment M. Rozet argumente.
» Si un mouvement intérieur, déterminé par une cause
» quelconque, agit pour déformer le globe en dimi-
» nuant le diamètre de l'équateur, le principe de la
» conservation des axes et de l'invariabilité du moment
» d'inertie dans le mouvement de rotation forcera les
» eaux à se rendre lentement des pôles vers l'équateur ;
» alors le pôle tendra à se rider dans le sens des méri-
» diens, et la surface tendra à se crévasser du nord au
» sud. Si une crevasse vient à se produire, le globe
» cherchera subitement à reprendre sa forme primitive
» et les eaux retourneront avec violence vers les pôles
» entraînant avec elles les productions des régions in-
» tertropicales, où elles s'accumuleront en grande
» quantité et s'élèveront à une certaine hauteur en
» brisant la colonne de glace ; mais là ayant perdu
» leur vitesse, elles se trouveront bientôt uniquement
» soumises à l'action de la pesanteur qui les précipitera
» vers l'équateur, charriant les débris de la calotte de
» glace et les matériaux qui s'y trouvaient engagés.
» Dans un pareil phénomène les productions de la zone
» torride ont dû se trouver accumulées en grande
» quantité vers les pôles et celles de la zone glaciale
» dispersées au contraire vers les tropiques. »

» Or, dans la nature les choses se trouvent être
» exactement ainsi ; il existe une grande crevasse,
» celle par laquelle ont surgi les Andes dirigées du
» nord au sud dont la production a dû déterminer
» un double mouvement de l'équateur vers les pôles et
» des pôles vers l'équateur. »

Ces recherches fort ingénieuses et fort savantes donnent effectivement l'explication de plusieurs phénomènes géologiques dont il est fort difficile de se rendre compte si l'on rejette les théories de M. Rozet. La formation des montagnes secondaires se comprend alors très-bien par le plissement du sol, qui repoussé par la masse déplacée et privé de point d'appui a dû forcément se plier en formant des ondulations plus ou moins élevées suivant la pression qu'il éprouvait.

Ces mouvements violents imprimés aux eaux durent nécessairement se produire à chaque soulèvement de grande chaîne, aussi voit-on dans la série même des terrains stratifiés des couches formées de fragments agglomérés. Je citerai comme exemple des cailloux roulés avec fossiles de la craie que M. Leymérie a observés à la base des terrains tertiaires dans l'arrondissement de Nogent. Les déluvium anciens se distinguent de ceux d'époque plus moderne par l'absence ou la grande rareté des blocs erratiques. Effectivement le déluvium proprement dit qu'on observe dans les environs de Paris, est formé de galets roulés, mêlés d'énormes masses de grés dont les angles sont arrondis. Plusieurs exemples de ces diverses étages de déluvium sont cités pag. 197, 198.

Ce besoin de recourir à des mouvements dans l'axe du globe pour expliquer l'émersion des continents et le déplacement de la mer n'est point une idée tout-à-fait moderne, elles fut professée par les Arabes qui invoquaient à leur appui l'opinion de l'auteur de l'Almageste, Ptolémée. D'ici à peu de temps j'espère vous

présenter la traduction d'un passage fort curieux sur les révolutions du globe et le déplacement des mers, extraits de Kazwint, naturaliste Arabe qui vivait vers le 12e siècle.

Les mémoires de M. Rozet se terminent par des calculs dans lesquels, je ne le suivrai point, qui ont pour but de prouver que les variations qu'on observe dans la colonne baromatrique et dans les oscillations du pendule, dans le voisinage des montagnes et dans les suppressions du sol, sont dues non point à l'influence attractive exercée par les montagnes elles-mêmes, mais bien à des masses granitiques qui se trouvent à la base des montagnes et à une faible profondeur dans le sol. Les observations de MM. Carlini et Biot sur la marche des pendules établissent que dans tous les points voisins de la ligne des méridiens de Paris, à Londres, Dunkerke, Paris, Clermont, Bordeaux etc., sa longueur diminue, c'est-à-dire qu'il retarde.

Les résultats d'observations sur la pendule que M. Biot a consigné dans un mémoire lu à l'institut en 1827, qui comprennent celles faites dans le voisinage du parallèle au 45e dégré de latitude nord, de Marennes à Fiume en passant par Sauvagnac, Mont-Colombier, Mont-Cenis, Turin, Milan et Padoue, établissent que sa longueur diminue à l'occident du méridien de Paris, ce qui annonce une dépression, tandis qu'au contraire il s'allonge à l'orient. Phénomène qui s'explique très-bien par l'influence de la chaîne des Alpes.

M. Rozet finit en concluant que les anomalies que présente la marche des pendules et une partie de celles

constatées dans celles du baromètre sont dues en très-grande partie à l'influence des masses intérieures.

Après avoir examiné rapidement le mémoire de M. Rozet, qui m'a paru présenter de l'intérêt et de l'utilité pour faciliter l'explication de plusieurs phénomènes généraux et qui se rencontrent assez fréquemment dans la nature, je me hâte d'arriver à la note de M. Dufrénoy, accompagnant la présentation de la carte géologique générale de France.

Un magnifique travail vient d'être terminé, c'est celui de la carte générale géologique de France, les résultats en seront immenses pour l'agriculture et l'industrie. Les cartes partielles qui s'exécutent dans chaque département vont se rattacher à ce bel ensemble et le compléter. Désormais le sol sera bien étudié et bien connu. On saura précisément les avantages que présente chaque position et chaque localité. L'industrie n'ira plus aveuglément sacrifier des sommes importantes pour des recherches trop souvent inutiles. L'artiste qui dirige les sondages des puits artésiens connaîtra précisément le gisement des nappes aquifères et ne sera plus exposé à des tatonnements hazardeux et dispendieux. La recherche des gisements de houilles et de combustibles minéraux éclairée sur la marche à suivre, n'aura plus autant à craindre des tentatives chanceuses et ruineuses.

Divers essais avaient déjà eu lieu, pour faire arriver sous les yeux des curieux l'état du sol intérieur de la France et sa constitution minérale. Coulon fit les premiers essais en 1644, puis viennent les travaux de

Monnet et de Guettard. Je crois devoir particulièrement citer les travaux de Guettard, car les notes sur le gisement des meulières qu'il a placées dans le pline de Poinsinet de Sivry sont d'une précision remarquable. Elles dénotent un observateur exact et judicieux. Mais ces essais de Monnet ne sont à proprement parler que des cartes minéralogiques où la multiplicité des signes conventionnels amène souvent la confusion. La disposition des couches et leur ordre de superposition n'est point indiquée. En 1822 MM. Omalius, d'Halloy et Coquebert, de Montbret, publièrent l'essai d'une carte géolique des Pays-Pas de la France et de quelques contrées voisines. Nous voyons dans cette carte une physionomie géologique, les divers étages de terrains indiqués par des teintes particulières à l'aide desquelles, l'œil suit sans peine et sans fatigue les divers contours des formations. Depuis, les cartes géologiques se sont multipliées et chaque année le bulletin de la Société de Géologie en enregistre un bon nombre, la France ne pouvait rester en arrière; à l'école des mines revenait de droit cet important travail, et les deux illustres savants qui ont tant fait pour la science en furent chargés, il eut été difficile de mieux choisir pour le zèle et pour le savoir.

La carte géologique de France fut commencée en 1825 sous la direction du vénérable Brochant de Villiers, inspecteur général des mines, qui longtemps professeur de géologie, savait si bien par la régularité de sa méthode d'enseignement rendre la science abordable et facile. Achevée et publiée en 1841, cette carte

a donc exigé 16 ans d'un travail assidu. « On a » adopté le tracé de la carte hydrographique publiée » par l'administration des ponts et chaussées, à l'é- » chelle de 1/500,000 ; on y a ajouté un relief spécial » dans lequel on s'est attaché à combiner l'orographie » du sol, et les caractères pétrographiques de la sur- » face avec la petitesse de l'échelle. Les établissements » métallurgiques, les principales exploitations de sub- » stances minérales, ainsi que les usines qui s'y ratta- » chent et les limites des concessions y sont indiqués » au moyen de signes conventionnels. Une seule cou- » leur a été employée pour la grande ensemble de » terrains, les sous-divisions ont été indiquées par » des rayures, des points ou des hachures placés en » surcharge , qui permettent de saisir au premier » coup-d'œil les rapports qui existent entre les diverses » parties d'une même formation. Des lettres ajoutées » sur ces mêmes couleurs et sur leurs subdivisions, » sont destinées à prévenir les erreurs ou les méprises » auxquelles leur altération pourrait donner lieu.

» Cette carte est divisée en 6 feuilles qui réunies » forment un carré d'environ 2 mètres de côté.

» Une réduction à l'échelle de 1/2,000,000 et qui » occupe une surface 16 fois plus petite est jointe au » premier volume de l'explication. Quelques soient les » réductions apportées dans les proportions et les dé- » pressions de détails, elle suffit pour faire connaître » les rapports généraux et pour donner un premier » aperçu de leur ensemble.

Après cet exposé, et quelques détails sur les moyens

d'exécution, l'auteur de la notice qui nous occupe passe à l'indication de la structure géologique de la France. Ici, Messieurs, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de copier littéralement, vouloir extraire ce serait affaiblir et décolorer les belles pensées de MM. Elie de Beaumont et Dufrénoy.

« La structure géologique de l'interieur du Royaume » peut se résumer en peu de mots, si l'on remarque la » disposition des zones qui occupent les diverses assises » du calcaire jurassique. Les bandes réunies de ce » terrain forment comme une large écharpe qui tra- » verse obliquement la partie centrale du royaume, » des environs de Poitiers aux environs de Metz et de » Longwy.

« Cette écharpe se recourbe d'une part vers le haut » du côté de Maizières et d'Hirson, et de l'autre vers » le bas du côté de Cahors et de Milhau ; mais en » même temps il s'en détache deux branches, dont » l'une se repliant au nord-ouest, se dirige sur Alençon » et Caen, tandis que l'autre descendant au midi, suit » d'abord la Saône et ensuite le Rhône, depuis Lyon » jusqu'au de-là de Privas, et tourne autour des Cé- » vennes jusqu'au de-là de Montpellier pour aller re- » joindre la première branche dans le département de » l'Aveyron. En réduisant par la pensée ces bandes à » leur plus simple expression, on arrivera à trouver » qu'elles ont la forme d'un 8 ouvert par le haut.

« Mais si les deux boucles de cette figure ont une » certaine ressemblance dans la forme, elles présen- » tent une opposition complète dans la manière dont

» les couches jurassiques y sont disposées, relative-
» ment aux masses minérales qui occupent les deux
» espaces qu'elles circonscrivent au nord et au sud.
» En effet, la boucle inférieure ou méridionale entoure
» un massif proéminent formé principalement de terrain
» granitique. C'est le massif de la France centrale cou-
» ronnée par les rochers volcaniques du Cantal, du
» Mont-D'or et du Mézène. Ici la ceinture jurassique
» est moins élevée que l'espace qu'elle entoure.

« La boucle inférieure ou septentrionale, au con-
» traire, qui forme le contour du bassin dont Paris
» occupe le centre, est, en grande partie plus élevée
» que le remplissage de ce bassin. L'intérieur en est
» occupé par une succession d'assises à peu près con-
» centriques, comparables à une série de vases sem-
» blables entre eux, qu'on fait entrer l'un dans l'autre
» pour qu'il occupent moins d'espace. » C'est par suite de cette configuration du relief du sol que nous avons trouvé que, le bord oriental des terrains de craie inférieur et jurassique supérieur passe dans le département de l'Aube, tandis que le bord occidental se trouve à Boulogne et sur le littoral de cette partie de l'Océan.

« Les deux parties principales du sol de la France,
» le Dome de l'Auvergne et le bassin de Paris, quoique
» circulaires l'une et l'autre, présentant comme on
» vient de le voir des structures diamétralement con-
» traires. Dans chacune d'elles, les parties sont coor-
» données à un centre ; mais ce centre joue dans l'une
» et dans l'autre un rôle complètement différent. »

« Ces deux pôles de notre sol, s'il ne sont pas si-
» tués aux deux extrémités d'un même diamètre, exer-
» cent en revanche autour d'eux des influences extrê-
» mement contraires ; l'un est creux et attractif, l'autre
» est en relief et répulsif. »

» Le pôle en creux vers lequel tout converge, c'est
» Paris, centre de la population et de la civilisation.
» Le Cantal placé vers le centre de la partie méridio-
» nale, représente assez bien le pôle saillant et répulsif.
» Tout semble fuir en divergeant de ce centre élevé,
» qui ne reçoit du ciel, qui le surmonte que la neige,
» qui le couvre pendant plusieurs mois de l'année. Il
» domine tout ce qui l'entoure, et ses vallées diver-
» gentes versent les eaux dans toutes les directions.
» Les routes s'en échappent en rayonnant comme les
» rivières qui y prennent leur source : il repousse jus-
» qu'à ses habitants, qui pendant une partie de l'année
» émigrent vers des climats moins sévères.

« L'un de nos deux pôles est devenu la capitale de la
» France et du monde civilisé, l'autre est resté un
» pays pauvre et presque désert. Comme Athènes et
» Sparte dans la Grèce, l'un réunit autour de lui la ri-
» chesse de la nature, de l'industrie et de la pensée ;
» l'autre est resté le centre des vertus simples et anti-
» ques ; et fécond malgré sa pauvreté, il renouvelle
» sans cesse la population des plaines par des essaims
» vigoureux et fortement empreints de notre caractère
» national. »

« La structure la plus méridionale des deux parties
» du territoire que nous venons d'opposer l'une à l'au-

» tre, se dessine par des traits qui doivent frapper bien » plus au premier abord que ceux de la partie septen- » trionale, puisque ces traits sont les montagnes les » plus élevées de l'intérieur de la France. Cependant, » lorsqu'on y regarde de plus près, la structure en » forme de bassin de la partie septentrionale, se dessine » de son côté avec une netteté toute particulière, au » moins dans sa partie orientale. »

« En effet, de ce côté on remarque une série de » crêtes saillantes formées par les extrémités des cou- » ches les plus solides, qui semblent tourner parallèle- » ment les unes aux autres autour de Paris qui est leur » centre commun.

« Les rivières qui, comme l'Yonne, la Seine, la Marne, » l'Aisne et l'Oise, convergent vers le centre du bassin » Parisien, traversent les crêtes successives dans des » défilés que les révolutions du globe ont ouvertes pour » elles. Ces mêmes crêtes forment les lignes naturelles » de défense de notre territoire, et les opérations stra- » tégiques de toutes les armées qui l'ont attaqué ou » défendu, s'y sont toujours coordonnés par la force » même des choses.

« Jamais cette vérité n'a été mise plus vivement en lu- » mière que dans la mémorable campagne de 1814, sur » la crête la plus intérieure, formée par le terrain ter- » tiaire, où tout près d'elle, se trouvent les champs de » bataille de Montereau, de Nogent, de Sezanne, de » Vauchamps, de Montmirail, de Champaubert, d'Eper- » nay, de Craonne, de Laon,

« Sur la 2e formée par la craie se trouvent Troyes,

» Brienne, Vitry-le-Français, Sainte-Menehould; là » aussi se trouve Valmy.»

« La 3e crête beaucoup moins prononcée et plus » inégale, présente cependant les défilés de l'Argonne.

» Près de la 4e ligne saillante, qui déjà appartient » au terrain jurassique, se trouvent Bar-sur-Seine, » Bar-sur-Aube, Bar-le-Duc, Ligny.

» Près de la 5e qui est également jurassique, sont » Chatillon-sur-Seine, Chaumont, Toul, Verdun.

» La 6e déjà un peu excentrique, est formée par les » coteaux élevés qui dominent Nancy et Metz, et qui » s'étendent sans interruption depuis Langres jusqu'à » Longwy, Monmédy et les environs de Mézières.

» Paris est placé au milieu de cette sextuple circon- » vallation opposée aux incursions de l'Europe, et » traversée par les vallées convergentes des rivières » principales.

» On voit donc, disent plus loin MM. Elie de Beau- » mont et Dufrénoy, que l'emplacement de Paris avait » été préparé par la nature, et que son rôle politique » n'est pour ainsi dire qu'une conséquence de sa posi- » tion. »

Je voudrais pouvoir continuer les citations, mais je pourrais être entraîné trop loin, je crains déjà de les avoir trop étendues : vous pouvez juger par là, Messieurs, combien est beau et remarquable le travail dont je vous entretiens, c'est vraiment un monument national qui demeurera pour la gloire de notre époque et l'honneur de ses auteurs.

Le volume d'explication de la carte géologique pu-

blié, fournit des théories sur les classements des terrains qui composent l'écorce du globe et sur les manières de les grouper, puis enfin, un tableau des formations appliqué au sol français, ce tableau m'a suggéré l'idée d'en dresser un plus général que j'ai l'honneur de vous présenter en vous expliquant les idées qui ont présidé à sa construction, je signalerai à chaque étage les faits consignés dans le bulletin, qui peuvent vous interresser.

Vous remarquerez, Messieurs, que j'ai suivi la division principale des terrains admise par nos deux géologues : alluvions, terrains tertiaires, terrains secondaires et terrains de transition; cette division comme le disent ces Messieurs, sont indiquées par la discontinuité de stratification. Elle diffère un peu de celle des zoologistes qui admettent cinq divisions déduites de la distribution des espèces fossiles dans les couches terrestres. Suivant la division zoologique, on distrait le terrain carbonifère, le grès rouge et le zechst du terrain de transition. Elle comprendrait ainsi la série comprise entre le trias et le terrain de transition supérieure proprement dit.

Je ne vous ferai point parcourir tous les membres de la série géologique, ce serait trop abuser de vos instants, j'appelerai seulement votre attention sur les modifications amenées par les nouvelles découvertes.

La première des grandes divisions, les alluvions comprend tous les atterrissements et dépots postérieurs à l'apparition de l'homme sur la terre. L'époque de cette apparition est comme toutes les époques géolo-

giques variables en raison des observations des faits. Longtemps on a nié l'existence des quadranumes fossiles, ils ont été découverts dans le département du Gers par M. Lartet. M. Boué, ce géologue qui a tant fait pour la science annonçait en 1826 des hommes fossiles. Cette assertion, contrariant les théories d'un nom célèbre, le fait a été repoussé des ouvrages spéciaux ; mais il est demeuré écrit dans le bulletin de la Société de Géologie (T. 13. p. 84, 85). Les phénomènes appartenant à la période historique se produisent encore de nos jours et sous nos yeux. La terre végétale a dû y trouver place, dans notre tableau car un géologue très-habile M. d'Omalus d'Halloy l'a considérée comme constituant le plus souvent une formation particulière indépendante de la roche sur laquelle elle repose.

A cet ordre de chose se rattache la production du tuf calcaire de Rasson, dont parle M. Leymerie à la suite du diluvium de la vallée de la Seine. L'an dernier j'ai eu l'honneur de vous en entretenir et de vous dire en quoi nous différions nous deux M. Leymerie. Il semble le regarder comme ayant été formé déjà anciennement, tandis que j'ai prouvé que ce dépôt se forme encore aujoud'hui.

Dans la 2e division des terrains tertiaires, on voit figurer en première ligne le terrain de transport où diluvium. Ce diluvium ainsi nommé parce qu'il n'est pas ordinairement déposé en couches régulières comme les terrains des autres formations, et qu'il présente au contraire l'aspect d'un transport violent comme si

un courant diluvien l'eut entraîné, varié d'aspect et de constitution suivant la nature des rochers qui ont fourni ses éléments. M. Leymerie ayant parlé de celui du département de l'Aube, l'examen de sa note semble tout naturellement devoir se placer ici, nous y verrons la preuve de ces différences dans la constitution élémentaire.

M. Leymerie commence à parler du diluvium de la *vallée de la Seine*, il indique son allure et sa marche, il signale à la base un gravier généralement composé de fragments que tout le monde connaît de roches jurassiques néocomiennes avec quelques portions de grès vert et d'argile du gault. Ce gravier atteint dans la plaine une puissance de 5 à 6 mètres, mais, et le fait est curieux à constater, il se trouve aussi sur des plateaux de 30 et 40 mètres au-dessus du niveau de la Seine à Fresnoy, comme je l'ai signalé dans le bulletin. Ce gravier diluvien a aussi été observé par moi sur toute l'étendue d'un plateau qui commence à Menois, qui occupe tout l'espace qui sépare la Seine de la Barse jusqu'au-dessus de Lusigny, à Chantelot. Au-delà de la Barse, sur les collines crayeuses de la Guillotière, on ne levoit plus. Il forme une couche aquifère qui fournit les fontaines de Rouillerot et de S^{t}-Martin à Lusigny. C'est elle qui donne de l'eau dans les puits de Courteranges et de Lusigny. Ce gravier est supporté par un sable fin dans le plateau de Rouillerot dont M. Leymerie ne parle pas, ce sable est calcaire d'une puissance assez mince et mauvais à l'usage des tuileries.

Au-dessus du gravier M. Leymerie parle d'une argile ou terre limoneuse, jaunatre, assez fine à la fois argileuse, calcaire et un peu ferrugineuse qui offre beaucoup de ressemblance avec le lehm læss d'Alsace. C'est ce terrain dont une couche si puissante est exploitée vers les Haut-Clos pour faire des torchis, terrains qu'on trouve non seulement sur les bords de la Seine à partir de Troyes, mais encore dans le fonds des vallées crayeuses de diverses localités ainsi que je l'ai signalé à Villemaure et à Piney. Mais il me semble qu'il ne fait qu'indiquer cette argile rouge, qui dans le plateau de Rouilly-Saint-Loup recouvre le gravier. Cette argile rouge ne m'a point paru contenir de fossile. Elle recouvre le gravier dans les localités que nous indiquons, mais elle occupe un espace bien plus considérable dans le département de l'Aube; elle occupe sur tous les plateaux. Je ne vois rien qui empêche de la regarder comme l'analogue de celle qui à Sommeval et au Valdreux, est exploité pour faire de la brique. Je ne l'ai point encore observée sur les plateaux ou dans l'étendue du terrain de craie sans silex, cette argile se mêle plus ou moins avec le gravier.

La partie supérieure de ce gravier est dans quelques parties, surtout vers Courteranges, agglutinée en un poudingue très-solide : le même phénomène s'observe dans la vallée de l'Aube. C'est dans ce gravier que des dents d'éléphants ont été trouvées; M. Leymerie cite même une défense rencontrée près de Méry.

Le diluvium de la vallée de l'Aube, présente de très-grandes analogies avec celui de la vallée de la Seine;

ici aussi le gravier formé de fragments, roulé de roches jurassiques constitue la partie principale du diluvium, il est recouvert par des alluvions plus modernes qui constituent des plaines riches et fertiles, témoin la belle plaine de Brienne. Ici aussi le gravier forme une couche aquifère très-abondante, je ne m'étendrai pas davantage sur cet article qui doit figurer avec détail dans la description géologique du département de l'Aube que prépare M. Leymerie.

La vallée de l'Armance renferme un diluvium qui diffère de celui des deux vallées précédentes ; mais il participe des roches que traverse ce ruisseau, c'est un dépôt argilo-sableux, un gravier calcaire-jurassique mêlé de quelques fragments de silex. Ce diluvium s'élargit en plaines qui forment de belles prairies riches et fertiles, dans lesquelles on a trouvé des débris d'éléphants. M. Leymerie ne faisant qu'esquisser les principaux gisements du terrain diluvien de l'Aube, il n'entrait pas dans son plan de parler du diluvium qui se trouve dans le voisinage d'Ervy.

En venant d'Auxon à Ervy, surtout quand on a passé le petit hameau nommé le Chêne-Merlin, on voit que la surface du sol devient sablonneuse, et mêlée de fragments de silex assez minces. Le sable du sol me paraît très-bien pouvoir venir des sables verts qui, à Ervy sont dominant; ces fragments de silex se trouvent dans toute la partie de la vallée de l'Armance inférieure à Ervy ; ainsi aux Croûtes et dans les alentours on observe ces silex brisés mêlés à l'argile rouge, dont ils occupent la partie supérieure, qui elle même est

recouverte de sable limoneux. Au-dessous de la couche siliceuse, l'argile est rougeâtre veinée de blanc, et supportées par le gravier, celui-ci se continue jusqu'à l'Armançon et constitue à Germigny vers le confluent de l'Armance un cap. Mais ici comme ailleurs, l'argile rouge n'occupe que le sommet des collines.

M. Leymerie, dans une de ses notes signale la différence qui existe entre le diluvium Troyen et le diluvium Parisien, en ce que le premier ne contient point de fragments de roches primitives, tandis que le second en contient. J'ai donné l'explication de ce phénomène, en disant que la Seine jusqu'au point où elle reçoit l'Yonne, ne roule que sur des calcaires jurassiques ou crétacés, tandis que l'Yonne et ses affluents prenant leur source dans les rochers granitiques du Morvan, doivent nécessairement charrier des fragments de ces roches qui, au-dessous du confluent des deux rivières se mêlent forcément aux graviers jurassiques.

M. Leymerie, en examinant les causes du terrain diluvien, signale les dénudations éprouvées par plusieurs des couches du terrain diluvien. Il y a encore un fait remarquable à signaler, c'est que là où il y a du sable et du gravier, le sable quoique plus léger s'est déposé le premier et qu'il occupe la partie inférieure. Le gravier, dans la partie du département que je connais le mieux, depuis la vallée de l'Aube jusqu'à l'Armançon, se trouve seulement à l'est des cours d'eaux ou vallées qui vont du nord au midi. Il semble que le grand courant qui l'entraînait soit venu battre contre l'obstacle que lui présentaient les collines cra-

yeuses. J'en excepte le cours des rivières où l'obstacle cessait. Ce travail de M. Leymerie n'est qu'un essai, fort curieux du reste, imprimé pour lui conserver la priorité des découvertes, qui sera développé plus au long dans la description du département de l'Aube.

Pardon, Messieurs, de vous avoir entretenu si longtemps, de ce terrain de diluvium, j'y ai été conduit forcément par l'importance qu'il a dans ce département et la place que sa description occupe dans notre volume de bulletin.

Je ne vous dirai rien des autres terrains tertiaires, assez souvent il en a été question dans le sein de cette Société, pour qu'il soit inutile d'y revenir.

Je passerai aussi avec rapidité sur les terrains crétacés jusqu'aux marnes de la craie et au gault. J'ai cru devoir distinguer les marnes de la craie de celles du gault, non point que je les regarde comme deux étages bien tranchés, je crois même qu'il y a passage de l'un à l'autre ; mais l'aspect et la manière différente dont ils se comportent au feu, m'engage à noter cette distinction. Les marnes de la craie participent d'autant plus de la nature de la craie qu'elles en sont plus voisines. Il semble qu'elles soient une altération de la craie blanche. Les phénomènes observés dans la cuisson me semblent mettre ce fait hors de doute.

Le gault, marne argileuse qui a été observée pour la première fois en Angleterre, où on a consacré le nom que lui donnent les ouvriers, n'a point en France son analogie complètement identique. Aussi M. Leymerie a-t-il cru devoir le nommé *argile téguline*, argile à tuile,

J'ai rapporté ce nom mais je ne l'approuve point, en effet, il peut être cause d'erreurs, parce que cette couche n'est point la seule employée pour faire de la tuile, il y en a une qui lui est immédiatement inférieure, qui est employée au même usage. Cette dernière couche s'exploite à la Villeneuve, lieu bien voisin, comme vous le voyez, du gault exploité au Mesnil-Saint-Père. Je préfère de beaucoup la dénomination que lui a donnée M. Alcide d'Orbigny, d'*argile Aubienne*, du nom de notre département, où elle est surtout développée.

Cette couche argileuse inférieure est celle si développée dans le voisinage d'Ervy, qui fourni aux exploitations des tuileries des Croutes, de Flogny, de la Goujaud et de Bois-Gérard, dont la position identique a été constatée par la Société de Géologie d'Apt, dans le département de Vaucluse. Elle est dénommée par le fossile qui y abonde le plus, l'*Exogyra sinuata*, M. A. d'Orbigny l'appelle *argile Aptienne*.

Je dirai en passant qu'un fait digne de remarque, c'est que le fer iolotique qui, à Villeneuve, Villy-en-Trosde, forme des gisements séparés, se trouve vers Marolles-sous-Lignères mêlé au calcaire à Spatangues.

Le terrain néocomien qui avait été reconnu à Neufchâtel d'abord, puis dans la Crimée, en France et dans divers autres lieux, ne l'avait point été en Angleterre. Aussi les Anglais refusaient-ils de l'admettre, et ils en faisaient un objet de plaisanterie. On avait constaté l'existence d'un terrain d'eau douce qu'on regardait comme contemporain et qu'on nommait *weald-clay*,

terrain *wealdien*. Ce nom a été celui de la formation, aujourd'hui appelé *néocomienne*, jusqu'à ce que les géologues de Neufchâtel nous eussent apporté ce nom, tiré de celui que portait anciennement leur pays, on disait le *weald-à-physionomie-marine*. Mais au mois de mai 1843, M. Fitton a lu à la Société Géologique de Londres une notice sur la découverte faite dans l'île de Wight, à la partie inférieure du terrain crétacé (lowev green sand), de gisements de fossiles pareils à ceux figurés dans la description du département de l'Aube, comme appartenant au terrain néocomien. (1)

---

(1) « Il résulte, dit M. Fitton, des faits précédemment établis qu'il est évident que le dépôt d'Astherfiel de l'île de » Wight, est le même que celui de Peasmarsh qui contient les » fossiles énumérés par M. Austen et qui appartient au *Green-* » *sand inférieur*, mais qui est indubitablement supérieur au » *Wealdclay*. Si donc ces fossiles sont caractéristiques du *ter-* » *rain Néocomien*, l'hypothèse qui suppose qu'il est une forma- » tion contemporaine du Weald ne peut plus long-temps se » soutenir. (*Proceadings of the géologie. Soc. of Lond. vol. IV.* » *p.* 202). Tout récemment j'ai eu l'occasion de voir à Paris M. Fitton avec lequel j'ai examiné les fossiles des dépôts de l'île de Wight, ils présentent une identité parfaite avec ceux des terrains néocomiens de l'Aube. Pendant le court espace de temps qu'il a demeuré en France, M. Fitton a visité le terrain néocomien des environs de Vassy que M. Cornuel a si bien décrit dans la 2e partie du 4e vol. des mémoires de la Société de Géologie, là encore, il a reconnu l'exactitude de ses observations. Il croit même y avoir vu le terrain Wealdien, qui dans la Haute-Marne comme en Angleterre serait inférieur au terrain néocomien.

Ce gisement repose sur le terrain wealdien. Ainsi, voilà désormais les rapports des deux terrains bien établis, en même temps que le terrain néocomien a été constaté en Angleterre.

Ici se termine la série des terrains crétacés, nous arrivons aux terrains jurassiques. La séparation bien distincte et bien tranchée entre ces deux ordres de terrains est un fait bien constant et bien admis par tous les géologues ; ils puisent leur preuve dans la différence entre les caractères zoologiques et pitrographiques. Cependant, M. Matheron, géologue, du reste fort distingué, de Marseille, n'a pas vu les choses de cette manière, il a cru entrevoir un passage insensible entre le terrain jurassique et le terrain crétacé. Sa doctrine qu'il a plusieurs fois rappelée dans le cours des séances de la réunion extraordinaire d'Aix en Provence a été généralement combattue ; j'ai cru devoir aussi élever ma voix pour soutenir la vérité ; j'ai cité des faits nombreux observés dans ce département, qui constatent d'une manière incontestable que le terrain jurassique resta longtemps un littoral, sur lequel venaient se briser les flots de la mer dans laquelle se déposa le terrain crétacé. Le calcaire portant les traces régulières de la perforation des coquilles lithodomes en témoigne d'une manière irrécusable. Veut-on des différences de stratification, la carrière exploitée au de-là de Vendeuvre à gauche de la route qui va à Bar-sur-Aube en donne un très-bel exemple. On y voit affleurer les deux étages qui sont exploités simultanément et tous deux dans des dispo-

sitions qui ne permettent point de voir entre eux une succession contraire non interrompue.

Je veux en finissant de vous parler d'un fait bien curieux, observé par la Société dans les marnes qui surmontent le gypse d'Aix, c'est l'existence d'insectes fossiles et entre autres d'un fort beau papillon que les entonologistes regardent comme appartenant à un genre ne vivant plus aujourd'hui que dans les régions équatoriales, ces insectes sont mêlés à de très-belles empreintes de poissons et de feuilles de palmier chamerops, ce qui donne la preuve de l'élévation de la température à cette époque, et en même temps l'indication du milieu dans lequel s'est fait le dépot de ces marnes.

Ici, Messieurs, je m'arrête, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de vous faire parcourir le reste de l'échelle des formations, nous sommes arrivés à peu-près à la limite géologique des terrains qui constituent notre département, les autres ne présentent plus qu'un intérêt théorique dont l'explication pourrait nous mener trop loin et fatiguer votre attention.

Tableau des Formations Géologiques

D'APRÈS LES OBSERVATIONS LES PLUS RÉCENTES,

avec l'indication des chaînes de Montagnes auxquelles elles se rattachent.

Alluvions		Terre végétale.
Période historique postérieure à l'apparition de l'homme		Alluvions modernes, Deltas. Eboulis (Omalius d'Halloy) Graviers Attérissements, Dunes. Travertin de la Guadeloupe. Récifs de Coraux. Incrustations ; stalactiques. Tuffas calcaires. Tourbes. Eruptions volcaniques modernes. Laves.

A cette période appartient le soulèvement des grands volcans des Andes.

Terrains tertiaires.

Terrain tertiaire supérieur — (*Système de la chaîne principale des Alpes*)	*New pleistocene (Lyell).*	Terrain de transport. Diluvium. Argile rouge. Ozar de la Suède. Sable et Gravier. Forêts sous-marines. Alluvions anciennes et Tufs de l'Auvergne avec ossements et dents d'éléphants. Blocs erratiques, Sables et Galets. Diluvium alpin. Cavernes ossifères. Sable des Landes. Lehm ou Læs de la vallée du Rhin. Eruption des Trachytes et des Basaltes.
	Older pliocène (Lyell).	Terrain sub-Apennin. Terrain sub-atlantique.

Terrain tertiaire moyen.

Système des Alpes occidentales.

Miocène (Lyell).

Faluns de la Tourraine. Fer hydroxidé limoneux.
Crag.
Meulière d'eau douce. Calcaire à hélice.
Calcaire d'eau douce avec lignites. (Aix, Prov.)
Grès et sables supérieurs. Grès de Fontainebleau.
Molasses de la Suisse.

Terrain tertiaire inférieur.

Système des îles de Corse et de Sardaigne.

Eocène (Lyell.)

Meulière sans coquille et Argile ferrugineuse.
Marnes gypseuses, marnes avec huitres.
Calcaire marneux avec silice en rognons.
Marnes à amander les terres.
Marnes vertes.
Gypses à ossemens de mammifères.
Calcaire siliceux. Pierre à chaux.
Grès et sables moyens de France. Bagshot sand (3e groupe de M. Archiac).
Argile de Londres. Calcaire grossier supérieur. Calcaire à cérithes.
Argile de Londres. Calcaire grossier proprement dit
Argile de Londres. Glauconie grossier.
Grès et Pouddingues. Sables divers.
Argile plastique. Lignites du Soissonnais.
Calcaire pisolitique.

TERRAINS SECONDAIRES.

Terrain crétacé.

Système de la chaîne des Pyrennées et de celle des Apennins.

CRAIE SUPERIEURE. Craie de Maestricht
Craie avec silex.
Craie blanche sans silex.
Scaglia.

Système du mont Viso.

CRAIE INFÉRIEURE. Craie tuffau ; macigno. Craie chloritée. Grés verts supérieurs. Marnes argileuses. Gault. Argile Albienne D'Orb. Ar. téguline. Ley. Grés verts inférieurs. Calcaires à hippurites.

TERRAIN NÉOCOMIEN. Marnes à grandes huitres (Exog. sinuata). Terrain aptien. D'Orb. Sables néocomiens bigarrés. Argile réfractaires. Dépôts ferrugineux. Argile ostrane et luécnachelle. Calcaire à *spatangus retussus* et à *perna muletti*.

TERRAIN WEALDIEN.
Hastingsand.
Calc. de Purbeck.

TERRAINS JURASSIQUES.

Système de la Côte-d'Or

Etage supérieur. *Elie de B.* Groupe Portland, *Thurm.*

Oolite et calcaire de Portland.
Grès Portlandien de Boulogne.
Argile de Kimmeridge à gryphée virgule et de Honfleur.

Etage moyen *Elie de B.*

Groupe corallien. *Thurmann.*

Calcaire à astartés.
Calcaire coralien Calcaire à nérinées et Coral. rag.
Oolithe d'Oxford.
Couches coralliennes (Châtillon-s-S).

Groupe oxfordien *Thurmann.*

Terrain à chailles. Calcareous grit.
marnes Oxfordiennes. Oxford-clay. Argile de Dives.

Etage inférieur.

Combrash. Dalle nacrée.
Forest marble. Calcaire à polypiers.
Argile de Bradfort.
Grande oolite, calcaire de Caen. Great Oolitte. *Oolitte moyenne*. Oolitte miliaire.
Terre à foulon, *Fullers earth*. Calc. marneux. C. Prév. marnes à Ostrea accuminata *(Thurmann.)*
Calcaire à entroques.
Oolitte inférieure. Oolitte sub-compacte. Thurm.
Sables de l'oolitte.
marnes et calc. à Belemnites. marnes supérieure au lias ; lignites dans les dép. du Tarn et de la Lozère.

	Lias.	Calcaire à gryphées arqués ou gryphites.	
		Grés du lias ou infralias. Calcaire magnésien.	
		Lumachelle avec coquilles à l'état de fer oligiste.	
		minerai exploité pour le Creusot.	
Systéme du Thuringewald.	Trias.	marnes irisées avec sel et gypse. *Keuper.*	Les serpentines du centre de la France appartiennent à ce Systéme.
		Calc. conchylien. *Muschelkach*	
		Grés bigarré *Buntersandstein*	
Systéme du Rhin.		Grés des Vosges. *E. de B.* nouveau grés rouge. Newred sand stone. (Angl.)	
Systéme des Pays-Bas et du sud du pays de Galles.		Zechstein ; magnesian limestone.	Systéme permien. (De Verneuil.)
		Rauchwack.	
		Stinkstein.	
		Keuperschiefer. Schiste à poissons de la Thuringe.	
		Grés rouge. Rothetodte liegende.	
		Arkose. Chrome oxidé.	

TERRAINS DE TRANSITION.

Systéme de l'Angleterre.	**Terrain houiller ou carbonifère.**	
	Grés houillier micacé. Schistes bitumeux et poissons de Muse.	
	HOUILLE.	
	Millestone-grit. Calcaire carbonifère. Calc. de montagne. mountain leinestone. Calc. Napoléon.	
	Schistes micacés argiles schisteuses. Arbres silicifiés.	
	Grés à anthracite de l'Isère. Stinkalk. (Boulonnais.)	
Systéme du Ballon des Vosges et des collines du Bocage et de la Normandie	**Terrain de transition supérieur.**	
	TERRAIN DEVONIEN. Vieux grés rouge. Old red sandstone. Jungere grauwacke.	
	Calc. de l'Eifel. Killas. (Angl.) Petit granit. Anthracite de la Sarthe et des environs d'Angers.	

Terrain de transition moyen.

SILURIEN SUPÉRIEUR. Ludlowrock.
Calc. de Dudley ou de Wanlock. Calc. de Ferques (Boulon.).
Schiste ardoisier d'Angers.
SILURIEN INFÉRIEUR. Grés quarzite. Caradoc sandstone. Bluith flag. Llandeiloflag.

Système du Westmoreland et du Hamdsruck.

Terrain de transition inférieur.

TERRAIN CAMBRIEN. Calcaire compacte esquilleux.
Schiste argileux.

ROCHES DITES PRIMORDIALES.

Basaltes.

Trachytes.

Porphyres.

Syenites.

Serpentines.

Micaschistes, Schistes cristallins.

Roches trapéennes et amphiboliques.

Protogynes.

Granites. (Base principale de la croûte du globe.)

Gneis.

NOTICE
SUR
LA BIBLIOTHÈQUE DE TROYES,

Lue à la Société en sa séance du 17 mai 1844,

par M. HARMAND, *Bibliothécaire et membre résidant.*

MESSIEURS,

Chargé du soin d'une bibliothèque jusqu'alors peu connue et pourtant bien digne de l'être, j'ai cru devoir, dans une notice qui en retracât l'histoire et en établît l'importance, essayer de faire revivre sa gloire oubliée.

Les livres, comme les hommes, subissent des vicissitudes : comme les hommes, ils peuvent être sortis de maisons célèbres et avoir servi à d'illustres œuvres; ils ont donc aussi leur histoire, leur noblesse et leur gloire : et si l'on accorde un titre pompeux à l'épée qui a gagné des batailles, le refusera-t-on aux livres à l'aide desquels les Pithou et les Bouhier ont élevé, dans les champs de la pensée, des trophées moins sanglants et plus durables.

Avant que l'orage révolutionnaire bouleversant les maisons religieuses, eût fait refluer vers un même centre, et amoncelé dans un même lieu toutes les richesses littéraires, conservées depuis tant de siècles dans ces antiques sanctuaires, notre bibliothèque ne se

composait que des douze mille volumes dont nous avait dotés la patriotique munificence d'Hennequin.

Ce docteur célèbre, fils de Hennequin de Lantage et de Marie Angenoust, né à Troyes, le 7 novembre 1575, était l'un des membres les plus distingués du chapitre de Saint-Pierre, lorsque son mérite connu le fit appeler à la Sorbonne dont il resta, pendant un demi siècle, la lumière et l'ornement; car c'est de lui que François Pithou disait : *Hennequin est pour nous toute la Sorbonne — Hennequinus nobis Sorbona tota.*

Profond en tout genre de littérature, ecclésiastique et profane, il avait, à force de dépenses et de soins, formé une collection nombreuse des meilleurs livres de son temps. Il les aimait; ils firent le charme de sa vie, et le don généreux qu'il en a fait à sa ville natale, l'a élevé au rang des citoyens qui ont bien mérité de leur pays. Il avait compris, il y a 200 ans, ce qu'on travaille à accomplir aujourd'hui, que, pour le peuple, le premier des bienfaits, c'est l'instruction. Aussi veut-il que cette bibliothèque *s'appelle bibliothèque de Troyes*, qu'elle soit ouverte trois jours par semaine à tous ceux qui désireront y entrer. Le traité passé entre lui et le couvent des frères Mineurs (vulgairement dits Cordeliers), qu'il établit conservateurs responsables, est trop curieux pour que je ne le rapporte pas ici tout entier. Je copie lettre pour lettre l'original que j'ai sous les yeux.

Traité faict entre nous les Gardien et Couvent des Cordeliers de Troyes et Jacques Hennequin, natif de Troyes, fils de Jean Hennequin, et Marie Angenost, aagé de Septante cinq ans accomplis le septiesme de ce mois de Novembre, docteur et Lecteur en théologie actuellement, continuem^t^. ès escolles de Sorbonne depuis quarente quatre ans.

Les dicts Gardien et Couvent, a leurs soins diligences et despens promettent et s'obligent de disposer et approprier tout le lieu en sa hauteur, longueur et largeur qui est sur la chapelle de la passion en forme et usage de Bibliothèque honorable, commode, capable pour recevoir, contenir, ranger, garder, conserver touts et chaqu'un les livres les quels doresnavant y seront donnez par quelque personne que ce soit, et de destruire les cellules qui sont vis à vis le portail de la diete bibliothèque : et de construire un escalier totallement desgagé des lieux réguliers, qui conduira audit portail : et faire une cloison séparante le dortoir avec porte servant seullement auxd. Cordeliers pour aller en la ditte bibliothèque : promettent aussy daffecter et affectent des maintenant le dict lieu ainsy disposé et approprie dedans et dehors a perpetuité irrévocablement pour les dicts livres, lequel lieu sera appelé la Bibliothèque de Troyes. Sobligent aussy destablir un bibliothécaire profez du dict couvent qui ouvrira la dicte Bibliothèque a touts ceux qui desireront y entrer luy présent tous les Lundys Mercredys Vendredis de lannee non escheants aux jours de festes de l'Assomp-

tion, de St-Francois, de touts les saincts et de Noël, depuis mydi sonnant jusques a soleil couchant sans jamais y porter feu ny chandelle allumée. Sobligent aussy ne donner, vandre, prester, eschanger, transporter hors de la dicte bibliothèque aucun des dicts livres pour quelque pretexte, consideration cause subject, utilité, necessite ecclesiastique ou polytique particuliere ou publique que se puisse estre, et d'entretenir le dict lieu et la dicte bibliotheque en touttes leurs appartenances, despendances et ornements de fond en comble, dedans et dehors, de touttes menües et grosses reparations.

Le dict Hennequin, tout ce que dessus estant ponctuellement exsequuté et effectivement parachevé donne des maintenant a la dicte bibliothèque touts ses livres escripts a la main et imprimez reliez et non reliez in folio, quarto, octavo, duodecimo, decimo sexto qui sont en la maison de Sorbonne dans ses deux chambres a cheminee et dans la petite chambre a cheminee appartenante a mons^{r} Allcaume docteur de la societe de Sorbonne, donne aussy dez maintenant au dict couvent pour aux soins, diligences et despens d'y celuy faire transporter touts ses dicts livres commodement et seurement en balots ou caisses par terre non autrement depuis les dictes chambres jusques en la dicte bibliothèque trois cent livres payables à une seulle fois aprez le transport total des dicts livres. donne aussy au dict couvent toutes ses ais, tablettes marchepieds propres à bibliotheque qui sont dans ladicte mai-

son moiennant qua ses frais il les fasse mener à Troyes pour servir a ladicte bibliotheque.

Le dict Henneqnin escrira dans Paris un mémoire signé de luy de la quantité et qualité de ses livres qui seront par chaquun voiturier menez a Troyes le quel par le message qui partira au mesme ou plus proche jour du partement du dict voiturier, il addressera au dict Gardien qui ayant reçu le dict mémoire et les livres escripts en y celuy envoira incontinent audit Hennequin un certificat du receu dyceux signe de sa main et du dict bibliothecaire.

Le dict Hennequin cotera son dernier mémoire et ledict gardien son dernier certificat de ce mot, dernier, affin qu'alors le dict gardien cesse d'emploier aucun voiturier et range les dicts livres en ladicte bibliotheque selon lordre que monsieur Camusat chanoine en l'Eglise Cathedrale et monsieur Allen conseiller au présidial et luy gardien jugeront plus commode et convenable en sorte touttefois que les livres inquarto, octavo, duodecimo, sexto decimo soient placez aux plus haultes tablettes puis aprez mes dicts sieurs sil leurs plaist avec les dicts gardien et bibliothecaire dresseront de tous les dicts livres un inventaire lequel eux et quatre autres profez du dict couvent pour ce nommement deputez par ledict couvent, signeront, parapheront, et en cet estat lenvoieront au dict Hennequin, lequel laiant recognu conforme aux dicts certificats, le signera paraphera et renvoiera pour estre signé, paraphé de Monseigneur l'Evesque, de Messieurs le Doyen les deux conseillers cy dessous specifiez : puis seront

escripts tant du dict inventaire que du present traité six exemplaires, desquels sera mis un dans les archives de l'Evesche, un dans les archives du clergé, un dans les archives du présidial, un dans les archives de la chambre de ville, un dans les archives du dict couvent, et un entre les mains du dict Hennequin pour servir d'originaux, à chaquun des quels on puisse valablement avoir recours au besoin mesme en tirer copies escriptes ou imprimées selon qu'il sera advisé par mes dicts seigneur et sieurs laissant a leur prudence et discretion de faire apposer en quelque endroit dedans ou dehors la dite bibliotheque une lame de cuivre contenant sommairement le présent traité et le nombre des livres in-folio, quarto, octavo, duodecimo, sexto decimo contenus aux dicts inventaire, mesme de faire renouveller ladicte lame toutes et quantes fois quils estimeront estre expedient.

Les dicts gardien et couvent et le dict Hennequin supplient tres affectueusement et tres humblement Monseigneur l'Evesque de Troyes, en son absence mons^r^ son grand vicaire le représentant, et monsieur le Doyen de l'Eglise Cathedralle, en son absence mons^r^ le grand archydiacre, monsieur le conseiller du presidial plus ancien de reception, en son absence celuy qui le suit immediatement en mesme office, monsieur le conseiller de la chambre de ville plus ancien de reception, en son absence celuy qui le suit immediatement en mesme charge vouloir faire l'honneur destre surintendans directeurs, gouverneurs et conservateurs de la ditte bibliotheque, de signer, parapher, ce présent traité, et

le dict inventaire, comme aussy au temps et lieu cy dessous designes prendre la peinne de recoller le dict inventaire avec les dis livres.

Les dicts Gardien et Couvent, outre lagrement et consentement donne par leur chapitre provincial tenu a Sens l'an mil six cent cinquante, promettent d'obtenir et le dict Hennequin veult et entend quils obtiennent de leur chapitre provincial qui sera tenu lan mil six cent cinquante et trois la ratification approbation et confirmation du présent traité en toutes et chaqunne ses charges, clauses, conditions actives et passives cy devant et cy aprez déclarez sans y en aiouter, diminuer, ou changer aucunnes et que la dicte ratification soit signee du provincial qui lors sortira de charge et de celuy qui entrera en charge, comme aussy du greffier du dict chapitre et scellées du grand sceau de la Province.

Le dict Hennequin donne dez maintenant deux mil quatre cent livres qui seront emploiez au fond de terre de franc aleufe au nom du syndic ou pere temporel des dicts cordeliers. Le quel et ses successeurs en seront proprietaires en la ditte qualité. Le revenu duquel heritage sera employé ainsy qu'il sera spécifié cy aprez.

Le dict Hennequin veult et entend que ce qui proviendra du revenu du dict heritage soit paié par forme d'auxmones au dict couvent a la fin non de chaque année, mais seullem^{t}. de chaque trois anneez, les quelles trois anneez pour la premiere fois et le premier payement commenceront au premier jour du mois qui suivra prochainement aprez que tous et chaqnun les

susdicts articles en toutes leurs substance et circonstances seront entierement et parfaictement effectuez au gré et jugement de mesdicts seigneur et sieurs, et finiront a pareil jour de la troisiesme année suivante expirée et ainsy consequntivement, au quel pareil jour ou autre proche quadviseront leur estre commode mesdicts seigneur et sieurs et feront advertir les dicts Gardien et Couvent sera procédé le matin sur les huict heures dans la dicte bibliotheque au recollement du dict inventaire avec lesdicts livres et le revenu du dict heritage de trois anneez sera donné par forme d'auxmones au profit du dict couvent moiennant qu'au dict recollement se trouve manquement daucuns desdicts livres auquel cas sur les dicts revenus sera prise, déduitte et rabattuë la somme quil coustera pour rachepter et remplacer en même quantité et qualité le livre qui manquera ou les livres qui manqueront, et arrivant que le prix des livres manquant excedast le dict revenu de trois anneez celuy des anneez suivantes sera retenu et emploié a lachapt des dicts livres manquants jusques a ce que le dict manquement soit entierement remplacé, et sera pris préalablement sur le dict revenu la somme de trente livres qui sera employée pour la célébration de trois messes solemnelles au grand autel du dict couvent a l'intention du dict Hennequin. La premiere de Spiritu Sancto, auparavant le dict recollement, La seconde de Beata, La troisiesme de Defunctis pendant le dit recollement, et pour lachapt de treize livre de longues bougies cire blanche neufve des huict à la livre les quelles apres le dict recollement totallement para-

chevé seront presenteez par le dict Gardien en son absence par le bibliothecaire a mesdits seigneur et sieurs assistants scavoir quatre livres a Monseigneur l'Evesque, en son absence a Monsieur son grand vicaire et trois livres a chaquun de Messieurs le Doyen, les deux Conseillers, en leurs absence à ceux qui tiendront leurs places comme est exprimé cy dessus./.

Faict a Troyes le vingt deuziesme jour du mois de novembre mil six cent cinquante et un : Et le mesme jour signé par les susdicts traictants, et par les susdicts seigneur, et sieurs surintendents.

Fr. François Bouillon	Jacques Hennequin
Gardien du susdit couvent.	*docteur et lecteur en théologie*
Fr. Claude Houart	*de la maison et Société de*
vicaire du dict couvent.	*Sorbonne.*
Protat.	Francois E. de Troyes.
Morange	C. Vestier *doyen à Troyes.*
sacristain.	Hero
F. Jean Le Conte	*conseiller ancien présidial.*
doct.Relig.profes du d.Cou.	B. *doyen*
Tous specialement deputez par le dit couvent.	*des conseiller de la chambre de l'Eschevinage de Troyes.*

La précision et la clarté des termes de cette pièce dispensent de tout commentaire. Les soins minutieux qu'il prend pour la disposition du local, pour le transport, l'arrangement et la conservation de ces livres, le haut patronage sous lequel il les place, pourront sembler des précautious exagérées aux personnes qui

ne sachant guère ce que c'est qu'un livre, ne comprennent pas l'importance qu'on attache à sa conservation ; mais pour ceux qui regardent une bibliothèque comme un sanctuaire consacré au génie des grands hommes, et les livres comme les trésors qui renferment leurs pensées et leur âme, ce sont les attentions d'un sage réclamant honneur et respect pour de nobles hôtes.

Le catalogue de ces livres imprimé à Troyes en 1656, chez François Jacquard [typographe de l'Evêque, demeurant dans la grand-rue à l'enseigne de S.te Catherine] forme un volume in-4° de 104 pages, à deux colonnes. Il a été dressé par notre célèbre N. Camusat, aidé de M. Allen, conseiller au Baillage, savant en bibliographie, et que François Pithou après la mort de son frère, jugea seul digne d'être le confident de ses travaux.

Le plan suivi dans le classement de ces livres est celui que nous pouvons appeler aujourd'hui vulgaire, mais qui était si peu connu alors que certains auteurs prétendent qu'il ne fut imaginé qu'en 1678, par le Jésuite Garnier. Je n'y remarque qu'une différence, c'est que les auteurs qui ont traité de la politique y sont rangés parmi les littérateurs, tandis qu'aujourd'hui ils forment la 8e subdivision de la philosophie, 1re section des sciences.

Bientôt Hennequin suivit ses livres ; en 1655 il fit ses adieux à la Sorbonne, et revint à Troyes terminer, dans le calme de la retraite, sa longue et laborieuse carrière. Il avait 80 ans. Le soin d'amasser des livres occupa encore ses derniers loisirs et quand il mourut,

en 1660, il avait enrichi la bibliothèque des Cordeliers d'un assez grand nombre de livres nouveaux. Ce renseignement, je le tire du titre d'un catalogue supplémentaire imprimé douze ans après le premier chez le même Jacquard. *Catalogus librorum quos doctissimus D. Hennequin theologiæ Paris. doctor et professor Sorbon. addidit iis quorum donatione bibliothecam F. F. minorum trecensium magnificentissimè jam auxerat, nec sunt cum aliis in priori catalogo impressi. Anno Domini* 1668.

Ce supplément se compose de 35 pages de format in-4° et à deux colonnes, comme le 1^er^. Les derniers livres donnés par Hennequin en remplissent 31 : les 4 autres sont occupées par ceux qu'avaient achetés les religieux eux-mêmes.

Ainsi ses dernières pensées furent encore pour sa patrie. Il fut inhumé, à côté des Pithou, dans la chapelle de la passion au-dessus de laquelle il avait voulu que fût établie la bibliothèque.

Aujourd'hui et la bibliothèque et la chapelle tout a disparu, et les pierres sacrées de ce chef-d'œuvre que nous avons vu détruire, sont perdues dans les tristes murs d'une prison. Et les nobles restes de ce bienfaiteur que devaient protéger à jamais le respect et la reconnaissance, ont été arrachés à leur repos et jetés pêle-mêle avec une foule d'ossements vulgaires dans je ne sais quelle fosse obscure. (*a*).

Que sont devenues aussi les cendres des Pithou, l'honneur de la France et de notre orgueil à nous, et qui dormaient à côté de lui de la même paix? Dépositaires indignes, qu'avons nous fait de ces augustes reliques?

Ah! Messieurs, oublions je le veux, les hommes dont les actes ne rappelleraient à leurs descendants que de tristes souvenirs, mais gardons au moins la mémoire de ceux qui ne se firent connaître que par leurs bienfaits. Hennequin et les Pithou ne jouirent point de leur vivant des honneurs auxquels leur vertus pouvaient les faire prétendre; après leur mort, nous n'avons pas même respecté leurs cendres. Les hommes studieux, pleins de vénération pour leurs illustres concitoyens ne peuvent s'agenouiller sur des tombeaux que nous n'avons plus, sur des tombeaux profanés par des mains ignorantes, je n'ose pas dire sacrilèges. La ville de Troyes si fière des grands hommes qui l'ont honorée, ne peut plus montrer les restes vénérables de ses plus illustres enfants; et c'est hier que s'est accomplie cette œuvre à jamais regrettable, et que dans des temps barbares ou d'anarchie nous eussions qualifiée de vandalisme. Ce triste résultat, Messieurs, doit servir de leçon, doit faire comprendre combien il importe de ne confier la restauration ou la démolition des monuments historiques, qu'à des hommes instruits et habiles, dans une ville où l'on ne peut faire un pas sans fouler un souvenir de l'antiquité ou du moyen-âge.

Non loin de cette bibliothèque d'Hennequin et au centre de notre cité, s'en conservait une autre bien précieuse et qui est venue plus tard enrichir la nôtre, c'était celle de l'Oratoire, que François Pithou, 30 ans auparavant, avait attachée, comme un magnifique joyau, au don qu'il faisait à la ville de Troyes de sa maison, pour y établir un collége.

« *Je veulx et entends* (dit-il dans son testament) *que* » *ma maison où je demeure et ès environs d'ycelle, soit* » *dressé un collége pour enseigner la jeunesse, sans être* » *employé ailleurs, et sans que les Jésuites y soyent aucunement reçus, aultrement je désire que le tout soit vendu pour être employé aux pauvres.* Puis il ajoutait : *Je lègue audit collége toute ma bibliothèque et tous les livres qui se trouveront en ma maison, en oultre tous mes meubles et argent pour faire bâtir et augmenter le dit collége avec les rentes si peu que j'en ay, mon testament entierement accomply.*

Or cette bibliothèque, dit Grosley, était composée des meilleurs livres et des meilleures éditions qui eussent paru dans toutes les facultés, jusques vers le commencement du XVII^e^ siècle. Les marges de la plupart de ces livres sont chargées de notes, d'observations et de corrections de la main des deux frères; plusieurs leur avaient été donnés en présentpar les auteurs eux-mêmes qui ont écrit sur le frontispice leur nom et le *dono dedit*. On y trouve un très-grand nombre de ces apologies, de ces satyres, de ces écrits enfantés par la fureur des différents partis qui déchirèrent la France sous les derniers Valois. Enfin, et cette partie n'est pas la moins intéressante pour une certaine classe de savants, on y trouvait un assemblage considérable de catalogues de livres que les libraires Français, Allemands, Italiens et Anglais faisaient imprimer et envoyaient à leurs correspondants et aux savants qui, comme MM. Pithou, avaient des assortiments à former. F. Pithou s'était fait un système à l'égard de ce dernier objet : il faut, disait-il, acheter tous les ans les catalogues que les

libraires répandent aux foires (de Leipsick, etc.), et tous les petits livres anciens qui n'ont que trois ou quatre feuilles, car ils se perdent. Il disait encore : en fait de livres, il faut avoir quelque chose de particulier. Cette simple notice suffit pour faire comprendre que la bibliothèque de François Pithou réunissait une quantité considérable de morceaux rares, singuliers et que peut-être on aurait cherchés vainement ailleurs.

Elle s'accrut, en 1749, de tous les livres du savant Remy Breyer, docteur de théologie de la faculté de Paris et chanoine de l'église de Troyes.

Les principaux monuments de l'histoire et de l'érudition sacrée faisaient le fonds de cette bibliothèque, composée d'environ deux mille volumes choisis, dont la plupart lui avaient été donnés par ses deux oncles Nicolas et Jacques Breyer, le premier, docteur, et le second, bachelier de Sorbonne, et dans l'étude sérieuse desquels s'était formé l'historien de Saint-Adérald, le vengeur du culte de Saint-Prudence et le défenseur victorieux de la capitalité de Troyes, sa patrie (*b*).

Mais ce qui formait la partie la plus distinguée de la collection Pithou, c'était un assez grand nombre d'excellents MSS., résultats précieux des recherches des deux frères.

En 1630, les pères de l'Oratoire avaient été mis en possession du collége et de la bibliothèque. « Un de » leurs supérieurs voyant ces MSS. mutilés, dégradés, » sans couvertures, épars sur les rayons, les fit rassem- » bler en defférents volumes, sans égard aux matières » mais seulement aux différentes grandeurs. Il en en-

» tassa dans chaque volume la plus grande quantité » qu'il fut possible; et pour économiser encore sur le » nombre des volumes, il fit traiter plusieurs MSS. qui » se trouvaient plus grands que ceux qu'on leur don- » nait pour compagnie, comme Busiris traite ses hôtes, » c'est-à-dire, en faisant couper dans le vif tout ce » qui débordait. » (V. Grosley, vie des Pithou).

C'est dans cet état qu'ils sont entrés dans notre bibliothèque avec ceux de Clairvaux et d'autres maisons religieuses. L'humble vêtement de parchemin terne qui les recouvre les fait reconnaître au premier coup-d'œil. Chaque provenance présente une attitude, un caractère particulier. Clairvaux a la simple basane, et Bouhier se distingue par le veau fauve, le maroquin et le velours.

Mais c'est de la fameuse abbaye de Clairvaux que nous est venue la partie la plus considérable de notre bibliothèque. A la fin des trois siècles qui s'étaient écoulés depuis l'illustre origine de cette fille de St-Bernard, au moment où l'invention de Guttemberg vint étonner le monde qu'elle a changé, 1736 volumes MSS. formaient ce qu'on appelait alors la *librairie* de la maison.

Mais lorsque l'imprimerie multiplia les livres, bientôt ils se trouvèrent réunis en assez grand nombre à Clairvaux pour être trop à l'étroit dans l'ancien local, et réclamer une plus vaste demeure. Huit années furent employées à cette construction, (de 1495 à 1503) comme l'indique l'épigraphe suivante inscrite plus tard au-dessus de la porte, et que j'ai déjà rapportée ailleurs.

Jadis se fit ceste construction
Par bons ouvriers subtilz et plains de sens
Lan quon disait de lincarnation
Nonante cinq avec mil quatre cens.
Et tant y fut besongnie de courage
En pierre en bois et aultre fourniture
Quapres peu dans achevé fut l'ouvrage
Murs et piliers et voulte et couverture.
Puis en après lan mil cinq cens et trois
Y furent mis les livres des docteurs
Le doulx Jésus qui pendit en la croix
Doint paradis aux devotz fondateurs.
Amen.

L'empressement que Clairvaux met tout d'abord à acheter des livres me fait croire que sa Bibliothèque renfermait au moins douze ou quinze mille volumes, amassés d'année en année depuis la fin du 15e siècle, lorsqu'en 1781, l'abbaye fit l'acquisition de la magnifique bibliothèque Bouhier de Dijon.

Ce nom de Bouhier est un nom prédestiné pour les livres, et il se mêle d'une manière si intime à l'histoire de ceux-ci, que je me trouve dans l'heureuse obligation d'en dire ici quelques mots.

La noblesse de ce nom ne vient pas d'une maigre particule usurpée, comme nous le voyons souvent, ou octroyée par on ne sait quel roi, pour on ne sait quel motif. Le bœuf que renferment les armoiries de cette maison est le modeste symbole d'une origine champêtre. Mais n'est-ce pas du sein de la terre que s'élèvent les grands chênes? — C'est à leur mérite et non

à la faveur que les Bouhier ont dû leur élévation, et, depuis Louis XII jusqu'à Louis XV, je vois sept générations d'hommes distingués illustrer ce nom dans les charges du parlement. Le second de ces sept fut l'ami intime de Cujas, et son fils, l'élève de ce grand maître. Héritier des livres des trois qui l'avaient précédé, Etienne Bouhier avait une bibliothèque remarquable pour ce temps-là ; mais à sa mort, en 1611, elle fut partagée entre ses enfants. Jean, son fils aîné travaille avec ardeur pour réparer cette perte, et la part qui lui est échue, il l'augmente chaque jour par des acquisitions nouvelles. Il achète en 1662 toute la partie théologique de la célèbre bibliothèque rassemblée par les soinsde deux évêques de Châlons-sur-Saône, Ponthus et Cyrus de Thiard de Bissy. Le 1er contemporain de Ronsard, son émule et son ami, est l'un des sept astres de la fameuse pléiade, et ses poésies fort goûtées alors lui méritèrent le surnom d'Anacréon Français ; mais bientôt à la culture des lettres profanes il fit succéder l'étude des livres sacrés, et quitta le parnasse et les muses pour la montagne sainte. Elevé sur le siége épiscopal de Châlons-sur-Saône, en 1578, il résigne son évêché, 16 ans après, en faveur de son neveu Cyrus, à qui il laisse en même temps sa bibliothèque. Augmentée par les soins de ce dernier, elle vient à sa mort accroître le noyau d'une bibliothèque qui depuis est devenue célèbre (1).

(1) Les signatures de Pontus et de Cyrus de Thiard se lisent sur un bon nombre de volumes de la bibliothèque de Troyes.

Aux livres imprimés, ce 5e des Bouhier réunit les MSS. les plus excellents. Il les recherche avec une infatigable activité, fait copier ceux qu'il ne peut se procurer et copie lui-même plus de 50 gros volumes. Il meurt au milieu de ces travaux en 1671. Mais, par son testament, il lègue à son fils aîné, Bénigne Bouhier, sa bibliothèque tout entière avec son cabinet de médailles, *par préciput*, y est-il dit, *et à la charge de substitution et fideicomis envers ses autres enfants masles*, afin que ce double trésor demeure dans la maison. Et pour tenir lieu à leur mère de la moitié qu'elle y pouvait prétendre, une somme de vingt mille livres, à prélever par elle sur les propres du défunt, fut consentie par Bénigne Bouhier, par son frère et par le tuteur des autres enfants mineurs. A la mort de Bénigne Bouhier, sa bibliothèque passe tout entière entre les mains de Jean, son fils, le dernier et le plus illustre des Bouhier.

Conseiller au parlement de Bourgogne à 21 ans, à 31 président à Mortier en ce même parlement, ce magistrat s'était acquis une si grande réputation comme savant et comme littérateur que l'Académie Française l'admit dans son sein, à l'unanimité des suffrages, le 16 juin 1727, quoiqu'il résidât à Dijon : Honorable exception car les réglements exigeaient résidence à Paris, c'est ce qui fit dire à Voltaire, héritier du fauteuil de Bouhier à la même Académie : « *c'eût été violer la loi que de n'en pas transgresser la lettre en faveur d'un grand homme.* »

Entre des mains si savantes la bibliothèque Bohérienne prit un accroissement considérable et bientôt,

compta jusqu'à 35,000 volumes imprimés, présentant dans tous les genres les ouvrages les meilleurs, les plus beaux et les plus rares, tous noblement vêtus, tous portant sur leurs plats en veau fauve, le bœuf d'or qui rappelle le nom du maître.

2,000 MSS. choisis et dont plusieurs étaient du plus grand prix complétaient cette magnifique collection que le P. Louis Jacob, dans son traité des plus belles bibliothèques, appelait déjà, plus de cent ans auparavant, *la plus somptueuse du Duché de Bourgogne*, et dont l'éloge se trouve dans le voyage littéraire des deux Bénédictins Dom Martène et Dom Durand.

« *A la mort de Bouhier elle devint, par droit de succes-* » *sion*, dit M. G. Peignot, *la propriété de son gendre,* » *M. Chartraire de Bourbonne, président à Mortier au* » *même parlement*, qui en eut le plus grand soin et l'augmenta encore, comme l'attestent et ses notes sur les acquisitions à faire, et les nombreux articles ajoutés de sa main au catalogue que Bouhier avait rédigé et écrit lui-même.

Le fils de M. de Bourbonne, président au même parlement, hérita et de la bibliothèque et du respect religieux de son père pour ce précieux dépôt. Mais il n'en fut pas de même de M. le comte d'Avaux, son gendre, à peine s'en vit-il le possesseur, qu'il lui vint l'étrange pensée de le vendre. Il est des hommes qui ne comprennent la valeur des choses qu'autant qu'elle se traduit en argent; et M. d'Avaux regrettait sans doute qu'un héritage que le monde savant tenait si précieux, ne l'enrichît d'aucun revenu. Cette bibliothèque en

effet était estimée 300,000 livres, somme énorme pour ce temps-là, et que remplacerait à peine un million d'aujourd'hui.

Mais où trouver un homme et assez amateur et assez riche pour payer 300,000 livres?

L'abbé de Clairvaux (*c*), François le Blois en proposa 135,000; et, comme si M. d'Avaux eût eu hâte d'en finir, l'offre fut acceptée. Ce fut en 1781 que se consomma cette affaire, et qu'on vit un rejeton de la maison de Mesmes oser préférer de l'or aux trésors du génie.

« Quand ce beau monument, dit M. Gabriel Peignot, disloqué et renfermé dans des caisses, quitta » l'hôtel de Bourbonne pour gagner la route de Clairvaux, ce fut un jour de deuil pour les Dijonnais; » toute la ville manifesta hautement son mécontentement et ses regrets. Bernard Piron, digne neveu » d'Alexis dans le genre de l'épigrammme, exprima » son indignation sur ce triste évènement, dans des » vers que nous sommes bien éloignés d'approuver en » totalité, sur tout le 3e et le 4e, dont l'obscurité n'est » pas même rachetée par la causticité; mais le fond de » l'épigramme peint si bien l'impression pénible que » fit dans la ville l'enlèvement du trésor en question, » que nous croyons pouvoir la rapporter.

« Adieu, riche bibliothèque,
» Dépôt du génie et de l'art :
» Du grand prophète de la Mecque
» Va trouver les fils chez Bernard.

» Sur tes ballots je veux qu'on lise,
» N'en déplaise au fripier d'Avaux,
» Trésor livré par la sottise
» A l'ignorance de Clairvaux.

« Ces vers sont très-mordants, mais l'épigramme » eût-elle perdu de son sel quand le poëte nous eût fait » grâce de la Mecque, vraie cheville pour rimer avec » bibliothèque? Puisqu'il avait envie de faire contras- » ter la richesse du dépôt avec la prétendue ignorance » des moines, il nous semble que le dernier vers suffi- » sait. Cette comparaison des religieux avec les Turcs » nous paraît non-seulement surabondante, mais, » comme on dit trivialement, tirée par les cheveux, » peu juste et de mauvais goût. D'ailleurs, ce qui prou- » verait que cette accusation banale d'ignorance répan- » due contre les Bernardins, n'était peut-être pas aussi » applicable à ceux de Clairvaux que veut bien le » dire B. Piron, c'est que la bibliothèque de l'abbaye » était déjà recommandable avant l'acquisition de celle » du président Bouhier; les savants les plus célèbres » la mettaient à contribution; Voltaire, entre autres, » la visitait souvent lorsqu'il allait à Cirey, chez » Mme Du Chastelet, non-seulement il recourait aux » livres, mais il consultait avec plaisir les religieux, » et il en a tiré plus d'un renseignement utile. » (V. *Souvenirs relatifs à quelques Bibliothèques particulières des temps passés*; *par* Peignot. — *Paris et Dijon*, 1836.)

C'est en l'an III (1795) que la bibliothèque de Clairvaux, devenue nationale, fut transférée à Troyes.

L'administration centrale du département de l'Aube envoya à cet effet à Clairvaux un commissaire qui ne put remplir sa mission, parcequ'il trouva les scellés apposés par l'administration du district de Bar-sur-Aube. Ce district, s'appuyant sur un décret de la convention nationale rendu en l'an 2 et portant qu'il serait établi une école secondaire et une bibliothèque dans chaque chef-lieu de district, se croyait suffisamment autorisé à conserver celle-ci. Cette prétention fut contestée par l'administration centrale de l'Aube qui fit comprendre que cette bibliothèque était trop considérable pour un simple district. Il fut donc décidé, à l'amiable, que la majeure partie des ouvrages serait transportée à Troyes, et le reste à Bar-sur-Aube. Des commissaires des deux administrations (du département et du district) veillèrent à l'exécution du traité ; mais il ne fut point dressé d'inventaire.

A l'administration du district, supprimée en l'an IV, succéda la nouvelle administration municipale. Les choses néanmoins restèrent dans le même état jusqu'en l'an VI. On attendait que le corps législatif eût donné une décision définitive sur la question des écoles secondaires. Lorsqu'il fut arrêté qu'elles seraient établies, sous le nom d'écoles centrales dans les chefs-lieux de département, l'administration de Troyes envoya à Bar-sur-Aube, dans le cours du mois de frimaire de la même année, deux commissaires chargés de faire transporter au chef-lieu du département les livres du ci-devant district de B. S. A., provenant non seulement de Clairvaux, mais encore des émigrés, déportés

et autres, ainsi que les titres et les papiers. L'administration municipale de cette ville écrivit alors à celle du département pour demander qu'on laissât au moins les ouvrages qui feraient à Troyes un double emploi, afin d'indemniser la commune des dépenses faites pour l'établissement et la conservation de cette bibliothèque qu'on lui enlevait. Le département ayant répondu que les ouvrages doubles étant la propriété de la république, il ne lui appartenait pas d'en disposer, il ne fut plus question d'aucune réserve, et tous les livres et les papiers furent transférés à Troyes dans des voitures et des caissons du parc de Brienne. (*d*).

Lorsque dans sa séance du 13 décembre 1790, le conseil général du département avait arrêté le transport de cette bibliothèque dans le chef-lieu, il avait ajouté qu'il y serait réuni les livres les plus rares répandus dans les autres bibliothèques des monastères supprimés. Mais le temps qu'eût demandé un tel choix et la difficulté de le bien faire, apportèrent, lors de l'exécution, un changement à l'esprit de cette prescription; et les bibliothèques nous arrivèrent tout entières (*e*).

Autour de celles de Clairvaux et des Cordeliers vinrent se grouper 15 autres de maisons religieuses et 16 de particuliers émigrés ou condamnés (*f*). Celles des deux séminaires, de la Trinité, des Chartreux, de Montier-la-Celle, de la chambre ecclésiastique, de Montier-Ramey, des Carmélites, des Visitandines, des Ursulines, de l'abbaye de Saint-Loup, de Foissy, des Capucins, des Jacobins et de Saint-Martin-ès-Aires, — de MM. de

Mesgrigny, de Villebertin, Feron, lazariste, Audra, chanoine régulier déporté, prieur de Sainte-Maure, Parent, condamné, Mme Hautefort de Villacerf, Poterat, émigré, Desréaux, condamné, Jeanson de St-Parre, émigré, Gaulard, Doublet, vicaire de Saint-Martin, Gillet, médecin, condamné, Saget, curé de Villacerf, Varin, curé de Saint-André, Doublet, curé de Saint-Martin, Feranville, curé de Viapres-le-Grand, Herault, condamné. Tel était le 22 ventôse an 3, c'est-à-dire le 12 mars 1795, l'état de notre bibliothèque; elle était riche de 110 à 120 mille vol. Je ne sais pourquoi, malgré l'arrêté du conseil général, n'y furent point réunies celle du château de Pont, celle du Paraclet, ni celle de M. Desmarets, de Palis, précieuse surtout par les MSS. des Pithou que l'on conservait dans sa famille depuis François Desmarets, un de ses ancêtres, qui les avait eus de son beau père Antoine Allen, ami intime du fondateur de notre collége (*g*).

Cet arrêté du conseil général contient, dans son préambule une erreur que je dois noter en passant. Il y est dit que la collection Bouhier doit former près de 40,000 volumes, *si on s'en rapporte au catalogue imprimé à Dijon.* C'est par inadvertance, sans doute, que le mot *imprimé* est tombé de la plume du rapporteur. Ce Catalogue écrit tout entier de la main du président Bouhier est encore inédit. Il forme deux volumes grand-infolio, dont le premier contenant 2048 pages d'une écriture très-menue et très-serrée, ne renferme que les imprimés : le second, consacré aux MSS. se termine par une ample table des auteurs du premier

volume. Nous ne possédons plus que le premier ; le second est maintenant dans la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier (*h*). Vous dire pourquoi ce volume est à Montpellier et non plus à Troyes, c'est vous dénoncer une injustice.

D'abord propriété de la nation, la bibliothèque de Troyes porta le nom de bibliothèque de l'école centrale du département qui en était l'administrateur. Ce ne fut que le 8 pluviose an XI (28 février 1803) qu'un arrêté du gouvernement la concéda à la ville. Mais une lettre que le ministre de l'intérieur avait adressée à tous les préfets et sous-préfets de la république, le 14 thermidor an IX (2 août 1801) pour qu'ils facilitent au citoyen Chardon la Rochette, la visite de tous les dépôts littéraires de France, prouve que le gouvernement en faisant ce don aux villes, s'était au moins réservé le droit de prélever, au profit de la bibliothèque nationale, les morceaux les plus précieux que posséderaient celles de province (*i*). Cette revue, cet examen minutieux de toutes les bibliothèques d'un royaume, confiée à un seul homme était une œuvre bien longue. Aussi quoiqu'il eut été commencé en 1801, ce ne fut qu'à la fin de février 1804 que le commissaire du gouvernement se présenta à Troyes. Il arriva muni d'un pouvoir spécial et accompagné de Prunel, doct. médecin de Montpellier qui lui avait été adjoint. Leur travail dura trois mois. — Prunel mit en réserve 2575 ouvrages imprimés et 328 MSS. Et Chardon la Rochette, 244 vol. de jurisprudence et 149 MSS. plus 25 cartons et une liasse contenant : 1° le travail précieux du président

Bouhier (ce sont les termes de Chardon la Rochette), sur des inscriptions grecques et latines et *sur d'autres monuments antiques*; 2° dissertations et lettres critiques du même sur différents points d'histoire et de littérature; 3° opuscules littéraires du même, renfermant sa correspondance avec Hagenbuch et les lettres originales de ce dernier (le tout a été imprimé à Zurich en 1747 in-4° sous ce titre : *Hagenbuchii Epistolæ Epigraphicæ*; 4° les opuscules du grand père du président Bouhier, et de François Juret, docte chanoine de Langres; 5° Joannis Bouhier adversaria; 6° les lettres originales de divers savants, adressées au président Bouhier, formant 20 cartons et une liasse (*j*).

Tous ces ouvrages, à l'exception des 244 volumes de jurisprudence, choisis pour la bibliothèque particulière du conseil d'état, devaient être déposés à la bibliothèque nationale dont ils auraient été un des premiers ornements.

Mais le ministre de l'intérieur, Chaptal, était de Montpellier, et le commissaire Prunelle par malheur était aussi de Montpellier. Le regret que celui-ci ressentait d'avance de se séparer de ces MSS. classiques d'une adorable antiquité, *adorandæ antiquitatis*, comme disaient les savants du XVII^e^ siècle, fit naître en lui le désir d'en gratifier son pays : c'était le moyen d'en jouir long-temps. Il s'en ouvre au ministre, son compatriote, et voyez ce que peut même sur un cœur de ministre l'amour de la patrie! l'affaire s'arrange doucement; la signature ministérielle la consacre sans bruit, et tout est consommé. Une main sacrilège non-

seulement saisit 170 des joyaux de la collection Bouhier, mais ose arracher encore à leur terre natale, pour les jeter sur un sol étranger, ceux que nous tenions de la pieuse munificence de nos vieux Pithou, que nous environnions d'une sorte de culte depuis plusieurs siècles, et auxquels nous devions être attachés comme nous le sommes à nos anciens monuments, à nos vieilles églises. Si ces trésors étaient allés se réunir, pour l'exécution d'une grande pensée, à ceux de toute la France, afin de former à Paris un monument gigantesque, unique, je regretterais sans doute cette perte, mais je ne m'en plaindrais pas. Tandis que cette distraction, telle qu'on l'a faite, n'est qu'une spoliation d'autant plus odieuse qu'on l'a revêtue d'un caractère officiel. Aussi je livre à l'animadversion Troyenne les deux noms Prunelle et Chaptal chargés de cette impiété.

Si à ce déplorable chapître nous ajoutons et les 24 cartulaires MSS. que l'administration centrale du département avait déjà envoyés à la bibliothèque nationale en 1799, sur la demande de François de Neuf-Chateau, ministre de l'intérieur (*k*), et les trois ventes de doubles dont la dernière a eu lieu en 1824, nous aurons la somme des pertes qu'à éprouvées notre bibliothèque.

Pour faire suite à l'histoire de ses malheurs, je dirai celui qu'elle a dû craindre, il y a environ douze ans, ne serait-ce que pour la préserver à l'avenir d'un semblable accident.

D'après l'opinion, appuyée sur je ne sais quel fon-

dement, qu'elle était encombrée d'éditions doubles; une somme de six cents francs avait été votée pour en faire le dépouillement. On voulait, en les vendant, se créer le moyen d'acheter les ouvrages importants qui manquaient. Cette idée était bonne; mais il n'y avait pas de doubles, et par malheur celui qui fut chargé d'en trouver, fort instruit du reste, se connaissait peu en bibliographie, ignorance qui au fond n'est pas un grand crime assurément, mais qui, dans cette circonstance, faillit devenir fatale à notre bibliothèque.

Prenant pour des doubles les éditions diverses d'un même ouvrage, il en conservait une ou deux et marquait les autres pour être la proie de la vente. Ce ne fut qu'au bout de deux ans que les portes de l'établissement fermées pour que rien ne troublât cette singulière opération, se rouvrirent au public étonné de retrouver les choses dans l'ancien état. L'administration municipale comprenant combien seraient désastreuses les suites d'un pareil travail, avait arrêté l'exécution du projet. Félicitons-en notre bibliothèque que cette mutilation eut perdue sans ressource.

Telle que ces évènements nous l'avaient faite, elle restait magnifique encore; son riche fonds était toujours là. Depuis elle n'a pas dégénéré. La somme que la ville consacre chaque année à sa conservation et à son accroissement, les dons du gouvernement, les 200 volumes que M. Herluison, son premier conservateur, lui avait, par son testament, laissés à choisir dans sa belle collection et surtout les 9000 volumes de M. l'abbé Hubert dont viennent de la gratifier MM. Girardon,

chanoine de la cathédrale et Amédée Gayot, ses légataires, ont ou réparé d'anciens dommages ou comblé de plus récents déficits. En sorte que riche de 100,000 volumes et presqu'au niveau des temps au moins pour les principales publications, elle peut être regardée aujourd'hui comme une des premières de France.

A la tête de ce monument aussi supérieur aux monuments de pierre que l'intelligence et le génie sont élevés au-dessus de la matière, et dont la ville de Troyes doit le plus se glorifier, ont été placés successivement sept hommes dont je ne suis que l'humble successeur. Ce sont MM. l'abbé Herluison, Bouillé, Jaillant, l'abbé le Duc, l'abbé Bazin, l'abbé Fleury et l'abbé Hubert (*l*).

Lorsqu'en 1796 M. l'abbé Herluison fut chargé du soin de l'établissement, ce dépôt, comme on l'appelait alors, présentait la véritable image de l'antique cahos, c'était un informe monceau de livres; mais bientôt sur ces ténèbres il répandit la lumière, c'est-à-dire qu'il posa ces lois harmonieuses d'ordre, d'après lesquelles chacun de ces éléments devait aller se ranger à sa place. Malheureusement la mort le ravit trop tôt, et il laissa au zèle de ses successeurs à achever son œuvre commencée, mais que rendait plus facile son exemple qu'il leur léguait. Car il est arrivé à cet établissement ce qui a fait la gloire et la prospérité de tant de fameux monastères, qui ont eu un saint pour fondateur, c'est d'avoir eu pour premier directeur un homme qui doit servir de modèle à ceux qui viendront après lui. Aussi je n'ai d'autre ambition que celle de marcher sur ses

traces : je n'aurai certainement pas le mérite de l'atteindre, mais au moins j'aurai celui de l'avoir tenté, et, si dans un sujet profane il peut être permis de citer des paroles sacrées, ma devise sera toujours : *Inspice et fac secundùm exemplar.*

APPENDICE.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(*a*) La pierre tumulaire d'Hennequin, sur laquelle il est représenté en grand costume de docteur de la maison de Sorbonne, a seule échappé à la destruction. Vendue et jetée avec les matériaux de rebut au pied du rempart, à l'endroit que le canal occupe aujourd'hui, vis-à-vis l'emplacement de l'ancienne prison, elle y resta exposée long-temps à toutes sortes d'outrages, jusqu'au moment où l'acquéreur, M Gibey, entrepreneur maçon, averti de l'intérêt historique qui s'attachait à cette pierre, se hâta d'en faire don à la ville, par une lettre adressée au conseil municipal le 17 juillet 1840. Le conseil en ordonna le dépôt à Saint-Loup. Cette pierre de 2 mètres 175 millimètres de longueur sur 1 mètre de largeur, est dressée aujourd'hui et célée dans un enfoncement du mur au bas du grand escalier de la bibliothèque. On lit à l'entour l'inscription suivante : *Cy gist venerable et discrète personne Mᵉ Jacques Hennequin Docteur et Lecteur de la maison de Sorbonne lequel décéda le dernier d'aoust M. DCLXI.*

(*b*) Extrait du testament autographe de Remy Breyer, docteur de théologie de la faculté de Paris et chanoine de l'église de Troyes. — Mort le 31 décembre 1749.

9 Novembre 1748... Je lègue et donne aux prestres de l'Oratoire de la maison du St-Esprit, pour la dite maison ma bibliothèque dans laquelle je comprends tous les livres reliés ou non reliés qui sont dans le catalogue in-folio que j'en ai fait, imprimés ou manuscrits, et tous les mémoires concernans les sciences qui

sont dans mon cabinet ou dans ma chambre, avec les tablettes sur les quelles sont dans mon cabinet les dits livres ou mémoires concernant les sciences, plus ma petite sphere armillaire qui est dans ma chambre sur le buffet, plus le portrait de feu M. Jean-baptiste Breyer mon oncle, docteur en théologie de la faculté de Paris, qui est dans un quadre d'or, plus ceux de M. de Gondrin, archevêque de Sens, de M. François Bouthillier, évêque de Troyes, de M. Pavillon, evêque d'Alley, de M. Nicole et de M. Bourdoise qui sont en papier dans des quadres recouverts de verre, plus ceux du cardinal Grimaldi, et de Jansenius, évêque d'Ypres, peints sur de la toille sans quadre, qui sont dans ma salle, plus un tableau sans quadre qui est aussi dans ma salle qui représente la ville de Troyes peinte sur de la toille, plus le portrait de la mère Angélique Arnaud, abbesse de Port Royal couvert de verre qui est dans un quadre dans mon cabinet, à charge que la maison des dits prestres de l'Oratoire sera tenue de faire dire, pour le repos de mon âme et de celles de mes parents à perpetuité et tous les ans par chacun mois trois messes basses, et le jour de mon décès une autre messe basse qui font en tout par an trente-sept messes, je prie celui qui sera supérieur de la maison au tems de mon décès d'avoir soin que ces messes soient inscrites dans la table des fondations de la sacristie de la maison et de marquer les jours qu'il aura choisis pour les faire dire, par quelque prestre de la maison.

(*Voir aux archives de l'Aube le testament et le catalogue*).

(c) Ce n'est point en 1784, ni avec l'abbé de Clairvaux M. Rocourt, que ce marché fut conclu, (comme l'indique M. Gabriel Peignot); mais en 1781 avec l'abbé François le Blois. M. Rocourt n'était encore que procureur de la maison. Les comptes de l'abbaye qui se trouvent aux archives de l'Aube, fournissent de ce fait une preuve irrécusable.

Le registre N° 1386 pages 47 et 49, au chapitre des dépenses extraordinaires, année 1781, présente, en 3 articles, une dépense de 2058 liv. 19 s. 3 d. concernant cet objet.

1° 778 liv pour frais de poste et de séjour à Dijon de MM. Grillot, secrétaire, Malhau, prieur, et Broyard, maître des hôtes, chargés de l'acquisition de la bibliothèque de M. de Bourbonne,

2° 1136 liv. 17 s. 3 d. dépensés par les voituriers qui ont transporté la bibliothèque de Dijon à Clairvaux.

3° 144 liv. dépensés pour le même objet.

(*d*) *Copie d'une lettre écrite par le commissaire près l'administration municipale de Bar-sur-Aube, au commissaire près l'administration centrale de l'Aube.*

Citoyen, j'ai reçu la lettre que vous m'avés écrite le 12 de ce mois, N° 121, par laquelle vous me marqués que parmi les ouvrages de la bibliothèque venant de Clairvaux beaucoup d'entr'eux sont incomplets, et que vous êtes instruit que plus de 3000 volumes de livres de cette bibliothèque destinée à être placée au centre du département, ont été transférés à Bar-sur-Aube, et usurpés par cette commune, sans que rien l'y autorisât.

Je me suis procuré des renseignemens sur cet objet, et voici ce qui s'est passé.

L'administration centrale du département de l'Aube envoya, au commencement de l'an 3, un commissaire à Clairvaux, chargé de faire transférer à Troyes la bibliothèque de cette ci-devant abbaye devenüe nationale. Le commissaire du département ne remplit pas sa mission, parce que les scellés étaient apposés à Clairvaux par l'administration du ci-devant district de Bar-sur-Aube, qui croyait être en droit de conserver cette bibliothèque, en vertu d'un décret de la convention nationale, rendu en l'an 2, portant qu'il serait établi une école secondaire, et une bibliothèque dans chaque chef-lieu de district. Cette prétention contestée de part et d'autre donna lieu à une explica-

tion entre l'administration centrale de l'Aube et celle du ci-devant district de Bar-sur-Aube : il fut convenu, à l'amiable, que la bibliothèque de Clairvaux étant trop considérable pour un district, la majeure partie des ouvrages de cette bibliothèque serait transférée à Troyes, et l'autre partie à Bar-sur-Aube; ce qui fut exécuté par des commissaires respectifs des deux administrations du département et du district. Les commissaires ne firent point d'inventaire de part ni d'autre de ce qui fut envoyé à Troyes, et de ce qui fut réservé pour le chef-lieu du district. Je n'ai point assisté au chargement qui fut fait alors à Clairvaux des ouvrages transférés à Bar-sur-Aube, ni au déchargement fait à Bar-sur-Aube, et la commune n'y prit aucune part. Le citoyen Vitalis fut appelé à Clairvaux par les commissaires du département pour emballer les livres en qualité de libraire.

L'administration du ci-devant district de Bar-sur-Aube fit préparer une salle basse dans une maison nationale pour recevoir la portion d'ouvrages venant de Clairvaux, et autres livres provenant d'émigrés, de déportés, et autres du district. Quelques livres furent successivement mis en ordre. La salle ne contenant pas le tout, il en fut placé dans des armoires d'une chambre contiguë, dans une chambre au premier étage servant de magasin du ci-devant district, et d'autres moins précieux dans un grenier. L'administration du district ayant été supprimée en l'an 4, les administrateurs sortant remirent à la nouvelle administration municipale les clefs des chambres, pour veiller à la conservation des livres dont il n'y avait point d'inventaire, jusqu'à ce que le corps législatif eût donné une décision définitive sur la question de savoir s'il y aurait ou non des écoles du deuxième degré, ou seulement des écoles centrales, et dans quel lieu ces écoles centrales seraient établies. J'ai vu pour la première fois la bibliothèque du ci-devant district de Bar-sur-Aube, au commencement de frimaire an 6, temps auquel je suis entré en fonctions de commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Bar-sur-Aube.

Dans le cours du même mois de frimaire, an 6, l'administration centrale de l'Aube envoya à Bar-sur-Aube deux commissaires chargés de faire transporter à Troyes les livres de la bibliothèque du ci-devant district de Bar-sur-Aube, provenant de Clairvaux, des émigrés, déportés et autres, ainsi que les titres et papiers. Je fis voir le tout aux commissaires du département, qui firent d'abord charger pour Troyes les ouvrages les plus intéressans, en commençant par le magasin, et ce qui était contenu dans les armoires. Ils employèrent le citoyen Vitalis, libraire, pour l'emballage dans des caisses. L'administration municipale écrivit au département, pour lui demander s'il serait possible qu'on laissât quelques ouvrages qui formeraient des doublures ou livres dépareillés, pour indemniser la commune des dépenses faites en bois, et autres, pour conserver la bibliothèque, et la garantir de l'humidité, depuis la suppression du ci-devant district : le département ayant répondu que les ouvrages doubles qui se trouveraient, appartiennent aux différens départements de la république, il ne fut plus question d'aucune réserve ; et les commissaires du département, continuèrent le chargement des livres, sans distinction d'ouvrages doubles ou simples.

Quand les commissaires du département se furent assurés qu'ils avaient fait conduire, au chef-lieu de l'administration centrale, les ouvrages rares et intéressans, et qu'il ne restait plus à charger que des livres très-communs, et de peu de conséquence, dont le nombre exigerait de leur part la prolongation d'un séjour qui leur paraissait inutile, ils firent nommer par l'administration centrale le citoyen Vitalis, comme administrateur municipal, et moi, pour surveiller la continuation du chargement commencé par les commissaires du département. Tous les livres de la bibliothèque du ci-devant district de Bar-sur-Aube, titres et papiers que nous avons trouvés et pu découvrir, sans exception, ont été conduits à Troyes, dans des voitures et caissons du parc de Brienne ; et pour complément, l'administration centrale a fait adjuger à l'enchère les tablettes, échelle

roulante, table, et autres effets de la bibliothèque du ci-devant district de Bar-sur-Aube. Le prix de cette adjudication de meubles a été employé, par l'administration centrale de l'Aube, au payement des frais de transport des livres et papiers. Tel est l'enchaînement des faits qui se sont passés à différentes époques.

signé, TRIPPIER.

Pour copie, certifiée conforme par le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale de l'Aube.

JH. BON.

(*a*) Je dois faire observer toutefois que des ouvrages plus ou moins nombreux, plus ou moins importants, avaient été distraits de la plupart des bibliothèques conventuelles par les abbés, les prieurs et les religieux, qui cédant à la force matérielle qui les expulsait de leurs maisons, se sauvaient en emportant ce qu'ils regardaient comme leur bien propre. Je ne citerai de ce fait que deux exemples.

De la bibliothèque de Clairvaux disparut alors l'histoire manuscrite de cette célèbre maison, en 2 vol. in-f°. A la mort du dernier abbé, M. Rocourt, décédé à Bar-sur-Aube en 1824, cet ouvrage passa entre les mains de M. Mitteau, son neveu, résidant maintenant à Jonchery-sur-Vesle. S'il a péri depuis, comme je l'ai entendu dire, c'est une perte bien regrettable.

De l'abbaye de Saint-Loup de Troyes sortirent, entr'autres, deux volumes importants, le Cartulaire de la maison et l'Evangéliaire. Le premier est un petit in-folio du XIII^e^ siècle, sur vélin, aujourd'hui en la possession de M. Delaporte de Bérulle qui le tient de M. Nublat, dernier prieur de Saint-Loup, mort à Troyes en 1840. Je dois à l'obligeance de M. Delaporte, qui me l'a prêté il y a quelques années, d'avoir pu copier les 277 pièces qu'il renferme.

Le second est aussi un petit in-folio sur vélin, du XII^e^ siècle, acheté, en 1840, à la vente des livres de M. Nublat, par

M. Gadan qui ensuite l'a cédé à M. l'abbé Coffinet, chanoine titulaire de la cathédrale et secrétaire de l'évêché, dans la bibliothèque duquel il se trouve aujourd'hui. Ce livre avait été donné à l'abbaye, en 1153, par le comte de Champagne Henri-le-Large ou le Libéral. L'abbé de Saint-Loup, Everard, venait de mourir, et c'est aux mains de Guithère, son successeur, que fut remis le précieux volume. A la suite des textes, Guithère ajouta quelques pages de notes fort intéressantes pour l'histoire de l'abbaye, et dont la dernière qui concerne l'Évangéliaire lui-même est ainsi conçue :

« Anno incarnati verbi M°. C°. L°. III° predicto Everardo in » ecclesie beati lupi regimine successit fr. Guitherus, juvenis » in eadem domo sub patribus predictis (Girardo et Everardo) » educatus et ad religionem informatus. In cujus tempore se- » renissimus princeps noster Henricus, dei gratia trecensium » palatinus comes, ecclesie beati lupi, per gratiam suam multa » bona contulit, que licet non omnia, pro magna tamen parte » subnotamus, tum ut obviemus oblivioni, tum ne videamur in- » grati. Nolumus enim latere posteros, ut et ipsi gratias agant, » et pro defuncto devotius orent, quod predictus comes dederit » nobis prebendam ecclesie beati Stephani, fresengias de Ruliaco, » fresengias de Baria (*Baire*) cum salvamento, libertatem fornt » nostri, modium frumenti in molendinis qui sunt juxta portam » episcopi, homines quos habebat apud Lusiniacum, et familiam » Pascharedi de fontibus, libertatem villici nostri de Lueriis, li- » bertatem submajoris trecensis, et duorum matriculariorum, » pratum de pontibus, et libertatem custodis ejusdem, que om- » nia causa majoris firmitatis, zelo dei succensus, litteris suis et » sigillo munire curavit. *Hunc ipsum dedit etiam textum quem* » *pre manibus habemus et in quo scribimus.* De quo scilicet » id conditionis interponi voluit, et sub anathematis sentencia » prohiberi, ne cuiquam, quocumque tempore, quocumque » pacto, quacumque causa, ab ecclesia nostra liceat ipsum alie- » nare. *In quo etiam junior Henricus filius ejus incultus est,* » *quasi presentans eundem textum beato lupo,* quatinus sic in

» memoria teneatur quod in natale beati lupi puer isdem (*sic*)
» fuerit natus, et textus ipsius causa eidem beato lupo do-
» natus. »

La reliure de ce volume était d'une grande richesse, et, en 1637, à l'époque où le P. Desguerrois faisait imprimer sa *Saincteté chrétienne*, elle était encore revêtue de lames *d'argent et de pierreries* et décorée de l'effigie du jeune Henri (*Voy.* Desguerrois, Saincteté chrét., p. 289 et 290). Parmi ces joyaux se trouvait incrusté l'anneau de la comtesse Marie, épouse de Henri-le-Libéral. — La pièce suivante émanée du même Guithère, et faisant suite à la précédente, dans un autre recueil de la même époque, expose en termes trop curieux l'histoire et le motif de ce don, pour qu'on ne me pardonne pas de la rapporter tout entière.

« Anulus qui infixus est et innexus huic aureo textui comi-
» tisse Marie filie Ludovici regis (*Louis VII, qui l'avait eue de*
» *sa première femme Eléonore de Guyenne*) fuit, quem pro quo-
» dam excessu quem fecerat, ut esset memoriale, Guitero
» abbati in emendationem donavit. Excessus autem talis fuit,
» quod ipsa, defuncto comite Henrico viro suo, milites suos de
» expeditione revertentes, Lusigniaco jacere precepit, et ho-
» mines beati lupi qui geistium (*gîte*) comiti non debent, inde-
» bite et extra morem gravavit. Supra quo gravamine coram
» baronibus ab abbate Guitero conventa, presente filio suo
» Henrico, per antiquiores et magistratus curie, quod homines
» predicte ville geistium comiti non deberent didicit, et ob hoc
» expensarum restitutionem spopondit, et abbati prefato sicut
» prescriptum est excessum per annulum illum emendavit. »

Mais, en 1641, ce volume fut dépouillé de son antique couverture qu'on employa à revêtir un nouveau texte sorti des presses d'Anvers, et après l'avoir ainsi deshonoré on l'enveloppa de la très-modeste peau de veau qu'il porte encore aujourd'hui.

(*f*) *Etat de la Bibliothèque Nationale.*

22 ventose an 3. (12 mars 1795).

CATALOGUES ENVOYÉS AU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ci-devant Cordeliers.	4507	ouvrages.
Petit Seminaire.	282	
Megrigny, Villebertin.	708	
Feron, lazariste.	206	
Audra, exchanoine régulier, déporté	204	
Parent, condamné.	427	
Hautefort de Villacerf.	177	
Poterat, émigré.	280	
Desreaux, condamné.	150	
Ci-devant grand Seminaire.	2200	
Janson de S. Parre, emigré.	310	
Gaulard.	135	
Ci-devant Religieux de la Trinité.	520	
Ci-devant Chartreux.	944	
Doublet, ci-devant vicaire de S. Martin.	72	
	11122	

CATALOGUES FAITS, PRÊTS A ÊTRE ENVOYÉS.

Gillet, médecin, condamné.	18	Nos
Ci devant Benedictins de Montier-la-Celle.	1956	
Chambre ecclesiastique.	26	
Saget, excuré de Villacerf.	63	
Varin, excuré de S. André.	43	
Ci devant Benedictins de Montier Ramey.	819	
Doublet, excuré de S. Martin.	571	
Ci-devant Carmelites.	110	
Ci-devant Visitandines.	212	
Ci-devant Ursulines.	114	
Ci-devant Chan. réguliers de S. Loup.	2366	
Ci-devant Religieuses de Foissy.	763	
Total.	7070	

Capucins.	1556
Jacobins.	254
Chanoines réguliers de St.-Martin-ès-aires.	1124

BEAMANT

employé à la rédaction des catalogues.

(g) Le directoire du district de Troyes, dans sa séance du 17 janvier 1793, entend la lecture d'un rapport sur les visites faites par les citoyens Baudemant et Bouquot, dans les maisons ci-devant religieuses et dans celles des émigrés,

A Nogent-sur-Seine ils ont trouvé, dit le rapporteur, une bibliothèque assez nombreuse, dans la maison des ci-devant Capucins ; mais, comme les livres *sentaient une odeur de bouquin et ne renfermaient que les monuments de ces siècles d'ignorance où régnait la Scolastique*, ils ont jugé *qu'ils devaient être abandonnés aux injures du temps et au ravage des vers, qui leur feraient expier les maux dont ils ont long-temps affligé le monde.*

(Vivent les gens d'esprit et qui savent inventer ! Voilà certainement une correction excellente et qui ne pouvait manquer d'être efficace !)

Au Paraclet, ils expriment le regret qu'on n'ait pas transporté à Troyes les restes d'Abailard et d'Héloïse, mais ne disent pas un mot de la bibliothèque. Après avoir fait une longue description, en style très-curieux, des jardins charmants de la chapelle Geoffroy, qu'ils comparent à ceux d'Alcinoüs, et l'imagination remplie encore des merveilles qni les ont enchantés, ils passent à Bercenay-le-Hayer, où ils ne trouvent rien que d'insignifiant, et arrivent enfin à Palis. *La maison de l'émigré Desmarais*, disent-ils, *contient une bibliothèque qui nous a inspiré autant d'étonnement que d'intérêt... Elle renferme 57 MSS. dont plusieurs de Pierre Pithou, et qui ont trait à l'histoire de la Champagne, et du ci-devant diocèse de Troyes. En conséquence nous avons cru devoir la réserver dans son entier,*

pour être transportés à Troyes, lorsque les circonstances l'exigeront.

Ces livres néanmoins furent transportés au district de Nogent. Que sont-ils devenus depuis!... Tout ce que j'ai pu découvrir, c'est qu'une vente de 2000 vol. provenant de la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine a été faite le 9 frimaire an XIV (30 novembre 1805).

(*h*) Je dois à l'obligeance de M. Villemain, ministre de l'instruction publique, la communication de ce volume que, sur ma demande, il a fait venir de Montpellier. Je me suis hâté d'en copier la partie relative aux MSS., après quoi j'ai dû le renvoyer; mais ce n'est pas sans regret que je l'ai vu quitter son frère et reprendre le chemin de l'exil. J'ai tenté de le rappeler : je proposais, par l'entremise de M. Villemain, qui avait bien voulu encore s'intéresser à cette petite négociation, de donner en échange une copie bien faite et bien reliée. Je ne supposais pas que des gens, qui se savent riches à nos dépens, pussent, dans une affaire qui au fond ne leur aurait causé nul dommage, se montrer difficiles : mais j'ai vu bientôt que la reconnaissance n'est pas le défaut de ceux qui retiennent le bien d'autrui. La curieuse réponse de M. le doyen de la faculté de Montpellier se résume en deux points. Il établit, dans le premier, que la bibliothèque de Montpellier possède 170 MSS. Bouhier, tandis que Troyes n'en a plus que 34. Il est vrai que M. le doyen a retranché un zéro à la droite du nombre 34, par une syncope d'autant plus adroite qu'elle lui permet de terminer son exorde en insinuant que le volume en question se trouve placé plus convenablement à Montpellier qu'à Troyes. De là passant au second point à l'aide d'un *toutefois* qui marque bien tout l'effort de sa bonne volonté pour nous, M. le doyen déclare qu'il consent à la proposition, mais à une petite condition, c'est que nous voudrons bien nous dessaisir, au profit de la susdite faculté, d'un rien... d'une bagatelle...d'un MSS. in-folio sur vélin du XII^e^ siècle intitulé : *Vitæ et passiones sanctorum.* —Voilà le

fin mot. — La collection se composait de sept volumes, dit-il, on n'en a emporté que six, le 7e est resté à Troyes. Cela est bien fâcheux assurément; et nous vous conseillons M. le doyen, de donner sur les doigts à votre étourdi de commissaire, M. Prunelle, c'est lui qui a fait ce péché. Quant à nous, si nous ne nous sentons pas encore disposés à arrondir votre petit contingent, en vous cédant le volume convoité, du moins nous sommes gens assez francs pour vous dire que votre naïveté nous amuse.

M. CHARDON LA ROCHETTE.

(*h*) *Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets des départemens de la République pour qu'ils facilitent au Cen Chardon la Rochette, Commissaire chargé de visiter les Bibliothèques, les moyens de remplir sa mission.*

Paris le 14 thermidor an 9 de la république française une et indivisible. (2 août 1801.)

Le Ministre de l'intérieur,

Aux préfets des départements de la république et aux sous-préfets des divers arrondissements communaux.

Le citoyen Chardon la Rochette ex membre du conseil de conservation des objets de sciences et arts, Citoyen, est envoyé dans tous les départements de la république pour une mission relative aux bibliothèques, aux dépots littéraires, et à tout ce qui peut intéresser les sciences et les arts.

. . . . . .

Je vous prie de faciliter, par tous les moyens possibles, à ce savant la mission de confiance que je lui ai donnée, afin que le gouvernement, éclairé par les observations qu'un homme aussi instruit aura faites dans les diverses contrées de la république, puisse s'occuper plus efficacement et avec plus d'utilité de l'organisation ultérieure de tous les établissemens d'instruction.

Je vous salue.

Signé : CHAPTAL.

M. CHARDON LA ROCHETTE.

Pour copie.

Ministère de l'Intérieur.

14 thermidor an 9. (2 août 1801).

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Instruction générale pour le C^en Chardon la Rochette, Commissaire du gouvernement pour les objets de sciences et arts dans les départemens.

Pour l'exécution des ordres consignés dans la lettre du ministre de l'intérieur du 14 messidor an 9, le C^en Chardon la Rochette se rendra dans les divers départemens de la république.

1° Il examinera quel est le nombre des volumes que renferme, dans chaque département, la bibliothèque centrale, les dépots littéraires, et les bibliothèques publiques.

2° Il fera le relevé des manuscrits précieux ou utiles que chacune d'elles possède; des éditions du XV^e siècle, des livres extrêmement rares et de ceux qui sont enrichis des notes de quelque savant.

3° Il examinera la tenue et l'ordre des bibliothèques et des dépots; ce que les premiers ont de surabondant; ce qui leur manque, et les changemens qu'il serait essentiel de faire, pour la conservation des livres, dans les édifices qui leur sont consacrés.

4° Dans cet examen, il prendra une note exacte des doubles, non des livres usuels dont il est nécessaire que chaque bibliothèque ait plus d'un exemplaire pour le service public, mais des ouvrages ou rares ou consultés seulement de loin en loin. Il prendra en même tems une note approximative de la valeur de ces *doubles* afin que, soit par des échanges de bibliothèque à bibliothèque, soit par des ventes sagement faites ces livres servent à procurer les livres anciens qui manquent ou les éditions modernes des classiques données chez l'étranger et qui ne se trouvent point dans les dépôts, ou les ouvrages d'une utilité reconnue publiés depuis quelques années.

5° Il accélérera surtout, par tous les moyens possible l'extension des dépôts littéraires 1° en faisant verser, sur un ordre signé du préfet ou du sous-préfet et approuvé par le ministre de l'intérieur, dans les bibliothèques centrales et publiques, les ouvrages qui leur manquent; 2° en faisant faire sous ses yeux le triage de tout ce qui doit être mis en réserve pour les échanges ou la vente; 3° en faisant empiler dans un petit local les livres usés dont il n'est plus possible de se servir, les ascétiques, livres de prières, Missels, Rituels, qui par leur vétusté ou leur malpropreté ne peuvent entrer dans le commerce, ni être d'aucun usage aux particuliers, jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur ait pris une résolution définitive sur l'emploi que l'on doit en faire.

6° Il examinera aussi la tenue des cabinets d'histoire naturelle d'antiquités, de médailles. Si quelques uns de ces cabinets possèdent des objets rares, il en prendra note afin que la république et les étrangers sachent quelles sont nos richesses, et quel est le département ou la commune qui les possède.

7° Il visitera aussi par le même motif, et toujours par intérêt pour la gloire nationale, mais avec l'agrément des propriétaires, les bibliothèques particulières qui ont quelque célébrité soit par le nombre, soit par le choix des volumes.

8° Des notes prises ainsi dans chaque département une copie sera envoyée successivement au ministre de l'intérieur, et la minute restera près du citoyen Chardon la Rochette, pour l'aider dans l'examen comparatif qu'il doit faire des différentes richesses scientifiques et littéraires des départemens de la république.

9° Lorsque ce travail sur tous les départemens de la république sera terminé, le C^en^ Chardon la Rochette en fera le dépouillement général; il classera ces différentes richesses avec l'indication du département et de la commune qui les possèdent, et il en dressera le catalogue raisonné pour être imprimé, sous sa surveillance, aux frais de la république, et distribué aux bibliothèques centrales et publiques de chaque département.

10° Comme il y a des départemens où le nombre des livres est supérieur aux besoins de l'instruction publique, et beaucoup d'autres où l'on manque des ouvrages les plus essentiels, le commissaire présentera un travail général pour la juste répartition des richesses littéraires entre les diverses écoles centrales de la république.

Signé, le Ministre de l'intérieur,
CHAPTAL.

(*j*) Je donne, au nom du ministre de l'intérieur, au citoyen Herluison, bibliothécaire de la bibliothèque centrale du département de l'Aube, pleine et entière décharge des cartons suivants, au nombre de 25, plus une liasse, mis en réserve pour la bibliothèque nationale, dont la note n'a pu être jointe à temps, à la première liste, mais annoncés au ministre.

1. Un grand porte-feuille vert, in-fol., contenant le travail précieux du président Bouhier sur des inscriptions grecques et latines, et sur d'autres monuments antiques.

2. Dissertations et lettres critiques du même, sur différents points d'histoire et de littérature. Carton in-4°.

3. Opuscules littéraires du même, renfermant sa correspondance avec Hagenbuch, et les lettres originales de ce dernier (le tout a été imprimé à Zurich en 1747, in-4°, sous le titre : *Hagenbuchii Epistolæ Epigraphicæ*). Carton in-fol.

4. Les opuscules du grand-père, du frère du président Bouhier, et de François Juret. Carton in-fol.

5° Joannis Bouhier adversaria. in-folio, relié en parchemin.

6° 20 cartons et une liasse, renfermant les lettres originales de divers savans, adressées au président Bouhier.

A Troyes, 3 prairial, an XII (28 mai 1804).

CHARDON-LA-ROCHETTE, *commissaire du gouvernement pour les objets de sciences et d'arts.*

(*k*) *Lettre du ministre de l'intérieur à l'administration centrale du département de l'Aube, du* 21 *frimaire an VII de la république française* (12 *décembre* 1799).

Citoyens, tous les cartulaires des ci-devant instituts religieux qui se trouvent disséminés dans les divers dépôts littéraires, bibliothèques et archives de la République, doivent être réunis à Paris. Ces titres, fruits des siècles barbares, se lient trop essentiellement à leur histoire pour pouvoir en être distraits. Il faut qu'ils attestent à la postérité ce que l'ambition et l'artifice des corporations privilégiées ont obtenu de la crédule ignorance de nos pères, et qu'ils lui fassent apprécier l'heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit humain.

Vous voudrez donc bien faire rechercher tout ce que les dépôts de votre département possèdent en ce genre, et l'adresser à Paris aux conservateurs de la bibliothèque nationale, rue de la Loi. Je m'en repose sur votre zèle pour l'exécution de cette mesure, et je suis persuadé que la confiance qu'il m'inspire ne sera pas déçue.

Salut et fraternité. — *Signé :*

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

État des Cartulaires qui se sont trouvés dans la bibliothèque du département de l'Aube.

1. Cartulare Privilegiorum fundationum à Summis Pontificibus, Ducibus Burgundiæ et cæteris quibusque indultarum Ecclesiæ S^ti^ Benigni Divionensis ex ipsis autographis desumptum.

2. Cartulare Episcopatûs Lingonensis jussu Johannis Episcopi Lingonensis in ordinem Redactum anno christi 1329, Continens feoda dictæ Ecclesiæ, necnon proprietates et possessiones Spectantes ad Episcopatum.

3. Cartulare Monasterii de Buxeriâ (Bussière) ordinis Cister-

ciensis ex antiquo Exemplari descriptum manu Joannis Bouhier Senatoris Divionensis.

4. Chartularium monasterii Cluniacensis descriptum ex antiquo codice, huic monasterio dono dato à Benigno Bouherio, Divionensis Senatûs Præside, et emendatum à cl. viro Stephano Baluzio.

5. Privilegia, fundationes Ecclesiæ Cathedralis S^ti^ Vincentii Cabilionensis (Cavaillon).

6. Cartulare Episcopatûs Cabilonensis continens jura que habet Episcopus cabilonensis in Ecclesiis, Beneficiis ecclesiasticis et piis locis Diœcesis Cabilonensis in Collationibus, institutionibus, visitationibus et procurationibus, in ordinem digestum mandato Joannis Germani de Divione Episcopi Cabilonensis. (Chalons-sur-Saône.)

Cartulare comitum pictaviensium et Angolismæ.

Privilegia et fundationes abbatiæ Belliloci, anno Christi MCCCXII.

Plures cartæ ad fundationes diversorum locorum et ad historiam.

7. Cartulare privilegiorum, donationum et fundationum Ecclesiæ Cathedralis Sancti Mammetis Lingonensis, descriptum è veteri codice à Joanne Bouhier.

8. Cartulare Ecclesiæ Cathedralis S^ti^ Vincentii Matiscensis (Mâcon) qui liber incatenatus dicebatur, cujus autographum ab hæreticis fuit discerptum, descriptum ex antiquo codice manu Joannis Bouhier, Senatoris Divionensis.

9. Cartulare privilegiorum, fundationum à Summis Pontificibus, Ducibus Burgundiæ et cæteris quibusque indultarum Ecclesiæ S^ti^ Benigni Divionensis.

10. Cartulare monasterii Sigestrensis et abbatiæ Sanctæ Mariæ S^ti^ Sequani, in comitatu alsensi.

11. Cartulare Sancti Marcelli martyris in Suburbio Cabilionensis (Cavaillon), é vet. cod. descriptum à Joanne Bouhier.

12. Cartulare Ecclesiæ Sti Stephani Divionensis, qui liber Schedularum dicitur, unà cum vitâ Warnerii Præpositi, et chronologiâ ad usum Cartularis, et altero volumine post assumptam Sti Augustini Regulam.

13. Cartulare Sti Dionisii in Franciâ.

14. Cartulare Capellæ Ducis Burgundiæ Divioni fundatæ unà cùm privilegiis Summorum Pontificum, et indiculo festorum, anniversariorum et fundationum quæ in dictâ Capellâ fiunt per annum.

15. Cartulare continens præcepta antiqua Regum, Rescripta Pontificum, Immunitates, Donationes et Dotationes Ecclesiarum, descriptum à Joanne Bouhier. Tomus I.

Cartulare continens antiquas Manumissiones et Libertates servorum, Rescripta Pontificum, Legitimationes, Homagia, Privilegia concessa à Summis Pontificibus Regibus franciæ, Passagia, Compositiones de Bonis Templariorum, Communias, Feoda et Milites et alia id genus ante annos CCCC. Tomus II.

16. Cartularium Sti Symphoriani martyris in Suburbio civitatis Heduorum (Autun).

17. Chartularium abbatiæ flaviniacensis, ordinis Sti Benedicti, é vet. codice descriptum à Joanne Bouhier.

18. Cartulare Sti Spiritûs de Divione, ad instar Sti Spiritûs de Româ, cum picturis.

19. Chronicon Besuense (Bèze, abbaye de Bourgogne), unà cum Chartulari cujus autographum habetur in Regiâ Bibliothecâ N° 646.

20. Gaufridi abbatis Claræ-vallensis et aliorum monachorum Ejusdem cœnobii de Genere et Miraculis Sti Bernardi Libri III.

Vita Sti Hugdberti Episcopi Leodensis.

Cartularium Cœnobii Si Vitoni Verdunensis.

Omnia ex antiquis codicibus descripta manu Joannis Bouhier Senatoris Divionensis.

21. Cartulare monasterii Patriciacensis, ordinis Sti Benedicti descriptum manu Joannis Bouhier Senatoris Divionensis.

22. Répertoire des biens de l'abbaye de Clairvaux.

23. Etat et mémoires pour l'abbaye des Chasteliers, ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, etc.

L'administration centrale du département reconnaît que le citoyen Jaillant, bibliothécaire a remis ce jourd'hui les vingt-quatre volumes manuscrits ci-dessus désignés, pour être envoyés à la bibliothèque nationale à Paris, conformément à la lettre du ministre de l'intérieur, en date du 21 frimaire dernier (12 décembre 1799).

Le présent état servira de décharge au citoyen Jaillant.

A Troyes, le 9 nivôse an VII de la république française (29 décembre 1799).

RAVERAT.

BOUROTE.

SISSOU. FEUGET.

DUVAL.

L'ŒILLET,

Secrétaire en chef.

(*l*) Les livres occupent une salle immense de l'abbaye de Saint-Loup, près de l'église cathédrale. Cette salle formée de deux étages réunis, a 160 pieds de longueur sur 30-de largeur et 21 de hauteur. Elle prend le jour du côté du midi par huit grandes fenêtres de 16 pieds de hauteur : les 32 qui regardaient le nord, ont été murées. Cette maison de Saint-Loup avait été consacrée à cet établissement dès le 9 septembre 1790, par un arrêté du Directoire du département ; mais le manque de fonds suspendit jusqu'en 1796 l'exécution du projet. L'administration

municipale vint alors en aide à celle du département, en offrant d'avancer les sommes nécessaires à la confection des buffets.

Quelque longue que soit la pièce suivante je la rapporte en son entier, parcequ'elle présente bien l'état de la chose à cette époque et l'histoire de ce qui s'est passé.

DÉPARTEMENT de l'Aube.
CANTON de Troyes.
COMMUNE de Troyes.

Le 2 brumaire an 5 (23 oct. 1796).

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Vu par nous Membres composant l'administration centrale du département de l'Aube, la délibération prise, le 28 vendémiaire dernier, par l'administration municipale du canton de Troyes, de laquelle la teneur suit :

« Un des administrateurs a dit : depuis notre installation comme administrateurs du canton de Troyes, vous ne vous êtes occupés que des plus grands intérêts de cette commune, et entre autres choses, de ce qui tient essentiellement aux progrès de l'instruction publique, des sciences et de la littérature, source de la prospérité du gouvernement. Vous avez senti combien la bibliothèque du président Bouhier, tirée de l'abbaye de Clairvaux et accordée à la commune de Troyes, comme chef-lieu du département, par la Convention nationale, était propre, par la richesse de sa composition, à remplir vos désirs; mais vous avez vu avec douleur que, quoique rendue à Troyes depuis plus de 18 mois, elle était restée jusqu'à ce jour dans les caisses qui ont servi à son transport, et vous avez appris avec plus de douleur encore que les livres les plus précieux qui composaient cette bibliothèque, tels que les antiquités d'*Herculanum* et la galerie de Florence, entre autres, en avaient été soustraits;

enfin vous avez pensé que lorsqu'il s'agirait de l'organisation de l'école centrale, ces précieux monuments seraient mis au jour, autant pour l'utilité des instituteurs, que pour la satisfaction des hommes de goût et des amis de la littérature. Trompés dans votre attente, vous avez cru devoir solliciter l'administration centrale du département de faire préparer le local qui doit recevoir cette bibliothèque et de la placer. Il y a lieu de présumer que le défaut de fonds pour pourvoir aux dépenses que cette disposition exige, a empêché cette administration de répondre à vos sollicitations, et c'est ce qui vous a déterminés à me charger, avec un de nos collègues, de nous rendre au lieu de ses séances, tant pour nous assurer si les livres encaissés, ayant déjà passé un hiver dans un lieu très-humide, ne courraient pas les risques d'être détériorés, si les circonstances exigeaient qu'ils en passassent un second, et en même temps pour nous entendre avec cette administration sur les moyens de pourvoir aux fonds nécessaires à l'établissement, si elle ne pouvait se les procurer auprès du gouvernement. Il est résulté de notre démarche que nous sommes convaincus qu'il y avait réellement risque de détérioration, et que si l'administration municipale pouvait, sur les fonds qu'elle a en caisse, pourvoir aux avances à faire pour disposer la bibliothèque, celle du département consentait toutes fois à lui donner l'autorisation nécessaire à cet effet, avec promesse de lui procurer les moyens de l'en remplir promptement : n'ayant que ce moyen pour remplir vos vues vous ne deviez pas hésiter à l'adopter.

Sur quoi la matière mise en délibération, et ouï le commissaire du directoire exécutif;

Considérant que l'intérêt public, celui des administrés du département de l'Aube et notamment des habitans de Troyes, ne permet pas un plus long délai dans la disposition de la bibliothèque du président Bouhier; que quelque besoin que la commune ait de ses fonds pour la construction de la halle qu'elle vient d'entreprendre, tout lui commande de faire les avances nécessaires à cet effet, si l'administration du dépar-

tement consent à l'y autoriser, et à pourvoir aux moyens de l'en remplir promptement;

Considérant qu'il est de notoriété que les ouvrages les plus précieux de cette bibliothèque en ont été soustraits à Bar-sur-Aube; que ce monument perdrait infiniment de son prix, si l'administration du département ne prenait les mesures nécessaires pour les faire réintégrer;

L'administration municipale arrête qu'offre sera faite à celle du département de pourvoir, à titre d'avance seulement, aux dépenses qu'entraînera la construction du buffet propre à recevoir la bibliothèque dont il s'agit, sauf son autorisation à cet effet, et sous la condition qu'elle assurera les moyens de remboursement de ces avances dans la caisse du trésorier de la commune, au fur et à mesure de la représentation des mémoires;

Arrête en outre que l'administration du département sera invitée de pourvoir à la réintégration, dans la dite bibliothèque, de tous les ouvrages qui ont pu en être soustraits. »

Considérant que depuis longtemps l'administration du département s'est occupée des moyens de faire placer la bibliothèque dont il s'agit et de mettre ses concitoyens à même de jouir de ce dépôt précieux; que déjà le citoyen Milony, architecte du département, et le citoyen Joffrin, entrepreneur de bâtimens, ont été appelés et consultés par l'administration sur les mesures à prendre pour l'exécution de ce travail; que déjà même un marché a été passé de l'avis de ces deux citoyens, entre l'administration et le citoyen Michel, menuisier en cette commune, qui a consenti à se charger de ce travail aux conditions portées en ce marché; mais que le défaut de fonds a jusqu'ici contrarié l'empressement que l'administration mettait à voir effectuer ce projet; que dans cette position elle ne peut que voir avec la plus vive satisfaction l'offre vraiment civique que lui fait l'administration municipale du canton de Troyes;

Après avoir entendu le substitut du commissaire du directoire exécutif;

L'administration du département de l'Aube, en acceptant les offres de l'administration municipale du canton de Troyes, consignées en sa délibération du 28 du mois dernier, arrête que le marché fait le 20 du même mois, entre elle et le citoyen Michel, lequel marché demeurera annexé à la minute du présent arrêté, sera exécuté suivant sa forme et teneur, et qu'en conséquence les travaux nécessaires pour l'établissement de la bibliothèque de l'école centrale du département, dans la galerie à ce destinée en la maison ci-devant conventuelle de Saint-Loup, seront commencés sans délai, et continués jusqu'à l'entière perfection des dits ouvrages;

Autorise l'administration municipale du canton de Troyes, conformément à ses offres, à faire, sur les fonds de la commune, l'avance des sommes nécessaires pour le payement des dits ouvrages, aux conditions et dans les termes portés au susdit marché, et ce, sur les certificats du citoyen Milony, qui constateront la situation des ouvrages, et qui seront visés par l'administration du département, à l'effet de quoi copie certifiée du susdit marché sera adressée à la dite administration municipale;

Arrête en outre que, sur la première réquisition de la dite administration municipale, il sera, par celle du département, pris toutes les mesures, et employé tous les moyens qui sont à sa disposition pour faire effectuer dans la caisse du trésorier de la commune de Troyes le remboursement des sommes qui auront été avancées pour cet objet.

Et sera expédition du présent arrêté envoyée, sans délai, à la dite administration municipale.

Fait à Troyes le deux Brumaire an V de la république française une et indivisible.

MENNESSIER.

LOISELET. RIVIÈRE.

CHAPONNET. GAYOT.

PIERRET,
Secrétaire général.

Le marché conclu avec Michel, menuisier, s'élevait à la somme de 6000 fr. Il est à remarquer qu'il y avait peu de matériaux à fournir, puisqu'on avait transporté à Saint-Loup les tablettes qui avaient été trouvées à Clairvaux et dans les autres maisons religieuses.

Le prix des serrures et des ferrements à 3832 fr.

Et le total des sommes dépensées en 1795 pour le transport des livres de Clairvaux à Troyes, était de 37647 fr. (en assignats.)

D'un autre côté les dépenses faites pour la disposition de la grande salle étaient de 3250 fr.

En sorte que la dépense totale pour l'établissement de la bibliothèque monte à 50729 fr.

(Voir les pièces justificatives aux archives de l'Aube, au carton intitulé Bibliothèque.)

(m) *Tableau des Conservateurs de la Bibliothèque cédée à la ville de Troyes par arrêté du gouvernement du* 8 *pluviôse an* 11 (28 *janvier* 1803) ; *arrêté que le Préfet a transmis au Maire le* 28 *décembre suivant, et qui a reçu son exécution ainsi qu'il résulte de la délibération du Conseil municipal du* 16 *vendémiaire an* 16 (8 *octobre* 1804), *portant nomination du Conservateur et fixation de son traitement.*

NOMS des Conservateurs	DATES DE LEUR NOMINATION.	AUTORITÉS qui les ont nommés.	OBSERVATIONS.
L'ABBÉ HERLUISON.	An 4 de la république (1796).	*L'administration du dép*t*.	A exercé jusqu'au 9 novembre 1797 ; destitué à cause de son discours du 10 thermidor an 5 (23 juillet de la même année 1797) ; avait été nommé par suite d'un concours.
BOUILLÉ	An 6 de la république (1797).	*idem.*	Destitué en l'an 7 (1798) ; il fut un des dénonciateurs de M. Herluison.
JAILLANT (Jérome).	An 7 de la république (1798).	*idem.*	Démissionnaire, attendu qu'en l'an 8 il accepta les fonctions de procureur général près le Tribunal Criminel.
L'ABBÉ HERLUISON.	An 8 de la république (1800).	*idem ou le Préfet.*	Réélu le 8 octobre 1804 par le conseil municipal ; décédé le 19 janvier 1811.
L'ABBÉ LEDUC . .	5 et 18 février 1811.	*Le conseil municipal.*	Décédé le 22 mars 1819.
L'ABBÉ BAZIN. . .	10 mai 1819.	*idem.*	Démissionnaire.
L'ABBÉ FLEURY . .	6 septembre 1825.	*Le maire de Troyes.*	Démissionnaire.
L'ABBÉ HUBERT. .	26 janvier 1826.	*idem.*	Décédé le 24 janvier 1842.
HARMAND	10 février 1842.	*idem.*	

TABLEAU
DES
Membres de la Société d'Agriculture,
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE,
au 1er mai 1844.

Bureau.

MM. DE BRÉVILLE, préfet, Président d'honneur.
GRÉAU, Président.
CORRARD DE BREBAN, Vice-président.
DELAPORTE, Secrétaire.
GAYOT, Secrétaire-adjoint.
DES ETANGS, Archiviste.
RAMBOURGT, Trésorier.

Membres résidants.

Dates des Nominations	MM.
1818 7 juillet.	GRÉAU, aîné, manufacturier.
id. 14 juillet.	PAILLOT DE SAINT-LÉGER, président du tribunal civil.
1819 2 avril.	BÉDOR, docteur en médecine.
id. 4 juin.	ARNAUD, professeur de dessin.
1820 7 janvier.	DELAPORTE, membre du conseil général de l'Aube.
1821 5 janvier.	VAUDÉ, membre du conseil municipal.
1822 3 mai.	CORRARD DE BREBAN, juge d'instruction.
1824 20 août.	CARTERON, docteur en médecine.

1824 20 août. LHOSTE, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.
1828 18 avril. PATIN, docteur en médecine.
1832 17 février. DES ETANGS, licencié en droit.
id. 16 mars. THIÉRION, avocat.
1834 21 février. RAMBOURGT, conseiller de préfecture.
id. 16 mai. BALTET-PETIT, pépiniériste.
1835 24 avril. PILLARD-TARIN, propriétaire.
id. 21 août. GÉRARD-FLEURY, conseiller de préfecture.
id. 20 novem. DAUTREMANT, directeur de l'école normale primaire.
1836 18 mars. CHÉRON, maître de pension.
id. 17 juin. BOUCHÉ, architecte du département.
id. 21 octobre. PAILLOT DE MONTABERT, propriétaire.
id. 18 novem. ANNER-ANDRÉ, imprimeur.
1838 16 février. A. GAYOT, membre du conseil d'arrrondissement.
id. 16 novem. CLÉMENT-MULLET, propriétaire.
1839 17 mai. LASNERET, membre du conseil municipal.
1840 21 février. ARGENCE, avocat.
id. 20 mars. DE VILLEMEREUIL, membre du conseil d'arrondissement.
id. 24 avril. DESGUERROIS, docteur en médecine.
1841 15 janvier. HARMAND, bibliothécaire.
id. 19 février. SALMON, directeur de la ferme-modèle.
1842 21 janvier. GALLICE-DALBANNE, membre du conseil d'arrondissement.
id. 15 avril. BERTRAND, substitut du procureur du roi.
1843 21 avril. SIMON, principal du collége.
id. 16 juin. FLICHE, conservateur des eaux et forêts.
1844 19 janvier. LEBASTEUR, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

1844 16 février. D'ANTHENAY, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

id. 19 avril. BARDIN, pharmacien, à Troyes.

Membres honoraires.

MM.

1819 2 avril. GOSSIN, avocat à la cour royale de Paris.

id. id. BRAHAUT, chef de division au ministère de la guerre.

1820 19 juillet. PATRIS-DEBREUIL, juge de paix, à Troyes.

1821 16 mars. CROZET, ingénieur en chef, à Grenoble.

1822 3 mai. COUDÈRE, ingénieur en chef, en retraite, à Paris.

id. id. DE SAHUNE, inspecteur général des forêts.

1824 25 juin. HÉMELOT, président du tribunal de St-Mihiel.

1829 17 juillet. STOURM, député, à Paris.

1833 8 novem. LEYMERIE, professeur de géologie, à Toulouse.

1834 17 janvier. MONTAGNE, propriétaire, à Troyes.

id. id. CORTIER, id. id.

id. 18 avril. CAMUSAT-BUSSEROLE, id.

id. 21 novem. VALTON, professeur de dessin, à Paris.

id. 20 décemb. MONGIS, substitut du procureur du roi, à Paris.

id. id. FORTIER DE POUILLY, propriétaire, à Troyes.

1836 19 février. DE MONTACHET, fils, propriétaire, aux Varennes.

1836 20 mars. DOÉ, membre du conseil général de l'Aube.

id. 19 août. BOURQUIN, principal du collége de Ste-Menehoud.

id. 21 octobre. BARTHÉLEMI, professeur de rhétorique, à Bar-le-Duc.

1836 16 décemb. Flaugergues, professeur de mathématiques, à Toulon.
1838 19 octobre. Masson, maître des requêtes, à Paris.
1839 19 avril. Descarets, vice-président du tribunal de Troyes.
1840 20 mars. Gabé, ingénieur en chef des mines.
id. 24 avril. Vernier, juge, à Troyes.
id. 16 octobre. Forneron, proviseur du collége de Rouen.
1841 19 février. Pigeotte, docteur en médecine.
1842 21 février. Chambette, ancien ingénieur, à Paris.
1843 19 mai. Bouchier, ancien géomètre en chef du cadastre.
id. 18 août. Fontaine-Gris, négociant, à Troyes.
1844 16 février. François, ingénieur-mécanicien, id.

Membres associés.

MM.

1819 2 juillet. Jourdain, propriétaire, à Ervy.
id. id. Dauzon, id. à Auzon.
id. id. Lerouge, id. à Montiéramey.
id. id. Carteron-Berthelin, id. aux Riceys.
id. id. Perny, id. à Essoyes.
id. 6 août. Collin, médecin, à Nogent-sur-Seine.
id. id. Demeufve, député, id.
id. id. Prosper-Rambourgt, à Vaudes.
id. id. De Plancy, propriétaire, à Plancy.
id id. De Baussancourt, id., à Baussancourt.
id. id. Deligny, id. à Précy-Notre-Dame,
id. id. De Marco, id. à Ville-sur-Terre.
1821 21 décem. De Vendeuvre, pair de France, à Vendeuvre.
id. id. Vérollot, propriétaire, à Rigny-le-Ferron.

1821	21 décemb.	Adrien de Mesgrigny, député, à Briel.
id.	id.	Guérin, propriétaire, à Trancault.
id.	id.	Angenoust de Romaine, id. à Romaine.
id.	id.	De la Mothe, id. à Monteeaux.
id.	id.	De Chavaudon, id. à Droup St-Basle.
id.	id.	Huguenot, id. à Estissac.
id.	id.	Noel de Buchères, id. à Buchères.
id.	id.	Paré, juge de paix, à Ramerupt.
id.	id.	Bertrand-Vouillemont, maire, à Bar-sur-Aube.
id.	id.	Delaunay, propriétaire, à Marnay.
id.	id.	Clément, id. à Lusigny.
id.	id.	Poinsot, sous-préfet, à Nogent-sur-Seine.
1822	3 mai.	Dupreuil, propriétaire, à Pouy.
id.	id.	Geoffroy, id. à Piney.
id.	id.	Maillard, id. à Marayo.
id.	id.	Bazin, id. à Bercenay.
id.	id.	Doazan, id. à Bernières.
id.	id.	Aubertin père, médecin à Bar-sur-Aube.
id.	30 août.	Jacquier, id. à Ervy.
1827	15 juin.	Des Réaulx, propriétaire, à Brantigny.
id.	id.	Fortier, fils, id. à Pars.
1829	23 janvier.	Fauthier, médecin, à Arcys.
id.	15 mai.	Paillot de Mauroy, ancien sous-préfet d'Arcys.
id.	id.	Valkenaer, propriétaire, à Quincey.
1832	17 février.	Camus-Chardon, id. à Arcys.
id.	21 décem.	Dupin, médecin, à Ervy.
1833	17 mai.	Dupré, id. à Bar-sur-Aube.
id.	id.	Dondeau-Jacotot, propriétaire, à Ervy.
1834	21 février.	Juliot, receveur des finances, à Arcys.
1835	20 novem.	Galisset, desservant, à la Villeneuve.

1836 16 décem. De Chabran, propriétaire, à Bar-sur-Aube.
1837 21 juillet. Gérost, id. à Villenauxe.
id. id. Parisot, id. à Chaource.
1839 19 avril. Buret, id. à St-Léger.
id. 17 mai. Aubertin fils, médecin, à Bayel.
id. 15 novemb. Ray, notaire, aux Riceys.
1840 18 novemb. De Mainville, propriétaire, à Estissac.
id. id. Gruyer (Jacob), id. à Villenauxe.
1841 19 novemb. Felizet, médecin vétérinaire, à Nogent-s-S.
1843 17 novemb. Recoing (Ambroise), propriétaire, à la Rocatelle.
id. 15 décemb. Truchy, membre du conseil général, à Chessy.
id. id. Degrond-Dutailly, id. à Bar-sur-Aube.
id. id. De Lassus, id. à Arrentières.

Membres correspondants.

MM.

1821 2 février. Bilon, professeur de belles-lettres, à Nantes.
1833 7 février. Devilly, libraire, à Metz.
1826 21 avril. Le Comte Lelieur, propriétaire, à Ville-sur-Arce.
1828 18 janvier. Michaux (Clovis), procureur du roi à Fontainebleau.
id. id. Gauthier, architecte, à Paris.
id. 18 avril. Le baron Guérard, homme de lettres, à Paris.
id. id. Danelle, maître de forges, à Montreuil, près Vassy.
id. id. Brodier Lesaint, propriétaire, au Parc-de-la-Fère (Aisne).
1829 23 janvier. Ulrich, ingénieur des ponts et chaussées.
id. id. Thirion, ingénieur des ponts et chaussées.

1829	15 mai.	GAULTIER, professeur au conservatoire des arts et métiers.
id.	id.	DULEAU, professeur à l'école des ponts et chaussées.
id.	id.	BRUYÈRE, inspecteur général des ponts et chaussées.
id.	id.	SUTIL, inspecteur divisionnaire, id.
id.	id.	PONCELET, membre de l'institut, à Paris.
id.	id.	BERGERY, professeur à l'école d'artillerie de Metz.
id	id.	BARDIN, ancien professeur de mathématique, à Paris.
id.	id.	DESMARETS, professeur, à l'école d'Alfort.
id.	18 décem.	De MONTENDRE, inspecteur général des haras.
1830	19 mars.	HÉRÉ, homme de lettres, à St-Quentin.
1831	15 juillet.	LEGLAY, bibliothécaire, à Lille.
id.	id.	PELTIER, ingénieur des mines, à Paris.
id.	18 novem.	MICHELIN, membre de la Société géologique, à Paris.
id.	16 décem.	DE MONTVÉRAN, homme de lettres, à Paris.
id.	id.	LAIR, conseiller de préfecture, à Caën.
1832	20 janvier.	GARINET, conseiller de préfecture, à Châlons-sur-Marne.
id	id.	MAUPASSANT, professeur de philosophie, id.
id.	id.	SALLE, médecin, id.
id.	17 février.	VÉROLLOT, fils, propriétaire, à Brienon.
id.	18 mai.	ARNOULD, juge, à Châlons-sur-Marne.
id.	21 décem.	BRISSON, ancien principal du collége, à Châlons-sur-Marne.
id.	id.	NOIROT-BONNET, géomètre forestier, à Langres.
1833	18 janvier.	CHAULMET, fils, à l'île Bourbon.
id.	17 mai.	GOBET-BOISSELLE, à Châlons-sur-Marne.
id.	id.	BATAILLARD (Charles), avocat, à Paris.

1833 19 juillet. SIMART, sculpteur, à Paris.
id. 20 décemb. LÉGER, professeur d'architecture, à Heydelberg.
1834 21 février. Jules VALLIER, propriétaire, à Alger.
id. id. D'OLLIVIER, homme de lettres, à Nancy.
id. 18 avril. PRIN, médecin, à Châlons-sur-Marne.
id. id. AUZOUX, id. à Paris.
id. 6 juin. JOPPÉ, bibliothécaire, à Châlons-sur-Marne.
id. id. DE GRAIMBERG, à Heydelberg, grand duché de Bade.
id. 20 juin. ALI-EBACH, médecin au Caire, en Egypte.
id. 22 août. NICOT, recteur, à Nîmes.
id. id. CARON DUVILLARD, médecin, à Paris.
id. 20 décemb. DE MAULÉON, homme de lettres, à Paris.
1835 16 janvier. MUNCK, id. id.
id. 20 mars. LHOMME, principal du collége de Sargueminés.
id. 29 mai. HÉRICART DE THURY, président de la Société d'agriculture de Paris.
id. id. SCHLUMBERGER-HEILMAN, à Mulhouse.
id. 17 juillet. DAGONNET, médecin, à Châlons-sur-Marne.
id. id. GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.
id. id. BOILEAU, botaniste, à Bagnères de Luchon.
id. id. PHILIPPE, naturaliste, à Bagnères de Bigorre.
id. id. ROLLAND, inspecteur des domaines, id.
id. 23 octobre. VIRLET, membre de la Société géologique de Paris.
id. id. AMI-BOUÉ, id. id.
id. id. Charles D'ORBIGNY, id. id.
id. 8 décembr. Mlle Pauline FLAUGERGUES, à Paris.
1836 19 février. SOULANGE-BODIN, horticulteur, à Fromont.
id. id. Camille BEAUVAIS, propriétaire, à Rouvres.
id. id. HUMBERT, orthopédiste, à Morlay.

1836 20 mai. Bourgeois, fabriquant de draps, à Suippes.
id. 21 octobre. Fleurot, directeur du jardin botanique de Dijon.
id. 18 novemb. Lefebvre, bibliothécaire, à Auxerre.
1837 20 janvier. Mimart, juge, à Douai.
id. 21 avril. Paris (Louis), bibliothécaire, à Rheims.
id. 21 juillet. Bressier, directeur des domaines, à Dijon.
id. 18 août. Neveu-Lemaire.
id. 29 décemb. De Hééren, professeur, à Gœttingue.
1838 20 avril. Dubuc, pharmacien, à Rouen.
id. 16 novemb. Alcide d'Orbigny, à Paris.
id. id. De la Chapelle, ancien pharmacien, à Cherbourg.
id. id. Noegelé, père, médecin, à Heydelberg.
id. id. Noegelé, fils, id. id.
id. id. Wilken, professeur de langues orientales, à Berlin.
id. 21 décemb. Delaunay, répétiteur à l'école polytechnique.
1839 19 février. Goubaut, directeur de l'école primaire supérieure, à Paris.
id. id.
id. 19 avril. Delaporte, secrétaire du Comice agricole de Doulevent.
id. 19 avril. Moreau de Jonnès, chef des travaux de la statistique de la France, au ministère de l'agriculture.
id. id. Trois-Doué, ingénieur civil, à St-Saturnin.
id. 21 juin. Alfred Dupreuil, propriétaire, à Sorlun.
id. 16 août. Didron, secrétaire du comité des monuments historiques, à Paris.
id. 16 octobre. Avenel, médecin, à Rouen.
id. 15 novemb. De Wittenbach, bibliothécaire, à Trèves.
1840 15 mai, Dutertre-Delporte, administrateur du muséum de Boulogne.

1840 5 août. Pupier, directeur des mines de Commentry.
1841 15 janvier. Vial, procureur du roi.
id. 16 avril. Piroux, directeur de l'école des sourds-muets de Nancy.
id. 21 août. Des Evangs, homme de lettres, à Paris.
id. 19 novemb. Clauze, suppléant de juge de paix, à Châlons-sur-Marne.
id. id. David Allégre, propriétaire, à la Tête-de-Buch.
1842 15 juillet. Jules Ray, pharmacien, à Paris.
id. 29 août. Paris (Paulin), membre de l'institut, à Paris.
1843 21 juillet. Nodot, directeur du musée, à Dijon.
id. 15 décemb. Audiffred, avocat, à Paris.
id. id. Gaudry, id. id.
id. id. Millard, propriétaire, id.
id. id. Dublanc, pharmacien, id.

TABLEAUX DES MERCURIALES DE 1843.

MOIS.	MARCHÉS par QUINZAINE.	Quantités d'hectolitres de grains vendus sur les principaux marchés du département de l'Aube, et prix moyen de l'hectolitre par quinzaine.									
		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
		Quantités.	PRIX moyen	Quantités	PRIX moyen	Quantités	PRIX moyen	Quantités	PRIX moyen	Quantités	PRIX moyen
			f. c.		f. c.		f. c.		f. c.		f. c.
Janvier.	Première.	4905 60	18 59	251 80	13 40	2194 60	10 55	1248 20	10 89	2715 60	8 76
	Deuxième.	5886 »	18 33	289 80	13 36	2722 60	10 63	1344 »	11 27	2648 20	8 94
Février.	Première.	5478 »	18 33	267 10	13 2	2420 80	10 30	1120 »	10 60	3146 »	9 5
	Deuxième.	5617 »	18 46	333 40	12 99	2989 »	10 52	1286 0	11 3	3750 40	9 35
Mars.	Première.	5134 »	18 4	291 »	13 25	2503 »	10 90	1783 60	11 46	4460 »	9 56
	Deuxième.	5869 »	17 96	295 30	13 97	1953 »	11 17	1646 20	11 33	4538 »	9 65
Avril.	Première.	7433 »	18 10	441 60	13 88	3233 »	11 27	2069 60	10 17	4194 60	9 58
	Deuxième.	6144 »	17 75	303 »	13 47	2370 »	11 33	1232 »	10 86	3062 »	9 62
Mai.	Première.	6019 »	17 49	318 »	13 52	2897 »	11 55	1394 »	9 88	2990 »	9 79
	Deuxième.	5534 »	17 98	198 »	15 90	2339 »	11 80	1175 »	9 94	2985 »	9 78

Juin	Première	5965	»	18	91	217	»	14	55	1854	»	12	75	1127	»	12	33	2863	»	10	89
	Deuxième	6594	»	17	87	189	»	15	3	2028	»	12	93	1208	»	10	74	2807	»	10	25
Juillet	Première	6148	»	19	80	283	»	15	36	2699	»	13	61	1003	»	10	35	3133	»	10	60
	Deuxième	4494	»	20	14	171	»	15	91	1155	»	12	65	793	»	10	50	2670	»	11	32
Août	Première	5424	»	19	34	252	»	14	29	1681	»	10	25	435	»	8	65	2914	»	9	49
	Deuxième	3220	»	21	2	191	»	14	82	1529	»	10	95	428	»	9	44	1675	»	10	67
Septembre	Première	5601	»	18	86	233	»	13	31	2056	»	9	70	835	»	8	25	5012	»	5	95
	Deuxième	14150	»	18	50	285	»	12	65	3294	»	9	56	1335	»	8	53	4993	»	5	92
Octobre	Première	8058	»	18	79	295	»	12	25	1580	»	9	65	1225	»	8	69	4005	»	6	14
	Deuxième	8385	»	18	86	229	»	12	47	1195	»	9	14	953	»	8	70	4087	»	6	91
Novembre	Première	10673	»	18	70	380	»	12	35	2018	»	10	13	1680	»	8	57	4739	»	6	34
	Deuxième	10128	»	18	64	439	»	12	67	2716	»	10	71	2588	»	8	83	4965	»	6	16
Décembre	Première	9177	»	18	21	667	»	12	84	3561	»	10	75	3039	»	8	92	4711	»	6	29
	Deuxième	9954	»	17	97	610	»	12	34	374	»	10	73	3302	»	8	91	3229	»	6	21
Totaux.		165,990	60			7429	»			53,462	80			44,264	»			88,332	80		
Prix moyen de l'année				18	69			13	58			10	86			9	95			8	63

Suite *des Tableaux des Mercuriales de* 1843.

MOIS.	MARCHÉS par quinzaine.	COMESTIBLES DIVERS. (Prix moyen.)													FOURRAGES. (le quintal métrique.)		COMBUSTIBLES.			
		FARINES de froment. (les 100 kilog.)	PAIN. (le kilogramme.)			Pommes de terre (l'hectolitre.)	VIANDE. (le kilogramme.)					BOIS. (le stère.)		CHARBON de bois. (l'hectolitre.)						
			Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		bœuf.	vache.	veau.	mouton	cochon	Foin.	Paille.	Chêne.	Autres essences					
		f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Janvier	1re	27 58	28 »	24 31	21 25	3 »	» 96	» 93	1 5	1 1	1 19	5 95	3 80	11 71	12 »	3 33				
	2e	27 58	28 »	23 50	20 85	3 3	» 95	» 90	1 7	» 99	1 17	5 63	3 50	11 96	12 »	3 33				
Février	1re	27 72	29 50	24 06	21 25	2 79	» 96	» 91	1 7	1 1	1 18	6 18	3 91	11 72	12 »	3 33				
	2e	27 08	29 50	24 44	21 66	2 75	» 99	» 96	1 9	» 98	1 20	6 30	4 »	11 76	9 »	3 33				
Mars	1re	27 58	30 »	26 32	21 87	2 62	» 97	» 94	1 10	1 3	1 21	7 8	4 65	11 76	9 »	3 33				
	2e	27 08	30 52	24 38	22 50	2 50	» 97	1 1	1 5	1 1	1 20	6 43	4 14	11 69	9 »	3 33				
Avril	1re	27 08	31 20	25 71	23 80	2 54	» 95	» 90	1 1	1 9	1 17	6 87	4 57	11 65	9 »	3 33				
	2e	27 08	31 45	26 35	24 25	2 53	» 95	» 90	» 92	1 2	1 16	6 78	4 93	10 22	10 »	3 33				
Mai	1re	28 16	32 75	27 08	25 83	3 »	» 93	» 90	» 95	1 6	1 18	7 89	5 83	11 68	10 44	3 33				
	2e	27 62	30 87	27 14	24 75	3 8	» 92	» 88	» 95	1 1	1 20	7 62	5 64	11 71	12 »	3 33				

Juin	1re	28	28	30	25	25	93	26	87	3	»	1	4	1	»	»	93	1	5	1	19	9	18	6	94	11	72	12	»	3	33
	2e	26	95	30	50	25	62	23	13	3	16	»	96	»	89	»	90	1	5	1	18	8	58	7	50	11	64	12	»	3	33
Juillet	1re	27	75	29	50	25	25	24	37	3	87	»	95	»	89	»	88	1	4	1	17	9	16	7	14	11	69	12	»	3	33
	2e	28	97	28	52	24	64	23	»	3	95	»	94	»	89	»	87	1	4	1	17	9	34	6	7	11	69	9	»	3	33
Août	1re	26	50	28	50	23	98	22	»	4	28	»	93	»	89	»	89	1	»	1	16	10	»	7	32	11	60	10	»	3	33
	2e	25	88	29	»	23	92	21	50	4	25	»	91	»	90	»	91	1	1	1	26	9	50	7	71	11	44	8	75	3	33
Septem.	1re	25	88	28	85	24	28	21	30	3	91	»	91	»	87	»	92	1	1	1	16	10	7	7	7	11	87	10	»	3	33
	2e	26	85	30	20	25	42	23	83	4	1	»	91	»	86	»	96	0	8	1	12	9	81	7	»	11	90	8	65	3	33
Octobre	1re	26	85	30	75	26	7	26	»	4	95	»	91	»	87	»	96	1	»	1	14	9	88	6	85	11	96	8	65	3	33
	2e	26	8	30	75	26	25	24	16	4	12	»	91	»	87	»	97	1	»	1	13	9	55	6	79	11	98	8	50	3	33
Novem.	1re	29	30	30	25	25	35	25	50	»	»	»	91	»	87	1	3	1	»	1	11	10	2	6	83	11	77	9	»	3	33
	2e	27	»	30	62	26	25	24	64	4	30	»	91	»	88	»	99	1	»	1	9	10	35	6	98	12	5	8	65	3	33
Décemb.	1re	28	87	30	62	26	7	23	65	»	»	»	92	»	87	1	2	»	98	1	13	10	21	6	85	12	9	10	»	3	33
	2e	30	14	30	70	26	»	24	»	4	19	»	91	»	87	1	2	»	95	1	10	10	78	7	8	12	12	10	»	3	33
Prix moyen de l'année. . .		27	61	29	20	25	22	23	20	3	16	»	94	»	90	»	99	1	02	1	16	8	47	6	13	11	72	10	03	3	33

TABLE

des Matières contenues dans les nos 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87 et 88 formant la 21e et la 22e année des Mémoires de la Société.

21e ANNÉE.

Pages.

Notice sur la culture de la Garance, par M. Salmon. . 1

Nouveau Gibier à introduire dans le département de l'Aube, par M. J. Ray 12

Note géologique sur les environs de Villenauxe-la-Grande, par M. Clément-Mullet 15

Excursion géologique à Sommeval et au Valdreux, par M. Clément-Mullet 23

Rapport sur l'action de la fumée des fours à chaux des Hauts-Clos, sur les vins récoltés aux environs, par une commission composée de MM. Gréau, Thiérion, Carteron, Baltet-Petit, Pillard, Patin et Dublanc, rapporteur 28

Note sur le *Peganum Harmala*, par M. Thiérion . . 39

Rapport sur le concours de charrues, par M. de Vhlle-mereuil 46

Notice sur M. Boulage, par M. Gérard-Fleury . . . 50

Observations sur l'incision annulaire pratiquée sur le pêcher, par le sieur Lanier, Tailleur d'arbres fruitiers à Troyes, par M. des Étangs 61

Mémoire sur l'assolement triennal et l'assolement quinquennal comparés, par M. Lasneret aîné 75

Archéologie départementale, par M. Corrard de Breban 86

Prix de vertu, fondé par M. Montyon, décerné aux époux Trotot, de Villenauxe. 96

Extrait d'un rapport de M. Patillot de Saint-Léger sur diverses brochures adressées à la Société 98

Des étangs et de leurs produits 111

Culture des plantes fourragères 126

Nouveau procédé pour fumer les terres 127

Pages

Destruction de la Cuscute 127
Empoisonnement de trois vaches par le Colchique . . . 128
Revue bibliographique où il est traité de la taille des arbres fruitiers et particulièrement du pêcher, par M. THIÉRION 129
Notice sur l'origine d'une matière sucrée observée à Troyes sur plusieurs poiriers, pendant les fortes chaleurs de juin 1842, par M. DES ETANGS, archiviste . . 237
Notice sur la bible de St-Bernard, par M. HARMAND, bibliothécaire 246
Extrait d'un rapport fait à la Société, par M. BERTRAND. 253
Tableaux des Mercuriales, pour 1842 256

22e ANNÉE.

De l'avancement hiérarchique dans l'ordre judiciaire, par M. E. BERTRAND 1
Notice sur les assolements, par M. GALLICE-DALBANNE. 33
Rapport fait à la Société par M. SALMON 45
Rapport sur un mémoire de M. Pierre, par M. BERTRAND. 58
Observation sur le seigle multicaule, par M. RECOING. 73
Notice sur la culture et la propagation des pommes de terre, par M. GALLICE-DALBANNE 80
Avis sur la manière de récolter les foins, par M. GALLICE-DALBANNE. 89
Ensemencement et enfouissement du *Madia Sativa* pour engrais. 96
Emploi de l'acide sulfurique pour engrais 97
——— du goudron pour préserver les harnais des ravages des rats. 98
Destruction des rats et des souris sans arsénic 98
Nouveau principe clarificateur, par M. SALADIN, pharmacien. 100
Extrait du tableau analitique des prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse 101
Programmes des prix proposés par la Société, pour être décernés en la ferme-modèle de Belley 103